Niveau(x) d'enseignement: 7 Numéro EDUQ : 8570747
Centre d'intérêt: 771

Paris, Claude.

Ethique et politique : réseau d'activités d'apprentissage / Claude Paris. -- Québec : Edition C.G., c1984.
292 p. ; 28 cm.

Glossaire: p. 269-292.

Cote Dewey: 170/P232e Cote LC: BJ/37

Descripteur(s): *Matériel didactique *Philosophie *Sciences politiques *Education politique *Morale *Education morale *Valeurs *Activité d'apprentissage *Exercice *Philosophie *Manuel scolaire *Collégial (Niveau)

Identificateur(s) de sujet: *Ethique

Peut-on enseigner l'éthique au cégep? Si oui, comment? Pour l'auteur, il n'est qu'une voie qui donne sens à un tel cours. Il s'agit d'orienter l'apprentissage de l'étudiant vers une démarche de prise de conscience et de maîtrise des habiletés nécessaires à une compétence minimale dans le traitement des questions éthiques et politiques. Le manuel a pour objectif la motivation, la prise de conscience, en un mot, l'éveil. Il vise aussi la maîtrise de certaines habiletés intellectuelles, comme mémoriser, identifier, appliquer. Les objectifs sont donc à la fois affectifs et cognitifs.

La document comprend quatre modules: les valeurs; le jugement moral; éthique et politique; le politique. Le matériel didactique se présente de la façon suivante. Au début de chaque module, on trouve une présentation indiquant la problématique. Suit un texte théorique explicitant le contenu à maîtriser, généralement accompagné d'activités destinées à en approfondir la compréhension. Selon la nature du module, on trouve aussi des jeux visant la prise de conscience. A la fin se trouve un lexique dans lequel est consigné le sens accordé aux mots-clés du cours.

La finalité du cours se résume par un mot: l'autonomie. Par autonomie, on entend la capacité de penser et d'agir par soi-même. L'autonomie exige que l'on refuse le règne de l'opinion et des idéologies livrant des réponses toutes faites. Elle exige que l'on passe au crible de la critique ce que l'on soutient être juste, ce qu'il convient de faire. Si philosopher c'est apprendre à penser, l'auteur espère que, grâce à ce cours, les étudiants ont pu faire leurs premiers pas dans la réflexion philosophique portant sur l'éthique et la politique.

Type de document: d

Claude Paris

ÉTHIQUE ET POLITIQUE

Réseau d'activités d'apprentissage

EDUQ 8570747

ÉTHIQUE ET POLITIQUE

RÉSEAU D'ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE

CLAUDE PARIS

Conception graphique et Maquette
Lise Bissonnette

Dépot Légal

Bibliothèque nationale du Québec

Premier trimestre 1984

ISBN2-920605-00-3

ⓒLes Éditions C.G. enr. 1984
ⓒClaude Paris, 1984

Tous droits réservés. Toute reproduction en totalité ou en partie est strictement interdite.

Distributeur exclusif
Les Éditions C.G. enr.
1 629 Garnier
Québec (Québec)

REMERCIEMENTS

Les activités pédagogiques contenues dans ce manuel résultent de nombreux échanges entre enseignants et de commentaires de certains étudiants qui nous ont permis de remanier le matériel didactique du cours ÉTHIQUE ET POLITIQUE. Nous ne pouvons remercier tous ceux qui ont contribué à l'élaboration de ce manuel. Nous tenons cependant à souligner de manière particulière la collaboration de quatre enseignants qui, par leur intérêt soutenu et leurs commentaires toujours pertinents, ont permis de présenter ces activités à une audience plus large. Ces enseignants sont:

CLAUDE BLAIS (CEGEP de Shawinigan).

JOSEPH BOURSIQUOT (CEGEP de Lévis-Lauzon).

MICHEL COUTURE (CEGEP de Shawinigan).

GILLES LAPOINTE (CEGEP de Lévis-Lauzon).

TABLES DES MATIÈRES

Pages

PRÉSENTATION GÉNÉRALE 4

PRISE DE CONTACT 11

- Activité 13
- En guise d'apéritif 24

QU'EST-CE QU'UNE VALEUR 27

- Algorithme du jugement de valeur 37
- Activité 38
- Qu'est-ce que le camouflage 40

L'ORDRE DES VALEURS 43

- Activité 45
- Interprétation 51
- Le conflit des valeurs 54
- Dimensions 57
- Diversité et Impact 59
- Interprétation du système de valeur 62

L'ARGUMENTATION MORALE 67

- Le point de vue moral 69
    * Algorithme 78
    * Le principe moral 81
    * Le dilemme du prisonnier 83
    * La règle d'or 84

- Le syllogisme pratique 87
    * Spécification d'un principe 96
    * Hiérarchisation d'un principe 98
    * Jugements et principes 100
    * Argumentation morale 102

- Une procédure 105
    * Activité 109
    * Tableau des arguments 114

LES ÉTAPES 119

- Activité 121
- Les étapes 125
- Tableau des stades 130
- Qu'auriez-vous fait? 131
- Piaget 133
- Activité 135

LA JUSTICE 137

- Qu'est-ce que la justice 139
- Situations de justice 148
- Types de justice 149
- Principe d'égalité et égalitarisme 155
- La discrimination 156
- Activité 157

LES DROITS DE L'HOMME 163

- Algorithme sur les droits de l'homme 173
- Activité 174
- D'où viennent les droits de l'homme 180
- Déclaration universelle des droits de l'homme 191
- Discussion-débat 195

ATTITUDES POLITIQUES 197

- Le jeu du politique 199
- Questionnaire d'attitudes 200
- Tableau des attitudes 211
- Éthique et politique 212

IDÉOLOGIES ET SYSTÈMES 215

- Les idéologies politiques 219
    * Exercices 233
    * La Démocratie 240
    * La droite et la gauche 241

- Les systèmes économiques 243
    * Exercices 256
    * Éléments de philosophie politique 257

CONCLUSION 261

LEXIQUE 267

"C'est ainsi que nous ferons au sujet de la vertu. Puisque nous n'en connaissons ni la nature, ni les propriétés, examinons sur une hypothèse si elle peut ou ne peut pas s'enseigner et disons: qu'est-ce que doit être la vertu parmi les choses qui se rapportent à l'âme; si elle est d'autre nature que la science, est-elle ou non susceptible d'enseignement ou, comme nous disions tout à l'heure, de réminiscence? L'emploi de ces deux mots est indifférent; ce qui importe, c'est de savoir si elle peut s'enseigner. Ou plutôt n'est-il pas clair pour tout le monde que la science est la seule chose qu'on apprenne à l'homme?"

PLATON, le Ménon

"L'homme cultivé en effet, se montre en n'exigeant dans chaque genre de recherche que le degré de précision compatible avec la nature du sujet. Faute de quoi on s'exposerait à attendre d'un mathématicien des arguments simplement persuasifs et d'un orateur des démonstrations probantes."

ARISTOTE, l'Éthique à Nicomaque

PEUT-ON ENSEIGNER L'ÉTHIQUE AU CEGEP?

La "Vertu" peut-elle s'enseigner? Voilà la question socratique, nous la faisons nôtre. La réponse est non si nous entendons par enseignement la transmission d'un certain code moral qui s'effectuerait entre le maître dépositaire d'un système de valeurs particulier et l'étudiant, cire vierge de toute expérience morale. Nous refusons cet accent mis sur le pôle enseignant au détriment de l'enseigné, ne serait-ce que parce que moralement, l'enseignant ne saurait justifier l'imposition de ses choix à d'autres. Il nous faut ici éviter de confondre prêche et enseignement de l'éthique.

Cependant, un simple renversement de perspective ne saurait non plus nous satisfaire; l'étudiant est renvoyé à lui-même, ses prises de position spontanées se présentant alors comme réflexion morale. Trop souvent une telle approche n'a pour effet réel que le renforcement des opinions sinon des préjugés de l'étudiant. Ici encore, aucun apprentissage important ne se produit.

Une troisième voie s'ouvre qui nous permettra de donner un sens à l'ensemble du cours. Il s'agit d'orienter l'apprentissage de l'étudiant vers une démarche de prise de conscience et de maîtrise des habiletés nécessaires à une compétence minimale dans le traitement des questions éthiques et politiques.

Nous nous rapprochons ainsi de la stratégie socratique qui se distingue à la fois de la sophistique où toutes les affirmations s'équivalent et de l'affirmation dogmatique qui ignore la situation de la personne qui s'interroge.

QUELQUES POSTULATS

Pour mieux comprendre l'esprit de la démarche que nous vous proposons, nous vous invitons à prendre connaissance des principaux postulats à l'intérieur desquels elle s'inscrit.

1. Il n'existe pas d'activités d'apprentissage toujours bonnes ou toujours mauvaises.

2. Il n'existe pas d'activités d'apprentissage miracles.

3. Il n'existe pas d'activités d'apprentissage toujours simples d'utilisation.

4. Le choix des activtés d'apprentissage est fonction des objectifs à atteindre.

5. Il est possible et, dans une certaine mesure du moins, nécessaire de planifier ses activités d'apprentissage.

6. Il est tout aussi important de mettre en question ses activités d'apprentissage lorsqu'on enseigne au niveau collégial que lorsqu'on enseigne aux niveaux secondaire ou élémentaire.

7. Évaluer l'étudiant, c'est toujours un peu évaluer la pertinence des activités d'apprentissage utilisées.

8. L'usage trop exclusif, ou abusif, d'une même activité d'apprentissage lasse l'étudiant, parfois le professeur, et risque de la rendre moins efficace.

9. La mise sur pied de séquences d'activités d'apprentissage efficaces n'est pas l'affaire d'une session; elle nécessite un long travail de recherche et d'expérimentation de la part du professeur.

10. Il devrait être possible d'arriver à cerner et à décrire un certain nombre d'activités d'apprentissage convenant mieux à nos étudiants de niveau collégial.

Extrait d'un document sur les activités d'apprentissage, préparé par R. Gauthier avec la collaboration de P. Forcier.

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

LE MENU

On trouvera à la page suivante le "menu" du cours, c'est-à-dire l'ensemble des activités offertes. IL EST IMPOSSIBLE DE LES PARCOURIR TOUTES À L'INTÉRIEUR DES LIMITES D'UNE SESSION: un choix s'impose et un dosage des mets si l'on désire éviter l'"indigestion".

Le menu nous fournit des indications quant à la nature des objectifs pédagogiques visés, à l'ordre souhaitable des modules et aux champs spécifiques de l'ÉTHIQUE et du POLITIQUE.

NATURE DES OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Un objectif peut viser la motivation, la prise de conscience, en un mot, L'ÉVEIL. Ce sont des objectifs affectifs. On peut aussi viser la maîtrise de certaines HABILETÉS intellectuelles telles mémoriser, identifier, appliquer. Ce sont des objectifs cognitifs. La situation d'un module plus ou moins à gauche ou à droite du menu indique la nature des objectifs visés.

ORDRE DES MODULES

La séquence pédagogiquement souhaitable est indiquée par l'ordre vertical des modules, lequel correspond au classement des modules dans le livre. On peut commencer le cours n'importe où, le terminer n'importe où, "sauter" à volonté les modules à l'exception de celui qui porte sur la valeur et qui constitue un pré-requis à l'étude du module sur l'argumentation morale.

LES CHAMPS

Les champs correspondent aux différents contenus possibles de l'ÉTHIQUE et du POLITIQUE: les valeurs, le jugement moral, l'éthique et le politique, le politique.

Le matériel didactique se présente de la façon suivante. Au début de chaque module, on trouvera une présentation nous indiquant la problématique. Suivra un texte théorique explicitant le contenu à maîtriser, la plupart du temps, celui-ci sera accompagné d'actualités destinées à en approfondir la compréhension. Selon la nature du module, on trouvera aussi des jeux visant la prise de conscience. À la fin, on trouvera un lexique dans lequel est consigné le sens accordé aux mots-clés du cours.

LA SAVEUR ET LA VALEUR DU REPAS DÉPENDRONT DES CRITÈRES EMPLOYÉS DANS LE CHOIX DES METS, DE L'HABILETÉ DU CUISINIER, DE L'ATMOSPHÈRE DU "RESTAURANT" ET DE LA FAIM DU CLIENT.

BON APPÉTIT!

LE MENU

CHAMPS	OBJECTIFS D'ÉVEIL ←		→ OBJECTIFS DE CONNAISSANCE
LES VALEURS	Prise de contact	L'ordre des valeurs	Qu'est-ce qu'une valeur
LE JUGEMENT MORAL	Les étapes		L'argumentation morale 1) Le point de vue moral 2) Le syllogisme pratique 3) Une procédure
ÉTHIQUE ET POLITIQUE		La justice	Les droits de l'homme
LE POLITIQUE	Les attitudes		Idéologies et systèmes 1) Idéologies politiques 2) Systèmes économiques 3) Éléments de philosophie politique

EN GUISE D'INTRODUCTION

LA PERSONNE EST LIBRE ET ELLE AGIT. Cette simple affirmation circonscrit le champ de ce qu'il est convenu d'appeler l'ÉTHIQUE et le POLITIQUE. La personne est libre au sens qu'elle n'est pas complètement déterminée, ce qui lui permet et l'oblige à décider ce qu'elle doit faire.

COMMENT DOIT-ELLE VIVRE? Y a-t'il une réponse valable pour tous et qu'on pourrait trouver par simple observation et qui permettrait, de ce fait, un accord entre tous? N'avons-nous pas plutôt affaire à un domaine dans lequel ce qui pour un individu ou une société apparaît important, voire même vital, semble pour d'autres secondaires et sans importance. Il nous faut savoir comment choisir et ce qu'il nous faut choisir puisque nous ne pouvons pas ne pas agir. LE DOMAINE QUE NOUS ABORDONS EST CELUI DU CONFLIT, DU CHOIX ET DE LA RAISON.

On peut être pour ou contre quelque chose, proposer une action ou l'abstention d'une action à plusieurs "niveaux de cohérence". Ces niveaux vont de la simple opinion sans aucune justification valable à la réflexion philosophique la plus raffinée. Voici ces niveaux:

1. L'OPINION SINGULIÈRE
2. L'OPINION GÉNÉRALE
3. L'ATTITUDE
4. L'IDÉOLOGIE
5. LA RÉFLEXION PHILOSOPHIQUE

1. Ce type d'opinion ne porte que sur un seul objet et n'entretient pas de relation avec d'autres opinions que nous exprimons. Ce sont souvent ces opinions que nous tenons au sujet d'individus. Ainsi, l'opinion suivante: "X est un mauvais professeur".

2. L'opinion générale est ce genre d'opinions que nous émettons toutes les fois que l'objet rencontré est le même; elle s'adresse à plus d'un objet. Exemple: "L'enseignement magistral est mauvais".

3. L'attitude consiste en une tendance, en une prédisposition vis-à-vis d'un ensemble d'objets quelconques. Elle sous-tend un ensemble d'opinions sur un sujet donné. L'attitude étant ancrée très profondément dans la personnalité de l'émetteur d'opinions, changer d'attitude prend parfois beaucoup de temps. Exemple: "Je me méfie beaucoup de l'enseignement magistral".

4. L'idéologie consiste en un ensemble d'opinions reliées de façons beaucoup plus consciente et relativement cohérente. Exemple: "L'enseignement magistral est de loin la pire méthode pédagogique". L'idéologie se situe davantage au niveau de l'argumentation.

5. Dans la réflexion philosophique, on s'interroge sur les critères permettant le choix d'une idéologie plutôt qu'une autre. Exemple: "Faudrait savoir ce qu'enseigner veut dire avant d'affirmer quoi que ce soit sur la meilleure méthode pédagogique".

Ce n'est pas forcément vous faire injure que de croire que la plupart des étudiants du collégial se situent plutôt aux niveaux (2) et (3). Sans vouloir, en quelques heures, vous amener tous à "jouir" des hautes voltiges des classiques de la Philosophie, notre but est de vous inviter à progresser dans cette direction. Nous croyons être justifiés de parler de "progrès" puisque chaque niveau "supérieur" comporte un degré plus grand de cohérence.

En bref et un peu brutalement dit, il ne s'agira pas tant dans ce cours d'exprimer votre opinion à tout propos (pour ce faire les brasseries sont idéales), mais plutôt de parvenir à exprimer de façon relativement cohérente des prises de positions qui seront vôtres. PARIER POUR LA PHILOSOPHIE, C'EST PARIER POUR LA RAISON ET L'AUTONOMIE.

Qu'est-ce que prendre une décision?

Sur quels critères
reposent les
décisions et prises
de position?

PRISE DE CONTACT

LE JEU DU RADEAU

DESCRIPTION DE LA SITUATION

Jetez un coup d'oeil sur la liste des personnages.

Ces neuf personnes sont sur un radeau, en pleine mer, ignorant leur position exacte. Le problème est le suivant:

> LE VENT SE LEVANT, ON S'APERÇOIT QUE LE RADEAU EST TROP PETIT POUR CONTENIR NEUF PERSONNES: ON DOIT EN REJETER QUATRE!

QUELLES SERONT-ELLES ET POURQUOI?

1. Jeune fille (12 ans), milieu très aisé, voyage d'agrément, infirme de naissance.

2. Vieille dame (70 ans), voyage dans son pays natal pour revoir son fils unique avec économies durement ramassées. Veuve.

3. Scientifique (60 ans), expert FAO, part en mission, enfants placés. Agronome à la retraite. Catholique pratiquant.

4. Décorateur célèbre (35 ans), célibataire, homosexuel, militant mouvement des "gais".

5. Militante du MLF, (35 ans), divorcée, va soutenir la cause des femmes en Iran, enfant de 10 ans dont elle a la garde.

6. Mère de famille (40 ans), 6 enfants à charge (de 2 à 12 ans), en repos, dépressive à cause de sa charge familiale.

7. Religieuse-infirmière (45 ans), retourne en Afrique centrale, travaille au dépistage de la tuberculose.

8. Jeune athlète, étudiant, très beau (20 ans), s'en va aux Championnats mondiaux de patinage-artistique, fiancé.

9. Jeune père de famille (25 ans), un enfant, milieu défavorisé, vient de purger 5 ans de prison pour un vol à main armée, journalier, marié.

PRÉPARATION DU JEU

Chacun d'entre vous, allez vous IDENTIFIER à un personnage. En d'autres termes, vous allez tenter de vous "mettre dans la peau" du personnage en trouvant les raisons pour lesquelles cette personne mériterait davantage que d'autres de survivre.

Vous ne pouvez trouver des motifs ou des raisons qu'à partir de la biographie des personnages et de la situation telle que décrite, bien qu'il vous soit permis d'inférer des motifs ou des mobiles à partir de la situation.

En d'autres termes: N'INVENTEZ RIEN QUI NE PUISSE S'INFÉRER.

Pour qu'il y ait interaction lors de la simulation, il ne suffit pas que chacun défende son personnage; il faut aussi que chacun en attaque un autre. Pour ce faire, vous allez trouver les raisons pour lesquelles tel autre personnage mérite moins que d'autres de survivre. Pour que l'interaction soit complète, il faut que chaque personnage en attaque un autre et que chaque personnage soit attaqué.

RÈGLES DU JEU

Dans un premier temps, chaque personnage développe son plaidoyer. Dans un second temps, il subit le réquisitoire. Le personnage attaqué a droit de réplique.

Nous procédons ainsi pour chaque personnage.

Pendant le jeu, vous allez noter toutes les raisons invoquées dans le plaidoyer et le réquisitoire de chaque personnage. Servez-vous à cette fin du dossier. Vous n'êtes pas tenus de noter toute l'argumentation: la plupart du temps, un mot suffira pour résumer une argumentation. Ne pas oublier qu'il y a probablement plus d'une argumentation pour les plaidoyers ou réquisitoires.

LORS DE VOS INTERVENTIONS, EMPLOYEZ TOUJOURS LA PREMIÈRE PERSONNE. IL EST BIEN ENTENDU QUE "JE" DÉSIGNE LE PERSONNAGE QUE VOUS JOUEZ ET NON VOTRE PROPRE PERSONNE.

TABLEAU DU JUGEMENT

Mainterant, vous n'êtes plus identifié à un personnage; votre rôle en est un d'arbitre, de juge. Vous avez à vous prononcer, compte tenu des argumentations, sur la question de départ: Qui mérite le plus de survivre?

Juger, c'est peser le pour et le contre d'une dispute, d'un désaccord pour en arriver à une décision. Pensons à la balance symbolisant la justice et au verdict signifiant la décision du juge. La feuille de gauche (le dossier) correspond à la délibération, la feuille de droite au jugement et au verdict.

Sur le TABLEAU DU JUGEMENT vous notez l'argumentation qui vous semble déterminante dans votre décision. Tentez de justifier rapidement l'argumentation.

Encerclez le oui ou le non.

TABLEAU DES ARGUMENTS

Plaidoyer (pour)	Réquisitoire (contre)

TABLEAU DU JUGEMENT

	oui ou non mérite-t-elle de survivre
	Oui Non
	Oui Non
	Oui Non
	Oui Non
	Oui Non
	Oui Non
	Oui Non
	Oui Non
	Oui Non

LE JEU DE L'ABRI ATOMIQUE

L'ABRI ATOMIQUE

1. La classe se divise en groupes de cinq ou six participants.

2. On prend connaissance de la situation suggérée.

"Vous êtes membres d'une équipe en charge d'une station expérimentale dans le grand nord. Subitement, la troisième guerre mondiale éclate et les armes nucléaires sont utilisées. Toute civilisation semble détruite, et les gens cherchent inutilement des abris anti-atomiques sécuritaires. Votre équipe reçoit un appel désespéré d'une de vos stations expérimentales demandant de l'aide. Le message se lit comme suit:

"Avons reçu appel d'une source non localisée indiquant qu'il y a neuf survivants mais ne disposant d'un abri avec suffisamment d'espace, d'air, de nourriture et d'eau que POUR CINQ PERSONNES ET POUR UNE PÉRIODE DE QUATRE MOIS, ce qui correspond au minimum de temps de non-exposition aux retombées radioactives nécessaire à leur survie. Ils sont conscients que s'ils doivent décider par eux-mêmes qui doit profiter de l'abri anti-atomique, ils seront dans l'incapacité de pouvoir se conduire de façon rationnelle et une lutte probablement mortelle s'ensuivra. C'est pourquoi ils ont pris la décision de s'adresser à vous, leurs supérieurs, et vous demandent de choisir à leur place. Ils accepteront votre décision.

"Cependant, devant faire vite pour rejoindre notre abri, nous ne vous fournissons qu'une description superficielle des neuf personnes.

"VOUS NE DISPOSEZ QUE D'UNE DEMI-HEURE POUR DÉCIDER QUELLES SONT LES QUATRE PERSONNES QUI N'AURONT PAS ACCÈS À L'ABRI. Avant que ne débute la délibération, il serait souhaitable que vous vous pénétriez de ces deux considérations. Premièrement, il est tout-à-fait possible que ces cinq personnes soient, avec vous, les seules responsables de la survie de l'espèce humaine. Le choix que vous ferez est donc d'une importance capitale! Il vous faudra arriver à une DÉCISION COMMUNE tout en ne vous laissant pas influencer indûment par les autres membres de l'équipe. Deuxièmement, si vous ne parvenez

pas à une décision commune dans la demi-heure, nous en concluerons que vous choisissez de laisser les neuf personnes se battre entre elles et que vous acceptez la possibilité qu'il y ait plus de quatre morts.

"Afin que vous ne perdiez pas la notion du temps dans le feu de la délibération, nous vous avertirons lorsqu'il vous restera 15 minutes, 10 minutes, 5 minutes et 1 minute. La dernière minute devant être consacrée à écrire la liste des quatre exclus, la délibération s'arrêtera exactement après la demi-heure. Par après, les survivants auront quatre mois pleins pour "philosopher" et pour méditer sur leurs "erreurs".

À PARTIR DE CE MOMENT, VOUS AVEZ EXACTEMENT UNE DEMI-HEURE.

Voici ce qu'il vous faut savoir au sujet de ces neuf personnes:

1. Un bibliothécaire, 31 ans.
2. La femme du bibliothécaire, enceinte de six mois.
3. Un historien célèbre, 42 ans.
4. Une actrice de cinéma, célibataire.
5. Un bio-chimiste.
6. Un prêtre, 54 ans.
7. Un athlète olympique.
8. Un étudiant du collégial.
9. Un policier armé (on ne peut séparer le policier de son arme).

LISTE DES PERSONNES À EXCLURE
(une liste pour le groupe)

1. ______________________

2. ______________________

3. ______________________

4. ______________________

EN GUISE D'APÉRITIF

N.B.: Si on ne l'a déjà fait, lire "EN GUISE D'INTRODUCTION".

En plénière, on tentera de prendre conscience de ce qui s'est joué et de l'importance des quelques notions que nous approfondirons dans les modules subséquents. Par après, et pour se donner un aperçu général du contenu du cours, on conseille fortement de se référer au lexique afin de prendre un premier contact avec le sens des termes-clés.

1. Le jeu du radeau et celui de l'abri atomique récréent les conditions d'un problème PRATIQUE, c'est-à-dire d'un problème exigeant que nous prenions une décision quant à l'action à prendre. Le domaine que nous abordons dans cette session, celui de l'ÉTHIQUE et du POLITIQUE est celui de deux disciplines pratiques qui tentent de répondre aux questions suivantes: que devons-nous faire si nous désirons respecter l'être humain? Selon quels PRINCIPES doit s'organiser la société humaine?

2. Il est fort probable que vous ayiez ressenti une certaine insatisfaction devant la nécessité de prendre une décision tout en étant conscients qu'elle n'est pas forcément la meilleure. Les problèmes pratiques possèdent justement cette caractéristique qu'ils exigent une solution, que refuser de trancher parce qu'on n'est pas dans la certitude, c'est choisir de ne pas choisir; ce qui est très souvent, la pire décision. Les problèmes pratiques possèdent un caractère d'urgence qui leur est particulier.

3. Devant une décision à prendre, je peux faire appel à la réflexion ou non. Refuser la réflexion, c'est refuser la PHILOSOPHIE et s'exposer à de multiples embêtements. Si, au contraire, je prends un certain recul avant d'agir, mon action sera plus éclairée. Nous dirons alors que nous DÉLIBERONS. La délibération est le mode propre à la réflexion pratique. Dans quelle mesure avez-vous délibéré?

4. Je peux délibérer à partir de simples OPINIONS, c'est-à-dire d'affirmations non fondées qui proviennent de partout et de nulle part. Les opinions constituent une pseudo-connaissance, une illusion de connaissance. Je peux aussi me contenter d'exprimer mes simples préférences personnelles, nous aurons alors des JUGEMENTS DE PRÉFÉRENCE. Pis encore, ma décision peut reposer sur des PRÉJUGÉS, cette prise de position qu'on ne veut pas remettre en question et qui refuse de voir les données du problème. Très souvent, le préjugé s'alimente à la source du STÉRÉOTYPE, cette représentation simplifiée de la réalité. Nous devons éviter ces pièges de la délibération qui nous rendent incapables de JUSTIFIER notre prise de position. Essayez de repérer dans le jeu quand et comment vous avez été victimes de ces pièges.

5. Prendre position, c'est choisir et nous choisissons toujours à partir de critères. Si nous avons su éviter les pièges décrits plus hauts, les critères seront des RAISONS justifiant notre choix. Ils seront des réponses à un pourquoi. À partir de votre choix ou du choix de l'équipe, essayez de trouver la ou les raisons rendant compte de votre décision. On pourra faire de même pour l'ensemble du groupe.

6. Ces raisons constituent des valeurs, ce qui nous semble important dans la vie. Une grande partie du cours explorera ce domaine. Les valeurs entrent en conflit entre elles, elles se présentent sous forme de hiérarchie. Enfin, l'éthique se veut ce mode de RAISONNEMENT nous permettant de décider quelle valeur doit primer dans une décision concrète ayant comme enjeu la dignité humaine.

7. Lorsque les valeurs entrent en conflit, nous avons un DILEMNE que nous pouvons vivre comme un CAS DE CONSCIENCE si nous adoptons le point de vue MORAL.

On affirme que notre civilisation vit une crise des valeurs. On soutient soit qu'il faille revenir aux valeurs traditionnelles ou au contraire, qu'il est de toute urgence d'inventer de nouvelles valeurs. Mais qu'est-ce donc qu'une valeur?

QU'EST-CE QU'UNE VALEUR?

QU'EST-CE QU'UNE VALEUR?

Dans ce qui suit, nous tenterons de jeter un peu de lumière sur trois problèmes qui, à prime abord, peuvent sembler bien anodins mais se révèlent à l'analyse très complexes et dont l'incompréhension peut avoir des effets concrets très graves.

Nous tenterons de répondre aux questions suivantes:

A) QU'EST-CE QU'UNE VALEUR?

B) QUELLES SONT LES DIFFÉRENTES CATÉGORIES DE VALEUR?

C) QUELS SONT LES DIFFÉRENTS TYPES DE JUGEMENT?

A) QU'EST-CE QU'UNE VALEUR?

"Cette auto ne vaut pas cher", "ce raisonnement est sans valeur", "dans la vie, il ne faut pas accorder trop de valeur à l'argent". Nous comprenons tous intuitivement le sens de ces trois énoncés, nous les employons quotidiennement et ils ne semblent pas poser de difficultés particulières. Il en serait bien autrement si on nous demandait de distinguer les trois sens des termes valoir et valeur et pourtant nous sommes capables d'utiliser leurs différentes significations. Ce qui nous manque, c'est une conception générale de la valeur permettant de situer ses différents usages.

Donnons-nous comme point de départ de notre enquête cette définition approximative et temporaire de la valeur: CE QUI EST IMPORTANT, ce qui importe dans la vie. Un objet, une personne, une conduite nous deviennent importants lorsqu'ils correspondent à un besoin ou à un désir. [1]

[1] La relation du désir au besoin est la même que celle de moyen à fin. Le désir est toujours un moyen pour satisfaire un besoin. Cependant, il se peut fort bien que nous ne soyons pas conscients du besoin que nous voulons satisfaire.

"Je désire être aimé de telle personne". Voilà bien un énoncé qui semble correspondre à tout ce que nous avons dit précédemment: il correspond à un besoin (être aimé), être aimé m'apparaît important. Nous avons une valeur: l'amour.

"Je désire tuer cette personne". Ce désir peut correspondre à un besoin, mais j'hésiterais à dire que le fait de désirer la mort de quelqu'un puisse suffire à en faire une valeur, un geste à poser, quelque chose de souhaitable. Que manque-t-il à notre définition de la valeur?

Pour que nous ayons une valeur il faut, en plus du désir, que l'objet désiré soit jugé désirable[2], qu'il ne soit pas que l'expression de ce qui me tente, me plaît. Nous tenons enfin notre définition. LA VALEUR, C'EST CE QUI EST DIGNE D'ÊTRE RECHERCHÉ, CE QUI MÉRITE D'ÊTRE ESTIMÉ OU VOULU.

2 "Moi, je veux vivre," et "moi, je devrais vivre", voilà la différence entre le désiré et le désirable. Distinction parfois vitale!

B) QUELLES SONT LES DIFFÉRENTES CATÉGORIES DE VALEUR?

Plusieurs choses appartenant à des domaines différents peuvent nous apparaître désirables. Si à partir d'une classification, nous parvenons à expliciter les différentes significations du terme "désirable", nous aurons répondu à notre question. Essayons-nous.

Grosso-modo, nous pouvons juger dignes d'être désirés un OBJET, une MANIÈRE DE DIRE, une MANIÈRE D'EXPRIMER ou une MANIÈRE D'AGIR. Nous pouvons ainsi soupçonner l'existence de valeurs économiques, logiques, esthétiques et pratiques.[3]

3 Il est d'autres catégories de valeurs mais, pour notre propos, il n'est pas nécessaire d'approfondir notre enquête.

VALEURS ÉCONOMIQUES

Quand je dis que tel objet (maison, nourriture...) a de la valeur, je peux signifier soit qu'il a un prix élevé, soit que je pourrais faire de l'argent en le revendant, soit qu'il me serait d'une grande utilité. Nous avons ainsi les trois dimensions de la valeur économique: prix, valeur d'échange et valeur d'usage. La valeur d'usage d'un objet est sa caractéristique lui permettant de satisfaire un besoin ou un désir; sa valeur d'échange, la quantité d'un

autre bien que je peux avoir en échange; le prix, la traduction de la valeur d'échange en termes de monnaie[4].

On peut deviner que le prix se fonde sur la valeur d'échange et celle-ci sur la valeur d'usage: si je peux échanger tel bien contre tel autre, c'est que ce bien procure de la satisfaction, correspond à un besoin ou à un désir des partenaires de la transaction. Ainsi, plus ou moins directement, c'est l'aptitude d'un objet à satisfaire un besoin ou un désir qui explique sa désirabilité et qui en fait une valeur économique.

Ces quelques remarques nous permettent de saisir le sens des expressions suivantes: "la liberté n'a pas de prix" veut dire que la liberté a une telle valeur que je me refuse à l'échanger contre toute somme d'argent ou encore que, quel que soit le prix qu'il me faudra payer, elle demeure désirable. "Cette maison est trop chère": avec la même somme d'argent (prix) je pourrais obtenir (valeur d'échange) une maison plus confortable (valeur d'usage).

VALEURS LOGIQUES

Lorsque je pense, il est des normes ou des règles que je me dois de respecter si je désire que mon discours soit valable. Ces normes sont les lois fondamentales de la logique touchant le raisonnement, la validité d'une preuve... Nous les appelons valeurs logiques[5] parce qu'elles m'apparaissent comme ce qui est désirable lorsque je veux que ce que j'énonce soit considéré comme valide. Ainsi, l'énoncé "ce raisonnement est sans valeur" signifie simplement qu'il s'écarte trop de ces normes. Dans ce domaine, le concept-clé est celui de validité.

VALEURS ESTHÉTIQUES

"Trois petits pâtés, ma chemise brûle.
Monsieur le curé n'aime pas les os.
Ma cousine est blonde, elle a nom Ursule.
Que n'émigrons-nous vers les palaiseaux?"

"Les sanglots longs
 Des violons
 De l'automne
 Blessent mon coeur

[4] Il y a quelques années, le Gouvernement a été amené à changer la composition physique de la pièce de 5 cents; sa valeur d'usage (la valeur du métal) était devenue supérieure à sa valeur d'échange (ce qu'on pouvait obtenir pour 5 cents).

[5] Aussi appelées valeurs intellectuelles.

D'une langueur
Monotone.

Et je m'en vais
Au vent mauvais
Qui m'emporte
Deça, delà
Pareil à la
Feuille morte

Tout suffocant
Et blême, quand
Sonne l'heure;
Je me souviens
Des jours anciens
Et je pleure."

PAUL VERLAINE[6]

Devant de tels textes, de deux choses l'une: ou bien Verlaine a voulu tenir un discours logiquement valide et alors ce monsieur a de très gros problèmes, ou bien il visait autre chose que la simple validité et alors on ne peut apprécier ou juger ces poèmes avec les normes de la logique. Qu'a-t-il voulu atteindre? Relisez lentement et de préférence à haute voix ces deux poèmes, peut-être sentirez-vous une certaine nostalgie du temps irrémédiablement passé.

Verlaine n'a pas tant voulu dire que "Monsieur le curé n'aime pas les os" ou qu'il était "Tout suffocant et blême" qu'EXPRIMER une certaine façon d'être, de voir, de sentir les choses. Ce qui lui apparaissait désirable, c'était d'exprimer des sentiments comme la nostalgie, une certaine tristesse et de l'exprimer de telle façon qu'il y ait musique dans les mots, que les mots chantent. Cette nostalgie, cette musique constituent des valeurs esthétiques pour Verlaine en ce sens qu'elles servent de normes, de critères dans sa façon de s'exprimer.

"De la musique encore et toujours!
Que ton vers soit la chose envolée
Qu'on sent qui fuit d'une âme en allée
Vers d'autres cieux à d'autres amours".

Pour Verlaine, ces critères (et bien d'autres) produisent un beau poème[7]. Il est certain que ces valeurs changent non seulement selon les différents arts qui sont autant de moyens

6 Poète français du 19e siècle.

7 Ces critères constituent l'esthétique de Verlaine. Un artiste

d'expression de la sensibilité humaine: musique, peinture, danse, cinéma, littérature... Ces critères ou normes changent aussi selon les époques: ainsi telle danse autrefois très estimée nous apparaîtra aujourd'hui vaguement ridicule[8].

novateur sera celui qui pourra imposer de nouveaux critères esthétiques.

8 Du "sublime" au "quétaine", le chemin est parfois très court et la distance rapidement franchie.

VALEURS PRATIQUES

Nous nous conterons de définir pour le moment[9] la valeur pratique comme ce que nous jugeons désirable dans la conduite humaine. Nous employons habituellement les termes suivants pour désigner ce type de valeur: bien, mal, bon, mauvais, correct, pas correct, juste, injuste.

9 Dans un autre module, nous verrons que nous pouvons porter des jugements de valeur sur la conduite humaine selon plusieurs points de vue et que le point de vue moral est un de ceux que nous pouvons utiliser dans nos abréviations.

C) QUELS SONT LES DIFFÉRENTS TYPES DE JUGEMENTS?

En logique, un jugement est l'acte de poser une relation déterminée entre deux ou plusieurs termes. Nous voulons signifier la même chose quand nous parlons de la relation entre un sujet et un prédicat par l'intermédiaire d'une copule ou lorsque nous employons les termes de sujet, verbe et complément. Ainsi, logiquement parlant, les énoncés "le mur est jaune", "le capitalisme est mauvais", "je n'aime pas ce film" sont tous des jugements car ils ont tous la même forme. Est-il possible de distinguer les différents types de jugement?

JUGEMENT DE FAIT

En début d'analyse, demandons-nous ce qui distingue le premier énoncé des deux autres. Si je suis perspicace, une distinction m'apparaîtra aussitôt: dans le premier énoncé, je me borne à constater, à décrire, alors que dans les deux autres, je porte une appréciation, je prends position. Au sens du langage courant, je dirai que je "porte un jugement". Dans le premier cas, nous avons affaire à un jugement de fait, c'est-à-dire un jugement qui se veut uniquement description d'un état de fait, d'un objet. Il est une caractéristique par laquelle nous pou-

vons reconnaître un tel type de jugement; ils sont vérifiables, c'est-à-dire que je peux démontrer par un fait, une observation ou une expérience sa vérité ou sa fausseté[10]. Ainsi, si quelqu'un me dit que le tableau est rouge, le seul moyen de clore la discussion sera d'aller voir le tableau. Inutile de passer des heures à ergoter sur sa couleur.

EN RÉSUMÉ, NOUS AURONS UN JUGEMENT DE FAIT LORSQU'APRÈS S'ÊTRE ENTENDU SUR LE SENS DES MOTS, UNE VÉRIFICATION EST EN PRINCIPE POSSIBLE MÊME SI LES CIRCONSTANCES PEUVENT RENDRE DIFFICILE CETTE PROCÉDURE[11].

JUGEMENT DE PRÉFÉRENCE

Poursuivons cette rapide analyse avec le troisième énoncé et demandons-nous encore une fois ce qui le caractérise comme jugement. "Je n'aime pas ce film" indique non pas une propriété objective du film comme, par exemple, sa durée mais décrit plutôt l'attitude du spectateur que je suis. En d'autres termes, je renseigne beaucoup plus les autres sur mes goûts et dégoûts que sur l'objet dont je parle. Nous avons ici un jugement de préférence, c'est-à-dire un jugement qui exprime l'attitude du locuteur et qui se reconnaît comme tel. C'est en ce sens que nous parlerons de ce type de jugement comme étant subjectif. Nous pouvons situer le jugement de fait et le jugement de préférence aux extrémités d'un continuum.

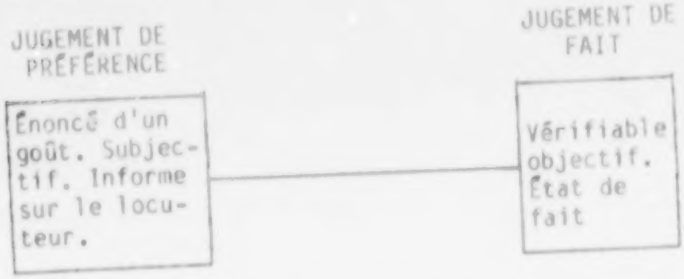

JUGEMENT DE VALEUR

Un professeur vous remet un de vos travaux avec la remarque suivante: "Très mauvais texte". Est-ce une simple préférence du correcteur, est-ce un simple fait? Si la première hypothèse s'avérait exacte, vous seriez en droit de vous plaindre car au nom de quoi les préférences per-

10 Les jugements de fait relèvent du domaine de la science, de la recherche empirique.

11 Voici un indice pouvant vous aider à savoir si vous avez affaire à un jugement de fait: demandez-vous si, pour clore la discussion, les deux partenaires accepteraient de faire un gageure.

sonnelles du professeur ont-elles préséance sur les vôtres? Il est très rare qu'un professeur ait le culot ou l'honnêteté d'annoncer sa correction comme simple expression d'un goût personnel parce que sa justificaton devrait prendre la forme suivante: "cette idée n'est pas bonne parce que je pense autrement", "ce poème est mauvais parce que je ne peux sentir le romantisme" ou pis encore, "cet essai est médiocre parce que j'en ai décidé ainsi".

Accepteriez-vous alors l'énoncé comme un jugement de fait[12]? Non, car il est indéniable que le correcteur vient de porter une appréciation sur votre travail. Celui-ci aura peut-être tendance à croire que l'utilisation de critères rigoureux le place sur le solide terrain de l'objectivité. Vous pourrez toujours lui répondre que même si affirmer que tel ou tel critère est respecté peut à la limite constituer un jugement de fait, il n'en demeure pas moins que le choix et l'importance accordés aux différents critères ne peuvent se ramener à ce type de jugement. Ainsi, tel professeur voudra que vous développiez la cohérence, d'autres l'originalité, certains voudraient vous familiariser avec la technique de l'écriture automatique, etc... Ces caractéristiques (présentes ou absentes) de votre texte sont ce qui apparaît désirables pour l'enseignant et c'est précisément ce désirable pas toujours explicite que tente de saisir l'étudiant astucieux qui essaie de deviner "ce que veut le professeur".

12 Si vous n'êtes pas perspicaces, vous subirez votre note comme un fait contre lequel vous ne pouvez rien.

Nous arrivons ainsi à deux découvertes capitales: nous venons de retrouver la définition de la valeur et nous situons intuitivement notre énoncé de départ quelque part entre le jugement de fait et de préférence. Tentons maintenant de caractériser le jugement de valeur.

Le jugement de valeur est celui qui comporte une appréciation mais qui se veut plus que la simple expression d'une préférence[13], qui se veut une appréciation fondée sur des caractéristiques reconnues dans l'objet évalué. Ainsi l'énoncé "ce texte est mauvais" se présente comme une appréciation sur le texte et non sur le locuteur. UN JUGEMENT DE VALEUR EST UNE APPRÉCIATION JUSTIFIABLE PAR DES NORMES OU DES CRITÈRES AUTRES QUE LE GOÛT PERSONNEL. Il se veut plus objectif que la simple préférence sans atteindre l'objectivité du fait. Nous pouvons le situer vers le centre de notre continuum.

13 "Est-ce que je hais cet homme parce qu'il est haïssable ou est-il haïssable parce que je le hais?" Cette formule de Sartre peut nous faire voir la difficulté de toujours distinguer un jugement de valeur d'un jugement de préférence et l'intérêt pratique de les distinguer.

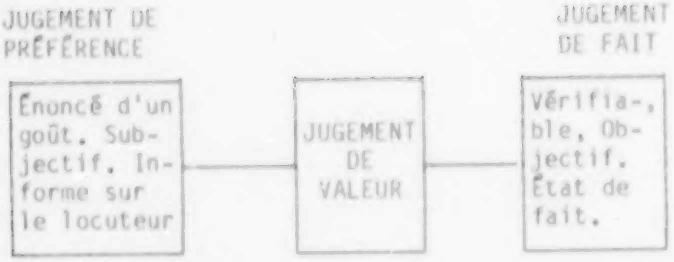

TYPES DE JUGEMENTS DE VALEUR

On comprend aisément qu'il y aura autant de types de jugements de valeur qu'il y aura de types de valeurs.

Jugement de valeur ÉCONOMIQUE qui "tourne autour" de la notion de PRIX: "Trop cher", "Très économique"...

Jugement de valeur LOGIQUE qui "tourne autour" de la notion de VALIDITÉ: suffisance, rigueur, absence ou présence d'erreurs de raisonnements, etc...

Jugement de valeur ESTHÉTIQUE qui "tourne autour" de la notion de BEAU: originalité, harmonie, etc...

Jugement de la valeur PRATIQUE[14] qui "tourne autour" de la notion de BIEN: plus complètement, il est un énoncé affirmant ou impliquant qu'une chose, une personne ou une situation est bonne ou mauvaise; qu'une action doit ou ne doit pas être faite. Il n'est pas nécessaire qu'un jugement de valeur contienne explicitement les termes suivants: bien, mal, bon, mauvais, devoir, juste, injuste. "Ceci est du vol" est un jugement de valeur puisque "voler" signifie la même chose que "prendre injustement". Inversément, la présence de ces termes ne nous donne pas un critère infaillible indiquant l'existence d'un jugement de valeur. "Il devrait pleuvoir demain" signifie simplement qu'il est raisonnable de penser que demain il y aura pluie.

14 Nous aurons l'occasion d'approfondir la notion de jugement de valeur pratique lorsque nous aborderons le module sur le jugement moral.

ALGORITHME DU JUGEMENT DE VALEUR

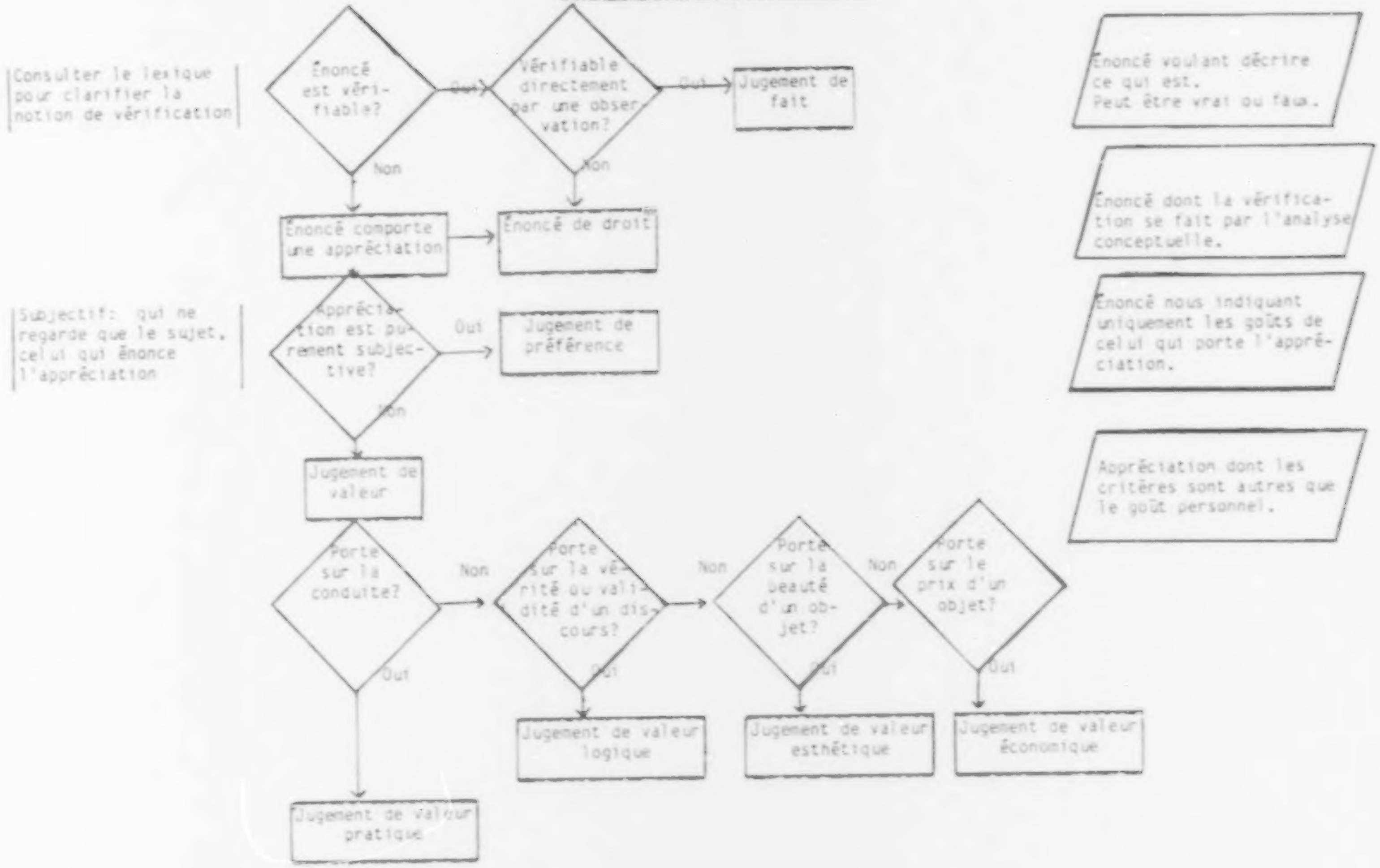

ACTIVITÉ

Compléter en choisissant le chiffre correspondant à la bonne réponse.

1- Valeur d'usage; 2- Valeur d'échange; 3- Les deux à la fois.

Pour l'affamé, le blé est... ( )
Les légumes possèdent... ( )
Le papier-monnaie se caractérise par... ( )

Pour le poète, la forêt est... ( )
Pour le marchand de bois, la forêt est avant tout... ( )

Indiquez la sorte de jugement et dans le cas des jugements de valeur, la catégorie. Un jugement de valeur peut être de nature ÉCONOMIQUE, LOGIQUE, ESTHÉTIQUE ou PRATIQUE.

F: Fait; P: Préférence; V: Valeur.

1. L'eau est meilleure que le vin ( )
2. Le vin est bien meilleur que la bière pour la santé ( )
3. J'aime mieux la pizza que le steak ( )
4. L'amour est la chose la plus importante ( )
5. Mentir est parfois utile ( )
6. L'eau bout à 100 degrés ( )
7. Il ne faut pas mentir ( )
8. Ce tableau est un chef-d'oeuvre ( )
9. Ce film est "platte à mort ( )
10. Tout homme doit aimer son prochain ( )
11. Ce texte est incohérent ( )
12. Il faut toujours dire la vérité ( )
13. Tout homme doit mourir ( )
14. Tout Québécois digne de ce nom aurait dû voter oui au référendum ( )
15. Les extra-terrestres existent ( )

16. Ce film est mal fait ( )
17. Faire l'amour en dehors du mariage est illégal ( )
18. Le crime ne paie pas ( )
19. Dehors, il pleut ( )
20. Rire d'un infirme n'est pas correct ( )
21. Faire l'amour en dehors du mariage n'est pas beau ( )
22. Ce coureur est le plus rapide ( )
23. Les criminels sont responsables de leurs actes ( )

À partir d'un des thèmes suivants, formuler deux (2) jugements de fait, deux (2) jugement de préférence et deux (2) jugements de valeur.

La guerre; l'éducation; la sexualité; le sport.

THÈME: ____________________

Jugements de fait: ____________________
____

Jugements de préférence: ____________________
____

Jugements de valeur: ____________________
____

QU'EST-CE QUE LE CAMOUFLAGE?

En vous "amusant" à repérer les différents types d'énoncés, vous vous êtes probablement aperçus de la difficulté pratique à toujours les classer de façon certaine. Cette difficulté tient à deux facteurs: la possibilité du langage humain de posséder plus d'un sens et le phénomène psychologique que nous nommerons camouflage.

Pour contourner la difficulté liée à la nature même du langage, tentez de repérer le sens le plus courant accordé à l'énoncé, et le contexte dans lequel il se situe. Maintenant, qu'est-ce que le phénomène de camouflage?

Si nous jetons de nouveau un coup d'oeil sur notre continuum fait et préférence, nous nous apercevrons qu'il va du subjectif à l'objectif lorsque nous le lisons de gauche à droite. Le camouflage est cette tendance que nous avons à situer plus à droite nos énoncés appréciatifs, à les pousser vers l'objectivité rendant ainsi la justification plus facile. Prenons un exemple pour illustrer ce phénomène.

Si je dis que "ce livre est ennuyeux", j'ai bien l'impression d'avoir énoncé un jugement de valeur puisque mon appréciation tente de caractériser le livre et non ma réaction. Cependant, il est fort probable que ce que je veuille signifier soit que "je trouve ce livre ennuyeux" et nous avons alors un jugement de préférence déguisé en jugement de valeur. Affirmer mon ennui dévoilerait éventuellement mon incapacité à comprendre ce livre, le caractère primaire de mon goût littéraire, etc. Toutes choses fort embêtantes.

Les effets concrets du camouflage sont énormes. Soulignons-les rapidement. Lorsque deux jugements de préférence diffèrent et qu'ils sont perçus comme tels, il n'y a généralement pas de problème à moins qu'il y ait une très grande intolérance: "on ne discute pas de goûts". Lorsqu'un jugement de préférence se déguise en jugement de valeur, des discussions ou désaccords peuvent s'ensuivre parce qu'on ne saisit pas que finalement, chacun des interlocuteurs exprime uniquement son goût. L'énoncé "cette personne est antipathique" risque beaucoup plus d'amener le désaccord que "en face de telle personne, je me sens mal à l'aise". Très souvent, démasquer le camouflage éteint le désaccord éventuel.

Le camouflage peut aussi s'opérer sur un mot ou une expression. Lorsqu'un mot se présente comme purement descriptif, c'est-à-dire comme simple description d'un état de fait mais qu'en même temps il camoufle une appréciation positive, nous parlerons alors d'un MOT-BONBON. Lorsque l'appréciation sera négative, nous aurons un MOT-CACA. En d'autres termes, les mots-caca et bonbon sont ces mots recelant un jugement de valeur ou de préférence à l'insu du locuteur. Leur énoncé implique une prise de position "automatique" bloquant l'accès à la réflexion.

Nous employons les termes "caca" et "bonbon" parce qu'ils constituent les premiers termes utilisés dans notre enfance pour exprimer notre dégoût ou goût vis-à-vis d'un objet.

Les mots-caca et les mots-bonbon prolifèrent dans le discours politique. Pensons à ces mots ou expressions qui, au lieu de décrire une situation ou un état de fait, expriment un jugement de valeur implicite: capitalisme, fascisme, socialisme, gauche, droite, progressisme, réactionnaire, etc., etc. Une telle utilisation de ces termes constitue des pièges pour une pensée libre et critique. Ainsi, par exemple, on emploiera tantôt les expressions "aide fraternelle", "internationa-

lisme", "révolution", tantôt les expressions "impérialisme", "cosmopolitisme", et "subversion" selon que l'on approuve ou désapprouve un même état de fait. L'utilisation d'une expression plutôt qu'une autre nous informe beaucoup plus sur les prises de position politiques de celui qui parle que sur ce dont il parle. Lorsque nous rencontrerons de tels termes, nous aurons soin de les reformuler de telle manière qu'ils ne camouflent plus de jugements de valeur. Alors seulement pourrons-nous légitimement prendre position.

Georges Orwell, dans son roman de politique fiction, "1984", imagine une langue dans laquelle toute pensée critique devient impossible par le fait que bien des mots pouvant servir à décrire un état de fait sont formulés de telle façon que le jugement de valeur y soit déjà exprimé. Voici quelques extraits du roman illustrant notre propos.

"Crimesex concernait les écarts sexuels de toutes sortes... Il n'était pas nécessaire de les énumérer séparément puisqu'ils étaient tous également coupables. Il (le citoyen ordinaire) savait ce que signifiait biensex, c'est-à-dire les rapports normaux entre l'homme et la femme, dans le seul but d'avoir des enfants, et sans plaisir physique de la part de la femme. Tout autre rapport était crimesex. Il était rarement possible en novlangue de suivre une pensée non orthodoxe plus loin que la perception qu'elle était non orthodoxe. Au delà de ce point, les mots n'existaient pas. Il n'y avait pas de mot qui fut idéologiquement neutre... Le but était de rendre l'élocution autant que possible indépendante de la conscience, spécialement l'élocution traitant de sujets qui ne seraient pas idéologiquement neutres. Un membre du Parti appelé à émettre un jugement politique ou éthique devait être capable de répandre des opinions correctes aussi automatiquement qu'une mitrailleuse sème des balles...."

On trouvera aisément le roman de Georges Orwell dans les collections "Livre de poche" et "Folio".

Qu'est-ce qui m'importe dans la vie et qui suis-je? Voilà deux questions dont les réponses ne sont pas toujours évidentes.

Est-il possible, vous intéresserait-il de faire un pas dans la direction d'une réponse?

L'ORDRE DES VALEURS

L'ORDRE DES VALEURS

À la prochaine page, vous trouverez 18 valeurs disposées en désordre. Il s'agit de les distribuer dans la colonne de gauche selon l'ordre d'importance qu'elles ont pour vous de 1 à 18. Aucune hiérarchie n'est préférable à une autre. Aucune note ne sera attribuée à cette activité mais elle nous servira tout au long de la session.

Dans un premier temps, découpez les cases de droite.
Mettez-les en ordre sans les coller, travaillez lentement et sentez-vous libres de changer la disposition des valeurs le nombre de fois qu'il vous plaira.

Une façon de construire votre échelle de valeurs serait de procéder à la constitution de trois BLOCS DE VALEURS. Regroupez en un bloc les valeurs qui vous apparaissent les plus importantes, les moins importantes et celles qui sont encore inclassées, c'est-à-dire les valeurs intermédiaires. Par après, il restera à établir un classement à l'intérieur de ces blocs et à changer de bloc certaines valeurs.

ATTENDEZ QU'ON VOUS DONNE LA CONSIGNE AVANT DE LES COLLER

Une fois toutes les cases collées sur la colonne de gauche et après avoir laissé passer quelques jours, jetez un dernier regard sur votre échelle de valeurs. Si des changements s'imposent, n'hésitez pas à utiliser la seconde feuille mise à votre disposition.

L'ORDRE DES VALEURS

1		Vie confortable (Une vie prospère)	1
2		Vie interressante (Vie active, occupée)	2
3		Monde de paix (Absence de guerres et conflits)	3
4		Monde de beauté (Dans la nature et les arts)	4
5		Égalité, fraternité (Égalité de chances pour tous)	5
6		Sécurité familiale (Prendre soin de ceux qu'on aime)	6
7		Joie (Être bien dans sa peau)	7
8		Liberté (Absence de contraintes)	8
9		Harmonie intérieure (Absence de conflits intérieurs)	9
10		Amour (Intimité sexuelle et spirituelle)	10
11		Sécurité nationale (Protection contre attaque)	11
12		Plaisir (Une vie agréable, de loisirs)	12
13		Salut (Vie éternelle, sens de l'absolu)	13
14		Respect de soi (Estime, amour de soi)	14
15		Reconnaissance sociale (Être respecté de soi)	15
16		Amitié (Intimité des relations)	16
17		Sagesse (Compréhension de la "vie")	17
18		Conscience de l'accomplissement (Vie réussie)	18

L'ORDRE DES VALEURS

Rang		Valeur	No
1		Vie confortable (Une vie prospère)	1
2		Vie interressante (Vie active, occupée)	2
3		Monde de paix (Absence de guerres et conflits)	3
4		Monde de beauté (Dans la nature et les arts)	4
5		Égalité, fraternité (Égalité de chances pour tous)	5
6		Sécurité familiale (Prendre soin de ceux qu'on aime)	6
7		Joie (Être bien dans sa peau)	7
8		Liberté (Absence de contraintes)	8
9		Harmonie intérieure (Absence de conflits intérieurs)	9
10		Amour (Intimité sexuelle et spirituelle)	10
11		Sécurité nationale (Protection contre attaque)	11
12		Plaisir (Une vie agréable, de loisirs)	12
13		Salut (Vie éternelle, sens de l'absolu)	13
14		Respect de soi (Estime, amour de soi)	14
15		Reconnaissance sociale (Être respecté de soi)	15
16		Amitié (Intimité des relations)	16
17		Sagesse (Compréhension de la "vie")	17
18		Conscience de l'accomplissement (Vie réussie)	18

INTERPRÉTATION

En examinant la liste des valeurs, vous vous êtes probablement aperçus qu'elles représentent toutes des états de fait désirables et estimables[1]. Cependant, certaines de ces valeurs peuvent nous apparaître plus désirables que d'autres. L'ordre d'importance accordé à chacune des valeurs les unes par rapport aux autres nous donne une échelle de valeurs qui pourra varier d'une personne à l'autre selon les besoins, les philosophies de la vie et la société dans laquelle nous vivons.

Dans la mesure où vous vous êtes prêtés sérieusement[2] à cette activité, vous venez de prendre conscience de votre propre hiérarchie de valeurs. Par hiérarchie, nous entendons une organisation d'un ensemble en une série où chaque terme est supérieur au terme suivant ou nous apparaît tel.

Il va sans dire que cette hiérarchie n'est jamais statique; elle peut changer au cours d'une existence sous l'effet d'événements qui nous amènent à ré-évaluer ce que nous croyions important. Elle peut tantôt révéler les valeurs qui dirigent effectivement ma vie, tantôt les valeurs que j'aimerais voir diriger ma vie.

Approfondissons quelque peu cet aspect de la question par un exemple. Quand j'affirme que la santé constitue une valeur pour moi, je veux sans doute signifier que celle-ci m'apparaît désirable en soi, qu'elle est plus qu'une simple préférence. C'est en ce sens que je peux dire que la santé est une bonne chose; j'ai donc indubitablement affaire à une valeur. Maintenant, et c'est ici que cela se complique, je peux ou bien rechercher de fait à atteindre cette valeur en surveillant mon alimentation, en coupant la cigarette..., ou bien agir de telle façon que la santé ne soit pas toujours le but de mon comportement. Dans le premier cas, nous aurons une VALEUR EFFECTIVE, dans le second une VALEUR IDÉALE. Par valeur idéale, nous ne voulons pas signifier que nous ne cherchons pas à la réaliser, ce qui n'aurait pas de sens puisque la valeur est ce qui est estimé désirable; mais nous voulons souligner que nous aspirons à la réalisation de celle-ci sans toujours faire ce qui s'impose. Ainsi, si je fume et que je sais que le tabac est nocif, je me dirai que je

[1]Nous sommes à peu près tous d'accord qu'il "vaut mieux être riche et en santé que pauvre et malade"!

[2]À la limite, construire son échelle de valeurs constitue l'oeuvre de toute une vie. Plus vous prendrez au sérieux cette activité, plus elle vous apparaîtra difficile mais révélatrice de ce que vous êtes et/ou voulez être. La facilité est ici synonyme de superficialité.

devrais m'arrêter même si je sais que je ne le ferai jamais. En d'autres termes, la valeur idéale possède un élément d'obligation, elle est aspiration.

Cette distinction vaut pour la valeur santé mais combien plus pour ces grandes valeurs que nous avons toujours à la bouche: la bonté, la justice, l'égalité, l'amour du prochain etc... La valeur idéale est porteuse d'un devoir; je sais que je dois être juste même si je ne le suis pas toujours.

Nous pouvons représenter la relation de ces deux types de valeurs par le schéma suivant[3]:

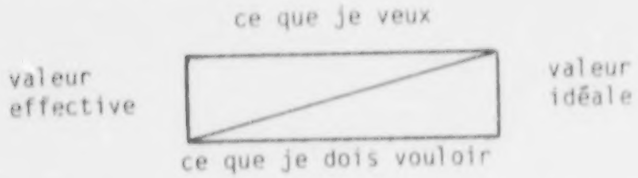

Plus "je monte" sur la diagonale, plus je me rapproche de la valeur idéale et plus l'élément "obligation" l'emporte. Plus je "descends" sur la diagonale, plus je me rapproche de la valeur effective et plus ma volonté coïncide avec ce que je fais.

Nous ne sommes pas encore au bout de nos peines dans la compréhension de la nature de la valeur! Prenons l'exemple de la justice pour en découvrir une autre dimension. Quelqu'un paut par sa conduite viser la justice et il pose des gestes justes, ou bien, il peut poser des gestes injustes mais sentir qu'il ne le devrait pas. Dans les deux cas, la charité est une valeur importante pour cette personne. Tel n'est pas toujours le cas. Il se peut fort bien que la justice ne m'attire pas beaucoup même si tout le monde semble dire que c'est important. Je peux alors exprimer ce que je ressens et m'attirer des ennuis ou bien déclarer l'importance de la valeur justice tout en sachant que réellement cette valeur ne m'attire pas beaucoup. Nous distinguons ainsi la VALEUR DÉCLARÉE, celle que j'annonce; et la VALEUR RÉELLE, celle que je ressens et qui peut être tout autre que ce que je déclare. Si l'écart devient trop grand entre ces deux aspects, l'hypocrisie, la tartufferie s'installent; si l'écart tend à diminuer, nous nous rapprochons de la sincérité et de l'authenticité.

[3]Ce schéma nous permet de comprendre la relation de la valeur à la conduite.

Si nous rapprochons valeur idéale, valeur effective, valeur déclarée et réelle, nous obtenons le schéma suivant[4]:

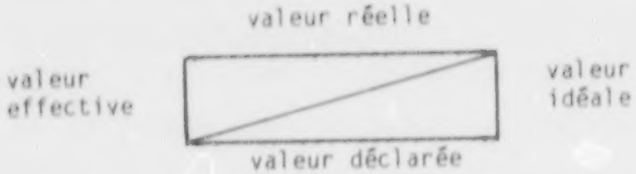

Plus je "monte" sur la diagonale, plus je me rapproche de la valeur idéale et plus la tentation est grande de privilégier la valeur déclarée au détriment de la valeur réelle.

Ces éléments de théorie nous invitent à se poser quatre questions fondamentales lorsque nous parlons de nos valeurs.

1) TELLE VALEUR EST-ELLE RÉELLEMENT IMPORTANTE POUR MOI?

   (Valeur déclarée/Valeur réelle)

2) SUIS-JE AUTHENTIQUE QUAND JE DIS DÉFENDRE TELLE VALEUR?

   (Valeur déclarée/Valeur réelle)

3) QUE FAIS-JE POUR RÉALISER CETTE VALEUR?

   (Valeur effective/Valeur idéale)

4) EST-CE QUE JE ME SENS OBLIGÉ PAR TELLE VALEUR?

   (Valeur effective/Valeur idéale)

EN UN MOT, IL S'AGIT DE SAVOIR SI CE QUE JE VEUX EST CE QUE JE DOIS VOULOIR ET SI CE QUE JE DÉCLARE EST RÉELLEMENT IMPORTANT POUR MOI.

VOTRE PREMIÈRE VALEUR EST-ELLE DAVANTAGE EFFECTIVE OU IDÉALE?

L'ENSEMBLE DE VOTRE ÉCHELLE DE VALEURS EST-IL DAVANTAGE EFFECTIF OU IDÉAL? QUELLE INDICATION POUVEZ-VOUS EN TIRER QUANT À LA NATURE DE VOTRE PERSONNALITÉ?

[4] Ce schéma nous permet de comprendre la relation de la valeur à la conduite et au discours.

LE CONFLIT DES VALEURS

L'activité sur l'ordre des valeurs nous a montré que celles-ci entrent en relation hiérarchique puisqu'étant toutes estimables, il nous a fallu choisir un ordre de priorité.

Devant un problème pratique, il est cependant fréquent que nous ayons deux ou plusieurs valeurs qui s'opposent, qui proposent des solutions différentes. Nous avons alors un CONFLIT DE VALEURS. Ainsi, hésiter entre tricher à un examen et demeurer honnête signifie qu'il y a conflit entre la réussite scolaire et l'honnêteté. Il y a problème parce que ces deux valeurs m'apparaissent toutes deux estimables ou désirables.

Repérer un conflit de valeurs me permettra de clarifier les données d'un problème pratique, de clarifier les enjeux. Très souvent, la hiérarchie me fournira la solution; très souvent aussi un compromis sera nécessaire car dans l'abstrait (i.e. sans tenir compte d'une situation précise), il peut être facile de soutenir la préséance de telle valeur sur telle autre, mais dans la réalité, il me faut cependant trouver une solution "vivable".

Pour vous aider à lire les valeurs en conflit lors d'une délibération et tester le "réalisme" de l'exercice précédent, on vous propose les consignes suivantes.

Pour chaque énoncé présentant une délibération:

A) Identifier les valeurs en conflit.

B) Indiquer la valeur spontanément privilégiée.

C) Indiquer la valeur privilégiée par votre hiérarchie.

ON SE DEMANDE...

1) Si on doit bannir les livres pornographiques.

Valeurs: ________________ ________________

Valeur choisie spontanément: ________________

Valeur choisie selon échelle: ________________

2) Si on doit avoir des relations sexuelles en dehors des liens du mariage.

Valeurs: ________________ ________________

Valeur choisie spontanément: ________________

Valeur choisie selon échelle: ________________

3) Si on doit rétablir la peine de mort.

Valeurs: ________________ ________________

Valeur choisie spontanément: ________________

Valeur choisie selon échelle: ________________

4) Si on doit vous obliger à faire de tels exercices.

Valeurs: ________________ ________________

Valeur choisie spontanément: ________________

Valeur choisie selon échelle: ________________

5) Quel métier dois-je choisir.

Valeurs: ________________ ________________

Valeur choisie spontanément: ________________

Valeur choisie selon échelle: ________________

À partir de la banque des valeurs proposées pour la constitution de votre hiérarchie, on tentera en plénière de repérer des conflits en imaginant des situations ou deux valeurs s'opposent.

VOUS ALLEZ MAINTENANT ÉTUDIER VOTRE CONFLIT PRINCIPAL DANS VOTRE ÉCHELLE DE VALEURS.

CONFLIT DES VALEURS

1) Explicitez votre conflit principal, c'est-à-dire celui qui vous apparaît le plus important.

2) Proposez un compromis.

DIMENSIONS

Ce qui est important dans la vie, ce que nous estimons désirable constitue ce que nous appelons des valeurs. Certaines sont conflictuelles. Il est de plus possible de regrouper des valeurs selon certaines caractéristiques communes. Nous nommerons ces regroupements les dimensions des valeurs voulant signifier par là que regroupées, certaines valeurs prennent une nouvelle signification. Il s'agit maintenant de voir quelles sont ces dimensions de valeurs et de quelle façon ces valeurs se regroupent dans votre échelle.

La première dimension oppose les valeurs altruistes aux valeurs hédonistes, c'est-à-dire celles pour lesquelles les autres sont importants et celles pour lesquelles le plaisir au sens le plus général importe.

La seconde dimension oppose les valeurs personnelles aux valeurs sociales, c'est-à-dire celles pour lesquelles importe la personne que je suis et celles pour lesquelles importe la société en général.

Voici la fiche de ces deux dimensions.

DIMENSION 1

VALEURS ALTRUISTES		VALEURS HÉDONISTES	
Sagesse	( )	Vie confortable	( )
Égalité	( )	Plaisir	( )
Monde de beauté	( )	Joie	( )
Total	( )	Total	( )

DIMENSION 2

VALEURS PERSONNELLES		VALEURS SOCIALES	
Reconnaissance sociale	( )	Monde de paix	( )
Respect de soi	( )	Égalité	( )
Sens de l'accomplissement	( )	Liberté	( )
Total	( )	Total	( )

Voici comment repérer ces dimensions dans votre échelle de valeurs. Pour une valeur située en première position, vous accordez 18 points, 17 points pour une seconde position, 16 points pour une troisième position et ainsi de suite. Faites le total pour chaque dimension.

QUEL REGROUPEMENT VOUS SEMBLE LE PLUS SIGNIFICATIF DANS LA COMPRÉHENSION DE VOTRE PERSONNALITÉ?

DIVERSITÉ ET IMPACT

Formez des triades et comparez vos échelles de valeurs respectives en répondant aux questions suivantes et en exprimant vos réponses (réelles ou déclarées) devant les autres participants.

1. Quel(s) SENS les autres participants donnent-ils à ma première valeur?

2. POURQUOI ai-je choisi telle valeur comme étant la plus importante?

3. Que fais-je concrètement au niveau de ma CONDUITE pour réaliser cette première valeur?

4. Quel est l'OBSTACLE à la réalisation de cette première valeur?

Une fois l'échange informel terminé, servez-vous des feuilles de rencontre pour résumer les interventions de chaque participant.

<u>N.B.:</u> Une feuille de rencontre par équipe sera suffisante.

FEUILLE DE RENCONTRE

		SENS	POURQUOI
PARTICIPANT 1	PREMIÈRE VALEUR		
PARTICIPANT 2	PREMIÈRE VALEUR		
PARTICIPANT 3	PREMIÈRE VALEUR		

NOM: ______________________

____

____

CONDUITE	OBSTACLES
	Sens donné par participant (2) à la première valeur du participant (1). Sens donné par participant (3) à la première valeur du participant (1).
	Sens donné par participant (1) à la première valeur du participant (2). Sens donné par participant (3) à la première valeur du participant (2).
	Sens donné par participant (1) à la première valeur du participant (3). Sens donné par participant (2) à la première valeur du participant (3).

INTERPRÉTATION DU SYSTÈME DE VALEURS

Dans cette activité synthèse, il s'agira d'interpréter de la façon la plus complète possible votre système de valeurs. Pour vous aider dans cette tâche, nous vous fournissons une description des différentes étapes psychologiques du processus d'évaluation, c'est-à-dire du processus consistant à présenter quelque chose comme désirable. Nous présenterons pour chaque étape les questions les plus susceptibles de vous éclairer dans cette démarche. Il serait souhaitable que vous lisiez attentivement ces questions et tentiez d'y répondre rapidement avant de suivre la procédure que nous vous suggérons plus loin.

Évaluer, c'est:

CHOISIR

1) LIBREMENT...
   a) D'où provient l'idée d'avoir situé telle valeur en premier?
   b) Depuis combien de temps cette première valeur vous apparaît-elle importante?

2) À PARTIR D'ALTERNATIVES...
   a) Quelle(s) autre(s) valeur(s) vous apparai(ssen)t comme candidate(s) à la première position?
   b) Cette décision de l'éliminer a-t-elle été difficile?
   c) Qu'est-ce qui vous a finalement amené à cette décision?

3) APRÈS MÛRE RÉFLEXION DES CONSÉQUENCES DE CHAQUE ALTERNATIVE...
   a) Définissez le plus précisément possible votre première valeur.
   b) Où va-t-elle vous mener?
   c) Aviez-vous parlé à d'autres avant cette activité de ce qui vous importait? Pourquoi?

Évaluer, c'est:

ESTIMER

1) ÊTRE HEUREUX DE SON CHOIX.
   a) Êtes-vous satisfait de votre choix?
   b) Votre vie serait-elle différente si votre choix avait été autre? De quelle façon?

2) ÊTRE PRÊT À L'AFFIRMER PUBLIQUEMENT.
   a) Etiez-vous à l'aise lors de la présentation de votre première valeur?
   b) Exception faite de ceux qui ont participé avec vous à l'activité DIVERSITÉ ET IMPACT, y a-t-il beaucoup de personnes qui se doutent de votre première valeur?

Évaluer, c'est:

AGIR

1) À PARTIR DE CE CHOIX.
   a) Quel sera votre premier pas dans la réalisation de votre première valeur? Votre second pas?
   b) Avez-vous un plan précis? Si oui, lequel?
   c) Qui ou quoi vous a influencé dans votre stratégie?
   d) Pensez-vous pouvoir réaliser votre plan?

2) DE FAÇON PERSÉVÉRANTE.
   a) Combien de temps pensez-vous persévérer pour atteindre cette première valeur?

PROCÉDURE

Il s'agit maintenant d'interpréter un système de valeurs de façon à développer une compréhension de la personne à la source de ce même système. Nous vous demandons d'interpréter le système de valeurs que vous avez construit. Dans la mesure où ce dernier correspond à des valeurs réelles et non pas simplement déclarées, vous pourrez ainsi obtenir une compréhension plus grande de ce que vous êtes, voulez être et faire.

1) Choisir parmi les possibilités suivantes ce qui permettra de mieux vous décrire EN TENANT COMPTE DE VOTRE SYSTÈME DE VALEURS.

A) Votre première valeur, ou vos premières valeurs (le premier bloc).

B) Votre conflit principal.

C) Un regroupement de valeurs.

D) Un mélange des trois. Ce dernier choix est peut-être plus difficile mais il risque de fournir une meilleure description.

2) Choisir parmi la banque de questions celles qui nous apparaissent les plus pertinentes. Remplacer lorsque nécessaire ou pertinent "première valeur" par "regroupement de valeurs" ou par "conflit principal".

3) VOUS DÉCRIRE DANS UN TEXTE SUIVI.

> Une procédure bien différente mais néanmoins acceptable pourrait être la suivante:
>
> 1) Demander à un de vos parents d'établir son système de valeurs.
> 2) En comparant vos échelles de valeurs respectives et en vous aidant des questions pertinentes, tentez de vous décrire en montrant ce en quoi vous différez, ce en quoi vous vous ressemblez. Seule la copie de l'étudiant sera exigée et/ou corrigée!

N.B. Il n'est pas question d'évaluer "l'intérêt humain" ni l'originalité mais la pertinence de l'interprétation (correspond-t-elle ou non à votre échelle de valeurs?).

Les critères d'évaluation pourraient être ceux de la dissertation.

Remettre votre échelle de valeurs et les totaux de chaque dimension avec votre copie.

Qualifier une action d'immorale ou de morale, c'est porter un jugement de valeur particulier sur son caractère désirable ou non. Qu'est-ce qui caractérise ce type de discours et qu'en est-il de sa "logique"?

L'ARGUMENTATION MORALE

I

LE POINT DE VUE MORAL

LE POINT DE VUE MORAL

Dans le module sur les valeurs, nous avons défini de façon approximative le jugement de valeur pratique comme étant celui qui porte une appréciation sur une action humaine. Le discours moral est un discours pratique[1]. Maintenant, nous tenterons de caractériser de manière plus complète ce que nous nommerons le POINT DE VUE MORAL en le distinguant des autres perspectives qu'il nous est possible d'adopter lorsque nous devons décider quoi faire.

Devant un choix, je peux ou bien agir de façon irréfléchie, sous l'impulsion de l'habitude, de "l'instinct", ou bien chercher les raisons qui me semblent les meilleures d'agir dans un sens plutôt que dans l'autre. Nous dirons alors que nous sommes en délibération[2], dans cet état d'exploration qui nous fait peser les différentes données d'un problème avant de prendre une décision. C'est à cette activité que se livre le juge lorsqu'il "prend en délibéré" les faits et arguments consignés au dossier.

On devinera aisément qu'il existe différents types de raisons qu'on peut évoquer dans la prise de décision. Imaginons un instant que nous avons à décider de construire ou non une centrale nucléaire et que nous siégeons sur un comité où tous les points de vue peuvent se faire entendre. Certains soutiendront (1) que les centrales nucléaires constituent le meilleur moyen de se procurer de l'électricité à bon marché; certains autres (2), qu'elles déparent l'environnement; d'autres (3), qu'elle met leur santé en danger parce qu'ils habitent près du site prévu; d'autres (4), que cet inconvénient ne les concerne pas parce qu'ils sont éloignés de ce même site. Finalement (5), certains affirmeront qu'il n'est pas raisonnable de vouloir être rentable au prix de la destruction possible de la vie humaine.

Ce débat peut se lire comme un conflit de valeurs, comme le conflit de l'efficacité économique, de l'apparence esthétique, de la santé (argument 3 et 4), et de l'avantage pour tous. Si dans une telle délibération, on cherche à savoir ce qui est le plus économique, le plus beau, le moins dangereux, nous aurons une DÉLIBÉRATION TECHNIQUE.

1 Le qualificatif "pratique" s'oppose ici à "théorique", il n'est pas synonyme de "commode", "d'efficace". Provient du mot grec "praxis" signifiant "agir humain".

2 Délibération: examen conscient et réfléchi avant de décider s'il faut accomplir un acte connu comme possible.

Par technique, nous entendrons toute DÉLIBÉRATION QUI PORTE, NON PAS SUR LE BUT D'UNE ACTION, MAIS SUR LE MOYEN LE PLUS ADÉQUAT À PRENDRE POUR ATTEINDRE UN BUT QUE NOUS NOUS SOMMES FIXÉS OU QU'ON A FIXÉ POUR NOUS.

S'interroger sur la meilleure façon de vivre pour être en santé, de construire un pont pour qu'il soit solide, de traiter un malade pour qu'il vive le plus longtemps possible, constituent d'autres exemples de délibérations de type technique[3]. Pour résoudre de telles questions, nous faisons très souvent appel à des spécialistes afin qu'ils nous éclairent sur la façon de s'y prendre. Dans un tel contexte, les termes "bien", "bon", "doit", ont toujours le sens de "bien par rapport à..", de "bon en vue de..", de "doit pour..".

Lorsqu'il s'agit de s'interroger, non pas sur la meilleure façon d'atteindre un but quelconque, mais sur le but qu'il convient de choisir, nous avons affaire alors à la DÉLIBÉRATION SUR LES BUTS. Un médecin peut me prescrire une vie plus saine et cette prescription n'aura valeur d'obligation que si je désire vivre plus longtemps. Je peux cependant hésiter entre une longue vie construite autour d'une certaine discipline et une vie brève mais intense[4]. Je m'interroge alors sur les buts de la vie, sur ce qui m'apparaît désirable dans l'existence. Dans notre exemple de la centrale nucléaire à construire ou non, une interrogation sur la valeur ou le but à privilégier dans la prise de décision constituerait une délibération sur les buts. LA DÉLIBÉRATION MORALE EST UNE DÉLIBÉRATION SUR LES BUTS.

Dans la délibération, le but choisi sera probablement celui qui m'apparaît le plus important.

Dans l'évaluation de l'importance d'un but quelconque, il m'est possible de prendre deux POINTS DE VUE différents. Je peux, premièrement, juger de l'importance d'un but à partir des CONSÉQUENCES DU CHOIX POUR MA PERSONNE OU POUR LE GROUPE AUQUEL J'APPARTIENS SANS TENIR COMPTE DES CONSÉQUENCES POUR LES AUTRES OU POUR LES GROUPES QUI ME SONT ÉTRANGERS. Nous appellerons ce point de vue, le point de vue PRUDENTIEL. Les arguments (3) et (4) sont des arguments formulés à partir du point de vue prudentiel.

3 Se demander comment prolonger la vie d'un patient constitue une interrogation technique, mais se demander si cette prolongation est souhaitable constitue une interrogation morale. On confond souvent l'une avec l'autre.

4 Cette hésitation révèle que je suis partagé entre deux "philosophies de vie", entre deux systèmes de valeurs.

Dans notre exemple, on se doute que les arguments (2) et (3) pourront apparaître comme les plus convaincants pour ceux vivant à proximité de la centrale, mais perdront beaucoup d'autorité pour ceux qui en sont éloignés. Si on refuse que le simple pouvoir d'imposer son intérêt à l'autre soit le seul critère, on devra adopter un autre point de vue dans le choix de la valeur à privilégier.

On pourra alors adopter le point de vue de toutes les personnes impliquées par une décision à prendre. Par suite, l'argument (5) deviendra celui qui aura le plus d'autorité si l'on décide de prendre la décision comme si nous étions à la place à la fois des personnes proches et lointaines du site prévu de la centrale. Nous appellerons ce point de vue le POINT DE VUE MORAL et nous le décrirons comme étant cette PROCÉDURE D'ARBITRAGE PERMETTANT DE PRENDRE UNE DÉCISION DEVANT DES ARGUMENTATIONS OPPOSÉES CONSTITUANT DES CONFLITS D'INTÉRÊTS ET PROPOSANT UNE SOLUTION ACCEPTABLE POUR TOUTES LES PARTIES IMPLIQUÉES. On qualifie souvent cette éventuelle solution par les termes de "juste"[5], "d'équitable", de "morale", de "correcte".

5 Voir le module sur la justice.

Essayons maintenant de voir pourquoi ce point de vue nous apparaît le plus important et comment nous pouvons le reconnaître.

Plus haut, nous avons souligné que le discours moral s'interroge sur les buts de l'action. Précisons cet aspect de la question. Dans l'existence, je me propose une multitude de buts différents qui m'apparaissent importants, désirables. En d'autres termes, ces buts sont des VALEURS. Certaines de ces valeurs m'apparaissent plus importantes que d'autres, elles forment une hiérarchie[6] décrivant un style de vie que je me suis donné ou que je désire me donner. Si, maintenant, on me demandait quelles valeurs sont les plus importantes pour moi et qu'on me laisse un peu de temps pour réfléchir, je répondrais sûrement vivre, être libre, être traité à l'égal des autres.

6 Voir module "l'ordre des valeurs".

Ces trois valeurs sont les plus importantes puisque la première constitue la condition des deux autres et que l'absence de ces dernières entraîne souvent que l'on refuse de continuer à vivre ou que l'on soit prêt à risquer la mort[7]. Ces trois valeurs forment le but du discours moral que l'on désigne par les expressions de

7 "La liberté ou la mort" entend-on souvent lorsque la vie perd de sa valeur à cause de l'absence de liberté.

"dignité de la personne humaine", "respect de la personne humaine"[8], "caractère sacré de la vie humaine". Lorsqu'on emploie les termes "d'immoral", "d'injuste", de "mal" et leurs synonymes, on veut justement dire d'une action qu'elle ne respecte pas une de ces trois valeurs.

Ma vie, ma liberté, ma valeur égale à celle des autres en tant qu'être humain ne sont jamais pour moi des moyens pour d'autre chose, mais des fins ou des buts en eux-mêmes; jamais je n'accepterai consciemment et volontairement d'échanger ces valeurs pour d'autres. La dignité de ma personne, c'est ce qui a le plus de valeur, ce qui a valeur absolue, ce qui m'importe le plus. Elle est la valeur par excellence.

Notre analyse du point de vue moral est incomplète car il ne suffit pas qu'une personne cherche pour elle-même la réalisation de sa dignité ou qu'elle juge des actions des autres uniquement à partir des conséquences pour la dignité de sa propre personne. Ceci définit le point de vue prudentiel, non le point moral. En outre, la valeur morale qu'est la dignité de la personne est une notion beaucoup trop générale pour pouvoir nous servir de guide dans la décision car en effet, comment décider ce qui est le plus important dans des cas précis où nous avons à choisir entre la vie, la liberté et l'égalité? Nous avons besoin de critères plus précis, plus rigoureux pour reconnaître le point de vue moral, pour décider dans la délibération. [9] Ceci nous amène à la notion fondamentale de principe et de principe moral. En d'autres termes, QU'EST-CE QU'UN PRINCIPE ET QU'EST-CE QUI CARACTÉRISE UN PRINCIPE MORAL?

Un PRINCIPE[10] n'est pas autre chose qu'une règle générale nous permettant de choisir une certaine catégorie d'actions, c'est ce qui nous indique dans quelle direction doit s'orienter notre décision. Comprendre le principe d'une action, c'est saisir les grandes lignes directrices qui orientent cette même action. C'est en ce sens qu'on parlera du principe de tel jeu voulant signifier ce qui rend compte du but et des règles particulières de ce même jeu. Une fois le principe saisi, on pourra savoir quelle action sera permise ou non, souhaitable ou non.

De la même façon que nous avons distingué la délibération technique et la délibération sur les buts, nous pouvons distinguer les principes

8 Nous ressentons du respect pour la personne lorsque nous percevons l'autre comme un "centre de conscience" distinct de nous et possédant des sentiments et des buts qui lui sont propres et qui dépassent toujours la représentation que nous pouvons nous en faire.

9 "Fais le bien, évite le mal", voilà le principe moral le plus général, mais sa génération même en fait un guide insuffisant. Comment reconnaître ce qui est bien et ce qui est mal? Que répondrions-nous à quelqu'un qui nous conseillerait ce principe pour résoudre un problème moral?

10 Principe: règle d'action s'appuyant sur un jugement de valeur et constituant un modèle, une règle ou un but.

techniques et les principes moraux. Les premiers seront ces règles générales qui nous indiqueront comment atteindre un but quelconque. Il y a ainsi des principes économiques, esthétiques, politiques, pédagogiques, etc... Fondamentalement, apprendre à faire quelque chose, c'est apprendre à maîtriser ces divers principes qui nous serviront de guide et qui sont, en quelque sorte, l'héritage de l'expérience du passé.

Un principe moral sera une règle de conduite visant le respect ou la dignité de la personne humaine. Le critère le plus sûr nous permettant de savoir si une règle de conduite favorise le respect de la personne humaine sera de ce demander si elle est RÉVERSIBLE.

Par "réversible", nous entendons que ce qui est présenté comme valable, bon, juste, devra l'être pour toutes les personnes impliquées indépendamment de leur situation particulière; que CE QUI VAUT POUR L'UN VAUT AUSSI POUR L'AUTRE; que lorsque je dis que telle solution est la bonne, je sois prêt à soutenir la même chose si je me mets à la place de l'autre ou des choses qui sont impliqués[11]. Un des critères décisifs pour savoir si le principe que nous défendons est moral consistera à se demander si nous le trouverons acceptable étant dans la position de la personne la plus défavorisée par l'application de ce même principe. Il est ici à remarquer que dire d'un principe qu'il n'est pas moral ne signifie pas qu'il est immoral, mais simplement qu'il ne possède pas les caractéristiques voulues. Il peut être tout-à-fait souhaitable de le suivre[12].

Prenons deux exemples, l'un caricatural, l'autre plus réaliste. Un automobiliste peut très bien avoir comme principe la règle générale suivante: "à chaque fois que je rencontre un piéton qui traverse au feu rouge, je tente de lui passer dessus". Ce même automobiliste pourra soutenir avec raison que cela lui fait tant de bien d'exprimer son agressivité et qu'en cela il suit le conseil de son psychologue. Si je me mets à la place du conducteur, je pourrais trouver ce principe acceptable, voire même attirant. Pourrais-je faire la même chose si maintenant je me mets à la place du piéton? Notre principe ne passe pas le test de la réversibilité, il n'est pas de nature morale. Faut-il abolir les prestations d'assurance-chômage? Je prendrai le

11 "Ne fais pas à autrui ce que tu ne voudrais pas qu'on te fasse; cette formule lui montre que toute l'étude des lois de la nature qui lui incombe consiste seulement, quand il pèse les actions des autres en comparaison des siennes et qu'elles lui semblent trop pesantes, à les mettre dans l'autre plateau de la balance, et les siennes à leur place, afin que ses passions et son amour de soi ne puissent rien ajouter au poids". (Le Leviathan, Thomas Hobbes)

12 "Moral" peut s'opposer à "amoral" ou à "immoral". Nous employons ici la première opposition.

point de vue moral dans le traitement de cette question uniquement si j'accepte de me situer du point de vue et du chômeur et du travailleur, si j'oublie ma situation particulière, mon intérêt personnel.

On qualifiera cette procédure consistant à se "mettre dans la peau de l'autre" de "jeu de la chaise musicale"[13]. Elle est l'essence même du point de vue moral et elle implique que l'on donne autant de poids aux intérêts de l'autre qu'au siens propres.

Bien entendu, il est toujours possible de soutenir qu'une telle méthode de résolution des conflits est illusoire; il est probable que nous ne désirions pas toujours l'utiliser parce qu'elle pourrait nuire à nos plans. L'exigence de cohérence et d'honnêteté m'obligera alors à ne pas faire appel au discours moral lorsque mes intérêts ne seront pas respectés: je ne pourrai pas soutenir qu'on me traite de façon injuste ou immorale. Ainsi, si quelqu'un affirme qu'il n'y a de valable que les rapports de force ou la ruse dans la résolution des conflits, cette personne serait malvenue de jouer au martyr lorsqu'elle rencontrera plus fort ou plus rusé qu'elle. Très souvent, nous sommes tentés d'employer le langage moral pour défendre des intérêts uniquement personnels[14], mais celui-ci comportant des règles de jeu très rigoureuses qui permettent d'en démasquer l'emploi injustifié, nous risquons alors de subir l'étiquette désagréable d'hypocrite.

Notre relation au point de vue moral est semblable à notre relation à un jeu quelconque: on peut accepter ou refuser de jouer, mais une fois dans la partie il faut en accepter les règles sous peine d'expulsion. Que dirions-nous d'un "joueur d'échec" qui déplacerait son "cavalier" en diagonale et soutiendrait jouer aux échecs?

La personne qui décide d'adopter le point de vue moral doit posséder certains traits de caractère et jouir de certaines habiletés si l'on désire que l'entreprise soit plus qu'un simple jeu verbal sans portée dans la pratique et dans lequel quelqu'un pourrait soutenir qu'en tant que piéton, il approuve le principe de notre automobiliste. Ces traits de caractère sont:

13 "Aimerais-tu qu'on te fasse cela"? Voilà la formulation première qu'a pris le principe de réversibilité dans notre enfance.

14 Chaque employeur est porté à juger juste le salaire qu'il verse, chaque employé injuste celui qu'il touche. Très peu cependant, employeur ou employé, conserveraient la même appréciation s'il leur était donné de "sauter la clôture". Fixer le "salaire juste" est une tâche difficile, sinon impossible.

1. L'EMPATHIE, cette capacité de se mettre dans la peau de l'autre, d'imaginer ce qu'il en serait d'être à sa place.

2. L'IMPARTIALITÉ, cette capacité d'oublier ses intérêts, de les mettre "entre parenthèses" dans la prise de décision[15].

3. LA CONNAISSANCE DES FAITS, des conséquences de l'application d'un principe quelconque.

4. LE BON SENS, cette capacité de voir quand un principe doit s'appliquer, quand il est nécessaire de prendre le point de vue moral. Le bon sens nous évite ici de "faire la morale" à tous à tout propos[16].

5. L'HONNÊTETÉ, cette caractéristique de la personne qui lui fait dire ce qu'elle pense vraiment, qui l'empêche de dissimuler.

EN RÉSUMÉ, le point de vue moral sera cette cour d'arbitrage entre intérêts conflictuels qui veut répondre à la question "que doit-on faire si l'on veut respecter la dignité de la personne humaine?" et qui accepte de s'appuyer sur des principes réversibles. Certaines habiletés et traits de caractère sont pré-requis à l'adoption de ce point de vue.

15 La justice est souvent personnifiée tenant une balance les yeux bandés. Cette image ne symbolise pas son aveuglement, mais sa volonté de ne pas voir son intérêt personnel.

16 Le "moralisme" consiste justement à tenir un discours moral lorsque la situation ne l'exige pas.

ALGORITHME DU JUGEMENT DE VALEUR

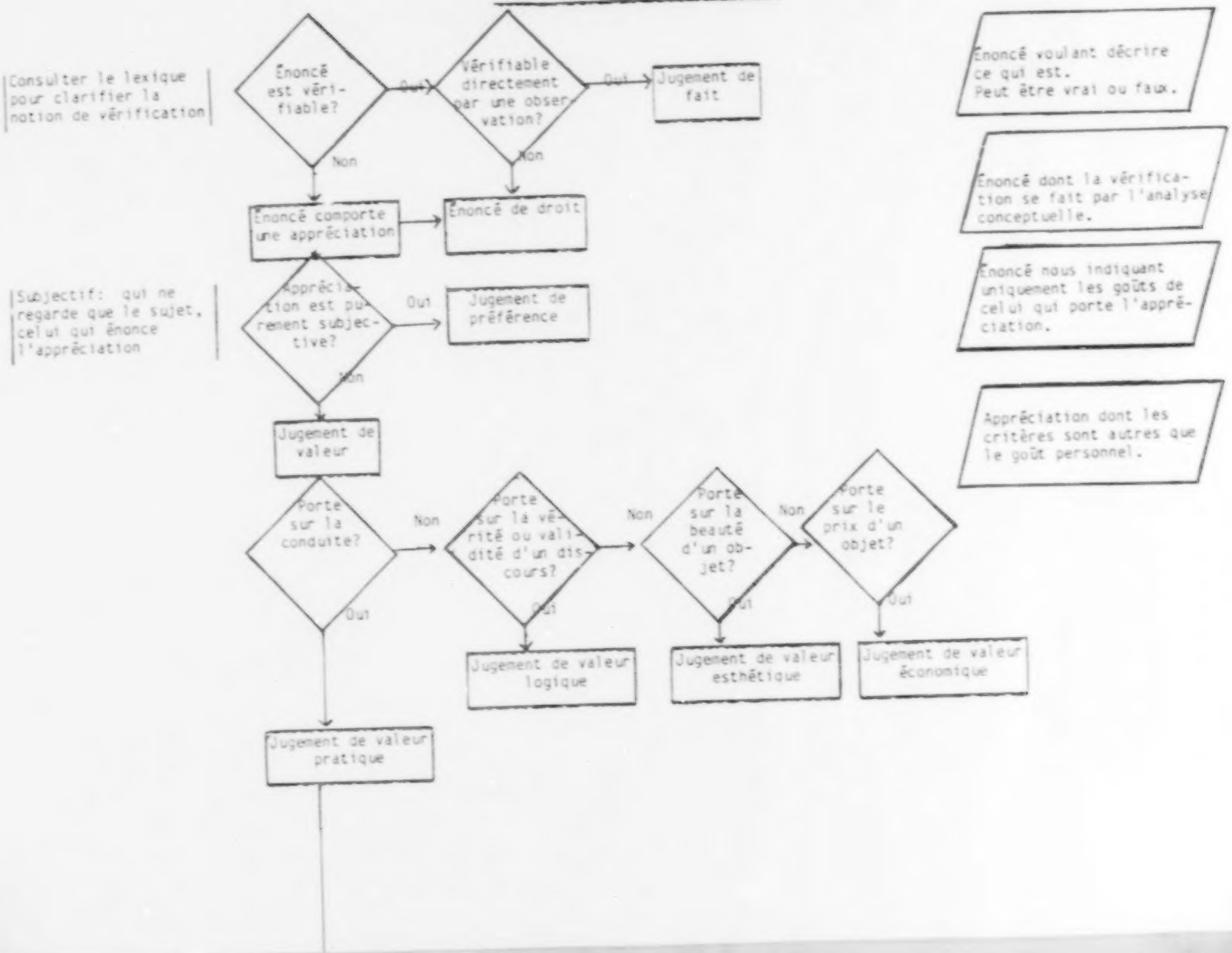

ALGORITHME DU JUGEMENT DE VALEUR MORALE

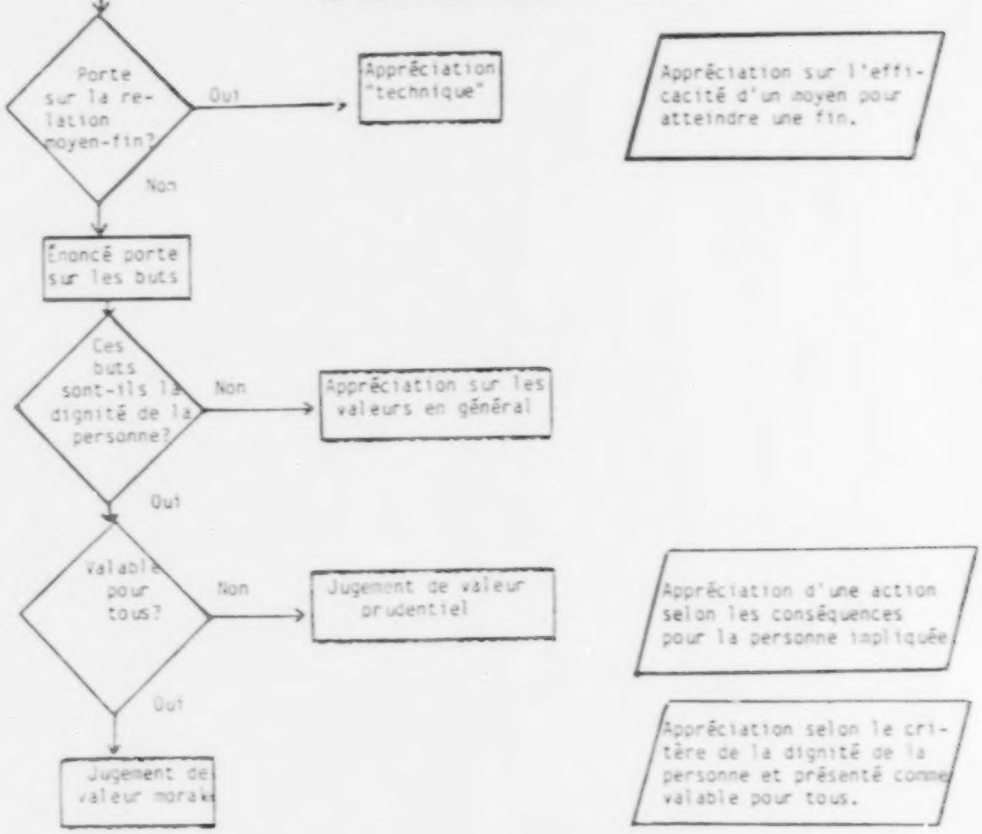

DÉLIBÉRATION TECHNIQUE ET DÉLIBÉRATION SUR LES BUTS

Trouver si la délibération porte sur les moyens pour atteindre un but (technique) ou sur les buts eux-mêmes (valeur).

ON SE DEMANDE:

	T	V
1. Si on doit fixer une limite de vitesse sur les autoroutes.	( )	( )
2. Quelle est la meilleure méthode pédagogique pour tel cours.	( )	( )
3. À quoi devrait servir l'enseignement, la médecine.	( )	( )
4. Comment vivre heureux.	( )	( )
5. Si on doit placer son argent en banque ou l'investir ailleurs.	( )	( )
6. Si être riche est plus important qu'être aimé.	( )	( )
7. Si le chauffage au bois est plus économique que le chauffage à l'électricité.	( )	( )
8. Si, en faisant la grève, je risque de perdre mon emploi.	( )	( )
9. Si je dois être honnête ou rusé dans cette transaction.	( )	( )
10. Si le médecin doit dire la vérité au patient.	( )	( )

PRINCIPE MORAL

Ci-dessous, vous trouverez un ensemble de principes. Certains sont des principes moraux, d'autres pas.

Dans un premier temps, encercler les numéros précédant les principes moraux.

Dans un second temps, identifier la caractéristique manquante aux principes non-moraux. (1) ou (2).

(1) Respect de la personne.
(2) Réversibilité.

N.B. Il est très fréquent qu'un principe soit tout à fait acceptable sans être de nature morale. De plus, les réponses pourront varier d'une personne à l'autre. C'est pourquoi nous vous suggérons de FAIRE CET EXERCICE EN GROUPE afin de percevoir qu'on peut très bien tenir, à première vue, un principe pour moral ou non-moral et changer d'opinion après analyse.

N'hésitez pas à discuter les principes qui vous semblent difficilement classifiables.

1. À table, il faut toujours placer la fourchette à droite de l'assiette. ( )

2. Il faut toujours respecter la loi. ( )

3. Au hockey, il est défendu de blesser volontairement l'adversaire. ( )

4. Toute personne a le droit de disposer de sa vie comme elle l'entend. ( )

5. La peine de mort doit être rétablie afin de préserver l'ordre social. ( )

6. Dans la vie, il faut faire en sorte d'être du côté du plus fort. ( )

7. Au hockey, le porteur du disque doit pénétrer le premier dans la zone adverse. ( )

8. Ne fais pas aux autres ce que tu ne voudrais pas qu'on te fasse. ( )

9. La vie de la personne doit être tenue pour sacrée. ( )

10. Les hommes et les femmes doivent avoir des droits égaux. ( )

LE DILEMME DU PRISONNIER OU À QUOI SERT LA MORALE

Dans les cellules d'une prison d'un pays inconnu, la police détient deux prisonniers politiques et tente de leur faire avouer leur appartenance à un parti d'opposition. Les prisonniers savent que si aucun des deux n'avoue, les autorités infligeront à chacun une sentence d'une année. Si un des deux prisonniers avoue, permettant ainsi l'inculpation de l'autre, il sera immédiatement libéré, le second prisonnier écopant de 10 ans en prison. Si les deux avouent, chacun devra passer 5 ans en prison. Les prisonniers ne se connaissent pas et sont tenus incommunicando. La question est la suivante: SI J'ÉTAIS UN DES DEUX PRISONNIERS DEVRAIS-JE AVOUER?

Jetons un coup d'oeil sur le tableau des gains et des pertes:

	Prisonnier 2	
Prisonnier 1	Avoue	N'avoue pas
Avoue	5,5	0,10
N'avoue pas	10,0	1,1

Voyons les deux raisonnements possibles.

1. "Si l'autre avoue, il serait alors préférable d'avoir fait de même, car je n'aurais que 5 ans plutôt que 10. Par contre, si l'autre n'avoue pas et que j'ai avoué, je serai libéré immédiatement. Dans les deux hypothèses, il me faut avouer".

2. "Pour nous deux, il serait préférable que je n'avoue pas puisque nous n'écoperons que de deux ans à nous deux alors que si j'avoue, le total sera de 10 ans. Il me reste à espérer que, dans l'intérêt commun, l'autre aura pris le même point de vue que moi".

On s'aperçoit que les deux raisonnements correspondent à deux points de vue différents; le point de vue PRUDENTIEL et MORAL. Il est une façon d'être rationnel en tenant compte uniquement de son intérêt personnel et une autre en tenant compte de l'intérêt de toutes les personnes impliquées. L'adoption du point de vue moral peut être très coûteuse (10 ans de prison en l'occurrence) mais, elle est aussi, DU POINT DE VUE DU GROUPE DANS SON ENSEMBLE, la plus rationnelle. Tenir son engagement, sa parole, faire confiance à autrui, éviter la souffrance inutile, considérer les intérêts des autres comme aussi importants que les nôtres facilitent ainsi les rapports humaines.

ON PEUT SOUTENIR QUE LA MORALE OU L'ÉTHIQUE A POUR FONCTON DE PROMOUVOIR LES INTÉRÊTS NON DE TELLE CLASSE, NATION OU GROUPE QUELCONQUE, MAIS DE L'ENSEMBLE DE L'HUMANITÉ.

Opposons cette dernière façon de voir à ce que Soljenitsyne qualifie de "philosophie de l'apache" dans L'ARCHIPEL DU GOULAG.

"Or, la philosophie de l'apache est très simple, très facile à assimiler:

1. Je veux vivre et jouir, les autres je les emm...!

2. C'est le plus fort qui a raison.

3. C'est pas toi qu'on bouscule, ne lève pas le petit doigt! (c'est-à-dire: tant que ce n'est pas toi qu'on bat, n'interviens pas en faveur de celui qui est battu. Attends ton tour)."

LA RÈGLE D'OR

La volonté de réciprocité constitue l'acte de naissance du point de vue moral. VOULOIR QUELQUE CHOSE POUR MOI, C'EST AUSSI LE VOULOIR POUR L'AUTRE. Dans la tradition de la pensée humaine, cette volonté de réciprocité s'est exprimée sous la forme d'une règle: la RÈGLE D'OR.

L'universalité de cette règle est frappante; nous la retrouvons dans toutes les grandes religions et dans la plupart des philosophies qui ont traité de l'art de vivre ensemble. Elle exprime peut-être l'aspiration humaine la plus élevée soutenue par presque tous les grands esprits à la recherche de la règle de conduite la plus générale et la plus importante à adopter. Au-delà la diversité de surface des différentes morales et des cultures, surgit toujours la même exigence.

LE BOUDDHISME:

"N'inflige pas aux autres ce qui t'apporterait souffrances".

(Udanavarga, 5.18)

LE CHRISTIANISME:

"Traitez les hommes de la manière même dont vous voulez être traités par eux".

(Luc, 6,31)

LE CONFUCIANISME:

"Est-il une règle qu'on doive suivre tout au long de notre vie? Sûrement celle de la bonté du coeur. Ne fais pas à autrui ce que tu ne voudrais pas qu'on te fasse".

(Analectes, 15,23)

LE JUDAISME:

"Ne fais pas à ton prochain ce qui te fait du mal. Voilà l'enseignement de la Torah et le reste n'est que commentaire. Va et apprends".

(Rabbi Hillel, le Talmud)

L'HINDOUISME:

"Ceci est le tout de ton devoir: ne fais pas aux autres ce qui serait cause de douleur si on te le faisait".

(Mahabharata, 5.1517)

L'ISLAM:

"Personne d'entre vous n'est un croyant, à moins qu'il n'aime pour son frère ce qu'il aimerait pour lui-même".

(La tradition)

LE JAINISME:

"Dans le bonheur et le malheur, dans la joie et la souffrance, nous devons voir toute créature comme notre propre soi, et devons éviter d'infliger aux autres ce qui nous apparaîtrait indésirable s'il nous était imposé".

(Yogashastra)

LE TAOISME:

"Regarde le gain de ton prochain comme ton propre gain: regarde la perte de ton prochain comme ta propre perte".

(T'ai Shang Kan Ying P'ien)

HOBBES:

"Ne fais pas à autrui ce que tu ne voudrais pas qu'on te fasse à toi-même; cette formule lui montre que toute l'étude des lois de la nature qui lui incombe consiste seulement, quand il pèse les actions des autres en comparaison des siennes et qu'elles lui semblent trop pesantes, à les mettre dans l'autre plateau de la balance, et les siennes à leurs places, afin que ses passions et son amour de soi ne puissent rien ajouter au poids".

(Le Leviathan)

KANT:

"Agis de telle sorte que tu traites l'humanité aussi bien dans ta personne que dans la personne de tout autre, toujours en même temps comme une fin, et jamais simplement comme un moyen".

(Fondements de la métaphysique des moeurs)

II

LE SYLLOGISME PRATIQUE

LE SYLLOGISME PRATIQUE

Dans la première partie de ce module, nous avons traité de la délibération morale et avons souligné que celle-ci exige que nous apportions des raisons justifiant la décision que nous prenons ou l'action que nous proposons. Délibérer, c'est refuser le préjugé, le poids de l'habitude ou de la tradition comme unique critère de choix. C'est tenter de se soustraire aux règles faciles et débilitantes de l'opinion où tout se vaut puisque, c'est bien connu, "chacun a droit à ses opinions"[1].

Dans cette seconde partie, nous exposerons quelques procédés généraux de la pensée et verrons comment ces mêmes procédés s'appliquent à l'argumentation morale. Nous nous apercevrons que dans la mesure où l'éthique s'appuie sur la raison, elle suit les mêmes règles dictant l'argumentation en général, auxquelles s'ajoutent quelques autres qui lui sont propres. Le but d'une telle étude est de nous amener à une compétence plus grande dans le traitement des problèmes moraux.

En morale, la difficulté provient non pas tant de la complexité logique des règles à suivre, mais plutôt du fait que les problèmes moraux véhiculent une charge émotive très grande et que souvent, la conviction l'emporte sur la raison, la partialité sur l'objectivité. Il ne faudrait pas sous-estimer de la part de la raison dans la morale bien qu'il ne faille pas faire de cette dernière le seul critère dans la solution des problèmes.

Lorsqu'on pense, on peut procéder à plusieurs opérations différentes. La logique est l'étude de ces différents procédés et des normes de leur validité. Pour notre propos, qui est de nous familiariser avec l'argumentation morale, nous retiendrons l'INDUCTION, la DÉDUCTION et l'INTUITION.

L'INDUCTION consiste tout simplement à dégager une loi générale à partir de l'observation d'un certain nombre de faits. Ainsi, ayant remarqué à plusieurs reprises au printemps que la température se réchauffe, je serai porté à affirmer la loi générale qu'au printemps, le temps s'adoucit. Je n'ai pu arriver à cette loi générale que parce que dans l'observation de chaque

1 Il ne s'agit pas ici de refuser à qui que ce soit le droit de s'exprimer mais d'exiger qu'on justifie son opinion. L'opinion est maîtresse absolue lorsqu'il s'agit de jugements de préférence mais sans valeur lorsqu'on traite de jugements de fait ou de valeur.

printemps, j'ai retenu une caractéristique commune à tous: la température. INDUIRE, c'est PASSER DE CAS PARTICULIERS (chaque printemps avec ses caractéristiques propres) À UNE PROPOSITION PLUS GÉNÉRALE[2].

Un principe pratique étant une règle générale de conduite, on devine aisément qu'il n'est autre chose que le résultat d'une induction. Imaginons un enfant. Il lui arrive un jour de mentir à sa soeur; on le prend sur le fait et on lui "fait la morale" en lui disant que ce "n'est pas bien". Il ne retiendra probablement d'une telle admonestation que l'interdiction de cette action précise: ne pas mentir à sa soeur. Le lendemain, il récidive avec un compagnon de jeu, le surlendemain, avec sa mère. Si les parents désirent qu'il y ait réellement éducation morale[3] plutôt qu'un simple ensemble d'ordres ponctuels et souvent de nature contradictoire, ils lui feront comprendre que "mentir n'est pas bien". Ils lui auront fait entrevoir que le mensonge était commun aux trois situations et qu'on doit l'éviter en général. En possession de cette règle générale, l'enfant pourra l'appliquer à de nouveaux cas, voire même à ses parents s'il réussit à les prendre en défaut!

Plus tard, il se fera dire ou s'apercevra de lui-même qu'en plus de ne pas mentir, il faut respecter la parole donnée, ne pas trahir un secret important. Si nous analysons rapidement ces trois principes, nous verrons qu'ils ont en commun l'IDÉE DE CONFIANCE. Nous sommes amenés au principe plus général qu'on ne doit pas tromper la confiance d'autrui. On peut donc voir que les principes peuvent être plus ou moins généraux, s'appliquer à un plus ou moins grand nombre de situations différentes.

Une remarque s'impose sur la nature de l'induction et du principe et sur laquelle nous reviendrons lorsque nous traiterons du raisonnement moral. L'induction étant le résultat de l'observation d'un certain nombre de cas particuliers, il est toujours possible que notre énumération soit incomplète ou qu'il y ait des cas qui contredisent notre principe général. Ainsi, cacher la vérité à quelqu'un que nous savons ne pas être en mesure de la supporter n'est pas forcément un acte répréhensible. Dans de tels cas, on sera porté à dire que le principe général est bon, mais qu'il souffre des "exceptions"[4].

2 "Lorsqu'on éprouve sur beaucoup de mers que l'eau est salée et sur beaucoup de rivières que l'eau est douce, on conclut par induction que l'eau de mer est salée et celle des rivières douce".
"Logique de Port-Royal".

3 Il y a éducation morale lorsque l'enfant est amené à comprendre le pourquoi d'une règle ou d'un principe quelconque.

4 Un principe moral est toujours sujet à révision puisqu'il est possible que nous découvrions des cas où il ne doit pas s'appliquer.

Ces "exceptions" par rapport à un principe apparaissent pour deux raisons. Premièrement, il se peut que notre principe soit trop général et il faudra alors le reformuler en y incluant une précision supplémentaire qui tienne compte des cas "exceptionnels". Si nous poursuivons notre exemple, nous aurons le ou les principes suivants: "il faut mentir lorsque la vérité blesse profondément la personne"; "il faut tromper la confiance d'autrui lorsque cela peut l'aider". Nous appellerons cette opération la SPÉCIFICATION D'UN PRINCIPE.

Une erreur courante de l'argumentation pratique consiste à prendre position ou à discuter d'un problème précis à partir de principes trop généraux. Quelqu'un qui s'opposerait à l'avortement à partir du principe qu'il ne faut pas tuer ou du jugement de valeur que la vie est sacrée et qui par ailleurs prônerait la peine de mort devra ou bien spécifier son principe (il ne faut pas enlever la vie à une personne innocente) ou accepter de se contredire.

Il se peut aussi qu'un principe quelconque ne puisse s'appliquer à un ensemble de cas parce qu'un autre principe nous apparaissant plus important semble devoir aussi s'appliquer. Ne pas mentir, ne pas tromper la confiance d'autrui, peut nous apparaître moins important que le principe voulant que nous ne fassions pas souffrir autrui inutilement. Nous parlerons alors de HIÉRARCHISATION DES PRINCIPES.

Lorsque nous traitons d'un problème moral, c'est-à-dire d'un problème ayant comme enjeu le respect de la personne humaine, nous ne pouvons nous contenter d'affirmer des principes. Nous devons prendre connaissance des faits et conclure à la décision appropriée. En d'autres termes, nous devons raisonner.

Raisonner, c'est déduire et la DÉDUCTION consiste à tirer une conclusion à partir de prémisses, à arriver à une conclusion en quelque sorte contenue dans notre point de départ[5]. L'ensemble des propositions suivantes constitue un exemple classique de raisonnement.

Tous les hommes sont mortels.
Or Socrate est un homme.
Donc Socrate est mortel.

5 Raisonnement: opération de l'esprit consistant à enchaîner logiquement des jugements avec plus ou moins de rigueur selon le type de raisonnement et à en tirer une conclusion.

Ce type de raisonnement est nommé syllogisme et on définit celui-ci comme étant l'opération par laquelle, de deux propositions appelées prémisses[6], on en tire une troisième qui y est logiquement impliquée. La logique étudie les règles nécessaires à la validité d'un tel raisonnement. Nous présupposerons connues ces règles. Nous nous contenterons de rappeler deux conditions pour qu'un syllogisme soit vrai, c'est-à-dire corresponde à la réalité: il est nécessaire qu'il soit logiquement valide et que sa majeure soit vraie. Cela signifie tout simplement qu'on peut raisonner correctement et se tromper si notre point de départ est lui-même erroné. Nous retrouverons l'équivalent de ces deux conditions dans le raisonnement moral: il faudra que l'argumentation soit cohérente et que le principe soit moral.

6 Nous appelons "majeure" la première proposition, mineure la seconde et conclusion la troisième. Les deux premières propositions forment les prémisses d'un raisonnement.

Si nous retournons à notre exemple de syllogisme, nous voyons que celui-ci se compose de trois propositions qui sont des jugements de fait, c'est-à-dire de propositions constatant ce qui est. Nous avons alors un syllogisme théorique. Il est un autre sens de syllogisme qui retiendra davantage notre attention: le SYLLOGISME PRATIQUE.

Le syllogisme pratique est celui dont la conclusion ne nous dit pas ce qui est mais ce que nous devons faire ou ne pas faire, ce qui est estimable ou non. Prenons un même exemple, tantôt exprimé sous forme de jugement de valeur, tantôt sous forme de principe.

Faire souffrir est immoral.
La guerre fait souffrir autrui.
La guerre est immorale.

Il ne faut pas faire souffrir autrui.
La guerre fait souffrir autrui.
Il ne faut pas faire la guerre[7].

7 Etes-vous d'accord avec la conclusion? Si oui, trouvez-vous immorale toute forme de guerre?.

Dans le syllogisme pratique, nous appliquons un principe ou un jugement de valeur général à une action et nous débouchons sur une règle ou un jugement de valeur particulier. Nous passons ainsi du général au particulier, du principe à une prise de position. On peut voir que nous procédons à l'inverse de l'induction qui nous aura fourni un point de départ et que le syllogisme constitue la justification de notre prise de position.

Les prémisses du syllogisme pratique seront toujours constituées d'un principe ou d'un jugement de valeur et d'un jugement de fait ou, à tout le moins, d'une proposition ne contenant aucune appréciation. Il est en effet possible qu'une des deux prémisses ne corresponde pas à proprement parler une observation, mais à un énoncé dont on peut vérifier l'exactitude uniquement par une définition plus exacte des termes comme dans l'exemple suivant:

On ne doit pas tuer un être humain innocent.
Or, le foetus est un être humain innocent.
Donc, on ne doit pas pratiquer l'avortement
(qui consiste à tuer un être humain innocent).

Il est à remarquer que le débat sur l'avortement ne porte pas tant sur le principe général mais sur la mineure: le foetus est-il un être humain ou non[8]? Dans un débat moral, il faudra toujours être très attentif au sens que nous donnons au terme-clé, c'est-à-dire à celui sur lequel porte notre jugement de valeur ou au sujet duquel s'énonce votre principe. En clair, cela signifie qu'il faut s'entendre sur ce qu'on débat, sinon nous nous enfoncerons dans la confusion et l'intolérance.

L'erreur la plus courante que nous rencontrons dans le raisonnement moral consiste à passer directement d'un jugement de fait à la conclusion sans énoncer le principe qui nous permet justement une telle conclusion. Ainsi, il serait logiquement injustifié de soutenir qu'on doive rétablir la peine de mort parce que la majorité des gens la souhaite. Le principe qui affirme que l'on doive suivre la volonté de la majorité est ici nécessaire.

Une fois mises en place les pièces du syllogisme, il nous faut retourner au principe et voir s'il est de nature morale, s'il est assez spécifique et si un autre plus important ne pourrait pas s'appliquer, s'il ne contredit pas un autre principe nous apparaissant plus important. On devra alors ou bien formuler un autre syllogisme, ou bien décider lequel des deux principes nous apparaît prioritaire. Voilà les questions qu'on devra se poser sur la nature du principe.

[8] C'est ce qui explique le caractère si souvent passionné du débat sur l'avortement. Il porte sur les caractéristiques qui font d'un être vivant une personne humaine. Il se situe au coeur de la problématique morale.

1. Passe-t-il le test de la réversibilité? Accepterais-je ce principe si j'étais dans la position de la personne la plus défavorisée par l'application de ce même principe?

2. Est-il assez spécifique? Ai-je appliqué mon principe à de nouveaux cas? Dois-je le préciser?

3. L'ai-je mis en relation hiérarchique avec d'autres principes? S'il y a incompatibilité, lequel vais-je choisir?

Finalement, une fois effectuées toutes ces opérations, il se peut que la conclusion à laquelle j'arrive me semble immorale et/ou inacceptable parce qu'elle ne respecte pas la dignité de la personne humaine et cela, sans que je puisse démontrer pourquoi. Nous serons alors portés à dire que nous "sentons" que ce n'est pas la bonne solution, qu'intuitivement nous le savons mais sommes incapables d'en faire la démonstration[9]. Nous avons affaire à l'INTUITION, cette saisie directe des réalités sans l'intermédiaire du raisonnement. L'intuition ne nous prouve pas l'"immoralité" de notre conclusion, mais constitue plutôt un indice que nous résistons affectivement à cette dernière. L'origine de cette résistance peut résider dans la tradition, dans notre plus ou moins grande empathie, etc., etc. Elle constitue la dimension affective du jugement de valeur morale. Elle est, dans une grande mesure, fonction des habiletés ou traits de caractère que nous avons décrits comme prérequis à l'adoption du point de vue moral.

9 "Ceux qui sont accoutumés à juger par le sentiment ne comprennent rien aux choses du raisonnement, car ils veulent d'abord pénétrer d'une vue et ne sont point accoutumés à chercher les principes. Et les autres, au contraire, qui sont accoutumés à raisonner par principe, ne comprennent rien aux choses de sentiment, y cherchant des principes et ne peuvent voir d'une vue".
"Les Pensées", Pascal.

EXERCICES

DE LA LECTURE DU TEXTE, ON PEUT DIRE QUE...	VRAI	FAUX
1. Une des deux prémisses d'un raisonnement moral doit être un principe ou un jugement de valeur.	( )	( )
2. Il est toujours possible de trouver la solution dans un débat moral.	( )	( )
3. Dans un débat moral, les questions de fait sont sans importance.	( )	( )
4. L'éducation morale consiste à donner des ordres.	( )	( )
5. Spécifier un principe, c'est préciser son champ d'application.	( )	( )
6. On arrive au principe par la méthode de l'induction.	( )	( )
7. En morale, seule compte la raison, la logique.	( )	( )
8. La morale est uniquement affaire d'opinion personnelle.	( )	( )
9. L'intuition est l'arbitre suprême dans la décision morale.	( )	( )
10. Hiérarchiser un principe, c'est le mettre en relation avec un autre par degré d'importance.	( )	( )
11. Un principe peut être plus ou moins général.	( )	( )

À PARTIR DES TROIS PRINCIPES SPÉCIFIQUES PRÉSENTÉS, FORMULER LE PRINCIPE PLUS GÉNÉRAL PERTINENT.

1. a) Quand on a pris rendez-vous, faut aller à ce rendez-vous.
   b) On se doit de garder un secret qui nous a été confié.
   c) Si j'ai dit que je ferais ce travail, je dois le faire.

   PRINCIPE GÉNÉRAL: ______________________________

2. a) Ces deux étudiants ont fait un travail de même qualité, on doit leur donner la même note.
   b) Qu'on soit riche ou pauvre, on a droit au respect des autres.
   c) À travail égal, salaire égal.

   PRINCIPE GÉNÉRAL: ______________________________

3. a) On ne doit pas tricher aux examens.
   b) Il faut payer ses impôts.
   c) Il faut arrêter au feu rouge.

   PRINCIPE GÉNÉRAL: ______________________________

4. a) Il faut conduire lentement lorsque la chaussée est glissante.
   b) Il faut toujours porter une veste de sauvetage lorsqu'on fait du canot.
   c) On doit se méfier des avalanches lorsqu'on fait du ski en haute montagne.

   PRINCIPE GÉNÉRAL: ______________________________

SPÉCIFICATION D'UN PRINCIPE

Spécifier un principe, c'est s'assurer que le principe que nous énonçons ne couvre que les situations jugées pertinentes. Pour ce faire, on précise son champ d'application en imaginant des situations ou des cas constituant des "exceptions" à notre principe général et nous le reformulons de telle façon que ces nouveaux "cas" ne soient plus couverts par notre principe spécifié.

EXEMPLE:

Principe général
On ne doit pas tuer un autre être humain.

Exceptions
Tuer pour défendre sa vie
À la demande expresse et consciente de la personne.

Principe spécifié
On ne doit pas tuer une personne innocente et contre sa volonté.

1. Principe général
   Il faut respecter la limite de vitesse.
   Exception: ______________________________
   Principe spécifié: ______________________

2. Principe général
   On doit respecter l'autorité.
   Exception: ______________________________
   Principe spécifié: ______________________

3. Principe général

On doit augmenter les prestations d'assurance-chômage pour tous ceux qui ne travaillent pas.

Exception: ______________________________
____

Principe spécifié: ______________________
____

4. Principe général

On ne doit jamais mentir.

Exception: ______________________________

Principe spécifié: ______________________

5. Principe général

On ne doit jamais torturer un ennemi.

Exception: ______________________________

Principe spécifié: ______________________

HIÉRARCHISATION D'UN PRINCIPE

Vous vous êtes probablement aperçus dans l'exercice sur la spécification d'un principe que trouver une "exception" à un principe général, c'est aussi découvrir qu'un autre principe plus important ou nous apparaissant tel doit s'appliquer dans tel situation précise. Voici ce qui vous est demandé.

1) Groupez-vous en petites équipes de travail.

2) Choisissez dans la liste des principes celui avec lequel vous vous sentez le plus en accord ou sur lequel l'unanimité se fait le plus facilement.

3) Repérer dans la liste un principe qui vous apparaît entrer en conflit avec celui que vous avez choisi.

4) Identifier un cas concret ou les deux principes conflictuels sont en jeu. Il serait souhaitable que vous disposiez d'un certain temps de réflexion personnelle afin de mener à bien cette partie de l'exercice.

5) Esquisser une solution.

6) Formuler le principe spécifique correspondant à la solution.

N.B. Cet exercice fait appel à votre imagination.

LISTE DES PRINCIPES

1) Il faut toujours suivre la voix de sa conscience.

2) Tout État doit garantir l'ordre.

3) Toute personne doit pouvoir disposer de sa vie comme elle l'entend.

4) La fin justifie les moyens.

5) La vie de l'individu doit être tenue pour sacrée.

6) Le bien commun doit passer avant le bien particulier.

7) Il faut toujours respecter la loi.

8) À chacun selon son travail.

9) Tout comportement est acceptable dans la mesure où il ne brime pas la liberté d'autrui.

10) On ne doit pas faire le mal pour arriver au bien.

11) À chacun selon ses besoins.

12) On doit rétablir la peine de mort afin de maintenir l'ordre dans la société.

PRINCIPE CHOISI: ______________________________

____

PRINCIPE ENTRANT EN CONFLIT: ______________________________

____

CAS CONCRET: ______________________________

____

"SOLUTION": ______________________________

____

____

____

PRINCIPE SPÉCIFIÉ: ______________________________

____

JUGEMENTS ET PRINCIPES

On trouvera ci-dessous un ensemble d'énoncés. Certains sont des JUGEMENTS DE VALEUR, c'est-à-dire une appréciation fondée sur des critères autres que le simple goût personnel. D'autres sont des PRINCIPES, c'est-à-dire des règles, des guides qui peuvent orienter notre conduite dans toutes sortes de domaines. Chacun de ces jugements de valeur et de ces principes expriment différents POINTS DE VUE selon lesquels on peut juger de quelque chose ou proposer de faire ou de ne pas faire quelque action. De plus, un principe s'appuie sur un jugement de valeur, il est la traduction en termes de conduite d'une appréciation.

Voici ce qui vous est demandé.

A. Formuler cinq principes ou jugements de valeur auxquels vous aurez VOUS-MÊME pensé. Ne choisissez pas vos exemples dans les exercices précédents.

B. Identifier si l'énoncé constitue un jugement de valeur (V) ou un principe (P).

C. Identifier le point de vue exprimé par l'énoncé. Dans l'ensemble, ayez au moins deux énoncés qui, à votre avis, expriment le point de vue moral.

D. Traduire le jugement de valeur en principe, c'est-à-dire faire d'une appréciation une règle de conduite. Traduire le principe en jugement de valeur, c'est-à-dire trouver l'appréciation qui justifie le principe.

Voici un EXEMPLE:

A. "Conduire sans ceinture de sécurité est imprudent".

C. POINT DE VUE: Prudentiel.

D. TRADUCTION: Il ne faut pas conduire sans ceinture de sécurité.

1. A. ÉNONCÉ: ______________________________ ( )
   C. POINT DE VUE: ______________________________
   D. TRADUCTION: ______________________________

2. A. ÉNONCÉ: ______________________________ ( )
   C. POINT DE VUE: ______________________________
   D. TRADUCTION: ______________________________

3. A. ÉNONCÉ: ______________________________ ( )
   C. POINT DE VUE: ______________________________
   D. TRADUCTION: ______________________________

4. A. ÉNONCÉ: ______________________________ ( )
   C. POINT DE VUE: ______________________________
   D. TRADUCTION: ______________________________

5. A. ÉNONCÉ: ______________________________ ( )
   C. POINT DE VUE: ______________________________
   D. TRADUCTION: ______________________________

ARGUMENTATION MORALE

Très souvent, dans l'argumentation, on fait les erreurs suivantes: ou bien l'on part d'un énoncé de fait et on conclut directement par un principe ou un jugement de valeur, ou bien l'on pose une prémisse et l'on conclut sans s'appuyer sur un énoncé de fait ou une définition. Complétez ou formulez les raisonnements suivants et dites, pour les énoncés manquants, s'il s'agit d'un principe (P) d'un jugement de valeur (V) d'un énoncé de fait (F) ou d'une définition.

1. PRÉMISSES: (1) ________________________________ ( )
   (2) L'avortement est illégal.
   CONCLUSION: Donc, l'avortement est immoral.

2. PRÉMISSES: (1) ________________________________ ( )
   (2) Les centrales nucléaires mettent la vie des êtres humains en danger.
   CONCLUSION: On doit arrêter la construction des centrales nucléaires.

3. PRÉMISSES: (1) On doit éviter de faire souffrir inutilement les étudiants.
   (2) ________________________________ ( )
   CONCLUSION: Donc, on doit bannir cet exercice.

4. PRÉMISSES: (1) ________________________________ ( )
   (2) Ils ont volé.
   CONCLUSION: On doit les mettre en prison.

5. En 1939, l'Allemagne était justifiée de déclencher l'invasion de la Pologne puisqu'un pays attaqué a le droit de répliquer par les armes et ce, même sur un territoire ennemi.

Prémisses:

1) ______________________________ ( )

2) ______________________________ ( )

Conclusion:

______________________________ ( )

6. Le sexisme doit disparaître parce qu'on doit respecter la personne humaine.

Prémisses:

1) ______________________________ ( )

2) ______________________________ ( )

Conclusion:

______________________________ ( )

7. Le terrorisme étant une forme de violence, doit être combattu.

Prémisses:

1) ______________________________ ( )

2) ______________________________ ( )

Conclusion:

______________________________ ( )

8. Le contrat de mariage exigeant l'exclusivité sexuelle, les conjoints ne doivent pas avoir de relations sexuelles avec d'autres partenaires. Ce serait immoral.

Prémisses:

1) ______________________________ ( )

2) ______________________________ ( )

Conclusion:

______________________________ ( )

III

UNE PROCÉDURE

UNE PROCÉDURE

Dans un débat moral, les désaccords peuvent être nombreux. En simplifiant un peu, nous pouvons les classer en deux catégories. Ils peuvent premièrement, porter sur les faits, sur la signification des mots-clés. Deuxièmement, ils peuvent porter sur le choix du principe moral à adopter. C'est seulement dans ce type de désaccord que nous avons un désaccord de nature morale.

Devant quelque problème pratique que ce soit, un des meilleurs points de départ sera de dresser ce que nous appelons un TABLEAU DES ARGUMENTS qui nous permettra de trouver et de situer les principales raisons invoquées dans la prise de décision. Voici les étapes de la construction d'un tel tableau.

1) CLARIFICATION. Dans une première étape, on tente de clarifier les données du problème pour éviter les malentendus ultérieurs: s'entend-on sur les définitions, sur le sens de la proposition discutée? En un mot, il s'agit d'analyser la situation de la façon la plus complète possible afin de disposer d'un dossier étoffé.

2) RECHERCHE des arguments. On énonce en désordre tous les arguments possibles en faveur et contre la proposition. À cette étape, il faut s'ouvrir à tous les arguments possibles et impossibles.

3) Le TAMISAGE. Les énoncés sont-ils pertinents par rapport à la solution proposée? Avons-nous des jugements de valeur camouflés? Si oui, les reformuler ou les éliminer.

4) CLASSER sur le tableau des arguments les différents énoncés. Une proposition sera soit un jugement de fait ou un énoncé de droit (i.e. un énoncé dont on peut vérifier l'exactitude par une analyse du sens du terme), soit un jugement de valeur ou un principe. Si nous avons un jugement de valeur, le reformuler en principe.

5) REMPLIR les cases vides, c'est-à-dire trouver et formuler les chaînons manquants du syllogisme. On s'apercevra qu'un tableau des arguments bien fait peut nous donner tous les raisonnements possibles sur une question pratique.

6) QUALIFIER les principes. Un principe réversible sera un principe moral. Un principe non-réversible, probablement un principe prudentiel. Le noter sur le tableau.

7) CHOISIR le principe moral avec lequel nous sommes en accord. S'assurer qu'aucun autre principe nous apparaît plus important et que notre principe choisi est assez spécifique.

8) FORMULER dans un texte suivi notre position personnelle vis-à-vis de la proposition de départ. Dans ce texte, on devra retrouver un principe moral, un ou des jugements de fait et la conclusion qui en découle.

9) Sommes-nous satisfaits de notre "solution"? Pense-t-on vraiment qu'on doive l'appliquer?

NOTES: a) Si, en (7), nous n'arrivons pas à trouver un principe acceptable, nous en formulons un nouveau.

b) Les étapes 1, 2, 3, 4, 5 et 6 peuvent se faire seul, en petit groupe ou en plénière.

c) Cette procédure ne nous donnera jamais à coup sûr LA solution morale; il peut y en avoir plusieurs, parfois il n'y en a pas. Elle aura au moins le mérite de nous indiquer l'origine du désaccord, de réduire les malentendus, de préciser les points de vues. Elle n'aurait contribué qu'à nous faire voir la complexité de certains problèmes moraux et cette procédure aurait atteint son but. L'écueil est ici le simplisme.

ACTIVITÉ

A)

1) Le professeur ou le groupe choisit une proposition pour fin de délibération. On pourra choisir cette proposition dans la liste qui vous est suggérée ou en choisir toute autre qui pourra apparaître pertinente.

2) En plénière, on passe à travers les six premières étapes.

3) Individuellement, on parcourt les étapes 7, 8 et 9.

B) En se servant de la liste suggérée ou en choisissant tout autre problème moral, l'étudiant devrait être à même de traiter de lui-même une question morale en se servant du tableau des arguments comme analyse préparatoire à un texte suivi.

LISTE SUGGÉRÉE DE PROPOSITIONS

1) On doit légaliser l'avortement.

2) On doit rétablir la peine de mort pour les meurtriers.

3) Notre pays doit accepter le désarmement nucléaire unilatéral.

4) On doit permettre le droit au suicide.

5) On doit permettre l'euthanasie.

6) On doit refuser de faire la guerre.

ETC.. ETC..

UN EXEMPLE

FAUT-IL LÉGALISER L'AVORTEMENT

1. CLARIFICATION des faits et des principales notions du problème. Présentation des pièces du dossier.

   a) LÉGALISER: faire en sorte que la loi permette l'avortement n'implique pas forcément un jugement de valeur morale. On peut être pour la légalisation de l'avortement et la trouver immorale. Ainsi, être pour la légalisation de l'homosexualité ne signifie pas qu'on propose celle-ci comme façon légitime de vivre la sexualité humaine. L'État devra-t-il assumer les frais par le biais de l'assurance-maladie?

   b) AVORTEMENT: interruption volontaire de la grossesse entraînant la mort du produit de la conception.

   c) AVORTEMENT THÉRAPEUTIQUE: avortement pratiqué lorsque la santé de la mère est menacée. Qu'entendons-nous par la notion de "santé"? Santé physique ou santé psychologique? Si on étire trop la notion de santé, tout avortement devient "thérapeutique". On n'aura rien résolu, on se sera gargarisé de mots.

   d) FOETUS: le produit de la conception, de la fin de la huitième semaine jusqu'au moment de la naissance. Avant ce stade, on parle de ZYGOTE (de la conception à la troisième semaine) ou d'EMBRYON (de la quatrième à la septième semaine).

Ces définitions et bien d'autres encore sont absolument nécessaires si l'on veut savoir quel type d'actions légaliser, comment formuler la loi indiquant de façon rigoureuse ce qui sera permis et ce qui ne le sera pas. Si on saute cette étape de clarification, les tribunaux risquent fort d'être submergés!

2. ARGUMENTS:

a) Le produit de la conception est un être humain.

b) L'avortement est un meurtre.

c) Qu'il soit légalisé ou non, l'avortement continuera à se pratiquer mais dans des conditions dangereuses pour la femme.

d) Avorter ou non constitue une décision qui ne regarde que les femmes.

e) L'avortement contribue à combattre la surpopulation.

f) L'avortement est illégal.

g) Le gouvernement qui proposerait la légalisation de l'avortement perdrait à coup sûr ses élections.

h) L'avortement est une opération chirurgicale dangereuse.

i) Ceux qui s'opposent à la légalisation de l'avortement sont des conservateurs et des traditionnalistes.

j) Les hommes qui s'opposent à la légalisation de l'avortement sont des sexistes.

k) Le produit de la conception n'est pas un être humain.

l) La femme a le droit de disposer de son corps comme elle l'entend.

m) Qu'on commence à tuer le produit de la conception pour toutes sortes de raisons, ensuite on fera de même avec les vieillards, les handicapés.

n) La vie est sacrée.

o) Ma religion défend l'avortement.

p) Etc., etc...

3. TAMISAGE:

Il est parfois difficile de classer un énoncé parmi les jugements de fait/droit ou les jugements de valeur. Le critère à retenir sera le suivant: notre énoncé contient-il implicitement ou explicitement une appréciation? "Le produit de la conception est un être humain" est une proposition renvoyant à des critères qui, EN DERNIÈRE ANALYSE, sont des faits observables, quels que soient les critères qu'on décide de retenir. La question morale serait de savoir quels critères DOIVENT être retenus dans la définition de l'être humain. Au contraire, la proposition "l'avortement est un meurtre" constitue un jugement de valeur puisque la notion même de meurtre signifie "tuer de façon injustifiée un être humain".

4. et 5. Voir le tableau

6. CHOIX DU PRINCIPE:

POUR: La femme a le droit de disposer de son corps comme elle l'entend.

CONTRE: La loi ne doit pas permettre la mise à mort volontaire d'un être humain.

7. ANALYSE DU PRINCIPE:

POUR: a) réversible? Oui

b) Spécification? "La femme a le droit de disposer de son corps comme elle l'entend LORSQUE CELA NE CONTREDIT PAS UN AUTRE DROIT PLUS IMPORTANT".

c) Hiérarchisation? Par rapport à la proposition discutée, aucun autre principe nous semble devoir avoir préséance.

CONTRE: a) réversible? Oui

b) Spécification? La loi ne doit pas permettre la mise à mort VOLONTAIRE d'un être humain INNOCENT.

c) Hiérarchisation: par rapport à la proposition, aucun autre principe nous semble supérieur.

8. DÉVELOPPEMENT du syllogisme:

POUR: Dans la mesure où le produit de la conception n'est pas un être humain à part entière avec tous les droits, le droit de la femme à disposer de son corps est le principe qui doit s'appliquer au problème discuté. Or, le produit de la conception fait partie intégrante du corps de la femme. La loi devrait donc reconnaître ce droit si l'on désire un système légal qui soit juste. Ce droit devrait valoir de la conception jusqu'à la naissance et les frais de l'interruption volontaire de grossesse sont assurés par la société en général.

CONTRE: Partant du principe que la loi doit voir à ce que la vie des personnes innocentes soit respectée et constatant que le produit de la conception est un être humain, nous soutenons qu'il ne saurait être question de légaliser l'avortement. Nous accordons le statut d'être humain au zygote, à l'embryon et au foetus. Nous ne nions pas à la femme le droit de disposer de son corps comme elle l'entend, mais disons tout simplement que, comme tout autre droit, celui-ci ne peux s'exercer lorsqu'il entraîne la mort d'une personne innocente.

9. INTUITION:

La solution proposée nous semble respecter la dignité humaine.

TABLEAU DES ARGUMENTS

Énoncé de la proposition discutée: IL FAUT LÉGALISER L'AVORTEMENT (3)

POINT DE VUE	JUGEMENTS DE VALEUR OU PRINCIPE (1)	JUGEMENTS DE FAIT OU DE DROIT (2)
MORAL	La loi doit faire en sorte de protéger l'intégrité physique des personnes.	Qu'il soit légal ou non, l'avortement continuera à se pratiquer, mais dans des conditions dangereuses pour la femme.
MORAL	La loi doit contribuer à combattre la surpopulation	L'avortement contribue à combattre la surpopulation.
MORAL	La loi ne doit pas interdire des actes chirurgicaux voulus par la personne et ne mettant pas en danger la vie d'un autre être humain.	Le produit de la conception n'est pas un être humain.
MORAL	La femme a le droit de disposer de son corps comme elle l'entend et la loi doit entériner ce droit.	Le produit de la conception fait partie intégrante du corps de la femme.
PRUDENTIEL	La loi doit traduire les intérêts du gouvernement.	Le gouvernement qui s'opposerait aux demandes des mouvements féministes perdrait à coup sûr les élections.

Négative de la proposition discutée: IL NE FAUT PAS LÉGALISER L'AVORTEMENT(3)

JUGEMENTS DE FAIT OU DE DROIT (2)	JUGEMENTS DE VALEUR OU PRINCIPE (1)	POINT DE VUE
Le produit de la conception est un être humain.	La loi doit défendre la vie humaine innocente.	MORAL
L'avortement est illégal.	Ce qui est illégal est immoral.	MORAL
Le gouvernement qui légaliserait l'avortement perdrait à coup sûr le pouvoir.	La loi doit traduire les intérêts du gouvernement.	PRUDENTIEL
Qu'on commence par légaliser l'avortement, ensuite ce sera l'euthanasie, l'élimination des malades, des vieillards, le droit au suicide.	La loi doit veiller à éviter que ne débute un processus menant au non-respect de la vie.	MORAL
Le droit à la vie s'oppose au droit de disposer de son corps.	Le droit à la vie du produit de la conception est plus fondamental que le droit de disposer de son corps.	MORAL

TABLEAU DES ARGUMENTS

Énoncé de la proposition discutée: (3) ______________________________

POINT DE VUE	JUGEMENTS DE VALEUR OU PRINCIPE (1)	JUGEMENTS DE FAIT OU DE DROIT (2)

Négative de la proposition discutée: (3) ________________________

JUGEMENTS DE FAIT OU DE DROIT (2)	JUGEMENTS DE VALEUR OU PRINCIPE (1)	POINT DE VUE

Il arrive à l'enfant et au philosophe de promouvoir une conduite ou de s'y opposer parce qu'elle apparaît "immorale" ou "injuste". Ces termes ont-ils toujours le même sens, ou bien ne s'enrichiraient-ils pas de nouvelles dimensions à chaque étape de développement?

LES ÉTAPES

LE DILEMNE DU MÉDECIN

Une vieille dame se mourait d'un cancer incurable, il ne lui restait plus que 6 mois à vivre. Elle souffrait atrocement. Son état était tel qu'une forte dose de tranquillisant, comme la morphine, la ferait bientôt mourir. Lorsque la douleur survenait, elle délirait et approchait de l'état de folie.

Dans ses périodes de calme, elle suppliait le médecin de lui injecter assez de morphine pour qu'elle en meure. Elle disait qu'elle ne pouvait plus endurer la souffrance et que, de toute façon, elle savait qu'elle allait mourir dans quelques mois.

QUE DEVRAIT FAIRE LE MÉDECIN?

1. Dans quelle mesure le médecin doit-il tenir compte de la souffrance de la vieille dame?

2. Devrait-on blâmer le médecin s'il injectait une dose mortelle de morphine à la vieille dame?

3. Devrait-on le déclarer à la justice s'il acquiesçait à la demande de la vieille dame?

4. Si la loi permettait l'euthanasie, devrait-il donner de la morphine?

POURQUOI?

UN CAS DE MÉSENTENTE SEXUELLE

Pierre et Marie tombent amoureux l'un de l'autre durant leurs études secondaires. Immédiatement après la fin de leurs études, ils se marient.

Après quelque mois de mariage, la jeune femme décide de ne plus avoir de relations sexuelles parce qu'elle se sent déprimée et qu'elle n'a pas de relations sexuelles satisfaisantes avec son mari. Cependant, elle aime son mari.

Pierre est très déçu et songe bientôt à avoir des relations sexuelles avec d'autres femmes. Il pense justement à Nicole, une collègue de travail, qui lui aurait fait des avances à peine voilées.

DEVRAIT-IL AVOIR DES RELATIONS SEXUELLES AVEC NICOLE?

1. Pierre serait-il à blâmer s'il répondait aux avances de Nicole?
2. Devrait-il tenir Marie responsable de ce qui arrive?
3. Qu'est-ce qu'un bon mari devrait faire dans une situation semblable?
4. Les sentiments de Marie doivent-ils dicter la conduite de Pierre?

POURQUOI?

PROCÉDURE

1. Réunissez-vous en petits groupes (3 à 5 personnes).

2. Discutez librement en répondant à la question initiale et aux questions subsidiaires.

   a) Ce qui importe c'est de dire comment, PERSONNELLEMENT, vous voyez la solution.

   b) Ce qui importe encore plus, c'est que vous disiez POURQUOI telle solution vous apparaît la meilleure.

3. Pour éviter que la discussion ne mène nulle part ou qu'elle ne s'éteigne après quelques minutes, nous vous suggérons de suivre ces étapes.

   a) Tentez de vous mettre d'accord sur les données du problème. Il faut savoir de quoi il est question avant de proposer une "solution".

   b) Tentez de clarifier le sens des mots-clés. Demandez l'aide du professeur si le besoin s'en fait sentir.

   c) Intervenez tous et n'hésitez pas à interroger les autres participants.

4. Après l'activité, formulez sous forme de TEXTE SUIVI votre solution au dilemne en insistant sur le pourquoi.

   a) Ce commentaire doit répondre à la question initiale.

   b) Ce commentaire doit tenir compte des réponses aux questions subsidiaires dans la mesure où elles vous apparaissent pertinentes.

   c) Vous n'êtes pas tenus de répondre à toutes les questions. Parfois vaut mieux approfondir un aspect de la question.

d) Évitez de vous perdre dans des détails et dans des questions de fait (vg. Nicole fait-elle bien l'amour? Quelle dose de morphine est mortelle?). Que diriez-vous d'une personne qui se poserait de telles questions dans une situation similaire à celle du dilemne?

LES ÉTAPES

Un psychologue-philosophe, Lawrence Kohlberg, a tenté de repérer les différentes étapes du raisonnement moral, c'est-à-dire les différents modes de justification que l'on rencontre à différentes étapes du développement cognitif. Ces étapes ou stades sont des structures de pensée et non pas des contenus du jugement moral. Ainsi, il est tout à fait possible que deux personnes soient au même stade et proposent des solutions différentes au même problème moral. De la même façon, il est fréquent que nous proposions la même chose qu'une autre personne mais pour des raisons autres. Nous avons alors des indices que nous sommes à des stades différents. Il est très important de bien saisir qu'il ne s'agit pas de savoir si une justification est morale ou non[1] au sens de bien ou mal, mais de repérer à quel stade se situe l'argumentation de la personne.

Les stades possèdent les caractéristiques suivantes: ils sont SÉQUENTIELS, IRRÉVERSIBLES ET INTÉGRACTIFS.

SÉQUENTIEL:

Les stades se suivent selon un ordre immuable. Le développement se fait selon un ordre et il est impossible de sauter un stade. Cependant, on peut demeurer plus ou moins longtemps à un stade, à la limite toute sa vie.

IRRÉVERSIBLE:

Une fois atteint un stade, on ne régresse pas au stade précédent moins complexe.

INTÉGRATIF:

Les stades ne sont pas simplement des façons différentes de juger des questions morales, ils correspondent à différents niveaux d'organisation selon une échelle de complexité croissante. Le stade supérieur (supérieur au point de vue logique seulement) conserve tous les éléments du stade inférieur mais les réorganise selon une perspective nouvelle. Cet aspect des stades explique pourquoi le stade supérieur comprend les arguments du stade inférieur mais ne les accepte pas nécessairement comme étant suffisants pour trancher un débat moral. Le stade

1 Le qualificatif "normal" peut tantôt s'opposer à "immoral" tantôt à "amoral". "Immoral" caractérise une action ou une personne, "amoral" un jugement, et indique qu'il ne possède pas de les caractéristiques formelles d'un jugement moral.

inférieur se sent attiré par le stade prochain qui, en quelque sorte, l'"invite" à adopter une nouvelle perspective lui permettant de comprendre davantage et de progresser. Il ne s'agit pas tant de savoir à quel stade nous sommes (nous ne jouons pas ici au jeu du quotient intellectuel), mais de voir le chemin qu'il nous reste à parcourir. L'IMPORTANT N'EST PAS LE LIEU OÙ NOUS SOMMES MAIS LE CHEMIN. Lorsque la distance est trop grande entre les stades, s'ensuit l'incompréhension, le stade inférieur risquant d'étiqueter de "flyé" le stade supérieur et celui-ci d'insignifiant l'autre.

Kohlberg définit les six stades de jugement moral selon les trois niveaux suivants:

1. NIVEAU PRÉ-CONVENTIONNEL

"À ce niveau, l'individu réagit aux règles de "bon" et de "mauvais" Une action est bonne en fonction du caractère hédoniste (égocentrique) et en fonction des conséquences de celle-ci. Des conséquences sont liées au pouvoir de coercition physique de ceux qui les énoncent ou les font respecter".

STADE (1)

ORIENTATION DITE DE LA PUNITION OU DE L'OBÉISSANCE SIMPLE

"C'est en termes de punition ou de récompense que la personne détermine ici la bonté ou la malice d'une action, ignorant la signification humaine ou la valeur des conséquences de cette action. Éviter la punition ou obéir aveuglement au pouvoir sont ici valorisés par eux-mêmes, et non pas pour respecter un ordre moral sous-jacent à la punition ou à l'autorité (ce qui sera le fait du stade 4)".[2]

STADE (2)

ORIENTATION INSTRUMENTALE RELATIVISTE

"L'action bonne est ici celle qui, par sa médiance peut satisfaire des besoins personnels et occasionnellement les besoins des autres. Les relations humaines s'organisent ici comme les relations strictement commerciales d'une place de marché. On peut re-

2 À ce stade, la personne n'accorde pas de considérations aux intérêts des autres. Elle constate simplement qu'ils diffèrent des siens. Elle ne tente pas de concilier les points de vue.

trouver à ce stade des éléments de réciprocité, d'honnêteté et de partage, mais ils sont toujours envisagés sous l'angle pragmatique; même la gratitude s'avérera ici du "donnant-donnant"[3].

2. NIVEAU CONVENTIONNEL

"À ce niveau, l'action qui satisfait aux attentes du milieu familial ou social est perçue comme valable en soi, indépendamment de ses conséquences. Il s'agit ici moins d'une conformité aux attentes du milieu auquel l'individu appartient que d'une loyauté envers elles. Cette loyauté est doublée d'une volonté de maintenir et de supporter les attentes des personnes ou du groupe concerné".

STADE (3)

ORIENTATION DE LA BONNE CONCORDANCE INTERPERSONNELLE

"Le "bon" comportement est ici celui qui plaît, qui est utile aux autres, celui que les autres approuvent. L'action sera "bonne" si elle se conforme aux images stéréotypées du comportement "de la majorité", ou de la conduite dite "naturelle". De plus, l'action est fréquemment jugée selon l'intention qui la sous-tend. C'est ici que le "il a voulu bien faire" sert de critère pour juger des actes personnels et des gestes d'autrui. On cherche à gagner l'approbation des autres en étant "gentil". Ce stade est aussi appelé stade du "bon petit garçon" ou de la "gentille petite fille".[4]

ORIENTATION DITE DE LA LOI ET DE L'ORDRE

"Ce stade est le premier à tenir compte des éléments sociaux. On retrouve ici une disposition à soutenir l'autorité, les règles définies et l'ordre social. L'action "bonne" devient celle qui permet de faire son devoir, de respecter l'autorité et de maintenir l'ordre social. Le devoir, le respect de l'autorité et le maintien de l'ordre deviennent ici des fins en elles-mêmes. Nous retrouvons plutôt ici "la loi

3 À ce stade, la personne est consciente que chacun poursuit son propre intérêt et que celui-ci entre souvent en conflit avec celui des autres. Ainsi, le "bien" est relatif à la personne.

4 À ce stade, la personne est consciente des sentiments des autres, de leurs attentes. Elle tente de "se mettre dans leur peau" lors de situations précises. Elle n'a cependant pas encore une perspective globale de relations humaines. Elle se situe uniquement au niveau des relations interpersonnelles.

c'est la loi" plutôt que "l'esprit de la loi".[5]

STADE (4½)

ORIENTATION DU RELATIVISME ÉTHIQUE

"Ce stade ressemble au stade 2, mais il offre une structure d'ensemble qui fait appel à un niveau d'abstraction beaucoup plus élevé que celui du stade 2. L'individu de stade 4½ fera appel, dans ses jugements moraux, à des critères "individuels", car il a remarqué que les morales des sociétés et des cultures se contredisent. Alors qu'au stade 4, l'individu est fidèle à sa culture, et qu'on peut dire de lui qu'il est "relativiste culturel", au stade 4½, il devient "relativiste éthique", ayant découvert que ce qui est bon à l'est, est déclaré mauvais à l'ouest. "Vérité en-deça des Pyrénées et erreur au-delà". N'ayant pas encore atteint le stade 5, et quand même obligé par les événements de poser des jugements moraux, l'individu de stade 4½ en sera réduit à juger moralement en utilisant comme critères ses "conceptions et goûts personnels", ce en quoi il peut être confondu avec l'individu de stade 2. Au stade 2, cependant, l'individu ne sent pas du tout le relativisme de sa position égocentrique et a-sociale. Le stade 4½ est conscient des éléments sociaux alors que le stade 2 ne l'est point".[6]

3. NIVEAU POST-CONVENTIONNEL, AUTONOMIE OU NIVEAU DES PRINCIPES

"C'est à ce niveau que l'on retrouve des efforts marqués pour définir les valeurs morales et les principes valides, sans que désormais la validité ne dépende de la qualité des personnes constituées en autorité ni de la profondeur de l'identification d'un individu avec son milieu.

STADE (5)

ORIENTATION LÉGALISTE DE TYPE CONTRAT SOCIAL

"À ce stade, le style général est utilitariste. Le bien y est défini en termes de droits individuels et de règles admises par l'ensemble d'une société. On reconnaît, à ce stade, le relativisme des valeurs et des

5 À ce stade, la personne différencie le point de vue de la société du point de vue des relations interpersonnelles. Elle tente de juger à partir de l'ensemble de la société.

6 À ce stade, la personne est dite relativiste morale car, pour elle, le "bien" et le "mal" sont relatifs à la société et non plus à la personne individuelle comme au stade 2. On risque souvent de confondre ce stade avec le stade 2.

opinions personnelles: l'individu cherchera ici, à mettre l'accent sur les règles de procédure pour aboutir à un consensus. Mis à part ce qui est constitutionnellement et démocratiquement admis, le "bien" est une question de valeur et d'opinion personnelle. D'où insistance sur le point de vue légal sans pourtant refus de la possibilité de changer les lois, selon les démarches rationnelles et en vertu de l'utilité sociale. Hors du champ légal, les ententes et les pactes deviennent éléments d'obligations morales. Cette structure morale est celle de la moralité "officielle" des états démocratiques qui défendent les droits fondamentaux de liberté, d'association, de pressse, d'égalité de sexe, de race, etc...".[7]

STADE (6)

ORIENTATION DITE DES PRINCIPES ÉTHIQUES

"Le bien est ici défini selon la conscience individuelle appliquant à une situation concrète un système de principes éthiques. Le système éthique sera choisi en fonction de sa pertinence, cohérence, globalité et "universalité". Ces principes moraux sont abstraits, et ne constituent pas, à proprement parler, des règles morales comme les dix commandements. Ces principes sont essentiellement les principes universels de justice, d'égalité, qui respectent la dignité humaine de chaque personne. Ils sont des propositions morales susceptibles de trouver de multiples champs d'application différents. C'est à ce stade qu'on pourrait parler d'autonomie".[8]

7 À ce stade, la personne adopte la perspective d'une personne rationnelle consciente de la priorité des droits sur les lois et les conventions sociales. Elle distingue le point de vue légal et le point de vue moral, reconnaît qu'ils entrent souvent en conflit mais a beaucoup de difficulté à les intégrer.

8 À ce stade, la personne adopte la perspective du point de vue moral perçu comme seul pouvant aboutir à une solution acceptable pour toutes les parties concernées.

TABLEAU DES STADES

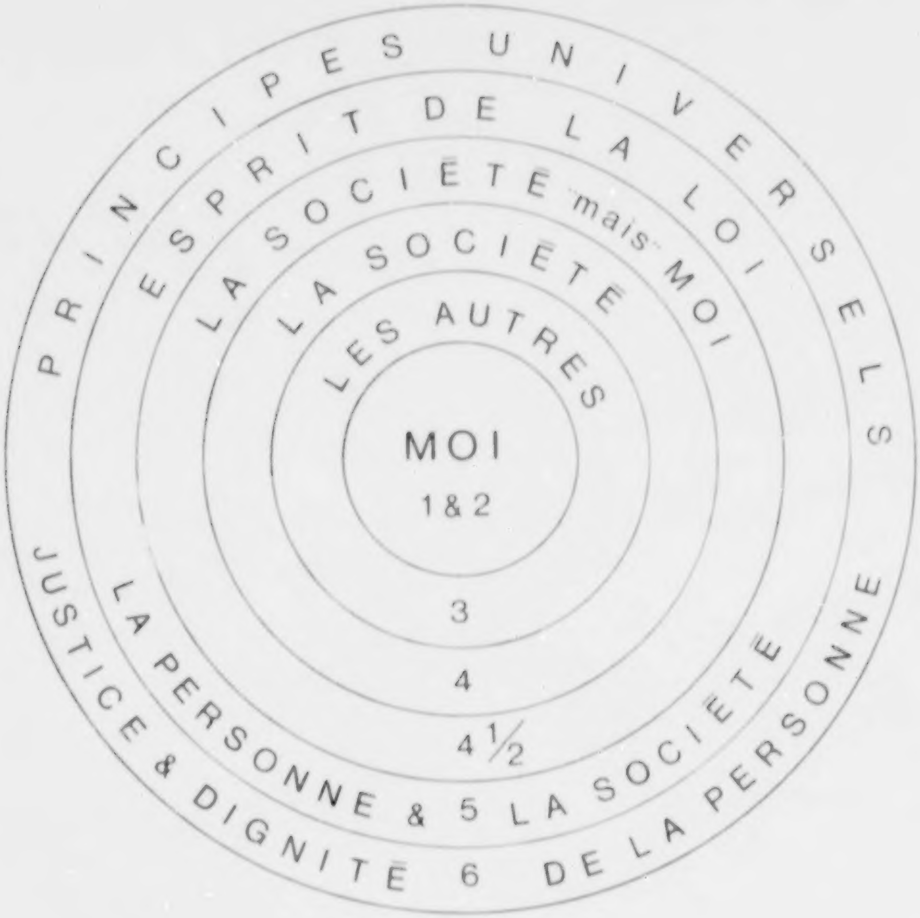

Ce tableau illustre l'aspect intégratif des stades de Kohlberg.

QU'AURIEZ-VOUS FAIT?

Le développement rapide de la technologie médicale, les relations patient-soignant, les questions traitant de la vie et de la mort posent des problèmes à la conscience morale. Chaque jour, le personnel hospitalier est confronté à des choix très difficiles et parfois déchirants.

Voici quelques cas réels. Qu'auriez-vous fait à la place des décideurs? On lira avec profit les décisions prises et les résultats qui s'en sont suivis.

1) Des médecins examinent un jeune garçon de 10 ans souffrant d'un cancer des os de l'avant-bras, lequel continue à se développer malgré les traitements appropriés. Ils recommandent l'amputation du membre malade et avertissent les parents que sans une intervention médicale, l'enfant mourrait sûrement. Celui-ci, un passionné du baseball, supplie ses parents et les médecins de lui laisser son bras afin de pouvoir continuer à pratiquer son sport préféré.

2) Une fillette de sept ans souffre d'une maladie neurologique progressive la rendant complètement dépendante d'un respirateur artificiel. Elle peut parler et penser normalement mais l'ensemble des autres fonctions corporelles se détériorent rapidement et elle souffre. Des tentatives infructueuses sont faites pour la "sevrer" de l'appareil. De plus, les médecins concluent qu'elle ne retournera jamais à un état normal. Les parents, des personnes profondément religieuses, se sentent déchirés par la décision à prendre: doivent-ils "débrancher" ou non l'appareil?

3) Une jeune femme mourante tombe dans un coma jugé irréversible. Pendant une semaine, elle demeure insensible à toute stimulation extérieure et les médecins concluent qu'ils ne peuvent plus rien faire pour l'aider. Un soir, elle se met à haleter, les parents qui sont présents appellent l'infirmière et lui demandent de faire venir le médecin. Qu'auriez-vous fait à la place de l'infirmière?

4) Un jeune garçon de six ans est atteint d'une grave maladie aux deux reins; sa meilleure chance de survie réside dans la transplantation de l'organe donné par un parent. Ses deux soeurs aînées, huit et douze ans, acceptent toutes deux de faire don d'un de leurs reins. Le risque qu'elles prennent, risque lié à l'opération et au fait d'avoir à vivre avec un seul rein, est considéré comme minime. La coutume médicale veut cependant que l'on refuse l'aide de jeunes donneurs, sauf dans les cas de jumeaux.

5) Dans un service de santé d'une université, un jeune homme confie au psychothérapeute son intention de tuer une jeune femme de sa connaissance alors en voyage à l'étranger. Le thérapeute consulte deux de ses collègues et, en violant partiellement le secret professionnel, transmet l'information à la police. Celle-ci interpelle l'étudiant et l'interroge. Concluant que le jeune homme ne représente pas réellement de danger, elle le relâche non sans avoir obtenu une promesse qu'il n'importunerait plus la jeune femme. L'université croit bon d'en rester là et ne prend pas d'autres mesures.

1) Les parents ont refusé l'amputation. Un an après, le jeune garçon joue toujours au baseball. Les médecins soutiennent qu'il est encore trop tôt pour se prononcer sur le caractère de la rémission.

2) Les médecins ont demandé aux parents s'ils désiraient connaître la volonté de Dieu quant aux chances de survie de leur fille sans le respirateur. Après quelques jours de délibération, les parents décidèrent d'opter pour le "débranchement" de l'appareil. Quelques minutes après, la fillette était morte.

3) Au lieu d'appeler immédiatement le médecin, l'infirmière fit sortir les parents et attendit quelques minutes. Par après, elle fit venir le médecin pour leur annoncer la mort de la jeune femme survenue entretemps. L'infirmière déclara avoir pris ce jour-là la décision la plus difficile de sa vie et demeure convaincue d'avoir eu raison d'agir ainsi parce que, selon elle, la patiente n'avait aucune change de vie normale.

4) On refusa le don des jeunes soeurs. Le patient vécut quatre ans sur un traitement à la dialyse, après quoi il mourut.

5) Le jeune homme tua la jeune femme à son retour de voyage. Les parents poursuivirent l'université et eurent gain de cause.

PIAGET

Avant Kohlberg, Piaget, un psychologue et philosphe suisse, s'était penché sur l'étude du raisonnement moral chez l'enfant.

On se doutera que pour obtenir des informations sur le mode de raisonnement de l'enfant, Piaget ne put leur demander de traiter de dilemmes moraux complexes comme ceux que vous avez peut-être discutés. Pour étudier le "mode d'emploi" de concepts tels "correct", "bien" "vilain" et partant de l'observation que "les jeux d'enfants constituent la plus admirable des institutions sociales", il demanda à des enfants d'âges différents de lui expliquer les règles du jeu de billes et ensuite, de formuler de nouvelles règles. Une fois ceci fait, il leur posait des questions du genre; serait-il correct de jouer ainsi avec les autres enfants? Voudraient-ils jouer de cette façon? Est-ce une règle correcte? Qu'est-ce qu'une "vraie" règle? Voudrais-tu que tout le monde suive ta règle? Il put ainsi comprendre comment les enfants de différents âges percevaient la notion de règle. Il parvint à repérer trois stades dans la compréhension du concept de règle.

Au premier stade, l'enfant ne possède pas encore de conception de ce qu'est une règle de jeu: il est plus intéressé par l'apparence physique des objets à manipuler que par la règle du jeu qui n'a pour lui aucun caractère d'obligation. C'est le stade de l'ÉGOCENTRISME dans lequel l'enfant n'a pas d'autres perspectives sur le monde que la sienne.

Au second stade, nous trouvons au contraire une conscience très nette des règles qui sont alors perçues comme "sacrées et intouchables, émanant des adultes et éternelles; toute altération suggérée apparaît à l'enfant comme une transgression". C'est le stade TRANSCENDANTAL. Les règles proviennent d'"en haut", du monde des adultes. L'Autre n'a pas de commune mesure avec le moi.

Au troisième stade se développe l'idée que la règle prend sa source dans une entente entre les joueurs. On peut qualifier ce stade de STADE DE LA COOPÉRATION ET DE LA RÉCIPROCITÉ. L'Autre existe et il est mon égal. À ce niveau, il devient possible de changer les règles du jeu dans la mesure où les autres sont d'accord. Ce dernier stade implique le respect mutuel et la coopération; il correspond au début de la pensée morale proprement dit.

Dans la deuxième partie de son livre, LE JUGEMENT MORAL CHEZ L'ENFANT, Piaget étudie les critères du jugement moral, c'est-à-dire les critères utilisés par l'enfant lorsqu'il soutient qu'une action est bonne ou mauvaise. Pour ce faire, il présente des dilemmes simples, près de la vie quotidienne, et demande pourquoi telle ou telle action est bonne ou mauvaise. Deux grands types de conception du bien et du mal, deux MORALITÉS émergent qui correspondent aux stades transcendantal et de coopération.

Pour le RÉALISME MORAL, la règle est fondée sur une autorité extérieure et la transgression de celle-ci est suivie automatiquement de punition. La punition constitue le critère même du "mal", de ce qu'il ne faut pas faire et ce, indépendamment des circonstances de l'acte.

Dans la MORALITÉ DE COOPÉRATION OU DE RÉCIPROCITÉ, l'enfant plus âgé devient conscient du point de vue des autres et conscient que les règles morales prennent leur source dans les relations entre les personnes et servent au bien de chacun. Le passage de l'un à l'autre est le passage de l'HÉTÉRONOMIE à l'AUTONOMIE, de la règle morale perçue comme prenant son origine à l'extérieur de soi à la règle morale perçue comme prenant son origine dans une adhésion libre et rationnelle.

Kohlberg a prolongé les études de Piaget et s'est appliqué à comprendre le raisonnement moral, de l'enfant jusqu'à l'adulte. Comme chez Piaget, les stades constituent les étapes d'un développement devant idéalement nous mener à une pensée morale mature. Il est très important de saisir que ces stades décrivent une structure de pensée, une forme et non pas un contenu qui pourra varier d'une personne à l'autre au même stade.

Voici quelques exemples de "réflexions morales" d'enfants tirées du livre de Piaget.

(6 ans) "Pourquoi nous ne devons pas mentir?" --- "Parce que le bon Dieu punit les mensonges". -- "Et si Dieu ne les punissait pas?" -- "Alors on pourrait en dire".

(7 ans) "Qu'est-ce qui arrive quand tu dis des mensonges?" -- "On est puni". -- "Et si tu n'étais pas puni, est-ce que ce serait vilain de dire des mensonges?" -- "Non". -- "Je vais te raconter deux histoires. Il y avait deux enfants et ils ont cassé chacun une tasse. Le premier a dit que ce n'était pas lui. Sa mère l'a cru et il n'a pas été puni. Le second a dit lui aussi que ce n'était pas lui mais sa mère ne l'a pas cru et il a été puni. Est-ce que les deux mensonges sont aussi vilains?" -- "Non". "Lequel est le plus vilain?" -- "Celui qui a été puni".

(10 ans) "Si les mensonges n'étaient pas punis, est-ce qu'ils seraient encore mauvais?" -- "Bien sûr qu'ils seraient vilains".

ACTIVITÉ

Une des méthodes les plus fréquemment utilisées pour repérer le stade de raisonnement d'une personne est celle du dilemme moral. On demande à la personne de discuter (encore mieux, on l'interroge) sur un problème pratique à dimension morale et on porte attention non pas sur le contenu (v.g. laisser ou non mourir la vieille dame) mais sur les raisons invoquées.

En plénière et à partir d'un ou des deux dilemmes qui vous ont été proposés, on tentera d'exposer trois types d'argumentation correspondant aux trois NIVEAUX.

POUR VOUS ET INTUITIVEMENT, POUVEZ-VOUS VOUS SITUER DANS L'UN DES STADES DÉCRITS PAR KOHLBERG?

N'oubliez pas qu'on a toujours tendance à se situer à un stade élevé, que le stade décrit notre mode de raisonnement et non notre valeur humaine et que l'important est de poursuivre son cheminement.

Ceci est juste. Ceci est injuste. Voilà deux appréciations à la source de bien des luttes! Serait-il possible, non de distinguer le juste de l'injuste dans tous les cas, mais de voir ce que l'on met sous ce vocable?

LA JUSTICE

QU'EST-CE QUE LA JUSTICE?

Un des concepts fondamentaux de la pensée morale est celui de justice[1]. Qui de nous n'a jamais employé ce terme pour exprimer son profond désaccord ou une adhésion tout aussi profonde à une action quelconque. Certains penseurs vont même ramener toute question morale à une question de justice. La notion de justice s'entend en plusieurs acceptions; dans ce module, nous traiterons surtout de la JUSTICE SOCIALE. Avant de pénétrer dans l'analyse plus détaillée de ce concept, contentons-nous pour le moment de dire qu'être juste c'est RENDRE A LA PERSONNE CE QUI LUI EST DÛ, CE QU'ELLE MÉRITE. Essayons maintenant de voir le but de la notion de justice, quand un problème de justice se pose, quels sont les différents types de justice sociale et finalement, quels sont les principes nous permettant de décider ce qu'une personne "mérite".

Imaginons un instant Robinson Crusoé, solitaire sur son île. Les problèmes qu'il aura à résoudre seront ceux de la survie, de l'organisation de son temps et de ses activités. Etant solitaire il lui faut tout faire mais il est le seul maître de sa conduite. Arrive vendredi, l'autre personne, et tout change car dès lors, la coopération avec tout ce qu'elle implique devient possible: union des efforts des deux hommes, partage des tâches bref, moins de travail à deux que si chacun était seul. On comprend que la coopération peut être synonyme d'avantages pour chacune des parties. Par contre, chacun devra faire sa part, accepter des corvées, perdre un peu de sa liberté totale d'avant la coopération. En termes plus généraux, on dira que chacun devra accepter de partager les avantages et fardeaux de la coopération. La notion de justice tente d'éclairer le problème suivant: COMMENT DISTRIBUER DE FAÇON ACCEPTABLE PAR TOUS, LES AVANTAGES ET LES FARDEAUX DE LA COOPERATION SOCIALE?

1 "La justice est ce qu'il y a de plus primitif dans l'âme humaine, de plus fondamental dans la société, de plus sacrée parmi les idées et ce que les masses demandent aujourd'hui avec le plus d'ardeur. Elle est l'essence des religions et en même temps la forme de la raison, le secret objet de la foi, et le commencement, le milieu et la fin de la connaissance.
Que pouvons-nous imaginer de plus universel, de plus fort, de plus complet que la justice?" "De la justice dans la Révolution et dans l'Église". Proudhon. Penseur politique du 19e siècle.

UN PROBLÈME DE JUSTICE SE POSE LORSQUE DEUX OU PLUSIEURS PERSONNES DÉSIRENT UN MÊME BIEN ET QUE CE MÊME BIEN N'EST PAS EN QUANTITÉ SUFFISANTE POUR SATISFAIRE TOUT LE MONDE.[2] Si Robinson et Vendredi vivaient sur une île paradisiaque où tous les biens étaient en abondance, où aucun travail n'était nécessaire pour les obtenir, chacun pourrait se servir comme bon lui semble sans jamais priver l'autre du bien qu'il possède. Dans une telle situation, prévaudrait le bon sens qui dit "inutile de se battre, il y en a pour tous". Ainsi la première condition pour qu'un problème de justice se pose est qu'il y ait rareté des biens. On doit remarquer ici que la RARETÉ seule ne suffit pas à créer un problème de justice car il est tout à fait possible qu'un bien soit très rare mais que presque personne ne le désire. Dans une telle situation aucun problème de distribution ne se pose puisqu'il n'y a pas de CONFLIT D'INTÉRÊTS entre deux ou plusieurs personnes voulant la même chose qui est en quantité insuffisante pour ces personnes. Nous employons l'expression conflit d'intérêts parce que le bien désiré étant en quantité insuffisante (rareté), l'intérêt de l'un (posséder ce bien) est aussi l'intérêt de l'autre. On peut comprendre que les notions de rareté et de conflit d'intérêts constituent les deux conditions nécessaires et suffisantes pour que nous ayons affaire à un problème de justice.

Revenons à notre île et tentons de voir les divers sens que peut prendre la notion de justice. On peut imaginer deux modes opposés et extrêmes d'organisation des tâches et du produit de celles-ci: Robinson peut s'asseoir avec Vendredi et chercher avec son aide des critères acceptables par les deux parties pour organiser la distribution des avantages et fardeaux de la coopération ou bien, il peut faire de Vendredi son esclave et lui imposer toutes les tâches possibles en se gardant pour lui le maximum d'avantages.

2 On comprendra facilement pourquoi les problèmes de justice semblent résolus dans les utopies; la rareté étant vaincue, la plupart des conflits d'intérêts disparaissent ipso facto. Tant que nous n'aurons pas atteint cet "âge d'or", ce "grand soir", cet "Eldorado", des problèmes de justice continueront à se poser.

Dans le premier cas, nous avons affaire à ce que nous appelerons la justice distributive, c'est-à-dire à ce type de justice que nous rencontrons lorsqu'il est question de trouver des critères de distribution en ne tenant pas compte du fait qu'une distribution existe ou n'existe pas déjà [3]. Nous n'avons cependant pas toujours l'occasion ou la chance d'être dans la situation de Robinson et de Venbredi; la plupart du temps une certaine distribution existe déjà et la justice consiste alors à redistribuer les avantages et les fardeaux.

Imaginons maintenant que Robinson ait fait de Vendredi son esclave depuis quelque temps et voyons quels autres sens prendra la notion de justice aux yeux de nos deux habitants de l'île. Vendredi-esclave tiendra probablement de genre de discours: "la situation n'est pas acceptable car c'est moi qui fait tout le travail et je ne mange que les restes de table donc, à partir d'aujourd'hui j'exige que ce soit toi qui travaille et moi qui me repose; je mangerai en premier et toi après et ce, aussi longtemps que tu as profité de la situation. Ce n'est que justice".

Vendredi exprime ici le point de vue de ce que nous appelerons la justice compensatoire, c'est-à-dire celle qui tente de rétablir un état d'équilibre devant une situation dans laquelle une personne se voit attribuer trop de fardeaux et/ou pas assez d'avantages. Elle veut qu'on rende à la personne lésée ce qui lui est dû, ce qui explique que dans la justice compensatoire le rétablissement se fait en faveur de la personne. Pensons ici à l'idée qu'il faut augmenter plus rapidement le salaire de certaines catégories d'employés pour compenser le niveau injustement bas de leur salaire précédent.

Pour Robinson, la situation sera vécue bien autrement [4] puisque le rattrapage de Vendredi signifie pour lui qu'on change les règles du jeu, qu'on lui enlève des avantages et qu'on lui impose de nouveaux fardeaux. La justice lui apparaîtra beaucoup plus punitive. La raison qu'on invoquera pour la redistribution des avantages et des fardeaux sera qu'il a eu trop d'avantages et/ou pas assez de fardeaux et, dans ce cas, la redistribution se fait au détriment

3 Le penseur révolutionnaire sera porté à construire sa société idéale en imaginant une distribution juste sans trop tenir compte de la distribution existante. Le penseur réformiste proposera plutôt des changements ponctuels à la distribution existante.

4 Ce qui pour l'un sera rattrapage, sera pour l'autre une perte.

de la personne. Nous avons alors la justice rétributive. Pensons ici aux peines imposées par la loi qu'on justifie par ce type de justice [5].

Nous pouvons reprsenter les différents types de justice et leur critère par le tableau suivant:

		TROP	PAS ASSEZ
JUSTICE DISTRIBUTIVE	JUSTICE COMPENSATOIRE	FARDEAU	AVANTAGE
	JUSTICE RÉTRIBUTIVE	AVANTAGE	FARDEAU

Nous savons maintenant que la notion de justice a pour but la distribution ou le rétablissement d'une distribution acceptable par tous. Il s'agit maintenant de savoir comment trancher dans les conflits d'intérêts portant sur l'acquisition de biens rares. Pour ce faire, nous énoncerons des critères formels et des critères matériels. Les critères formels nous donneront les conditions nécessaires mais non suffisantes pour qu'une distribution soit juste.

5 Il est trois justifications à l'emprisonnement. On emprisonne pour punir, pour protéger la société ou pour réhabiliter. Dans le premier cas, on dit que le prisonnier a une "dette" envers la société, dans le second que la société a droit à la sécurité et dans le troisième que le criminel doit être réinséré dans la société. Selon qu'on adopte une légitimation plutôt qu'une autre, les prisons se peupleront différemment.

CRITÈRES FORMELS:

Pour peu qu'on réfléchisse aux différents sens que nous employons lorsque nous affirmons que telles actions sont ou ne sont pas justes, nous tomberons d'accord pour nous apercevoir que tous ces gens se justifient par l'énoncé suivant qui sous-tend tous nos jugements de justice. IL FAUT TRAITER LES CAS SEMBLABLES DE FAÇON SEMBLABLE ET LES CAS DIFFÉRENTS DE FAÇON DIFFÉRENTE EN FONCTION DES DIFFÉRENCES ENTRE EUX.

Dans cet énoncé que nous qualifierons d'axiome [6] de toute discussion sur la justice, nous pouvons extraire trois critères: le critère du traitement égal que nous nommerons le CRITÈRE D'ÉGALITÉ, le CRITÈRE DE DIFFÉRENCE et le CRITÈRE DE DIFFÉRENCE PROPORTIONNELLE. À ces critères s'ajoute une autre condition au jugement de justice: LA RESPONSABILITÉ.

6 Axiome: vérité indémontrable mais évidente pour quiconque en comprend le sens.

Le critère d'égalité nous invite à mettre tout le monde sur le même pied lorsqu'on veut être juste. Ce critère nous impose l'impartialité dans le jugement c'est-à-dire le refus de se laisser influencer par des considérations personnelles envers telle ou telle personne ou groupe de personnes, le refus de se laisser influencer par toute considération qui ne soit pas moralement pertinente. Ces considérations non pertinentes sont la plupart du temps la race (racisme), le sexe (sexisme), la croyance religieuse ou politique. En d'autres termes, le critère d'égalité nous invite à rejeter toute forme de DISCRIMINATION [7].

7 Voir le texte sur la discrimination.

Traiter d'une manière égale les cas semblables, c'est refuser la discrimination. Cela signifie-t-il que toute forme de distinction, de différenciation irait à l'encontre des critères de justice; cela signifie-t-il qu'il faille traiter de façon absolument identique tous les êtres humains? Une telle conception de la justice nous obligerait à mettre sur le même pied l'enfant et l'adulte bien portant lorsqu'il s'agit de distribuer les tâches dans la société, à distribuer de façon identique les notes d'un examen quelle que soit la performance de l'étudiant. Ce qui est évidemment absurde et injuste.

La seconde partie de notre principe général de justice affirme qu'au contraire, LORSQUE NOUS RENCONTRONS DES DIFFÉRENCES MORALEMENT PERTINENTES, IL NOUS FAUT TRAITER LES CAS DIFFÉRENTS DE FAÇON DIFFÉRENTE si nous voulons éviter l'injustice. Ceci est le CRITÈRE DE DIFFÉRENCE.

Notre principe général implique de plus que la différence de traitement accordée à une personne ou à un groupe de personnes devra être en proportion des différences moralement pertinentes. C'est le CRITÈRE DE LA DIFFÉRENCE PROPORTIONNELLE. Approfondissons notre exemple de la correction juste d'une copie d'étudiant pour illustrer ces diverses notions énumérées plus haut.

Si le correcteur décide qu'il devra attribuer la note en fonction de la qualité du travail effectué, c'est qu'implicitement il accepte qu'il faille mettre tout le monde sur le même pied (égalité), qu'il soit impartial, qu'il refuse de favoriser telle ou telle personne parce qu'il les aime bien (différences non pertinentes). En un mot, il devra appliquer ses critères de correction de la même façon pour tous. Ici s'arrête l'égalité et commence le critère de différence, car attribuer la même note à tous ne serait pas juste. Il nous faut maintenant trouver des critères qui établiront des différences entre les copies sans nier le critère d'égalité.

La correction va établir des différences entre les diverses copies, elle va mesurer quelque chose. Notre correcteur pourra juger que l'atteinte des objectifs est un critère pertinent pour attribuer telle ou telle note. Il lui faudra alors respecter ces différences dans l'atteinte des objectifs lors de l'attribution des notes (critère de différence) et de voir à ce que l'écart entre les notes reflète l'écart entre les différents degrés d'atteinte de l'objectif (critère de différence proportionnelle). Si le correcteur s'aperçoit que tel étudiant a pris connaissance, par hasard, des réponses du test avant la passation de celui-ci et que tel autre n'a pu se présenter pour cause de maladie, il se sentira probablement porté à annuler la "performance" du premier et à annuler l'"échec" du second.

Si on lui demandait la raison d'une telle décision, il nous répondrait probablement que l'un n'est pas responsable de sa "réussite" tandis que l'autre ne l'est pas de son "échec" 8. La conduite du correcteur s'explique ici par le CRITÈRE DE RESPONSABILITÉ qui s'énonce ainsi: ON NE PEUT IMPOSER À QUELQU'UN UN FARDEAU OU LUI OCTROYER UN AVANTAGE QU'À LA CONDITION QU'IL SOIT RESPONSABLE DE LA CARACTÉRISTIQUE QUI FAIT QU'ON LUI IMPOSE UN FARDEAU OU QU'ON LUI OCTROIE UN AVANTAGE. Ainsi, il serait injuste d'enlever les prestations de bien-être social à tous ceux qui ne travaillent pas car plusieurs ne peuvent pas et il serait injuste de les blâmer pour leur incapacité (handicapés, personnes âgées,....).

8 Remarquons que la décision de notre correcteur serait probablement différente s'il apprenait que l'étudiant absent s'était volontairement absenté pour éviter un échec.

Si notre correcteur a respecté tous les critères énoncés plus haut, il aura suivi les règles nécessaires mais non suffisantes pour que sa correction soit juste. Que nous manque-t-il? Qu'est-ce qui nous permet de choisir entre les différents principes formels?

Par opposition aux principes formels, les principes MATÉRIELS nous fournissent un contenu, ils nous permettent de prendre position vis-à-vis de problèmes concrets et précis. Il faut cependant remarquer qu'autant il y a accord sur les principes formels de la justice morale, autant il y a désaccord sur les principes matériels. Ce que nous proposons dans ce module ne nous permettra pas de "régler" tous les problèmes sociaux à incidence morale mais pourra vous rendre aptes à analyser ces problèmes avec un minimum de compétence. 9

9 En d'autres termes, ce module devrait vous permettre de repérer les "lieux de désaccord" d'un débat moral portant sur la justice.

CRITÈRES MATÉRIELS:

Lorsque nous disons d'une personne qu'elle mérite ou ne mérite pas quelque chose, nous utilisons implicitement un des quatre critères ou principes suivants:

1. LA CAPACITÉ
2. LA PRODUCTIVITÉ OU LA CONTRIBUTION
3. L'EFFORT FOURNI
4. LE BESOIN RESSENTI

1. Par ce principe nous estimons que la personne mérite quelque chose parce qu'elle a beaucoup de "potentiel" et qu'on doit en tenir compte dans la distribution des avantages et des fardeaux de la coopération sociale. C'est à l'aide de ce principe qu'on soutient devoir fournir aux "sur-doués" un système d'éducation "enrichi", qu'il serait injuste de les traiter comme les autres. L'idéologie de ceux qui privilégient ce principe sera l'élitisme [10] qui soutient, en gros, que l'on doit donner aux "meilleurs" les postes les plus importants. La difficulté est de préciser ce qu'on entend par "meilleur". Les philosophies d'un Platon et d'un Nietzsche sont élitistes.

2. Méritera plus celui qui produira plus, qui aura davantage contribué aux richesses de la collectivité par son travail présent ou passé. On trouvera juste de doubler le salaire de celui qui aura produit le double d'unités de ses confrères ou consoeurs dans un travail quelconque. La difficulté devient alors celle de pouvoir mesurer objectivement la quantité de travail produit. L'idéologie de ceux qui privilégient ce principe sera souvent l'élitisme.

3. Ici, le mérite de la personne se mesure par l'effort fourni et ce, de façon relativement indépendante des résultats de ce même effort. On justifiera ainsi une note relativement élevée pour un travail médiocre par le fait que la personne aura "beaucoup travaillé". L'idéologie préférée sera souvent l'égalitarisme.

10 Très souvent, on utilise le terme "élitiste" comme mot-caca. On évitera ce piège et on tentera plutôt de démontrer que le traitement différent est injustifié, c'est-à-dire injuste ou discriminatoire.

4. On considérera justes les demandes d'une personne lorsqu'elles correspondront à des besoins considérés comme "réels". On fera souvent équivaloir les expressions "avoir besoin de" et "être justifié d'exiger". La difficulté est ici de pouvoir distinguer un besoin "réel" d'un besoin "artificiel". L'idéologie utilisée sera de préférence l'égalitarisme. Marx, qui voit la société idéale comme celle dans laquelle les richesses seront distribuées "à chacun selon ses besoins" représente l'exemple classique d'égalitarisme moderne. Entretemps, il nous propose qu'on fonctionne selon le principe de distribution voulant qu'on accorde "à chacun selon son travail" les avantages et désavantages de la coopération sociale.

Il va de soi qu'on emploiera tantôt tel principe, tantôt tel autre selon la situation rencontrée, selon notre idéologie [11]; parfois aussi sera-t-on porté à laisser s'exprimer notre intérêt dans le choix du principe matériel de justice. Vaudra mieux alors parler de rhétorique [12] morale plutôt que de raisonnement moral. Si on désire dépasser le discours idéologique qui nous fournit des réponses toutes faites, on devra alors faire appel à une méthode de réflexion morale nous permettant de s'interroger sur le principe matériel de justice à privilégier dans une situation précise.

11 Voir le texte "Principe d'égalité et égalitarisme".

12 La rhétorique est l'art de convaincre les autres par la parole, de les amener à partager notre point de vue sans nécessairement faire appel à la raison.

SITUATIONS DE JUSTICE

Parmi les énoncés suivants, lesquels décrivent une situation où le problème de justice se pose (V). Spécifiez quel critère est manquant. Si l'énoncé ne représente pas une situation de justice (F).

1. Georges, l'entraîneur de l'équipe de hockey doit sélectionner 20 joueurs sur les cinquante qui sont au camp d'entrainement. V F ________

2. Au bureau de l'assurance-chômage de Montréal, on offre depuis quelques mois un emploi de soudeur à 800 kilomètres mais personne n'en veut. V F ________

3. L'Université doit éliminer des candidatures dans certaines disciplines contingentées. V F ________

4. Des 10 billets de théâtre offerts en cadeau, seulement 3 ont été réclamés. V F ________

5. Sylvie a trouvé une très vieille lampe, unique en son genre et probablement d'une très grande valeur, mais personne n'en veut. V F ________

6. On veut organiser un voyage et on ne dispose que d'un autobus à 47 places, on voudrait savoir combien seraient intéressés. V F ________

TYPES DE JUSTICE

Reconnaître dans les énoncés suivants les différents types de justice et spécifier lorsque nécessaire.

J.D. - Justice distributive

Trop de fardeau T.F.

J.C. - Justice compensatoire

Pas assez d'avantages P.A.

Trop d'avantages T.A.

J.R. - Justice rétributive

Pas assez de fardeau P.F.

1. C'est la fête de Marie, les collègues de travail veulent se cotiser pour lui faire un cadeau, combien chacun doit-il payer? ______ ______

2. Une coopérative d'habitation veut assurer ses membres. Quelle doit être la prime de chacun des assurés? ______ ______

3. C'est pas juste, c'est toujours les riches qui ont tout. ______ ______

4. L'assurance-santé devrait être payée uniquement par ceux qui gagnent 25 000$ et plus ______ ______

5. Il n'a jamais eu de chance dans la vie et en plus, il lui arrive ce malheur, c'est pas juste. ______ ______

6. Prendre des représailles contre l'Union soviétique parce qu'elle a envahi l'Afghanistan, d'accord, mais boycotter les Jeux Olympiques de Moscou n'a pas été juste car seuls les athlètes sont touchés. ______ ______

7. Les femmes sont sous-représentées dans les postes de direction, il est juste de leur donner une chance supplémentaire lors de la sélection des candidats. ______ ______

8. Condamner à la mort une personne pour meurtre, ce n'est pas juste. ______ ______

9. Il faudrait retirer le permis de conduire de ceux qui ont trop d'accidents et leur imposer de lourdes amendes. Ils le méritent bien. ______ ______

10. Il faudrait abaisser les primes de conducteurs qui n'ont pas eu d'accident depuis trois ans. ______ ______

CRITÈRES FORMELS DE LA NOTION DE JUSTICE

Identifier les critères utilisés dans les jugements de justice suivants. Un jugement peut employer jusqu'à deux critères différents.

C.E. - Critère d'égalité
C.D. - Critère de différence
C.D.P. - Critère de différence proportionnelle
C.R. - Critère de responsabilité

1. Pierre a volé 100 $ et René a tué. Tous deux ont été condamnés à la prison à vie. Ce n'est pas juste. ________ ________

2. On ne devrait pas mettre sur le même pied les tueurs à gages et ceux qui tuent sous le coup de la passion. ________ ________

3. Un système de bourses ouvert à tous n'est pas juste car il ne sert qu'à payer des vacances aux étudiants riches et il ne permet pas d'aider suffisament les étudiants pauvres. De plus, il faudrait établir le montant des bourses selon le revenu des parents. ________ ________

4. J'ai le droit comme les autres aux bourses d'études même si mes parents sont riches, ce n'est tout de même pas de ma faute s'ils ne veulent pas payer mes études. ________ ________

5. Un système d'enseignement uniquement privé n'est pas juste car que l'on soit riche ou pauvre, on a tous le droit à l'éducation. ________ ________

6. Qu'on soit riche ou pauvre, la loi devrait être la même pour tous. ________ ________

7. Une société qui condamnerait à la prison des enfants serait une société injuste. ________ ________

8. On ne devrait pas faire de discrimination dans l'embauche qu'on soit un homme ou une femme. ________ ________

CRITÈRES MATÉRIELS DE LA NOTION DE JUSTICE

Identifier les critères matériels utilisés dans les jugements moraux suivants.

C. - Capacité
P. - Productivité
E. - Effort
B. - Besoin

1. A travail égal, salaire égal. ______ ______

2. Payer les professeurs selon leur diplôme est absurde et injuste. On devrait plutôt établir leur échelle de salaire à partir d'une évaluation annuelle de la qualité pédagogique de leur cours. ______ ______

3. Cette dernière proposition, bien que favorisant la qualité de l'enseignement est moralement inacceptable car il se pourrait que des professeurs ayant rendu de grands services et ayant toute une famille à faire vivre voient leur salaire diminuer. ______ ______

4. Il faut augmenter les prestations d'assurance-chômage car ce n'est pas avec celles-ci qu'on peut décemment faire vivre une famille aujourd'hui. ______ ______

5. Il faudrait faire sauter l'assurance-chômage pour ceux qui ne veulent pas chercher du travail. ______ ______

6. Un bon système d'enseignement est celui qui permettrait aux meilleurs de donner le meilleur d'eux-mêmes. ________ ________

PRINCIPE D'ÉGALITÉ ET ÉGALITARISME

On ne doit pas confondre le principe d'égalité avec l'égalitarisme, l'un étant un principe formel de tout jugement de justice, l'autre une idéologie particulière. L'idéologie égalitariste soutient plus ou moins explicitement que c'est par l'égalité qu'on peut le plus facilement atteindre la justice. Très souvent, l'égalitarisme est tenté de faire équivaloir ces deux termes. Par exemple, une distribution équitable des revenus pourra devenir synonyme d'un salaire identique pour tous. Inutile de dire que cette conception de la justice se trouve fréquemment chez ceux qui sont au bas de l'échelle salariale! Elle est souvent perçue par les autres comme un nivellement tout à fait injuste.

L'élitisme sera au contraire l'idéologie qui appuie davantage sur le principe de différence pour atteindre la justice en soutenant qu'il ne faut pas traiter tout le monde de la même manière puisqu'on doit tenir compte des différences pertinentes comme la capacité ou la productivité de la personne dans la distribution des avantages et fardeaux de la coopération sociale. On acceptera facilement une distribution inégalitaire des revenus dans la mesure où celle-ci se fait selon des critères de différence moralement pertinents. Inutile de dire que cette idéologie est souvent celle de ceux qui sont situés vers le haut de l'échelle salariale.

On s'aperçoit que le coeur du débat est celui-ci: quand doit-on traiter également les personnes et quand doit-on les traiter différemment? L'égalitarisme et l'élitisme en tant qu'idéologie nous fournissent des réponses toutes faites à cette question en identifiant l'un des deux principes formels de justice à la justice même. Il va de soi que nous pouvons être plus ou moins égalitariste ou élitiste selon la question traitée et surtout selon notre position dans la société. Ainsi, il est tout à fait possible qu'un syndicat soit égalitariste pour l'ensemble de la société en demandant une diminution de l'écart des revenus entre haut et bas salariés (vg. "Faisons payer les riches") et élitiste lorsqu'il exige que le pourcentage d'augmentation salariale soit le même pour tous ses membres, quel que soit leur revenu. Bref, la tendance générale semble la suivante: être élitiste lorsqu'on se compare aux plus défavorisés que nous et égalitariste lorsqu'on se compare aux plus favorisés! Si l'on désire traiter ces épineux problèmes de point de vue moral et non plus simplement de façon idéologique, on se demandera si, étant défavorisés, nous accepterions l'élitisme et si, favorisés, nous accepterions l'égalitarisme.

LA DISCRIMINATION

Être juste, c'est traiter de façon semblable les cas semblables et de façon différente les cas différents. Ainsi, faut-il souvent utiliser le principe de différence dans nos jugements de justice lorsque les caractéristiques de la personne sont moralement pertinentes, c'est-à-dire lorsqu'un des principes spécifiques de justice est en jeu.

La DISCRIMINATION consiste au contraire à traiter les gens différemment à partir de distinctions qui ne se justifient pas moralement. On appelle "motifs de discrimination" ces différences moralement non pertinentes.

La COMMISSION DES DROITS DE LA PERSONNE DU QUÉBEC retient neuf motifs de discrimination qui sont:

1. Le sexe.
2. Le handicap physique ou mental.
3. Les convictions politiques.
4. L'origine ethnique ou nationale.
5. La condition sociale (vg. le chômeur).
6. L'état civil (vg. marié ou célibataire).
7. L'orientation sexuelle.
8. La langue.
9. La religion.

Lorsqu'une personne se croit victime de discrimination, elle peut s'adresser à la COMMISSION DES DROITS DE LA PERSONNE qui étudie la recevabilité de sa plainte. Si la plainte semble fondée, on prend contact avec la partie accusée et on essaie de régler l'affaire à l'amiable. En cas d'échec, on réfère aux tribunaux où l'on tente de prouver la discrimination. Le juge doit alors décider si le traitement différent se fonde sur un des principes spécifiques de justice ou sur un des motifs de discrimination. Tâche qui n'est pas toujours aisée tel que l'exemple suivant peut nous le faire voir.

Une entreprise quelconque refuse d'embaucher une personne mentalement handicapée. Pour prouver la discrimination, il faudra démontrer que ce handicap mental n'empêche pas de remplir adéquatement l'emploi proposé. Le handicap deviendrait alors un motif de discrimination. L'employeur, quant à lui, fera probablement valoir que sa décision repose sur l'incapacité du candidat à exercer de façon satisfaisante l'emploi (la capacité de la personne comme critère spécifique). Bref, il s'agit de savoir si on refuse d'employer cette personne parce qu'elle est handicapée ou parce qu'elle n'est pas qualifiée.

COMMISSION PARLEMENTAIRE SUR LA RÉFORME DE LA LOI DU BIEN-ÊTRE SOCIAL

DISCOURS DU GOUVERNEMENT

Je tenterai de vous exposer brièvement les raisons qui ont amené le gouvernement dont je fais partie à proposer une réforme de la loi du bien-être social et de l'assurance-chômage et les caractéristiques de cette réforme.

Présentons d'abord les faits. Depuis deux ans notre économie et toute l'économie nord-américaine fonctionnent au ralenti. Peu de nouveaux emplois ont été créés et malgré nos efforts constants, le taux de chômage continue de grimper, entraînant un gonflement des sommes que la société doit verser aux prestataires. À ces maux s'ajoute l'inflation qui pousse et le chômeur et le travailleur à demander une hausse de revenus. Nous ne pouvons satisfaire les deux demandes à la fois et il nous apparaîtrait injuste et économiquement maladroit d'augmenter encore les impôts pour financer une hausse des prestations car nous nous trouverions dans la situation suivante: une partie de la population travaille pour payer le revenu de l'autre.

Notre tâche et la tâche de tout gouvernement qui se respecte consiste à répartir le plus équitablement possible les richesses collectives et nous faillirions à la tâche si, par manque de courage politique, nous contribuions à construire une société dans laquelle le revenu d'une personne n'est d'aucune manière fonction de sa contribution. N'en déplaise à nos adversaires, nous ne vivons pas encore dans une ère d'une telle abondance qu'il suffise de se pencher pour ramasser les biens qu'exigent nos besoins et nos désirs. Bref, nous ne voulons pas traiter de la même façon celui qui travaille et celui qui ne travaille pas.

Nous proposons donc les mesures suivantes pour rétablir l'équilibre et pour éviter de toucher trop durement la catégorie des gens les plus démunis:

1. Baisse globale des sommes affectées aux prestations du bien-être social et de l'assurance-chômage.

2. Hausse pour ceux qui sont dans l'incapacité de travailler (handicapés, personnes âgées, parents célibataires). Il est à noter que pour cette catégorie de personnes, notre projet constitue une nette amélioration par rapport au régime précédent. Ce n'est que justice.

3. Nous atteindrons ces deux objectifs par une diminution du nombre de prestataires au moyen de contrôles sévères pour éliminer tous ceux qui refusent un emploi.

Voilà les grandes lignes de notre politique en matière de justice sociale, nous la croyons équitable étant donné la conjoncture économique. Inutile de vous dire que nous aurions, comme tout le monde, préféré voir l'inflation se résorber et le chômage prendre des proportions acceptables mais nos efforts se sont heurtés à la dure réalité.

RÉPLIQUE DE L'OPPOSITION

Navrant et scandaleux! Voilà les deux qualitatifs qui expriment le mieux notre réaction à un tel discours. Navrant de voir un gouvernement qui, par peur de perdre ses appuis politiques provenant des milieux aisés de notre société se rend complètement à ses arguments et à ses intérêts et qui prétend encore gouverner au nom de l'ensemble de la population. Navrant de voir un gouvernement qui tente de cacher sa complète incompétence en rejetant sur les plus démunis le fardeau de l'échec de sa politique économique. Il faudra bien un jour se poser sérieusement la question suivante: lorsqu'on parle d'un taux de chômage de l'ordre de 12%, veut-on dire qu'il y a 12% de personnes aptes au travail refusant de travailler ou bien qu'il nous manque 12% d'emplois si l'on désire le plein emploi? Si c'est la deuxième hypothèse qui correspond à la vérité, et nous le pensons, comment peut-on légitimement pénaliser une personne qui ne trouve pas d'emploi?

Scandaleux d'entendre un gouvernement nous parler de justice alors que nous vivons dans une société où les richesses sont réparties inégalement. Nous avons tous le droit de vivre décemment et ce, indépendamment du hasard de notre naissance, de notre situation sociale ou de notre bonne fortune. Scandaleux d'entendre parler de justice alors qu'on se propose d'abaisser un revenu déjà insuffisant pour permettre aux plus riches de demeurer riches tout simplement parce que le système les favorise.

Vous parliez, Monsieur le Ministre, de contrôles plus sévères. Qui nous garantira de l'arbitraire, du favoritisme, dans cette sélection? Qui nous garantira qu'on n'exigera pas trop du chômeur dans les critères d'admissibilité aux prestations? Ne pas aller travailler à 200 kilomètres de sa famille dans un métier qui ne correspond pas à nos compétences, est-ce refuser un emploi ou ne pas pouvoir l'exercer?

Enfin, Monsieur le Ministre, accepteriez-vous comme juste une loi qui vous obligerait à prendre le poste de messager lorsque le peuple vous aura signifié votre congé et ce, sous peine de perdre votre pension et de député et de ministre?

ACTIVITÉ

1. Repérez les différents critères de justice utilisés dans ces deux discours précédents, en citant les passages pertinents.

PRINCIPES FORMELS DE JUSTICE

PRINCIPE D'ÉGALITÉ:

PRINCIPE DE DIFFÉRENCE:

PRINCIPE DE DIFFÉRENCE PROPORTIONNELLE:

PRINCIPE DE RESPONSABILITÉ:

PRINCIPES MATÉRIELS DE JUSTICE

LA CAPACITÉ:

LA PRODUCTIVITÉ OU LA CONTRIBUTION:

L'EFFORT:

LE BESOIN:

2. Deux volontaires sont requis, l'un pour défendre le point de vue du Gouvernement, l'autre celui de l'Opposition.

3. Chacun de ces volontaires devrait pouvoir disposer d'un certain temps pour préparer son discours.

4. Le débat pourrait se dérouler ainsi: chaque participant dispose d'un cinq minutes pour présenter la défense de son parti. Dix à quinze minutes seront consacrées à un débat contradictoire entre les deux participants. Par après, l'assemblée pourrait intervenir. Il serait souhaitable que le professeur agisse comme président de l'assemblée.

5. En plénière, on tentera de faire la liste de tous ces principes utilisés dans le débat.

Les droits sont un peu comme la vertu: "on est pour"! Comme pour la vertu cependant, le désaccord se produit lorsqu'il s'agit de préciser un tant soit peu leur nature, d'en faire une liste, si incomplète soit-elle.

Serait-il possible de s'entendre sur un certain nombre de droits qui préciserait la notion de "dignité humaine"?

LES DROITS DE L'HOMME

LES DROITS DE L'HOMME

Dans les pages suivantes, nous essaierons de voir un peu plus clair dans ce fourre-tout qu'est devenu le discours sur les droits de l'Homme. Pour ce faire, nous répondrons aux deux questions suivantes:

A. Qu'est-ce qu'un Droit?

B. Quels sont les différents types de Droit?

A. QU'EST-CE QU'UN DROIT?

Quelle que soit la signification précise qu'on lui accorde, l'expression "j'ai le droit de..." ou "avoir un droit" signifie qu'une personne est JUSTIFIÉE D'EXIGER, DE REVENDIQUER, DE FAIRE OU DE JOUIR DE QUELQUE CHOSE. Au stade préliminaire de notre analyse, nous pouvons tenir pour synonymes les expressions "avoir le droit de..." et "être justifié de...". On dira d'une action qu'elle est justifiée lorsque les raisons apportées pour en rendre compte sont légitimes.

Maintenant, et ceci est d'une extrême importance, il faut bien voir si je suis justifié d'exiger quelque chose, et si cela implique forcément que les autres doivent me l'accorder. En d'autres termes, TOUT DROIT ACCORDÉ À UNE PERSONNE ENTRAINE POUR LES AUTRES UNE OBLIGATION OU UN DEVOIR[1] DE LUI ACCORDER CE DROIT. On peut facilement deviner que ce qui sera perçu par le détenteur d'un droit comme souhaitable ne le sera pas nécessairement par les autres qui seront plutôt sensibles au fardeau que leur impose ce droit[2].

Prenons deux exemples pour illustrer cette relation droit/obligation: le "droit d'expression" et le "droit à l'éducation". Par "droit d'expression", nous entendons généralement que toute personne est justifiée de formuler publiquement ses opinions, qu'elles soient d'ordre politique, religieux, moral ou esthétique, qu'elles plaisent ou non aux autres ou à l'état.

1 Pour nous, obligation et devoir seront synonymes, celui-ci relevant davantage du domaine moral, celle-là du domaine légal.

2 "Le droit de balancer son poing s'arrête où commence le nez du voisin".
J. Stuart Mill, Philosophe anglais du 19e siècle.

Pratiquement, je suis donc dans l'obligation de tolérer, d'accepter[3] même et surtout les opinions qui attaquent ou ridiculisent mes positions ou celles de la majorité. La tentation est grande parfois de supprimer cette obligation.

3 Accepter ne veut pas dire "être d'accord" mais "laisser s'exprimer".

Par l'expression "droit à l'éducation", nous entendons généralement que toute personne est justifiée d'exiger l'accès au système scolaire et/ou aux services culturels offerts par la société. Concrètement, cela implique que les citoyens sont dans l'obligation de contribuer par leurs impôts ou autrement au respect de ce même droit.

B. LES DIFFÉRENTS TYPES DE DROIT

On pourrait classer les droits selon trois critères généraux: LA NATURE DE L'OBLIGATION créée par le droit, LE SUJET DU DROIT [4], et LE MODE DE JUSTIFICATION utilisé pour revendiquer un droit quelconque.

4 Sujet de droit: titulaire, personne considérée comme le support d'un droit.

Si nous utilisons le premier critère de classification, nous aurons les droits impliquant une OBLIGATION DE NON INTERFÉRENCE de la part des autres ou de l'État et ceux exigeant une OBLIGATION D'INTERVENTION, c'est-à-dire de faire quelque chose, de poser un geste pour que ce droit puisse être effectif. Nous qualifierons de "liberté" les droits de la première catégorie et de "sociaux et économiques" ceux de la seconde. C'est en ce sens que l'on parle souvent des "droits et libertés de la personne", pour couvrir le domaine complet des droits: celui où j'exige qu'on me laisse faire et celui où j'exige qu'on me donne quelque chose [5].

5 La langue nous fournit ici des indices; on parle de "droit de...", et de "droit à...".

Nous retrouvons ces deux types de droits dans nos exemples précédents de droit d'expression et de droit à l'éducation. Dans le premier cas, l'État est dans l'obligation de faire en sorte qu'on ne m'empêche pas de parler, dans le second cas, l'État se doit de mettre à ma disposition les services requis dans la mesure où cela est possible.

On voit qu'il est toujours possible de faire respecter les droits comme liberté puisqu'ils exigent des autres qu'ils s'abstiennent d'une action quelconque, mais qu'il

n'en est pas de même des droits sociaux et économiques, la société ou l'État étant parfois dans l'incapacité de remplir ses obligations. Ainsi, les droits économiques et sociaux sont conditionnés par la richesse collective; ils présentent davantage un caractère d'idéal à réaliser que d'obligation stricte à toujours respecter sous peine de poursuite[6].

En étudiant la nature des droits, on peut se demander qui a un droit. Nous employons alors le critère du "SUJET DE DROIT". Ce peut être un individu ou un groupe et selon le cas, nous aurons les DROITS INDIVIDUELS OU COLLECTIFS. Un droit collectif appartient à un groupe en tant que tel et il peut obliger les membres à y subordonner certains droits individuels. Pensons ici au droit de grève qui appartient à un syndicat et non à chacun de ses membres pris individuellement[7]. Très souvent, droits individuels et collectifs entrent en conflit. On sera porté à trancher en faveur de l'un ou de l'autre selon notre échelle de valeurs, notre philosophie politique ou la situation précise dans laquelle croît le conflit.

Avoir un droit, c'est être justifié de revendiquer quelque chose, avons-nous dit. Voyons-en maintenant les différents MODES DE JUSTIFICATION.

Un droit peut être dit CONVENTIONNEL ou NON CONVENTIONNEL. Un droit sera conventionnel lorsque je pourrai justifier son existence par une entente, par une convention[8], par un contrat conclu entre les parties. Cette entente pourra être explicite et nous aurons alors un DROIT LÉGAL, c'est-à-dire fondé sur une loi, un règlement. L'entente pourra être implicite et nous aurons alors une CONVENTION au sens strict du terme.

Prenons deux exemples pour illustrer cette distinction: le droit de conduire une automobile d'un ami ou d'un conjoint.

Dans le premier exemple, je n'aurai un droit que si je satisfais à certaines conditions: âge, habileté, paiement du coût du permis. En retour, l'État m'accorde le droit de conduire et ce droit n'existe que parce que je satisfais aux exigences de la loi. Ici, il

6 "Toute personne a droit au travail" soutient la Déclaration des droits de l'homme, mais que devons-nous faire s'il manque des emplois, s'il y a une crise économique, catastrophe naturelle? Qui devons-nous poursuivre, tenir responsable?

7 Une personne seule ne peut faire la grève, elle ne peut que s'absenter de son travail.

8 Convention: accord entre deux ou plusieurs personnes portant sur un fait précis. Ce qui résulte d'un accord réciproque, d'une règle acceptée (et non de nature). Convention collective: accord entre salariés et employeurs réglant les conditions de travail.

y aurait de gros emmerdements à répondre au policier qui m'arrête que j'ai le droit de conduire même si je n'ai pas de permis. Bref, en dehors de l'entente explicite État-citoyen, le droit de conduire n'existe pas[9].

Par contre, j'aurai le droit de conduire l'automobile d'un ami ou d'un conjoint même si je ne porte pas sur moi un écrit de cette personne m'accordant la permission. Dans un tel cas, la loi présumera qu'il y a eu entente tacite et on me laissera poursuivre la route. Cette entente que l'on présuppose ne pourra être annulée que par une déclaration explicite de l'autre partie me défendant l'utilisation de l'automobile. S'il y a contestation à un moment donné, ce sera à l'autre partie de démontrer qu'il n'y a jamais eu entente, le fardeau de la preuve lui appartenant. On dira en termes juridiques qu'il y a présomption[10] en ma faveur.

Un droit sera dit NON CONVENTIONNEL lorsqu'il existera même sans entente entre les parties. Ce sont des droits qui appartiennent à l'individu du simple fait qu'il est une personne indépendamment de la société ou du régime politique dans lequel il vit. Ainsi, que je sois "capitaliste" ou "communiste", j'ai le droit de voter et cela, même si la loi me l'interdit. On devine aisément que ces droits non conventionnels peuvent devenir de puissants instruments de critique et même d'opposition face à certaines lois qui voudraient nier les caractéristiques qui font d'un individu une personne humaine. Nous sommes ici à la jonction du moral et du légal. Les droits de l'homme font partie de cette catégorie des droits non conventionnels. Cette appartenance ne suffit pourtant pas à les définir; une dernière distinction s'impose.

Si nous appelons DROITS MORAUX tous les droits non conventionnels (droit au bonheur, au respect des autres, droit d'expression...), nous nous apercevons que certains d'entre eux peuvent se traduire en termes de loi et d'autres pas, la loi ne pouvant régir que des comportements observables[11]. Nous nommerons DROITS MORAUX LÉGALISABLES ceux qui peuvent se traduire en terme de comportements observables. Les droits de l'homme font partie de cette catégorie. Le diagram-

9 Il vous est toujours loisible de tester dans la réalité la vérité de cette affirmation!

10 Présomption légale, établie par la loi et constituant une dispense de preuve. C'est en ce sens qu'on parlera de "présomption de paternité" voulant signifier que le mari n'a pas à prouver sa paternité, ou de présomption d'innocence voulant signifier que l'accusé n'a pas à prouver son innocence mais, que dans le premier cas le fardeau de la preuve revient au père naturel, dans le second cas, à l'accusation.

11 Quel sens et efficacité aurait une loi promulguant que tous doivent être heureux, gentils, francs?

me suivant pourra nous aider à les situer dans l'ensemble des droits.

A DROITS NON-CONVENTIONNELS = DROITS MORAUX

B DROITS CONVENTIONNELS

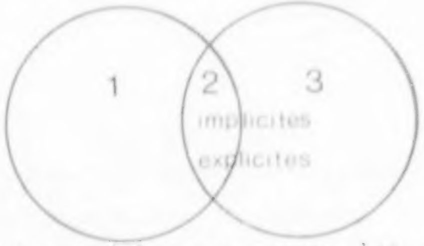

En (1) et (2), nous avons les droits et obligations qui relèvent du domaine de la morale ou de l'éthique, c'est-à-dire ce qui correspond à l'ensemble des règles qu'on impose à soi-même afin de respecter la personne humaine[12]: tenir sa promesse, ne pas faire de mal à autrui, ne pas tromper, etc., etc. Ces obligations donnent naissance aux droits moraux de la personne, c'est-à-dire ce qu'elle est justifiée d'exiger des autres afin d'être respectée. En (3), nous avons toutes les obligations imposées par une société et particulières à cette société. Nous sommes dans le domaine du simplement légal, en ce sens que ces lois ou règlements ne relèvent pas du bien et du mal, mais du plus commode: circuler à droite ou à gauche, payer les tarifs de douane, types de contrat de mariage... En (2), nous avons les droits et obligations qui sont à la fois de nature légale (c'est-à-dire liée à un comportement observable) et morale (c'est-à-dire liée au respect de la personne): lois contre l'homicide, la violence... Les droits de l'homme faisant partie de cette catégorie, nous comprenons maintenant pourquoi nous les présentons souvent comme des notions situées à la frontière de la loi et de la morale[13].

Si finalement nous reprenons nos critères de classification, nous obtenons une conception relativement acceptable des droits de l'homme: ils sont ces droits moraux légalisables (mode de justification) s'appliquant aux personnes humaines (sujet de droit) et pouvant être des droits-liberté ou des droits

12 Dire d'une action qu'elle doit être entreprise parce qu'elle favorise le respect de la personne, c'est se situer au coeur du point de vue moral. Le respect de la personne se déploie selon deux dimensions: le respect de sa liberté et de son bien-être.

13 La difficulté est grande parfois de situer un droit particulier. Le droit de propriété, le droit à l'avortement font-ils partie de (2) ou (3)? Parfois aussi, une même règle (ne pas mentir) peut être léga-

sociaux et économiques (nature de l'obligation).

Ces droits ont pour but spécifique non pas tant de défendre l'individu contre autrui, car le système des lois de chaque pays s'en occupe, mais de défendre la personne contre les abus de pouvoir de l'État et d'obliger celui-ci à créer des conditions de vie favorables à l'épanouissement de tous. En d'autres termes, les droits de l'homme imposent à l'État ses limites et ses obligations d'intervention.

Il nous reste à voir quels sont ces droits.

lisable (le serment) parce qu'observable et parfois simplement morale (ne pas trahir la confiance d'un ami).

Voici une définition plus technique et qui indique le champ d'application des droits de l'homme.

"Les droits de l'homme constituent une notion de droit **CONSTITUTIONNEL** et de droit **INTERNATIONAL** dont la mission est de défendre de manière **INSTITUTIONNELLE** les droits de la personne humaine contre les **EXCÈS DE POUVOIR COMMIS PAR L'ÉTAT** et de promouvoir parallèlement l'établissement de conditions humaines de vie, ainsi que le **DÉVELOPPEMENT MULTIDIMENSIONNEL** de la personnalité humaine".

IMRE SZABO

in Les dimensions internationales des droits de l'homme

UNESCO

→ Chartes, textes fondamentaux qui régissent la forme du gouvernement d'un pays.

→ Droit régissant les rapports juridiques des nations entre elles.

→ De manière à ce que ces droits soient reconnus conventionnellement et explicitement.

→ Droits-liberté: les libertés individuelles qu'aucun État n'est justifié de franchir.

→ Droits sociaux et économiques, les conditions de bien-être que l'État doit fournir à la personne.

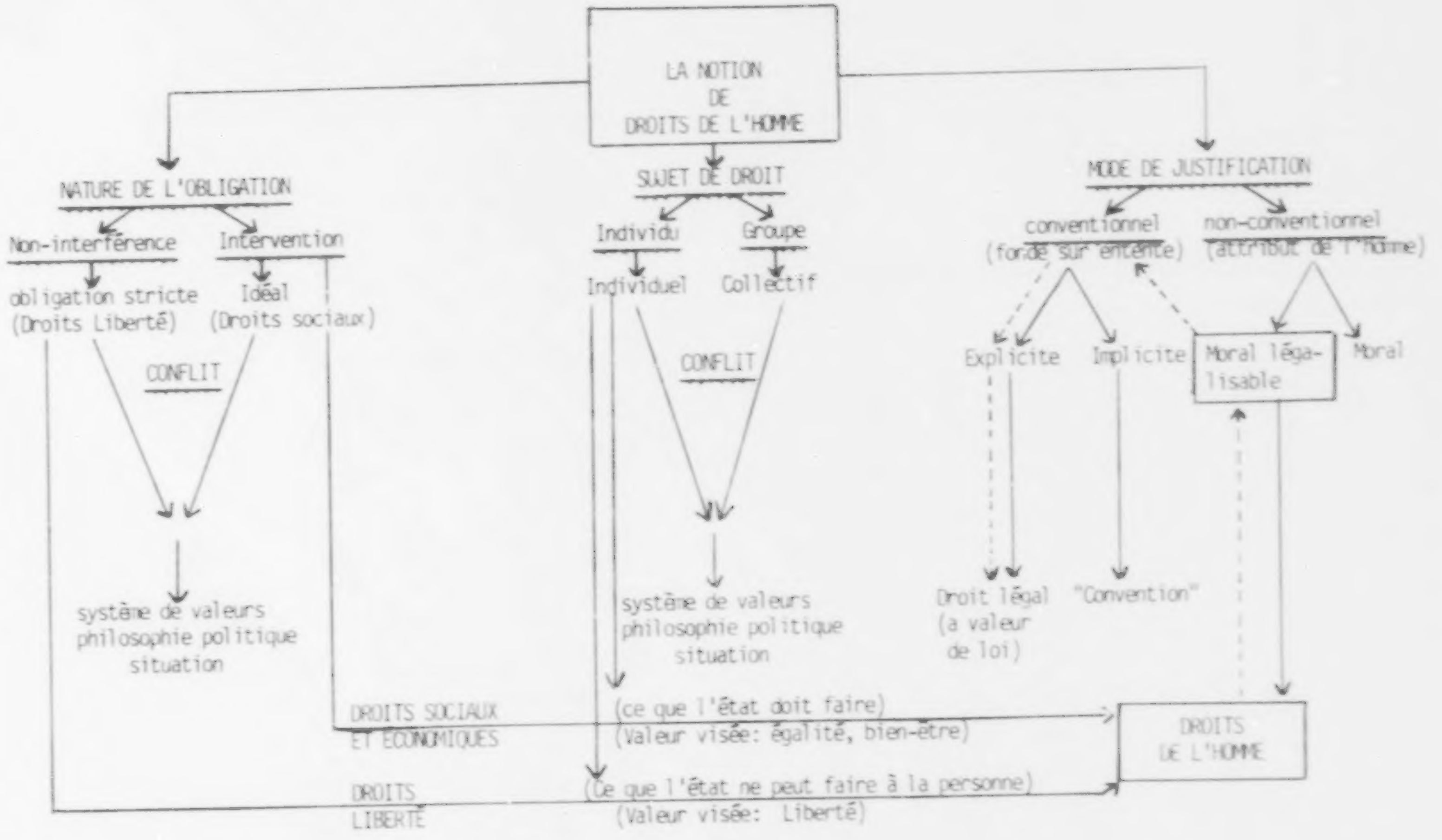

------→ Ce que lutter pour les D.H. implique (étapes)
1)---→ Déclaration de principes généraux (Déclaration universelle)
2)----→ Définition plus précise
3)----→ Pacte ou convention
4)----→ Contrôles → opinion publique

ALGORITHME PERMETTANT DE CARACTÉRISER
LES DROITS DE L'HOMME

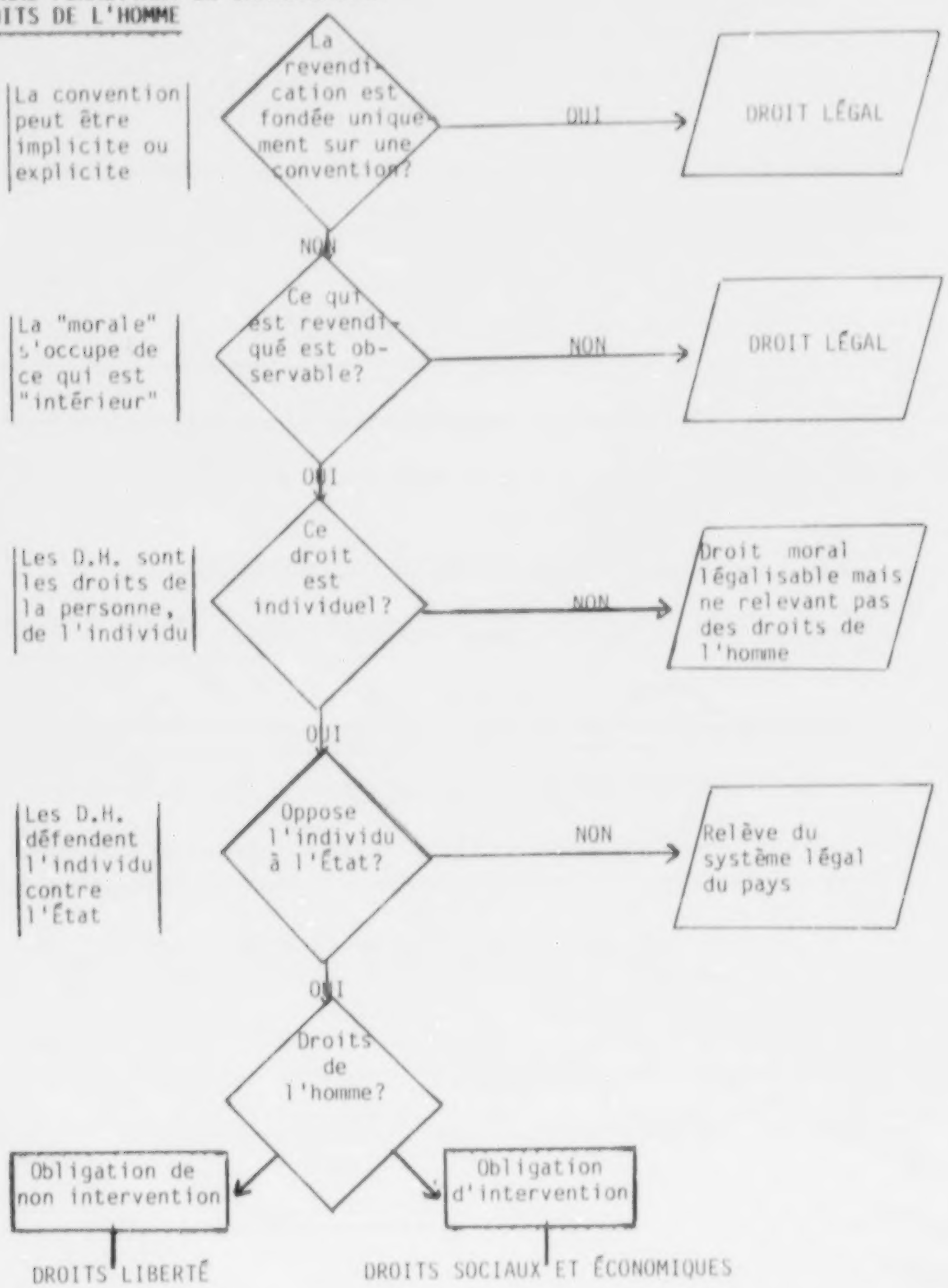

ACTIVITÉ

DROIT ET OBLIGATION

Le droit renvoie à une obligation et l'obligation à un droit. Identifier pour chaque droit une obligation et pour chaque obligation un droit.

1. Les étudiants ont droit à une révision de copie.

____

2. Les malades ont droit aux soins nécessaires en tout temps.

____

3. Tous ont droit d'exprimer leurs croyances religieuses et/ou politiques.

____

4. On devrait obliger les industries polluantes à devenir "propres".

____

5. Tout policier doit être muni d'un mandat de perquisition pour inspecter un domicile étranger.

____

6. Vous êtes obligé de vous présenter à l'heure au cours.

____

7. Tout véhicule accédant au centre-ville de Montréal ou Québec devrait être obligé de débourser une certaine somme pour avoir le droit de circuler.

   N.B.: La réponse n'est pas ici "le droit de circuler".

   ____

8. On devrait obliger les enseignants à subir de temps à autre une évaluation sérieuse.

   ____

9. Toute personne revenant au pays doit payer des droits de douane sur certains achats à l'étranger.

   ____

10. On devrait obliger les pays riches à donner 10% de leur production agricole exportable aux pays pauvres.

   ____

Étant donné les droits suivants, identifier le plus grand nombre d'obligations qui seraient créées.

Voici un exemple: Le droit à un environnement de qualité.

1. Obligation pour l'État d'investir davantage dans la dépollution.
2. Obligation pour l'industrie de changer certaines méthodes de production.

3. Obligation de changer nos habitudes de vie:

   a) moyens de transport moins polluants
   b) style de vie moins énergivore
   c) etc., etc.

1. Droit à un enseignement de qualité.

2. Droit à un revenu décent pour tous.

3. Droit à un emploi correspondant à notre formation et à nos capacités.

Parmi les énoncés suivants exprimant des droits, identifier ceux qui décrivent des droits-liberté et ceux qui décrivent des droits sociaux et économiques. N'hésitez pas à discuter des cas discutables.

	DROITS LIBERTÉ	DROITS SOCIAUX
1. Les parents ont le droit d'envoyer leurs enfants à l'école de leur choix.	( )	( )
2. J'ai le droit à la sécurité d'emploi.	( )	( )
3. Tout travailleur a le droit de se syndiquer.	( )	( )
4. Toute personne a le droit aux services essentiels en cas de grève dans le secteur hospitalier.	( )	( )
5. On n'a pas le droit de torturer un être humain.	( )	( )
6. On n'a pas le droit de tuer.	( )	( )
7. Toute personne a droit à un procès en bonne et due forme.	( )	( )
8. Tout chômeur a droit à l'assurance-chômage.	( )	( )
9. Toute personne a droit au respect de ses croyances.	( )	( )
10. Tout citoyen majeur a droit de vote.	( )	( )

DROITS COLLECTIFS ET INDIVIDUELS

	COLLECTIF	INDIVIDUEL
1. Les parents ont le droit d'envoyer leurs enfants à l'école de leur choix.	( )	( )
2. La majorité francophone a le droit d'imposer des lois comme la loi 101 limitant l'accès aux écoles anglaises.	( )	( )
3. Le gouvernement élu a le droit d'imposer a tous ses lois.	( )	( )
4. Toute nation a le droit à l'auto-détermination.	( )	( )
5. Je suis contre cette grève, mais je ne me présenterai pas au travail puisque je reconnais au syndicat le droit de décider contre ma volonté.	( )	( )
6. On n'a pas le droit d'emprisonner une personne sans au préalable l'avoir reconnu coupable.	( )	( )

DROIT MORAL ET DROIT MORAL LÉGALISABLE

	MORAL	MORAL-LÉGAL.
1. On n'a pas le droit de blesser quelqu'un par des paroles dures.	( )	( )
2. On n'a pas le droit d'attenter à la réputation d'autrui par des déclarations publiques.	( )	( )

3. Tous ont droit à la considération des autres. ( ) ( )

4. Tous ont droit au bonheur. ( ) ( )

5. On n'a pas le droit de faire de la discrimination. ( ) ( )

6. Tout citoyen majeur a droit de vote. ( ) ( )

N.B.: N'hésitez pas à discuter des cas discutables!

D'OU VIENNENT LES DROITS DE L'HOMME?

L'idée qu'un citoyen ou une personne puisse avoir des droits, que l'État le lui accorde ou non, a une longue histoire. Tentons de dégager les lignes de force de cette histoire qui aboutit à la DÉCLARATION UNIVERSELLE des droits de l'homme des Nations-Unies. Un tel survol nous sensibilisera au fait que des notions aujourd'hui communément acceptées ont dû, à d'autres époques, être élaborées et qu'ignorer l'histoire nous condamne à la répéter.

Remontons le cours du temps et arrêtons-nous à l'antiquité grecque dont la civilisation a grandement influencé la nôtre. Un des premiers faits qui a frappé les observateurs grecs de la réalité a été que certains phénomènes comme le parcours du soleil et le cycle des saisons existent indépendemment de la volonté des hommes tandis que d'autres, comme les lois et les coutumes sont le produit de la volonté humaine et changent d'une société à l'autre. Ils ont classé sous le terme de NATURE les événements de la première catégorie et sous celui de CONVENTION ceux de la seconde.[1]

La question débattue était la suivante: toutes les lois relèvent-elles de la seconde catégorie ou n'y en auraient-ils pas certaines valables malgré l'absence de reconnaissance par un Gouvernement? Certains affirmaient que les lois ne sont que l'expression de la volonté du Gouvernement, de ceux qui sont les plus forts et qu'il ne s'agit nullement de savoir si une loi est juste ou non parce que cela n'a pas de sens, mais bien plutôt d'être du côté de ceux qui peuvent et savent imposer leur volonté aux autres[2].

D'autres, au contraire, soutenaient qu'il y a des lois non écrites que toute personne douée de raison se doit de respecter, qui ne varient pas d'une société à l'autre et qui sont valables même si elles contredisent les lois édictées par un Gouvernement. Ces lois ne dépendent pas de la volonté des hommes, elles sont de l'ordre de la nature. Bref, CE QUI EST JUSTE PEUT ÊTRE

1 "De toutes les idées qui font l'entretien des doctes, la plus importante, certes, est celle qui nous fait clairement connaître que nous sommes nés pour la justice, et que le droit a son fondement, non dans une convention, mais dans la nature. Cette vérité paraîtra évidente, si l'on considère les liens de la société qui unissent les hommes entre eux. Il n'y a pas en effet d'êtres qui, comparés les uns aux autres, soient aussi semblables, aussi égaux que nous".

Cicéron, Des Lois

2 Voilà donc, homme excellent, ce que j'affirme, le juste est une même chose: ce qui est avantageux pour le gouvernement constitué; or celui-ci est le plus fort, d'où il suit pour toute personne qui raisonne bien que partout le juste est une même chose: ce qui est avantageux pour le plus fort".

AUTRE CHOSE QUE CE QUI NOUS EST ORDONNÉ.[3] Ainsi prit naissance l'idée d'une LOI NATURELLE supérieure et parfois en opposition avec la loi de la société.

Cette idée fut reprise par une école de philosophie appelée le STOICISME[4]. Celle-ci considérait que tous possèdent une même nature humaine malgré les distinctions superficielles, car tous sont doués de raison. Bien avant le christianisme, le stoicisme soutenait la fraternité de tous. Chaque personne, avant d'appartenir à une cité particulière ("Polis" en grec), appartenait à la cité universelle qu'était le monde ("kosmos"), qu'il soit esclave ou non. Bref, chaque individu était un citoyen du monde, un cosmopolite, et devait suivre la loi dictée par sa raison plutôt que celle d'une cité particulière.

Avec l'ordre médiéval, la doctrine catholique s'impose comme vision du monde et de la société. D'un côté, le domaine de ce qui est révélé par Dieu, celui de la Foi, de l'autre celui qui peut être atteint par nos propres moyens, le domaine de la RAISON.

Par rapport à la loi, il y aura donc la LOI DIVINE qui est suprême, la LOI NATURELLE que nous dicte la raison et qui coïncide souvent avec la première et finalement la loi imparfaite des sociétés existantes. On retrouve toujours la même idée d'une loi valable en elle-même. Une telle conception présente cependant le danger suivant pour l'individu: il suffit de déclarer que ce que veulent l'Empereur et le Pape correspond à la loi divine et/ou naturelle, puisque ceux-ci sont les représentants de Dieu sur la terre, et l'individu n'a plus aucun recours contre la loi. COMMENT LIMITER LES POUVOIRS DE L'ÉTAT? Voilà l'interrogation qui donnera naissance à la théorie des DROITS NATURELS.

Pour un philosophe comme John Locke, la raison indique à tout homme ce qu'il a droit de revendiquer, c'est-à-dire la sûreté de sa personne, la possession du fruit de son travail, la résistance à l'oppression et la recherche du bonheur. Maintenant, qu'est-ce que la société sinon le résultat d'une entente, d'un contrat dans lequel chaque individu accepte d'obéir aux lois à condition qu'on respecte ce qu'il est raisonnablement en droit de rechercher. Ainsi pour Locke, un gouvernement, s'il veut être

"La République" Planton.
N.B.: Cette citation ne représente pas le point de vue de Planton mais celui d'un des protagonistes de la discussion: THRASYMARQUE.

3 Non, non! Je ne pensais pas que tes ordres eussent assez de force pour prévaloir contre la volonté des dieux sur ces lois non écrites et qui ne sauraient être effacées. Elles ne sont pas d'aujourd'hui, ni d'hier; elles sont éternelles et personne ne sait leur passé profond".
"Antigone" Eschyle.

4 "Dans le langage quotidien, le stoïcisme est cette capacité de résister à ce qui nous est imposé sans en être affecté.

acceptable selon la raison devra donner à l'individu l'assurance de ne pas lui imposer des lois allant à l'encontre de cette même raison[5]. Les droits naturels de la personne étaient nés!.

Un exemple nous permettra d'illustrer cette notion de droit naturel. Imaginons quelques personnes souhaitant former une compagnie. Chacun acceptera de bon gré que le conseil d'administration puisse édicter des règles liant tous les membres mais on aura bien soin de définir le domaine d'intervention de ce même conseil; on limitera son pouvoir. Au-delà de cette zone, on ne lui reconnaîtra aucun droit. Les DROITS NATURELS SONT UNE GARANTIE DONNÉE À L'INDIVIDU CONTRE L'ABUS DE POUVOIR DE L'ÉTAT.

De telles idées, révolutionnaires au 18e siècle, ont eu une influence énorme sur les hommes politiques américains et français: la révolution des idées a précédé la révolution politique.

En Amérique du Nord, après quelques années de lutte contre le pouvoir britannique, treize colonies promulguent le 4 juillet 1776 la Déclaration d'indépendance; elles deviennent les États-Unis d'Amérique. Ce texte constitue la première déclaration des droits de l'homme; elle est l'application de la philosophie des droits naturels. Quelques années plus tard (1791), on ajoute à la Constitution américaine (1787) les dix premiers amendements qui forment la bible des droits de tout américain.

En France, la Déclaration des Droits de l'Homme (26 août 1789) garantissant aux citoyens la liberté, la sûreté de sa personne, le droit de propriété, le droit de résister à l'oppression, contribue à déclencher le processus de la Révolution qui, quelques années plus tard, amènera la "terreur" conduisant à la guillotine les chefs de cette même révolution. Le tout se terminera par le règne de l'Empereur Napoléon. On s'aperçoit qu'il ne suffit pas de déclarer des droits pour qu'ils soient respectés[6].

Dernier épisode de cette longue histoire. Le 7 mai 1945, l'Allemagne capitule sans conditions; le 6 août 1945, la première bombe atomique de l'Humanité est lâchée sur Hiroshima; le 2 septembre de la même année, le Japon capitule. Bilan global de cette entreprise guerrière: 55 millions de morts, 35 millions de blessés!

5 "Les hommes étant tous naturellement libres, égaux et indépendants, nul ne peut être tiré de cet état, et être soumis au pouvoir politique d'autrui sans son propre consentement par lequel il peut convenir, avec d'autres hommes, de se joindre et s'unir en société pour leur conservation, pour leur sûreté mutuelle, pour la tranquilité de leur vie, pour jouir paisiblement de ce qui leur appartient en propre, être mieux à l'abri des insultes de ceux qui voudraient leur nuire et leur faire du mal".
JOHN LOCKE

6 "La liberté pour tous, sauf pour les ennemis de la liberté" disait-on, mais le pouvoir désignait les "ennemis de la liberté" sans autre forme de procès qu'une accusation. Ainsi, la terreur s'exerçait au nom de la liberté!

CEUX QUI ONT VOULU, PLANIFIÉ ET EXÉCUTÉ LES ORDRES LES PLUS ATROCES ONT TOUS SUIVI LA LOI DE LEUR SOCIÉTÉ. S'il n'est rien au dessus de la loi et si celle-ci n'est que la loi du plus fort, il n'est pas de critère qui permette de juger ces actes, sinon le simple fait d'être du côté des vainqueurs.

DEVONS-NOUS PRENDRE LE POINT DE VUE DE THRASYMARQUE OU CELUI D'ANTIGONE?

Les vainqueurs ont décidé d'adopter la position d'Antigone: 1945-1946, procès de Nuremberg dans lesquels on utilise pour la première fois la notion du "crime contre l'humanité". Les principaux ches nazis furent reconnus coupables et la plupart exécutés. Le 26 juin 1945, fondation de l'Organisation des Nations-Unies (ONU) dont la charte est signée par les représentants de cinquante (50) États et qui se donne comme objectif déclaré d'assurer la paix et de protéger les droits de l'homme.

En 1948, DÉCLARATION UNIVERSELLE de l'ONU dans laquelle deux conceptions des droits s'affrontent; celle des droits-liberté percus comme droits naturels, aussi appelés droits civils et politiques, et celle des droits sociaux et économiques. Les pays "capitalistes" soutiennent la première conception, les pays "socialistes" la seconde. À un certain moment, on a pensé faire deux déclarations différentes tellement l'écart entre ces deux types de droit paraissait grand[7]. On a décidé de les inscrire dans la même Déclaration. En général, on fait référence au premier type de droit lorsqu'on parle des droits de l'homme.

[7] Les divergences sont le résultat de deux conceptions différentes du rôle de l'État. Elles s'expliquent aussi par la priorité donnée à la valeur liberté ou égalité.

LA DÉCLARATION UNIVERSELLE

La Déclaration débute par un préambule dans lequel sont énoncés les valeurs, les buts que tenteront de réaliser les articles qui constituent en quelque sorte les moyens proposés[8].

[8] En suivant l'actualité, on peut se demander

On a vu avec l'exemple de la révolution française que l'énoncé d'un principe ne suffit pas à en assurer le respect, d'abord parce que très souvent il manque de précision, ensuite parce que rien ne garantit que l'État le respectera. Une fois déclarés les principes généraux, il faudra donc s'atteler à la tâche de définir de façon très précise les termes-clés et ceci, avec la participation des États signataires. Prenons l'exemple de l'article 5 de la Déclaration où il est dit que "nul ne sera soumis à la torture ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants". Que considérer comme torture? Récemment, on a abouti à une définition plus complète.

"Aux fins de la présente déclaration, le terme "torture" désigne tout acte par lequel une douleur ou des souffrances aigües, physiques ou mentales, sont délibérément infligées à une personne par des agents de la fonction publique ou à leur instigation, aux fins notamment d'obtenir d'elle ou d'un tiers des renseignements ou des aveux; de la punir d'un acte qu'elle a commis ou qu'elle est soupçonnée d'avoir commis ou de l'intimider ou d'intimider d'autres personnes. Ce terme ne s'étend pas à la ou aux souffrances résultant uniquement de sanctions ou occasionnées par elle, dans une mesure compatible avec l'ensemble des règles minimales pour le traitement des détenus".

Assemblée générale des Nations Unies 1975, résolution 3452 (XXX).

Dans un second temps, il faut parvenir à la signature d'un pacte ou convention par lequel les États s'entendent pour respecter les clauses ainsi définies plus précisément. Finalement l'ONU, par voie d'enquête, peut voir si les droits sont respectés; elle peut porter plainte devant l'opinion internationale, elle peut souhaiter que les principes soient inscrits dans les constitutions nationales, mais elle ne peut obliger aucun État à respecter ces droits. En dernière analyse, c'est l'opinion publique qui peut le mieux influencer les États fautifs, que l'appel à celle-ci se fasse par l'intermédiaire de l'ONU ou de groupements privés tel AMNISTIE INTERNATIONALE.

dans quelle mesure ces valeurs sont réelles et effectives.

COMITÉ DES DROITS DE L'HOMME

Vous siégez au comité des droits de l'homme. Des plaintes vous sont adressées. Vous avez à décider de leur recevabilité. Groupez-vous par nombre de trois ou cinq membres. Lorsqu'il y aura désaccord, la majorité l'emportera. La déclaration universelle se trouve à la page 191.

PLAINTE NO 1

Des terroristes s'emparent d'un homme d'État, ils le séquestrent, l'interrogent, pour finalement l'exécuter après un procès sommaire. La famille fait appel aux Nations-Unies.

_____ Recevable   _____ Non Recevable

Raison:

____

____

____

Article de la déclaration universelle. [ ]

PLAINTE NO 2

> Pendant un interrogatoire, des policiers privent le prévenu de nourriture et d'eau pendant trois jours pour lui faire avouer la vérité.
>
> ______ Recevable ______ Non Recevable
>
> Raison: ______________________________
>
> ______________________________
>
> ______________________________
>
> ______________________________
>
> Article de la déclaration universelle. [ ]

PLAINTE NO 3

> Une personne se voit interdire par les autorités le droit de quitter son pays. Cette interdiction n'est pas liée à une infraction à la loi qu'elle aurait commise.
>
> ______ Recevable ______ Non Recevable
>
> Raison: ______________________________
>
> ______________________________
>
> ______________________________
>
> ______________________________
>
> Article de la déclaration universelle. [ ]

EXERCICES

1. Lire la Déclaration universelle des droits de l'homme.

2. Résumer en vos propres mots les articles de la Déclaration. Identifier les articles et paragraphes représentant, soit des droits-liberté, soit des droits sociaux et économiques, soit les deux à la fois. Servez-vous du tableau à cet effet.

3. Repérer dans les journaux un ou plusieurs événements en violation avec un des articles de la Déclaration. Découper et coller l'article de journal rapportant l'événement.

4. Justifier la pertinence de votre choix.

   a) Quel est l'article pertinent de la Déclaration.

   b) Reformuler en vos propres termes l'article de la Déclaration.

   c) Souligner le passage pertinent de l'article de journal.

N.B.: Ne choisissez que des cas en violation des droits-liberté. Servez-vous de la section internationale du journal.

DROITS DE L'HOMME

(feuille de classement)

ARTICLES	DÉFINITION	Droits et Libertés	Droits sociaux et économiques
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			
11 (1 & 2)			
12			
13 (1 & 2)			

14 (1 & 2)			
15 (1 & 2)			
16 (1, 2, 3)			
17 (1 & 2)			
18			
19			
20 (1 & 2)			
21 (1, 2, 3)			
22			
23 (1, 2, 3)			
24			
25 (1 & 2)			
26 (1, 2, 3)			
27 (1 & 2)			
28			
29			
30			

DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME

telle qu'elle a été approuvée et proclamée par l'Assemblée générale des Nations-Unies le 10 décembre 1948 par sa Résolution 217 (III) A

Préambule

Considérant que la reconnaissance de la dignité inhérente à tous les membres de la famille humaine et de leurs droits égaux et inaliénables constitue le fondement de la liberté, de la justice et de la paix dans le monde;

Considérant que la méconnaissance et le mépris des droits de l'homme ont conduit à des actes de barbarie qui révoltent la conscience de l'humanité et que l'avènement d'un monde où les êtres humains seront libres de parler et de croire, libérés de la terreur et de la misère, a été proclamé comme la plus haute aspiration de l'homme;

Considérant qu'il est essentiel que les droits de l'homme soient protégés par un régime de droit pour que l'homme ne soit pas contraint, en suprême recours, à la révolte contre la tyrannie et l'oppression;

Considérant qu'il est essentiel d'encourager le développement de relations amicales entre nations;

Considérant que dans la Charte les peuples des Nations Unies ont proclamé à nouveau leur foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité des droits des hommes et des femmes, et qu'ils se sont déclarés résolus à favoriser le progrès social et à instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande;

Considérant que les États membres se sont engagés à assurer, en coopération avec l'Organisation des Nations Unies, le respect universel et effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales;

Considérant qu'une conception commune de ces droits et libertés est de la plus haute importance pour remplir pleinement cet engagement;

L'Assemblée générale
Proclame la présente Déclaration universelle des droits de l'homme comme l'idéal commun à atteindre par tous les peuples et toutes les nations afin que tous les individus et tous les organes de la société, ayant cette Déclaration constamment à l'esprit, s'efforcent, par l'enseignement et l'éducation, de développer le respect de ces droits et libertés et d'en assurer, par des mesures progressives d'ordre national et international, la reconnaissance et l'application universelle et effectives, tant parmi les populations des États membres eux-mêmes que parmi celles des territoires placés sous leur juridiction.

Article premier. - Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité.

Art. 2. - Chacun peut se prévaloir de tous les droits et de toutes les libertés proclamés dans la présente Déclaration, sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation.

De plus, il ne sera fait aucune distinction fondée sur le statut politique, juridique ou international du pays ou du territoire dont une personne est ressortissante, que ce pays ou territoire soit indépendant, sous tutelle, non autonome ou soumis à une limitation quelconque de souveraineté.

Art. 3. - Tout individu a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne.

Art. 4. - Nul ne sera tenu en esclavage ni en servitude; l'esclavage et la traite des esclaves sont interdits sous toutes leurs formes.

Art. 5. - Nul ne sera soumis à la torture, ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

Art. 6. - Chacun a le droit à la reconnaissance en tous lieux de sa personnalité juridique.

Art. 7. - Tous sont égaux devant la loi et ont droit sans distinction à une égale protection de la loi. Tous ont droit à une protection égale contre toute discrimination qui violerait la présente Déclaration et contre toute provocation à une telle discrimination.

Art. 8. - Toute personne a droit à un recours effectif devant les juridictions nationales compétentes contre les actes violant les droits fondamentaux qui lui sont reconnus par la constitution ou par la loi.

Art. 9. - Nul ne peut être arbitrairement arrêté, détenu ni exilé.

Art. 10. - Toute personne a droit, en pleine égalité, à ce que sa cause soit entendue équitablement et publiquement par un tribunal indépendant et impartial, qui décidera, soit de ses droits et obligations, soit du bien fondé de toute accusation en matière pénale dirigée contre elle.

Art. 11. - 1. Toute personne accusée d'un acte délictueux est présumée innocente jusqu'à ce que sa culpabilité ait été légalement établie au cours d'un procès public où toutes les garanties nécessaires à sa défense lui auront été assurées.

2. Nul ne sera condamné pour des actions ou omissions qui, au moment où elles ont été commises, ne constituaient pas un acte délictueux d'après le droit national ou international. De même, il ne sera infligé aucune peine plus forte que celle qui était applicable au moment où l'acte délictueux a été commis.

Art. 12. - Nul ne sera l'objet d'immixtions arbitraires dans sa vie privée, sa famille, son domicile ou sa correspondance, ni d'atteintes à son honneur et à sa réputation. Toute personne a droit à la protection de la loi contre de telles immixtions ou de telles atteintes.

Art. 13. - 1. Toute personne a le droit de circuler librement et de choisir sa résidence à l'intérieur d'un Etat.

2. Toute personne a le droit de quitter tout pays, y compris le sien, et de revenir dans son pays.

Art. 14. - 1. Devant la persécution, toute personne a le droit de chercher asile et de bénéficier de l'asile en d'autres pays.

2. Ce droit ne peut être invoqué dans le cas de poursuites réellement fondées sur un crime de droit commun ou sur des agissements contraires aux buts et aux principes des Nations-Unies.

Art. 15. - 1. Tout individu a droit à une nationalité.

2. Nul ne peut être arbitrairement privé de sa nationalité, ni du droit de changer de nationalité.

Art. 16. - 1. À partir de l'âge nubile, l'homme et la femme, sans aucune restriction quant à la race, la nationalité ou la religion, ont le droit de se marier et de fonder une famille. Ils ont des droit égaux au regard du mariage, durant le mariage et lors de sa dissolution.

2. Le mariage ne peut être conclu qu'avec le libre et plein consentement des futurs époux.

3. La famille est l'élément naturel et fondamental de la société et a droit à la protection de la société et de l'État.

Art. 17. - 1. Toute personne, aussi bien seule qu'en collectivité, a droit à la propriété.

2. Nul ne peut être arbitrairement privé de sa propriété.

Art. 18. - Toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion; ce droit implique la liberté de changer de religion ou de conviction ainsi que la liberté de manifester sa religion ou sa conviction, seule ou en commun, tant en public qu'en privé, par l'enseignement, les pratiques, le culte et l'accomplissement des rites.

Art. 19. - Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit.

Art. 20. - 1. Toute personne a droit à la liberté de réunion et d'association pacifiques.

2. Nul ne peut être obligé de faire partie d'une association.

Art. 21. - 1. Toute personne a le droit de prendre part à la direction des affaires publiques de son pays, soit directement, soir par l'intermédiaire de représentants librement choisis.

2. Toute personne a droit à accéder, dans des conditions d'égalité, aux fonctions publiques de son pays.

3. La volonté du peuple est le fondement de l'autorité des pouvoirs publics; cette volonté doit s'exprimer par des élections honnêtes qui doivent avoir lieu périodiquement, au suffrage universel égal et au vote secret ou suivant une procédure équivalente assurant la liberté du vote.

Art. 22. - Toute personne, en tant que membre de la société, a droit à la sécurité sociale; elle est fondée à obtenir la satisfaction des droits économiques, sociaux et culturels indispensables à sa dignité et au libre développement de sa personnalité, grâce à l'effort national et à la coopération internationale, compte tenu de l'organisation et des ressources de chaque pays.

Art. 23. - 1. Toute personne a droit au travail, au libre choix de son travail, à des conditions équitables et satisfaisantes de travail et à la protection contre le chômage.

2. Tous ont droit, sans aucune discrimination, à un salaire égal pour un travail égal.

3. Quiconque travaille a droit à une rémunération équitable et satisfaisante lui assurant ainsi qu'à sa famille une existence conforme à la dignité humaine et complétée, s'il y a lieu, par tous autres moyens de protection sociale.

4. Toute personne a le droit de fonder avec d'autres des syndicats et de s'affilier à des syndicats pour la défense de ses intérêts.

Art. 24. - Toute personne a droit au repos et aux loisirs et notamment à une limitation raisonable de la durée du travail et à des congés payés périodiques.

Art. 25. - 1. Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux, ainsi que pour les services sociaux nécessaires; elle a droit à la sécurité en cas de chômage, de maladie, d'invalidité, de veuvage, de vieillesse ou dans les autres cas de perte de ses moyens de subsistance par suite de circonstances indépendantes de sa volonté.

2. La maternité et l'enfance ont droit à une aide et à une assistance spéciales. Tous les enfants, qu'ils soient nés dans le mariage ou hors mariage, jouissent de la même protection sociale.

Art. 26. - 1. Toute personne a droit à l'éducation. L'éducation doit être gratuite, au moins en ce qui concerne l'enseignement élémentaire et fondamental. L'enseignement élémentaire est obligatoire. L'enseignement technique et professionnel doit être généralisé; l'accès aux études supérieures doit être ouvert en pleine égalité à tous en fonction de leur mérite.

2. L'éducation doit viser au plein épanouissement de la personnalité humaine et au renforcement du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Elle doit favoriser la compréhension, la tolérance et l'amitié entre toutes les nations et tous les groupes raciaux ou religieux, ainsi que le développement des activités des Nations-Unies pour le maintien de la paix.

3. Les parents ont, par priorité, le droit de choisir le genre d'éducation à donner à leurs enfants.

Art. 27. - 1. Toute personne a le droit de prendre part librement à la vie culturelle de la communauté, de jouir des arts et de participer au progrès scientifique et aux bienfaits qui en résultent.

2. Chacun a droit à la protection des intérêts moraux et matériels découlant de toute production scientifique, littéraire ou artistique dont il est l'auteur.

Art. 28. - Toute personne a droit à ce que règne, sur le plan social et sur le plan international, un ordre tel que les droits et libertés énoncés dans la présente Déclaration puissent y trouver plein effet.

Art. 29. - 1. L'individu a des pouvoirs envers la communauté dans laquelle seule le libre et plein développement de sa personnalité est possible.

2. Dans l'exercice de ses droits, et dans la jouissance de ses libertés, chacun n'est soumis qu'aux limitations établies par la loi exclusivement en vue d'assurer la reconnaissance et le respect des droits et libertés d'autrui et afin de satisfaire aux justes exigences de la morale, de l'ordre public et du bien-être général dans une société démocratique.

3. Ces droits et libertés ne pourront, en aucun cas, s'exercer contrairement aux buts et aux principes des Nations-Unies.

Art. 30. - Aucune disposition de la présente Déclaration ne peut être interprétée comme impliquant pour un État, un groupement ou un individu un droit quelconque de se livrer à une activité ou d'accomplir un acte visant à la destruction des droits et libertés qui y sont énoncés.

DISCUSSION-DÉBAT

1. Reprendre la question no 5 de l'exercice précédent et débattre en plénière à partir d'un exemple choisi pour sa clarté et son intérêt.

2. Qu'est-ce qui vous semble le plus urgent et le plus important de faire respecter: les droits civils et politiques ou les droits économiques et sociaux?

"Beaucoup de nos compatriotes souffrent d'une malnutrition permanente et de toutes les maladies mentales et physiques qui l'accompagnent; leur pauvreté et leur ignorance rendent dérisoire tout discours sur la liberté humaine".

JULIUS NYERERE

"La question des droits civils, c'est-à-dire l'égalité et la dignité de l'être humain en tant qu'individu, est une question universelle, quelle que soit la forme qui lui soit donnée dans les juridictions internes. Après la paix et la guerre, c'est en fait la question fondamentale qui se pose dans la plupart des sociétés, la question-clé du monde moderne".

ADLAI STEVENSON

1. De l'article 24 ou de l'article 5, lequel vous apparaît plus urgent de faire respecter.?

2. De l'article 25 (jusqu'à "soins médicaux") ou de l'article 21, paragraphe 3, lequel vous apparaît plus urgent de faire respecter?

La politique est malpropre et
les politiciens sont
moralement des sous-hommes.
Ceci dit, gardons les mains
propres en les laissant faire.
La politique possède peut-être
des caractéristiques propres
qui font qu'on ne peut la juger
uniquement à partir de critères
moraux.

ATTITUDES POLITIQUES

LE JEU DU POLITIQUE

1. Répondre au questionnaire.

2. Compiler les résultats en se servant du tableau suivant après avoir inscrit le chiffre pertinent dans les parenthèses.

Entièrement pour: 5
Pour: 4
Neutre: 3
Contre: 2
Entièrement contre: 1

<u>Inscrire vos résultats dans la case pertinente</u>

BARÈME	RÉSULTAT TOTAL	RÉSULTAT DE LA QUESTION CHOISIE	RÉSULTAT APRÈS DISCUSSION
100 90 80	---------------		
80 70 60	---------------		
60 50 40	---------------		
40 30 20	---------------		

Ce tableau nous servira après le JEU DU POLITIQUE, à situer notre attitude par rapport au changement social. Il nous indiquera notre ATTITUDE POLITIQUE.

QUESTIONNAIRE D'ATTITUDE

Devant chaque énoncé, vous indiquerez:

EP: Si vous êtes ENTIÈREMENT EN FAVEUR de l'énoncé.
P : Si vous êtes PLUTÔT FAVORABLE à l'opinion énoncée.
N : Si vous êtes NEUTRE en face de l'opinion énoncée.
C : Si vous êtes PLUTÔT CONTRE l'opinion énoncée.
EC: Si vous êtes ENTIÈREMENT CONTRE l'opinion énoncée.

____ 1. Une femme devrait avoir la permission de se faire stériliser sans la permission de son mari. ( )

____ 2. Toutes les informations relatives au contrôle des naissances devraient être fournies à toute jeune fille de 14 ans et plus sur simple demande. ( )

____ 3. L'usage des drogues "douces" (marijuana, hashish) devrait être légalisé. ( )

____ 4. L'avortement devrait être permis à toute femme saine d'esprit sur sa demande. ( )

____ 5. Nous sommes trop sévères envers les criminels, nous devrions tenter de les soigner plutôt que les punir. ( )

____ 6. La personne doit être libre de choisir sa façon de vivre. Les mariages entre personnes du même sexe et entre plusieurs personnes devraient être tout aussi légaux qu'entre personnes de sexe opposé. ( )

____ 7. La peine de mort devrait être abolie pour tous les cas et dans tous les pays. ( )

___ 8. On devrait nationaliser les grandes entreprises. ( )

___ 9. On ne devrait pas faire mention du sexe dans les offres d'emploi: à travail égal, salaire égal. ( )

___ 10. On devrait supprimer les institutions de charité. C'est à la société entière et non pas à quelques volontaires qu'appartient le devoir de venir en aide aux défavorisés de toute nature. C'est un droit que possède chaque personne d'être pourvue des ressources nécessaires pour vivre décemment. ( )

___ 11. L'individu moyen a de l'ambition et recherche les responsabilités, c'est pourquoi il n'a pas besoin d'être dirigé et contrôlé. ( )

___ 12. Le fait d'avoir des enfants ne devrait pas empêcher les femmes d'exercer certaines carrières. ( )

___ 13. On devrait supprimer les notes et les diplômes. L'école ou l'université devrait être uniquement un service aux étudiants qui veulent apprendre et non un lieu où l'on fait sanctionner un savoir. ( )

___ 14. Chaque personne devrait disposer d'un revenu minimal garanti quels que soient son origine, sexe, âge ou occupation (même si elle décide de ne rien faire). ( )

___ 15. On devrait élever un enfant dans plusieurs systèmes de croyance. Une fois informé, c'est au jeune adulte de choisir le système qu'il préfère. ( )

___ 16. Les savants du monde entier devraient être consultés par les dirigeants politiques au sujet des responsabilités morales et sociales qu'entraînent l'utilisation de leurs découvertes. ( )

___ 17. Les êtres humains naissent tous avec les mêmes potentialités. ( )

___ 18. On devrait abolir la propriété privée et introduire le socialisme dans notre société. ( )

___ 19. Aucune personne ni groupe n'a le droit d'imposer sa façon de voir à une autre personne ou à d'autres groupes. ( )

___ 20. Il est nécessaire d'empêcher strictement toute fabrication d'un produit polluant quels que soient les impacts économiques immédiats. ( )

3. L'ensemble de la classe choisit une question en fonction de:

   a) l'intérêt suscité par celle-ci.

   b) la répartition la plus égalitaire possible des opinions.

   Équipe A: plutôt pour
   Équipe B: plutôt neutre (le statu quo)
   Équipe C: plutôt contre

4. Chaque équipe se réunit. ÉLECTION D'UN PRÉSIDENT qui verra à la bonne marche de la discussion et sera responsable du respect des règlements. Le président se voit attribuer 2 points si tous les règlements relevant de sa juridiction sont respectés. Durant une certaine période de temps, il s'agit de trouver des ARGUMENTS et de déterminer une STRATÉGIE qui permettra de convaincre les autres groupes d'adopter votre position.

   ARGUMENTS: Il n'est pas nécessaire que ces arguments soient logiquement valables. Ce qui importe, c'est qu'ils soient convaincants, persuasifs.

   STRATÉGIE: Moyens mis en oeuvre pour atteindre un but. Le but est ici de GAGNER SES ÉLECTIONS. Voici quelques suggestions:

   - PLANIFIER LE TRAVAIL EN FONCTION DU TEMPS ALLOUÉ POUR CHAQUE ÉTAPE DE CE JEU.

   - Repérer les points faibles de l'argumentation des autres équipes lors de la rencontre des sous-groupes. Étape 5.

   - Caricaturer la position de l'adversaire. Étapes 6 et 7.

   - Préparer les interventions des membres de l'équipe lors du débat contradictoire. Étape 7.

- Division des tâches.

- Etc., Etc.

- Chaque équipe fournit une liste des ses membres. Cette liste constitue la liste électorale définitive. Aucune inscription ne sera acceptée plus tard. L'inscription sur cette liste électorale est un pré-requis absolument nécessaire pour avoir droit de vote en (8). Avant le début de l'activité suivante (5), chaque président remet au professeur la liste électorale.

5. Les équipes A, B, C reviennent en plénière et, rapidement se subdivisent en sous-groupes. Chaque sous-groupe est composé d'un maximum de cinq personnes et d'un REPRÉSENTANT DE CHAQUE ÉQUIPE. On échange les différents points de vue, chacun tente de trouver les failles des deux autres équipes qu'on tentera de développer en (6) et d'exploiter en (7).

6. Les équipes A, B, C se réunissent à nouveau. Elles échangent leurs impressions et précisent leurs stratégies. Au terme de cette rencontre, elles ÉLISENT UN PORTE-PAROLE QUI LES REPRÉSENTERA, DEUX CANDIDATURES SONT OBLIGATOIRES, LE VAINQUEUR REÇOIT 2 POINTS.

7. Les trois porte-paroles s'affrontent dans un débat contradictoire. Tous les moyens utilisant la parole et respectant les règlements (sauf l'insulte et l'attaque à la vie personnelle) sont permis!

   TEMPS ALLOUÉ:

   - 3 minutes maximum pour les discours de chaque représentant.
   - 10 minutes maximum pour le débat contradictoire.
   - 10 minutes pour les questions de l'assemblée.

8. On procède au vote.

9. Dépouillement du scrutin. Chaque membre de l'équipe gagnante se voit attribuer 2 points.

10. UNE DISCUSSION GÉNÉRALE A LIEU. On tentera, à l'aide du jeu, de percevoir quelques caractéristiques du politique à partir de la banque de questions suivante:

a) Dans quelle mesure mon intérêt (gagner des points) l'a emporté lors du vote sur ce que je crois être la bonne solution (celle qui m'apparaît la plus juste ou la plus censée)?

b) Comment s'est comportée la majorité silencieuse, c'est-à-dire cette majorité de gens qui ne sont pas intervenus, qui ne sont pas intéressés par la question? A-t-elle changé d'idée, a-t-elle voté parce qu'il le fallait bien?

c) Où est allé le vote des "neutres"? S'est-il déplacé? Est-il demeuré stable? Très souvent, les "indécis" des sondages sont ceux-là mêmes qui font et défont nos gouvernements.

d) Qu'est-ce qui m'a fait changer d'opinion ou au contraire, qu'est-ce qui m'a conforté dans mon opinion?

e) Le phénomène du leadership. Dans quelle mesure les "présidents de parti" sont aussi les porte-parole?

f) Dans quelle mesure la rhétorique, cet art de convaincre, l'a emporté sur la logique, cet art de penser justement?

g) Selon moi, l'Éthique et le Politique sont-ils synonymes?

h) Y a-t-il eu des inscriptions sur la liste électorale après la "date limite"? Y avez-vous pensé?

i) Ceux qui ont gagné leur élection ont-ils aussi gagné la campagne électorale? Quelle équipe a augmenté son score (étape 3)? Diminué son score? Est demeurée stable?

j) Trouvez-vous juste d'accorder des points aux "présidents", aux "porte-parole', aux vainqueurs?

k) Si la "politique est sale", aurais-je été "propre" si l'enjeu de l'élection avait été plus important?

l) Toute autre question pertinente.

ATTITUDES POLITIQUES

Une attitude, c'est une tendance à émettre une opinion ou à adopter une conduite déterminée. L'attitude, étant le résultat de la façon de voir de la société ou du groupe auquel j'appartiens, de mon histoire personnelle, de la structure de ma personnalité, n'est pas aussi consciente ou cohérente que l'idéologie. En un mot, l'attitude c'est tout ce qui oriente ma perception, mon jugement ou mon action; elle est pré-perception, pré-jugement, pré-action[1].

Lorsque l'attitude "rencontre" un objet ou une action qui la sollicite, elle s'actualise ou s'exprime et devient alors une OPINION, laquelle peut se traduire en conduite. L'attitude est cette source habituellement inconnue de nos jugements de valeurs, de nos idéologies et de nos actions.

Les sciences sociales nous permettent de repérer les attitudes: on sollicite l'opinion des personnes par une série d'énoncés représentant des prises de position quelconques. Par après, il s'agit de classer ces opinions selon des paramètres qui nous permettront d'induire l'attitude latente de la personne. Lorsque les opinions sollicitées seront de nature politique, c'est-à-dire portant sur l'organisation de la société, nous aurons un test d'ATTITUDE POLITIQUE[2].

Sans être scientifiquement valide, le questionnaire auquel vous avez répondu peut déceler votre attitude politique à partir du paramètre du changement social. IL S'AGIT, À PARTIR DE L'EXPRESSION DE <u>VOS OPINIONS</u>, DE VOIR DANS QUELLE MESURE VOUS ÊTES EN FAVEUR OU NON DU CHANGEMENT SOCIAL[3].

Selon le score obtenu, vous vous classez dans une des deux grandes attitudes politiques: progressiste ou conservatrice.

L'attitude PROGRESSISTE porte à croire que les changements sont, en gros, bénéfiques, souhaitables. Ici, demain est préférable à hier. L'attitude CONSERVATRICE, au contraire, valorise la tradition, ce qui est expérimenté et a fait ses preuves. Hier est préférable à demain. On tentera d'éviter l'utilisation de ces termes comme mot-bonbon ou mot-caca. Ainsi, si être progressiste signifie favoriser le "progrès" et que

1 Voir "En guise d'introduction".

2 Le sondage d'opinions cherche à savoir quelle est la distribution des opinions sur un ou plusieurs sujets pour une population donnée. Le questionnaire d'attitude cherche, quant à lui, à inférer l'attitude sous-jacente aux opinions exprimées.

3 En soi, le changement n'est ni une bonne, ni une mauvaise chose.

celui-ci est synonyme de développement souhaitable, seuls les imbéciles (ceux qui ne comprennent pas notre "définition") ou les exploiteurs qui ont intérêt à ce que les choses ne changent pas) peuvent être conservateurs! On aura fait du terme progressiste un mot-bonbon et de celui de conservateur un mot-caca. Pour faire la même erreur en inversant l'appréciation, il suffira de définir le conservatisme comme volonté de conserver l'acquis de la civilisation en entendant par celle-ci le résultat des expériences valables de l'humanité. Les progressistes deviendront alors des imbéciles destructeurs! Nous réussirons probablement à attirer quelques partisans dans notre camp par cette rhétorique politique mais nous n'aurons pas avancé dans la solution d'une question autrement difficile: pourquoi, quoi, quand et comment changer?

L'attitude progressiste peut être RÉVOLUTIONNAIRE ou RÉFORMISTE selon le degré d'urgence perçu pour le changement et selon les moyens proposés pour obtenir ces mêmes changements. Le révolutionnaire est celui pour qui la situation présente est à ce point intolérable qu'il faille passer le plus tôt possible à une organisation sociale radicalement différente de celle que nous connaissons présentement. Si la violence s'impose pour obtenir de tels changements, il ne faut pas la rejeter à priori. Le réformiste souhaite, lui aussi, des changements, mais la situation présente lui apparaît moins intolérable; il propose plutôt des changements graduels et refuse la rupture radicale ou violente avec le passé.

L'attitude conservatrice peut être pour le STATU QUO ou RÉACTIONNAIRE. Favoriser le statu quo, c'est estimer que l'état présent des choses, sans être parfait, est somme toute acceptable et qu'un changement n'apporterait pas d'amélioration notable. Le réactionnaire, comme le révolutionnaire, refuse l'état présent des choses. Il juge cependant que l'erreur est justement d'avoir opéré des changements injustifiés dans le passé. Il souhaite revenir à un état antérieur de la société et ne refuse pas à priori la violence. Il est semblable au révolutionnaire en ce qu'il refuse de façon véhémente l'aujourd'hui, mais s'en distingue en ce qu'il valorise l'hier plutôt que le demain.

Le révolutionnaire et le réactionnaire qui refusent le présent à partir d'une représentation idéale, soit du futur, soit du passé, ont tous deux tendance à être DOCTRINAIRES, c'est-à-dire à prendre position à partir d'une doctrine ou idéologie plutôt qu'à partir des données présentes d'un problème quelconque. Par contre, le partisan du statu quo et le réformiste ont tendance à être PRAGMATIQUE, c'est-à-dire à prendre position à partir de l'analyse de conséquences immédiates de leur action. En général, le doctrinaire reprochera au pragmatiste de manquer de profondeur dans sa vision, de trahir la "cause", en dernière analyse de ne pas savoir où il va. Quant au pragmatiste, il reprochera au doctrinaire d'avoir perdu le sens du possible et d'être irresponsable en refusant la complexité des choses.

Si nous nous amusons à employer le langage des mot-caca, nous déboucherons sur un vocabulaire des insultes. Pour le révolutionnaire, le réformiste sera au mieux un "tiède", au pire un "lâche", le partisan du statu quo un "aliéné" ou un "profiteur" et le réactionnaire l'incarnation du diable. Pour le réformiste, le révolutionnaire sera un "rêveur" irresponsable, le partisan du statu quo une personne un peu "attardée" et le réactionnaire un "fou". Pour le partisan du statu quo, le révolutionnaire sera u "exalté", un danger pour la société, le réformiste une personne souvent admirable mais manquant de respect pour la tradition et le réactionnaire un "radical" qui ne comprend pas qu'il est des choses disparues pour toujours. Pour le réactionnaire, le révolutionnaire est un "vendu" aux puissances étrangères, un "suppot de Satan", le réformiste le jouet des révolutionnaires et le partisan du statu quo une personne manquant de vision, un "tiède".

TABLEAU DES ATTITUDES

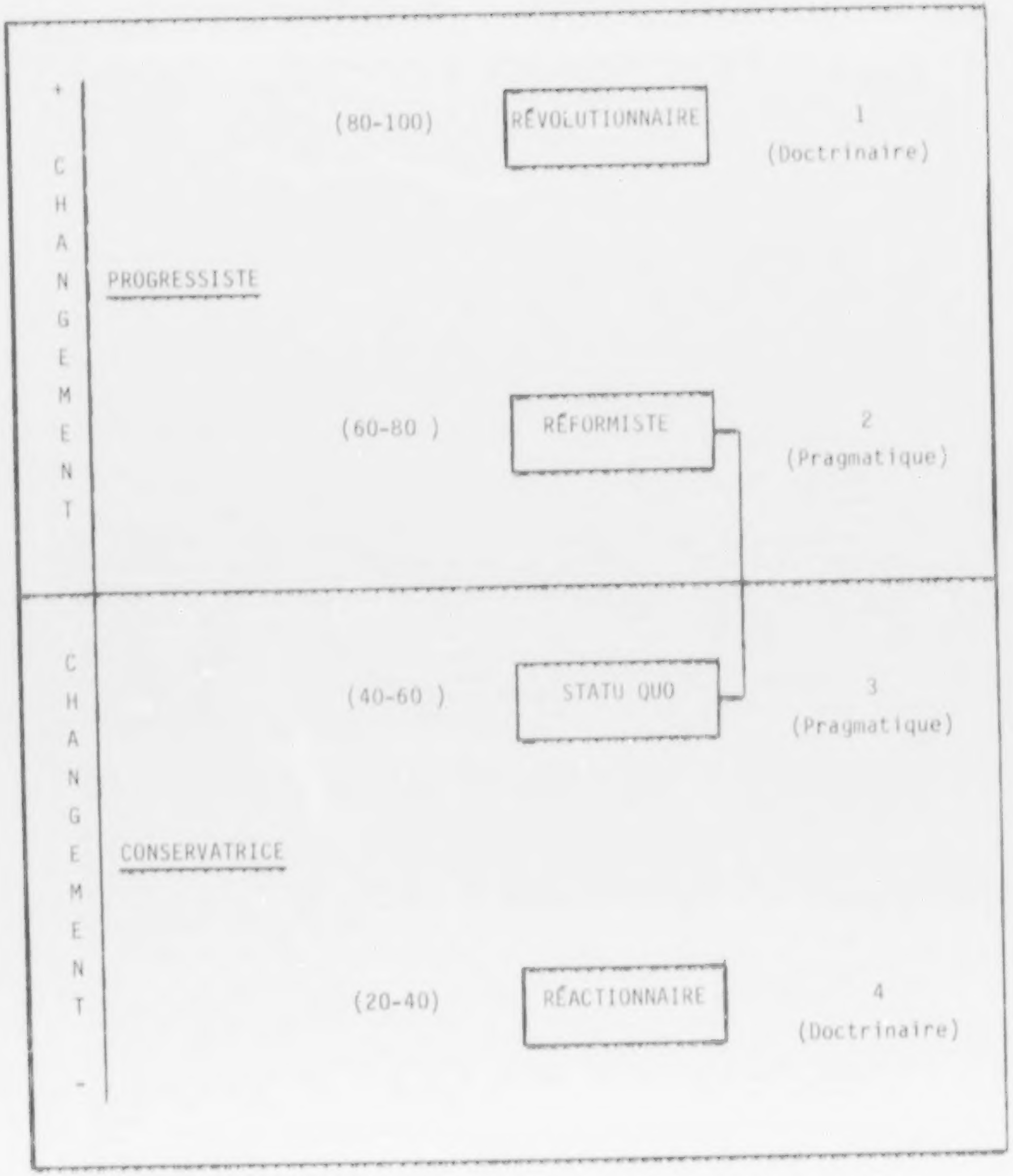

ÉTHIQUE ET POLITIQUE

On peut définir l'éthique ou la morale comme la recherche de principes de conduite menant au respect de la dignité humaine. La politique, quant à elle, sera l'art ou la connaissance de l'organisation et de la direction de la société. Elle est organisation de la Cité, "Politeia" comme la désignaient les anciens grecs, gestion de la "chose publique", "res publica" comme disaient les romains.

L'éthique et la politique, s'occupant toutes deux de la règle de la conduite humaine, on se doutera que ces deux disciplines se recoupent, qu'on peut difficilement les séparer complètement. Il ne faudrait cependant pas les confondre.

L'acceptation du point de vue moral exige que nous donnions autant de poids aux intérêts d'autrui qu'aux nôtres, que nous acceptions de mettre entre parenthèse nos intérêts purement personnels lorsqu'il y a conflit. La politique traite des intérêts et des luttes d'intérêts mais, à la différence de l'éthique, elle doit tenir compte du fait que tous n'acceptent pas de prendre le point de vue moral lors de conflits d'intérêts. La politique est le lieu par excellence de la lutte, des rapports de force et le politicien doit travailler avec et sur ces mêmes rapports de force, avec la réalité telle qu'elle plutôt que telle qu'il voudrait qu'elle soit. C'est ce qui explique qu'il est toujours plus facile de construire "sur papier" une société parfaite que de changer les imparfaites qui ont le défaut d'être réelles.

Les qualités exigées de la personne politique ne sont pas les mêmes que pour la personne privée, c'est-à-dire pour la personne considérée uniquement dans ses relations interpersonnelles. Dans un cas, nous louons l'honnêteté, la franchise, le désintéressement, dans l'autre, la ruse, la puissance. Il ne s'agit pas de conclure que la personne politique est forcément malhonnête ou ne recherche que son avantage ou celui de ses commettants à l'exclusion des autres mais de s'apercevoir qu'une personne moralement bonne peut très bien se révéler une mauvaise politique. Que penserions-nous d'un politicien qui, au nom de la franchise, dévoilerait la stratégie de son Parti dans une campagne électorale ou d'un diplomate qui dirait toujours la vérité? Très rapidement, on le considérait inapte à remplir sa tâche et ses commettants, les mêmes qui prônent les valeurs d'honnêteté dans la vie privée, seraient probablement les premiers à réclamer sa démission. Bref, dans ce domaine, on préfère souvent la ruse victorieuse à la naïve honnêteté qui se fait souvent rouler.

Un sociologue allemand, Max Weber, a établi une distinction qui peut ici nous éclairer. Il distingue entre L'ÉTHIQUE DE LA CONVICTION et L'ÉTHIQUE DE LA RESPONSABILITÉ. La première juge de la moralité d'une action par son accord avec un principe moral donné. Ainsi, quelqu'un refusera de tromper autrui parce que cela va à l'encontre du principe moral interdisant cette action. Cette personne sera portée à tenir cette ligne de conduite quelles qu'en soient les conséquences pour elle ou pour autrui. Le principe sera perçu comme bon en lui-même et la personne demandera qu'on la juge sur sa fidélité au principe et sur son intention. Un adage latin traduit bien cette attitude qui n'est pas sans grandeur: "Fiat justitia, pereat mundus" que l'on pourrait traduire par "que la justice se réalise et que périsse le monde (si nécessaire!)".

L'Éthique de la responsabilité, quant à elle, ne nie pas le caractère souhaitable des principes moraux mais elle met l'accent sur les conséquences très souvent néfastes que peut avoir, dans certaines circonstances, l'adoption inconditionnelle de principes moraux. Bref, elle soutient à peu près ceci: étant donné la réalité, c'est-à-dire la façon dont se déroulent les affaires humaines, il est fort fréquent que l'adoption d'un principe moral mène à des conséquences désastreuses; il faut alors mettre de côté ce même principe ou, à tout le moins, savoir le considérer plus comme un idéal que comme une obligation stricte. La personne agissant selon l'éthique de la responsabilité exigera qu'on la juge sur les conséquences de son choix plutôt que sur la moralité de celui-ci, sur le résultat de son action plutôt que sur son intention.

LA PERSONNE POLITIQUE DOIT AGIR DAVANTAGE SELON L'ÉTHIQUE DE LA RESPONSABILITÉ OU, À TOUT LE MOINS, ELLE SERA PRESQUE TOUJOURS JUGÉE SELON CETTE ÉTHIQUE.

Il n'est pas vrai de dire que la personne politique, en tant que telle, est tout simplement immorale, il serait plus juste de dire qu'elle doit tenir compte des conséquences de son action. On doit donc distinguer les deux éthiques et voir qu'on doit adopter l'une plutôt que l'autre selon qu'on se situe davantage sur le terrain des principes moraux ou sur celui de la politique, c'est-à-dire des rapports de force. Voyons par exemple les conséquences du choix d'une de ces éthiques dans un débat.

On peut être contre la guerre nucléaire et pour ou contre le désarmement nucléaire. De fait, la très grande majorité de l'humanité est probablement contre une guerre nucléaire mais partagée quant à la nécessité de l'armement nucléaire. Le débat politico-moral ne se déroule pas tellement entre les partisans de la disparition de l'espèce humaine et ceux de la vie, entre les "bons" et les "méchants", mais entre ceux qui sont convaincus que la construction, la dissémination d'armes nucléaires et la volonté de les utiliser éventuellement est en soi quelque chose d'immoral et ceux qui pensent que le refus avoué de se servir de ces mêmes armes, si louable soit l'intention, ne peut qu'encourager l'adversaire à l'agression. Dans ce dernier cas, on soulignera que le pacifisme, en tant que refus de la guerre et des moyens de la mener, a souvent comme conséquence de donner à l'adversaire un "signal" de notre absence de volonté de défense et, par là même, de l'encourager à déclencher la guerre. On soutiendra alors qu'une personne d'État responsable se doit de faire preuve de fermeté et que seule la suite des choses pourra juger; "L'histoire jugera", entend-on alors souvent invoquée comme justification.

On peut conclure en disant que politique et morale sont deux choses ou que la morale ne peut être pour la personne privée et pour celle qui a charge d'une collectivité. Cette séparation n'est cependant pas absolue, et il sera toujours nécessaire de porter des jugements sur certains actes politiques à partir de l'éthique de la conviction. Ainsi, entre autres, l'abolition de camps d'extermination, l'existence d'un minimum de liberté et de justice demeurent des exigences morales permettant la critique de certaines politiques et institutions.

Les droits de l'homme représentent justement une tentative d'insérer l'éthique de la conviction dans la politique. Ce sont des principes que l'on présente comme devant être respectés et permettant de juger les États.

La personne politique sera cependant toujours placée devant des choix difficiles si elle désire faire des droits de l'homme une politique car elle devra tenir compte des conséquences que peut avoir une attitude exigeant, par exemple, que l'on rompe toujours avec les États qui violent ces droits. Ainsi, refuser d'aider un allié parce qu'il ne respecte pas les droits de l'homme pourra nous amener à nous tourner vers un adversaire, à affaiblir notre position et à amener un état de fait international dans lequel ces mêmes droits auront moins de chances d'être respectés. On peut voir à quel point la politique est cet art du possible, du compromis et de la négociation.

Par contre, il faudra probablement toujours le moraliste pour rappeler le politicien à l'ordre, pour lui rappeler qu'une politique sans aucune règle autre que celle de l'efficacité ne peut mener qu'à la barbarie. Le moraliste devient en quelque sorte la "mauvaise conscience" du politicien. Il s'agit de ne pas confondre les deux tâches, de ne pas tomber dans le moralisme qui se contente de blâmer sans jamais vouloir se salir les mains. "Seuls ceux qui n'ont pas de mains peuvent garder les mains propres" disait Sartre.

Égalité, liberté. Voilà des drapeaux menant à bien des combats! Comment les idéologies contemporaines hiérarchissent-elles ces valeurs? Comment peut-on organiser la société? Quelle(s) question(s) devrait-on se poser préalablement?

IDÉOLOGIES ET SYSTÈMES

PRÉSENTATION

Dans ce module, nous traiterons sommairement des trois questions suivantes:

1) QUELLES SONT LES PRINCIPALES IDÉOLOGIES POLITIQUES CONTEMPORAINES?

2) QUELS SONT LES DIFFÉRENTS SYSTÈMES ÉCONOMIQUES CONTEMPORAINS?

3) QUELS SONT LES PRINCIPALES QUESTIONS DE LA PHILOSOPHIE POLITIQUE?

Dans l'introduction de ce cours, nous vous avons présenté les différentes façons de "prendre position" vis-à-vis d'une action à entreprendre. L'idéologie était l'une d'elles. Il s'agit maintenant de préciser sa nature et de voir son importance dans le discours politique.

Une IDÉOLOGIE peut se définir comme un ENSEMBLE DE CROYANCES S'ORGANISANT AUTOUR DE QUELQUES VALEURS ET S'ACCOMPAGNANT PAR CONSÉQUENT D'UNE CONVICTION DE LEUR IMPORTANCE ET DE LEUR VÉRITÉ. En privilégiant certaines valeurs et en se voulant représentation vraie de la réalité sociale, l'idéologie incite à l'action. Une idéologie sera politique lorsqu'elle portera sur l'organisation de la Société, sur la distribution du pouvoir, de la richesse, le fondement de l'autorité. Une grande partie des débats politiques n'est que le résultat de la confrontation des différentes idéologies s'offrant à nous sur le marché des idées. Enfin, une fois au pouvoir, l'idéologie donne naissance à un SYSTÈME ÉCONOMIQUE et contribue à le justifier. Finalement, il est possible de considérer les diverses idéologies politiques comme autant de tentatives de réponses apportées à une INTERROGATION PHILOSOPHIQUE.

Nous avons construit ce module pour trois raisons: 1) vous permettre de prendre connaissance des principales idéologies contemporaines et, éventuellement, d'identifier celle qui correspond davantage à votre système de valeurs; 2) vous permettre de prendre connaissance des caractéristiques fondamentales des principaux systèmes économiques contemporains ainsi que des critiques les plus fréquentes auxquelles ils sont sujets; 3) vous inciter à la réflexion philosophique dans le domaine politique.

I

LES IDÉOLOGIES POLITIQUES

L'ANARCHISME

Dans le discours politique, le terme anarchie est souvent employé comme "mot-caca" signifiant le désordre ou le chaos social. Il ne faudra pas confondre ce sens légitime avec l'idéologie politique du même nom. Les anarchistes ne prônent pas l'instauration du chaos social! L'ambivalence du terme provient de l'étymologie du mot grec "an-archê" signifiant "absence de règles". Ainsi, ceux pour qui l'existence de ces dernières apparaît absolument nécessaire à l'ordre social auront tendance à faire équivaloir anarchie et chaos; et pour les autres, ceux pour qui l'État est source d'exploitation, l'anarchie deviendra synonyme de libération. On peut voir que l'utilisation d'un sens plutôt que l'autre nous révèle une philosophie politique implicite.

Fondamentalement, l'anarchisme est l'affirmation de la liberté en face du pouvoir de l'État. Il est refus de l'autorité, que celle-ci prenne la forme de lois, de contraintes imposées par la société, de domination religieuse. Bref, l'anarchiste ne connaît "ni dieux ni maîtres", il se veut absolument libre de toute intervention dans la détermination de ses valeurs et dans la conduite de sa vie.

Il est à remarquer que l'anarchiste ne défend pas uniquement sa propre liberté mais celle de tous: il refuse toute domination, même la sienne sur autrui. Ceci dit, nous vivons en société et il s'agit de créer un état social permettant la plus grande liberté possible[1]. Comment s'y prendre?

Il est deux sortes d'anarchisme. En premier lieu, on peut prôner l'abolition de toute institution forçant les personnes à agir de telle ou telle manière: État, Églises, Partis, Syndicats. On peut proposer que chacun agisse à sa guise dans la mesure où il ne brime pas la liberté d'autrui. Des associations volontaires seront alors nécessaires pour protéger les individus contre la violence de ceux qui ne veulent pas respecter la liberté d'autrui. La police devient en quelque sorte l'équivalent d'une "assurance" contre de tels actes. Nous parlerons alors d'ANARCHISME LIBERTAIRE.

1 L'anarchisme véhicule une confiance en la "nature humaine". On pense que, laissée à elle-même, la personne humaine ne recherche ni le pouvoir, ni l'accumulation de richesse plus grande que celle des autres.

La défense absolue de la liberté humaine peut cependant prendre une autre forme. On peut, en effet, soutenir la nécessité de se regrouper dans des associations volontaires afin de faire disparaître l'État. Par après, la société pourra fonctionner selon le modèle de CO-GESTION[2] où les décisions affectant les gens devront être prises par l'ensemble des personnes touchées par ces mêmes décisions.

Prenons l'exemple du fonctionnement d'une usine. Il y aura, d'une part les personnes s'occupant directement de la production (les ouvriers) et ceux se consacrant à l'organisation de cette même production (les "administrateurs"). Dans un système co-gestionnaire[3], ce sont les ouvriers et les administrateurs qui auront à décider quoi produire, en quelle quantité et à quel prix, quel salaire verser aux employés. Si la décision prise est mauvaise, si, par exemple, le salaire voté est trop élevé, il s'ensuivra pour l'entreprise une difficulté à écouler la marchandise et l'on devra alors réviser à la baisse le salaire versé. On peut ainsi atteindre un certain équilibre entre la demande pour des salaires les plus élevés possible et le désir des consommateurs d'acheter au prix le plus bas possible.

On pourra étendre ce modèle de co-gestion à l'ensemble de la société si les travailleurs de chaque entreprise négocient ainsi les prix, les salaires et les conditions de travail. Nous parlerons alors d'ANARCHISME COLLECTIVISTE[4] voulant signifier par là que LA SOCIÉTÉ dans son ensemble EST GÉRÉE, non par l'État qui décide à la place des personnes impliquées, mais PAR L'ENSEMBLE DES GROUPEMENTS REPRÉSENTANT LES DIVERS INTÉRÊTS DE CETTE MÊME SOCIÉTÉ.

LE LIBÉRALISME

À l'instar de l'anarchisme, le libéralisme[5] prône la liberté individuelle. Il est un individualisme; la personne humaine constitue la seule réalité et la Société ou l'État n'existe

2 Si les administrateurs proviennent du groupe de travailleurs ou auront été choisis par eux, on parlera d'auto-gestion.

3 Les "employés" sont employés par eux-mêmes puisque ce seront eux qui auront choisi leur "patron" dans un système autogestionnaire.

4 L'anarchisme collectiviste véhicule une vision globale de la société idéale. L'anarchisme libertaire serait davantage une attitude individuelle menant au refus de toute contrainte d'une autorité quelconque. Dans le film "la bande à Bonnot", on perçoit aisément le passage d'une forme d'anarchisme à l'autre.

5 Il ne faudra pas confondre l'idéologie libérale avec les Partis politiques de ce même

que pour défendre les droits de l'individu. Les droits de la personne perçus comme garanties contre l'abus de l'État sont le fruit de l'idéologie libérale. À la différence de l'anarchisme, le LIBÉRALISME ne PROPOSE pas l'abolition de l'État mais LA RESTRICTION DE SON INTERVENTION AU DOMAINE DES LOIS VISANT LA PAIX ENTRE LES INDIVIDUS, LA LIBERTÉ ET LA JUSTICE.

Par justice, le libéral entendra la plupart du temps le refus des pratiques suivantes: 1) le favoritisme, l'inégalité devant la loi; 2) l'existence de lois ne visant pas au bien de l'ensemble de la population; 3) la taxation des citoyens sans représentation; 4) la délégation du pouvoir sans l'appui populaire.

Le libéralisme, se méfiant du pouvoir de l'État au nom de la liberté individuelle sera porté à défendre le régime de gouvernement parlementaire[6]. Par gouvernement parlementaire, on entendra un gouvernement devant faire accepter ses législations par la majorité d'une assemblée de gens élus pouvant représenter différents partis politiques et exerçant ainsi un contrôle sur le gouvernement.

Si l'on désire éviter le favoritisme et l'inégalité devant la loi, on devra refuser la richesse ou l'origine sociale en tant que critères dans la détermination des postes ou revenus que peut revendiquer la personne. On trouvera cependant légitimes les critères de talent, de travail et de productivité pour l'obtention de ceux-ci.

Il est ici à remarquer que l'on conçoit l'égalité comme égalité des chances plutôt que comme égalité des conditions. Par égalité des chances, on entend qu'il faille donner à tous les mêmes chances au départ, sans que cela se traduise nécessairement par une égalité de fait, les capacités et motivations de chacun n'étant pas les mêmes. Dans le domaine sportif, par exemple, l'égalité des chances exigera que tous les concurrents partent en même temps et à la même ligne de départ de la course; on s'attendra cependant à ce que les plus rapides et les plus déterminés se classent les premiers et on ne jugera pas injuste de les honorer par un quelconque prix.

On devinera que l'égalité des chances peut se traduire par une très grande inégalité des conditions si les capacités des êtres humains ne

nom bien que ceux-ci véhiculent les principales valeurs de cette idéologie.

6 "Le pouvoir corrompt et le pouvoir absolu corrompt absolument". Telle pourrait être la conviction fondamentale de la pensée libérale. Le pouvoir doit être surveillé si l'on ne veut pas tomber dans la dictature.

sont pas les mêmes[7]. C'est pourquoi, la doctrine libérale acceptera volontiers la création d'un "plancher" en dessous duquel aucune personne ne devrait descendre. Celui-ci pourra prendre la forme d'une assistance sociale quelconque, d'un revenu minimal garanti ou de toute autre mesure d'aide de l'État aux plus démunis.

Au plan économique, c'est-à-dire au niveau de la production, de la distribution et de la répartition des biens, le libéralisme se méfie de l'intervention de l'État et propose une économie de marché fonctionnant selon le mécanisme de l'offre et de la demande. Ce mécanisme permet de décider quoi produire, en quelle quantité et à quel prix sans l'intervention directe de l'État. On soutient que ce mécanisme économique de l'offre et de la demande se révèle le plus apte à créer de la richesse pour l'ensemble de la société. Il va sans dire qu'il s'ensuivra nécessairement une certaine inégalité dans la répartition des richesses et revenus puisque seule la personne solvable pourra jouir des biens produits.

Cette inégalité demeure justifiable, soutient-on, car l'offre et la demande permettant une plus grande richesse collective, il vaut mieux répartir inégalitairement une grande richesse que de répartir égalitairement une richesse moindre. Bref, on propose de diviser inégalement une grande pizza plutôt qu'également une petite, sachant que celui qui aura la plus petite part de la grande pizza aura encore plus que la part divisée également de la petite pizza. Le libéral sera ainsi porté à approuver une répartition inégalitaire des revenus dans la mesure où celle-ci entraîne un accroissement de la production économique et à rejeter un nivellement des revenus si cela entraîne un appauvrissement collectif.

Fondamentalement, le libéralisme se reconnaît comme cette idéologie séparant très nettement l'État de la Société[8]. À la différence de l'anarchisme, on reconnaît cependant la nécessité de l'État mais on tente de limiter son domaine d'intervention car la société, étant la résultante de milliers d'interactions, produit un ordre social plus complexe et plus satisfaisant pour les besoins de la personne que celui qui serait le fruit d'une volonté consciente d'organisation selon un plan préétabli. Pour l'idéologie libérale, aucun esprit humain n'est

[7] Un système scolaire fondé sur l'égalité des chances fournira à tous la possibilité de se présenter aux examens mais éliminera les plus "faibles". Un système fondé sur l'égalité de condition verra à ce que les plus "faibles" disposent de services supplémentaires pour atteindre le même niveau que les autres. Dans un cas, la difficulté sera de savoir quand nous aurons une réelle égalité des chances: par exemple, un étudiant provenant d'un milieu défavorisé n'aura pas les mêmes chances que les autres. Dans l'autre cas, il faudra savoir quand s'arrêter dans les services fournis aux plus défavorisés pour ne pas être injuste envers les autres.

[8] La Société sera l'ensemble des relations interpersonnelles et des institutions les réglementant, lesquelles sont le résultat de l'histoire d'un groupement humain. L'État sera l'institution ayant le pouvoir et l'autorité de

capable de saisir dans un plan directeur toute la complexité de la vie sociale et une telle tentative se solde toujours par une contrainte injustifiée dans la vie des personnes et par un rendement amoindri de l'appareil économique.

Se méfiant de l'intervention étatique et refusant les solutions "globales et finales", le libéralisme optera, la plupart du temps, pour le réformisme, c'est-à-dire pour des changements partiels et progressifs plutôt que pour des mesures radicales et subites.

LA SOCIAL-DÉMOCRATIE

Le socialisme, la social-démocratie, le communisme sont des termes piégés. Nous les employons comme mots-caca ou comme mots-bonbon selon notre idéologie politique implicite. Pis encore, ces termes à significations multiples entraînent des débats stériles et confus si l'on ne prend garde de clarifier ce que l'on veut signifier ou proposer. Ainsi, l'un verra uniquement dans le socialisme la volonté d'une société plus juste et chez les adversaires de celui-ci, que des "exploiteurs", l'autre verra la volonté de tout enrégimenter[9]. Pour les besoins du cours et pour nous entendre, nous utiliserons comme synonymes socialisme et social-démocratie en les distinguant du communisme que nous étudierons plus loin.

Historiquement, le socialisme apparut comme un refus des conditions infligées aux travailleurs du capitalisme naissant du 19ième siècle: misère, inégalités frappantes dans la distribution des richesses, travail forcé des enfants, salaires à peine suffisants à la survie, absence d'organisations ouvrières. À l'origine, le socialisme se présente donc comme une protestation morale contre l'exploitation de l'homme par l'homme.

Le socialisme prône une liberté plus grande pour tous et un partage plus égalitaire des ressources et du produit du travail humain. Il soutient qu'une plus grande liberté pour tous n'est possible que par une plus grande égalité entre les membres de la société. Il refuse ce que l'on pourrait appeler "la liberté du renard dans le poulailler" où seuls ceux qui jouissent d'un certain niveau de vie peuvent exercer réellement

gérer la société en général. Le gouvernement sera cette institution ayant l'autorité et le pouvoir de gérer l'État.

9 Si, être pour le socialisme, c'est être pour la justice, on ne peut décemment qu'être socialiste. Si le socialisme, c'est l'absence de liberté, nul ne peut décemment être socialiste. On évitera de confondre une définition et un jugement de valeur sur la chose que l'on veut décrire.

leur liberté. Il vise à amoindrir l'écart séparant les plus riches des plus pauvres par une redistribution des richesses: les plus fortunés auront à contribuer par l'intermédiaire de l'État à l'élévation du niveau de vie des moins fortunés.

Dans l'idéologie social-démocrate, l'État se présente comme un arbitre entre les intérêts des divers groupes de la société et tente de limiter les effets injustes de la compétition pour les biens. On refuse le "laissez-faire"[10] dans le domaine économique et on perçoit la société juste comme étant le résultat d'une organisation par l'État des conditions permettant la coopération des personnes et des institutions. L'État devient l'État-Providence.

Il importe de remarquer que l'idéologie social-démocrate ne prône pas l'abolition générale de la propriété privée des moyens de productions, ni celle du mécanisme de l'offre et de la demande.

Cependant, lorsque la propriété privée produira des effets qui ne semblent pas profiter à la collectivité ou qu'elle apparaît incapable de produire certains services jugés essentiels, on n'hésitera pas à proposer la nationalisation[11] de certaines entreprises qui seront par la suite gérées par l'État. Ainsi, on jugera essentiel que les services de transport en commun, de santé, d'éducation soient fournis par l'État. Parfois, on proposera la nationalisation de certains secteurs de l'économie soit parce qu'ils apparaissent payants et gérés par des capitaux étrangers (ex.: la production électrique, la distribution du pétrole), soit parce qu'ils risquent de disparaître si on laisse jouer les règles de la concurrence, alors qu'on considère importante leur survie. On pourra tantôt proposer la "gratuité" de certains services ou biens. Par gratuité, il ne faut pas entendre que ces biens ou services ne "coûtent rien" mais qu'ils sont payés par l'ensemble de la communauté plutôt que par les seuls utilisateurs ou consommateurs de ces biens[12]. La question ici, n'est pas de savoir si on préfère qu'un bien soit gratuit ou non mais de déterminer qui doit payer[13].

LA SOCIAL-DÉMOCRATIE PERÇOIT LA SOCIÉTÉ IDÉALE COMME ÉTANT CONSTITUÉE DE TROIS GRANDS CORPS contribuant chacun à leur façon à l'édification d'un ordre juste et fondé sur le sentiment de

[10] Le laissez-faire est cette doctrine économique soutenant que le meilleur moyen d'atteindre à une société riche est de laisser les actes économiques se produire au gré des intérêts de chacun. Pour le laissez-faire, l'activité économique ne doit, en aucune façon, relever de l'État.

[11] Nationalisation, collectivisation et étatisation seront pour nous synonymes.

[12] On a souvent tendance à croire qu'un service n'exigeant pas un déboursé immédiat est gratuit. À strictement parler, aucun service n'est gratuit.

[13] Comme d'habitude, les utilisateurs d'un service quelconque auront tendance à réclamer qu'il soit payé par la communauté, les non-uti-

solidarité. Il y aura premièrement le PATRONAT gérant les entreprises privées selon la loi de l'offre et de la demande et cherchant à maximiser son profit. On ne désire pas sa disparition car on le perçoit comme source de richesses. En second lieu, on encouragera la constitution d'ORGANISATIONS SYNDICALES regroupant l'ensemble des travailleurs et visant à promouvoir leurs intérêts par l'augmentation des salaires et l'amélioration des conditions de travail. Finalement, il y aura l'ÉTAT arbitrant ces intérêts conflictuels et redistribuant les richesses selon les règles de justice et tenant compte de la conjoncture économique, c'est-à-dire tenant compte de ce qui est économiquement possible et souhaitable à un moment donné.

lisateurs, qu'il ne soit payé que par les utilisateurs.

Il est important de prendre conscience que l'idéologie social-démocrate n'a de chance réelle d'être efficace que si chaque partenaire accepte l'existence des deux autres et se convainct de leur nécessité. Bref, au lieu de la lutte des principaux intervenants sociaux, le libéralisme propose la négociation, étant convaincu qu'il en retourne de l'intérêt de tous.

LE COMMUNISME

Par communisme, nous entendons l'idéologie du marxisme-léninisme. Celle-ci se caractérise par une conception générale de l'histoire et de la société, par une critique du capitalisme et par le projet d'une société sans classe. Il va sans dire que nous devrons nous contenter de dégager les lignes de force de cette idéologie sans pouvoir entrer dans le détail.

MATÉRIALISME HISTORIQUE

Pour Marx, L'HISTOIRE C'EST L'HISTOIRE DE LA LUTTE DES CLASSES ET LE BUT DE CELLE-CI RÉSIDE DANS L'ABOLITION DE TOUTE CLASSE SOCIALE. Pour comprendre l'idéologie marxiste, il nous faut saisir sa conception du fonctionnement de toute société et des lois de l'histoire[14].

On peut tenter de comprendre le passé en analysant les idées qui semblent diriger l'humanité, en étudiant les événements "importants" ou l'action des "grands hommes". La clé de l'Histoire

[14] Parler de "lois de l'histoire" implique que nous croyons possible une connaissance "scientifique" de ces mêmes lois nous permettant de

réside cependant dans la compréhension des conditions matérielles permettant tel ou tel type de société. En d'autres termes, la situation de la personne dans la société affecte sa façon de penser et d'agir. Plus précisément, celle-ci sera conséquence de sa classe sociale, elle-même le produit de facteurs économiques. Qu'est-ce à dire?

Les hommes pensent et créent les conditions de leur existence par leur travail. Le travail humain se caractérise par une UTILISATION DES RESSOURCES naturelles existantes, par l'utilisation et la création de TECHNIQUES DE PRODUCTION, c'est-à-dire de façons de transformer les ressources naturelles. Ces deux caractéristiques forment ce que Marx nomme un MODE DE PRODUCTION, lequel constitue l'INFRASTRUCTURE de toute société. Par infrastructure, il faut entendre CE QUI EST À LA BASE, AU FONDEMENT DE TOUT LE RESTE. Les modes de productions vont créer les RAPPORTS DE PROPRIÉTÉS, c'est-à-dire les différentes manières de posséder les moyens de productions. Un MOYEN DE PRODUCTION est TOUTE CHOSE PERMETTANT DE PRODUIRE AUTRE CHOSE: la terre, une usine ou une quelconque entreprise. L'État, les lois, la religion, la morale ont pour fonction de préserver et de justifier les rapports de propriété de la société à un moment donné. Ils constituent la SUPERSTRUCTURE. La CLASSE DOMINANTE sera celle qui possède les moyens de production, qui contrôle par conséquent la superstructure et réussit à faire passer son intérêt pour celui de l'ensemble de la société[15]. Voici un tableau présentant la relation entre l'infrastructure et la superstructure.

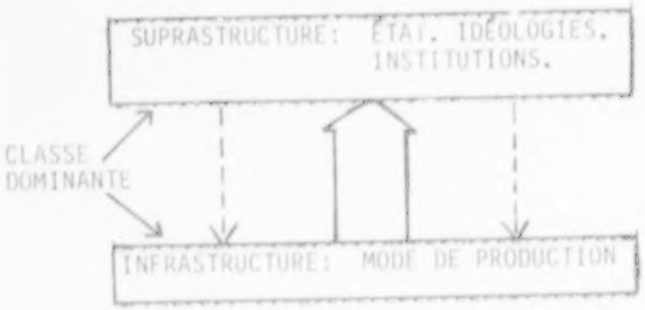

Les modes de production changent régulièrement au cours de l'histoire, les rapports de propriété suivent mais beaucoup plus lentement car la classe dominante n'a pas intérêt à perdre ses

comprendre ce qui s'est passé et de prévoir la direction du développement historique. Cette croyance est la croyance à un sens de l'Histoire; l'Histoire n'apparaît pas, ainsi que le voyait Shakespeare, comme "une histoire racontée par un idiot, pleine de bruit et de fureur, et ne signifiant rien".

15 Chez Marx, l'idéologie sert à défendre les intérêts de la classe dominante et à camoufler l'intérêt réel de la classe dominée. Pour démystifier l'idéologie, il s'agira de démontrer qu'elle n'a pas de valeur universelle, c'est-à-dire pour tous, mais uniquement pour ceux qui sont en position de commande.

privilèges. Lorsque celle-ci devient incapable d'empêcher le développement d'un mode de production quelconque et l'accession d'une nouvelle classe au statut de classe dominante, une révolution s'ensuit et s'instaure un nouveau type de société. Ainsi, sommes-nous passés du communisme primitif (possession commune des moyens de production), à l'esclavage, au féodalisme (la terre comme moyen de production et l'aristocratie comme classe dominante), au capitalisme (lutte entre l'aristocratie et la bourgeoisie lors de la révolution française) et finalement devra éclater la révolution socialiste permettant au prolétariat de renverser la bourgeoisie et de créer une société sans classe.

Cette conception des lois de l'histoire constitue ce qu'on appelle le MATÉRIALISME HISTORIQUE. On la qualifie de "matérialiste" car elle tente d'expliquer l'histoire par les conditions matérielles ou les conditions de vie plutôt que par les représentations que les hommes ont pu s'en faire. Nous allons maintenant nous pencher sur la critique du capitalisme et exposer rapidement le projet marxiste de société.

CRITIQUE DU CAPITALISME ET PROJET DE SOCIÉTÉ

En simplifiant, on pourra soutenir que le capitalisme se définit par l'existence de deux classes sociales antagonistes: la BOURGEOISIE qui possède les moyens de production et s'enrichit par le PROFIT et le PROLÉTARIAT qui ne possède que sa force de travail qu'il vend à cette dernière en retour d'un SALAIRE. Le salaire de l'ouvrier ne pourra pas descendre en bas du seuil nécessaire pour subvenir à ses besoins car le capitaliste (celui qui possède les moyens de production), perdrait alors tout moyen de s'enrichir en perdant ce qui, justement, est à la source de sa richesse. LA DIFFÉRENCE ENTRE LA VALEUR[16] DU SALAIRE ET LA VALEUR TOTALE DU TRAVAIL se nomme la PLUS-VALUE. Cette plus-value sert à payer les coûts d'entretien des moyens de production (ex. achat et entretien de la machinerie). LE PROFIT SERA CE QUI RESTE APRÈS AVOIR PAYÉ TOUS LES FRAIS[17]. Celui-ci servira à réinvestir et à accroître la richesse du capitaliste. Pour Marx, le PROFIT PROVIENT D'UN PRÉLÈVEMENT INJUSTIFIÉ SUR LE SALAIRE, il est "vol" d'une partie de la valeur du travail du salarié.

16 Voir le module "Qu'est-ce que la valeur?" à la rubrique "valeur économique" où l'on distingue la valeur d'usage et la valeur d'échange du salaire est moindre que la valeur d'échange créée par le travail. Le prolétaire produit plus de richesse qu'il n'en jouit.

17 Les frais sont constitués de ce qu'il en coûte pour faire fonctionner une entreprise.

Les capitalistes étant en concurrence entre eux, il s'ensuivra que ceux qui auront réussi à conserver une marge de profit suffisante en gardant les salaires au plus bas niveau possible pourront survivre et "exproprier" les autres qui rejoindront alors les rangs des prolétaires. Cette tendance à la concentration de la richesse aux mains des capitalistes produira de moins en moins de capitalistes qui seront de plus en plus riches et de plus en plus de prolétaires qui seront de plus en plus pauvres. Ainsi, le capitalisme sera amené à sa destruction par ses propres contradictions[18].

À un certain moment, la situation sera mûre pour une révolution dans laquelle les prolétaires, démunis et en majorité, renverseront les capitalistes et établiront une DICTATURE DU PROLÉTARIAT. Cette dictature, temporaire selon Marx, aura pour but d'organiser la société de telle manière que tous les moyens de production soient étatisés, c'est-à-dire aux mains de l'État. Cette période correspond à la phase du "socialisme" dans la théorie marxiste. Peu à peu devrait s'instaurer un état d'abondance puisque la source de l'exploitation aura disparu. Parallèlement l'État aura tendance à dépérir graduellement laissant place à une société dans laquelle les biens seront distribués à chacun selon ses besoins et dans laquelle la personne humaine pourra s'épanouir pleinement. Cette dernière phase correspond au "communisme"[19] entendu au sens marxiste.

On pourra reconnaître l'idéologie communiste par les traits suivants: elle prône la LUTTE DES CLASSES comme seul moyen efficace d'obtenir une société ÉGALITAIRE, à son avis une société juste; son attitude est RÉVOLUTIONNAIRE en ce qu'elle voit dans le changement radical et brusque l'unique solution aux injustices de la société capitaliste, elle accepte la DICTATURE TEMPORAIRE afin de permettre la COLLECTIVISATION DES MOYENS DE PRODUCTION qui seront par la suite gérés par l'État devenant ainsi le seul employeur et le gestionnaire de toute l'économie.

18 Viendra un moment où les capitalistes ne pourront plus résister à la demande de changement de mode de production provenant des prolétaires organisés en parti politique.

19 Le terme "communisme" désigne à la fois certains régimes politiques et l'état final visé par ces régimes.

LE FACISME

De tout le vocabulaire politique, le terme "fascisme" est celui qu'on utilise le plus fréquemment comme mot-caca. Pour plusieurs, qualifier de fasciste un État, un mouvement ou une idée constitue "l'argument" le plus puissant pour nous dissuader de l'appuyer. Ce terme est devenu si vague qu'il sert à désigner tout ce qui nous apparaît inacceptable dans le domaine politique. Il est le symbole par excellence du mal politique[20]. Très souvent, il renseigne beaucoup plus sur la personne qui parle que sur l'objet, dont il est question[21]. On se contentera ici de décrire le contenu de cette idéologie sans porter de jugement de valeur. Pour simplifier, nous ne distinguerons pas les termes fascisme, national-socialisme et nazi.

L'idéologie fasciste s'organise autour de quatre notions ou valeurs: le nationalisme, le "principe du leader", l'État totalitaire et le racisme.

1) LE NATIONALISME

Par nationalisme, on peut entendre un certain attachement au groupement humain dont nous sommes membres. Cet attachement prend sa source dans une langue, une origine, une tradition, une expérience, ou un territoire commun. La nation est le résultat de ces divers facteurs, parfois tous présents, parfois non[22]. Le nationalisme, dans sa version non-fasciste, traduit ce fait qu'en même temps que je suis un être humain pareil aux autres, je suis toujours québécois, canadien, américain, français ou allemand, que cette spécificité m'apparaît importante et qu'il est souhaitable et désirable de la conserver. Il faudra donc éviter d'assimiler toute forme de nationalisme au fascisme car celui-ci se définit par d'autres traits et conçoit le nationalisme d'une manière spécifique.

Pour un fasciste, la nation constitue la valeur la plus importante, ce pour quoi l'individu doit être prêt à tout sacrifier, ce qui exige une allégeance totale. En d'autres termes, nous sommes allemands ou québécois avant d'être humains semblables aux autres. La valeur ou le pouvoir de l'individu demeure inséparable de la valeur ou du pouvoir de la nation et ce qui est bien pour celle-ci constitue tout ce qui est le

20 Ceci est dû, en partie, au fait que les régimes fascistes ont perdu la dernière guerre.

21 Très souvent, l'utilisation du terme "fasciste" comme mot-caca nous révèle l'idéologie politique du locuteur.

22 Pendant très longtemps les juifs formaient une nation sans posséder de territoire. Aujourd'hui, les palestiniens sont dans cette situation. Les américains forment une nation sans avoir une origine commune.

bien[23]. Ce qui fait la valeur d'une nation, c'est son pouvoir, c'est-à-dire sa capacité de plier autrui à sa volonté par des moyens militaires ou autres. Selon une telle idéologie, l'histoire humaine n'est pas autre chose que l'histoire des rapports de force entre les nations et de la lutte pour la survie des plus aptes. Avoir raison dans ce domaine, c'est gagner, avoir tort c'est perdre et le seul droit, c'est le droit du plus fort. Pour un fasciste penser autrement c'est s'illusionner gravement sur la nature des relations internationales.

23 Pour un fasciste, il n'est pas d'autres critères du bien et du mal que la force.

2) **LE PRINCIPE DU LEADER**

Ayant posé la nation comme la valeur première, il s'ensuit que le citoyen lui devra obéissance complète. Elle sera représentée par une hiérarchie rigoureuse ayant à sa tête le "leader"[24]. Chaque échelon de la hiérarchie devra obéissance absolue à son supérieur.

24 En allemand, le "Fuhrer", en italien le "Duce".

Le rôle du leader n'est pas tant de suivre la volonté de la nation que de la guider vers un plus grand pouvoir. Lorsque le chef parle, il parle en tant que représentant des intérêts réels de la nation et il constitue le seul interprète légitime de ceux-ci. À toute fin pratique, on doit le considérer comme quasiment infaillible.

3) **L'ÉTAT TOTALITAIRE**

Après ce que nous venons de voir de l'idéologie fasciste, on comprendra aisément qu'il ne saurait être question de tolérer une opposition politique reconnue légalement puisque le pouvoir de la nation exprime la valeur absolue et que le leader se révèle être le seul interprète de ce qui lui est favorable. Le fascisme propose donc l'existence d'un parti unique, seul habilité à diriger la nation et complètement soumis au leader. Ainsi, le fascisme rejette violemment l'anarchisme et le libéralisme parce qu'ils affaibliraient le pouvoir de la nation par l'acceptation d'une opposition. Il rejette tout aussi violemment le communisme car il perçoit comme un danger pour la nation la volonté de mettre au-dessus des intérêts de celle-ci ceux du prolétariat.

Le rôle du parti sera d'"éduquer"[25] les masses ou le peuple selon les principes du fascisme. Son influence et son pouvoir devra s'étendre à toutes les manifestations de la vie sociale; aucun secteur de l'économie et de la vie privée ne pourra à priori être hors de sa sphère d'influence. Nous qualifions de totalitaire une telle idéologie parce qu'elle propose que toutes les sphères de l'activité humaine soient sous le contrôle de l'État. On devra retenir que le totalitarisme peut prendre d'autres formes que fasciste[26].

4) **LE RACISME**

Si l'on définit de façon générale le RACISME comme étant cette IDÉOLOGIE SOUTENANT LA SUPÉRIORITÉ DE CERTAINS GROUPEMENTS HUMAINS À PARTIR DE CARACTÉRISTIQUES HÉRÉDITAIRES et qu'on se rappelle la conviction fasciste que le droit, c'est le droit du plus fort, on pourra comprendre pourquoi le fascisme s'accompagne souvent d'un racisme. Il est en effet tentant et tout à fait logique de soutenir la supériorité raciale de notre groupe si nous soutenons que nous devons être les plus forts: le racisme devient la justification de notre domination. En d'autres termes, si la loi biologique de la survie du plus apte est la loi de l'histoire et que notre nation doit survivre sur la scène internationale, cela nous invite fortement à nous percevoir comme biologiquement supérieur.

Pour conserver cet avantage racial, on sera tenté de veiller à la "pureté de la race" par la neutralisation de ceux qui, faisant partie de notre société, n'en sont pas moins des "étrangers biologiques".

Cette supériorité raciale nous permettra de subjuguer les autres nations par la constitution d'un Empire dans lequel sera maîtresse la "race des Seigneurs"[27]. Un slogan hitlérien résume bien tout le fascisme: "Un peuple, un chef, un empire".

Au niveau de l'attitude politique, le fascisme se veut révolutionnaire puisqu'il refuse violemment et de manière radicale les institutions démocratiques qu'il considère comme le signe d'une société décadente.

25 On prend ici le terme "éducation" au sens de "e-ducere", au sens de "diriger".

26 Le totalitarisme peut être de gauche ou de droite. Pour certains, l'important n'est pas de savoir si une idéologie est à gauche ou à droite, mais de savoir si elle totalitaire ou non.

27 Le fascisme se veut un impérialisme.

DE LA LECTURE DU TEXTE, ON PEUT DIRE QUE...

	VRAI	FAUX
1) L'idéologie anarchiste prône le désordre social.	( )	( )
2) L'anarchisme libertaire refuse toute forme d'autorité sociale.	( )	( )
3) L'anarchisme collectiviste propose la co-gestion de toutes les entreprises.	( )	( )
4) Le libéralisme propose l'abolition de l'État.	( )	( )
5) Le libéralisme vise à l'égalité de condition de tous les citoyens.	( )	( )
6) Le libéralisme refuse toute forme d'intervention étatique dans le domaine économique.	( )	( )
7) Le libéralisme accepte une certaine forme d'inégalité.	( )	( )
8) Socialisme et social-démocratie peuvent être considérés comme synonymes.	( )	( )
9) La social-démocratie propose l'abolition de la propriété privée des moyens de production.	( )	( )
10) La social-démocratie recherche l'équilibre entre le patronat, les syndicats et l'État.	( )	( )
11) Pour le marxisme, les idéologies et les rapports de propriété prennent leur origine dans l'infrastructure de la société.	( )	( )
12) Pour le marxisme, le profit est une espèce de vol du travail du prolétaire.	( )	( )

13) Le marxisme prône une société égalitaire et sans classes sociales. ( ) ( )

14) Socialisme et communisme sont synonymes pour la pensée marxiste. ( ) ( )

15) Le fascisme ne reconnaît pas autre chose que la force dans le domaine politique. ( ) ( )

16) Le totalitarisme est cette conception politique prônant un État fort. ( ) ( )

17) Le totalitarisme est propre au fascisme. ( ) ( )

18) Le nationalisme mène au fascisme. ( ) ( )

IDÉOLOGIES POLITIQUES

Identifiez l'orientation idéologique des propositions politiques suivantes. N'hésitez pas à discuter des propositions qui peuvent être compatibles avec plus d'une orientation idéologique. On pourra aussi discuter du contenu de certaines propositions.

Anarchisme (1)
Libéralisme (2)
Socialisme (3)
Communisme (4)
Fascisme (5)

1) L'État ne devrait pas se mêler de la gestion de l'économie. Il devrait se contenter de faire respecter les lois nécessaires à toute société. ( )

2) Il faut maintenir la gratuité des soins médicaux. ( )

3) On devrait nationaliser toutes les grandes entreprises. ( )

4) On devrait donner les pleins pouvoirs au chef de l'État. ( )

5) À chaque année et à l'invitation de l'État, le patronat et les organisation syndicales devraient se réunir afin de fixer le taux de croissance des salaires qu'on pourra accorder. ( )

6) L'État est, en lui-même, une nuisance. ( )

7) Il est évident que la civilisation blanche est la civilisation supérieure. elle devra donc assumer ses responsabilités et se poser en guide des autres. ( )

8) On devrait améliorer la qualité de l'enseignement universitaire en haussant les critères d'admissibilité. On évitera ainsi que les étudiants faibles nuisent aux autres dans leurs études. ( )

9) La religion devrait être combattue par l'État car elle ne sert qu'à faire accepter par les pauvres leur sort peu enviable. ( )

10) Personne n'a le droit de donner des ordres aux autres. ( )

11) En principe, l'État ne devrait jamais subventionner les entreprises en difficulté. ( )

12) Il faut abaisser le taux d'imposition des profits sur les corporations afin d'éviter leur départ. On conservera ainsi une économie prospère. ( )

13) Toutes ces propositions ne sont que du verbiage. Prenons le pouvoir, faisons taire les "chialeux" et organisons la société de façon à ce que règne un ordre respectant la hiérarchie naturelle des choses. ( )

14) On devrait abolir le système d'assurance automobile étatique et permettre aux gens de s'assurer eux-mêmes. ( )

15) Il faut hausser le taux d'imposition du profit des corporations afin de réduire l'écart scandaleux entre les revenus. ( )

COORDONNEÉS DES VALEURS

INTERPRÉTATION DU TABLEAU SUIVANT:

Le tableau situe les cinq idéologies que nous avons rapidement présentées à partir des valeurs d'ÉGALITÉ et de LIBERTÉ. Il semble que ces deux valeurs nous permettent de distinguer ces idéologies et de les situer sur un plan cartésien. Selon que l'on privilégie l'égalité ou la liberté et selon l'importance relative accordée à chacune de ces valeurs, nous obtiendrons des idéologies différentes. Cette hypothèse ne devrait pas nous causer de surprise si on se rappelle que nous avons défini l'idéologie comme étant UN ENSEMBLE DE CROYANCES S'ORGANISANT AUTOUR DE QUELQUES VALEURS ET S'ACCOMPAGNANT PAR CONSÉQUENT D'UNE CONVICTION DE LEUR IMPORTANCE ET DE LEUR VÉRITÉ.

Le COMMUNISME sera l'idéologie valorisant grandement l'ÉGALITÉ et très peu la liberté. Le SOCIALISME, l'idéologie valorisant l'ÉGALITÉ et la LIBERTÉ. Le LIBÉRALISME valorise grandement la LIBERTÉ et très peu l'égalité. L'ANARCHISME valorise la LIBERTÉ OU L'ÉGALITÉ selon qu'il se présente comme anarchisme libertaire ou co-gestionnaire. Enfin, le FASCISME REJETTE à la fois l'ÉGALITÉ ET LA LIBERTÉ. Il va sans dire que nous avons affaire à des types idéaux et que, dans la réalité, notre idéologie personnelle se rapprochera plus ou moins de ces types purs selon l'ordre d'importance accordé à ces deux valeurs.

POUR CEUX ET CELLES QUI AURONT CONSTRUIT LEUR ÉCHELLE DE VALEURS, IL EST POSSIBLE D'IDENTIFIER VOTRE IDÉOLOGIE PERSONNELLE. Inutile de dire que cette "identification" ne sera qu'un indice de votre idéologie. En outre, sa validité repose sur le sérieux avec lequel vous avez construit votre système de valeurs.

VOICI COMMENT VOUS Y PRENDRE POUR CE FAIRE.

1) Consulter votre échelle de valeurs.

2) Accorder une valeur numérique à la position de l'égalité et de la liberté. Voici le barème.

ORDRE		VALEUR NUMÉRIQUE	ORDRE		VALEUR NUMÉRIQUE
1	:	+ 8	10	:	0
2	:	+ 7	11	:	- 1
3	:	+ 6	12	:	- 2
4	:	+ 5	13	:	- 3
5	:	+ 4	14	:	- 4
6	:	+ 3	15	:	- 5
7	:	+ 2	16	:	- 6
8	:	+ 1	17	:	- 7
9	:	0	18	:	- 8

3) Situez vos deux valeurs sur les coordonnées. Ainsi, par exemple, si j'ai placé en troisième position la liberté et en treizième position l'égalité, j'obtiendrai les coordonnées suivantes: (+ 6, - 3).

4) Plus mes coordonnées se rapprocheront des "coins" des quadrants, plus mon idéologie personnelle se rapproche des types purs. Il se peut que l'anarchisme me pose des problèmes d'interprétation, i.e. que je ne sache pas si je suis plutôt socialiste ou libéral qu'anarchiste. Le critère décisif sera ma conception de l'État: suis-je en faveur de l'abolition de l'État ou non. Une réponse positive à cette question me situe davantage du côté de l'anarchisme libertaire et du libéralisme que du côté du socialisme.

COORDONNÉES DES VALEURS

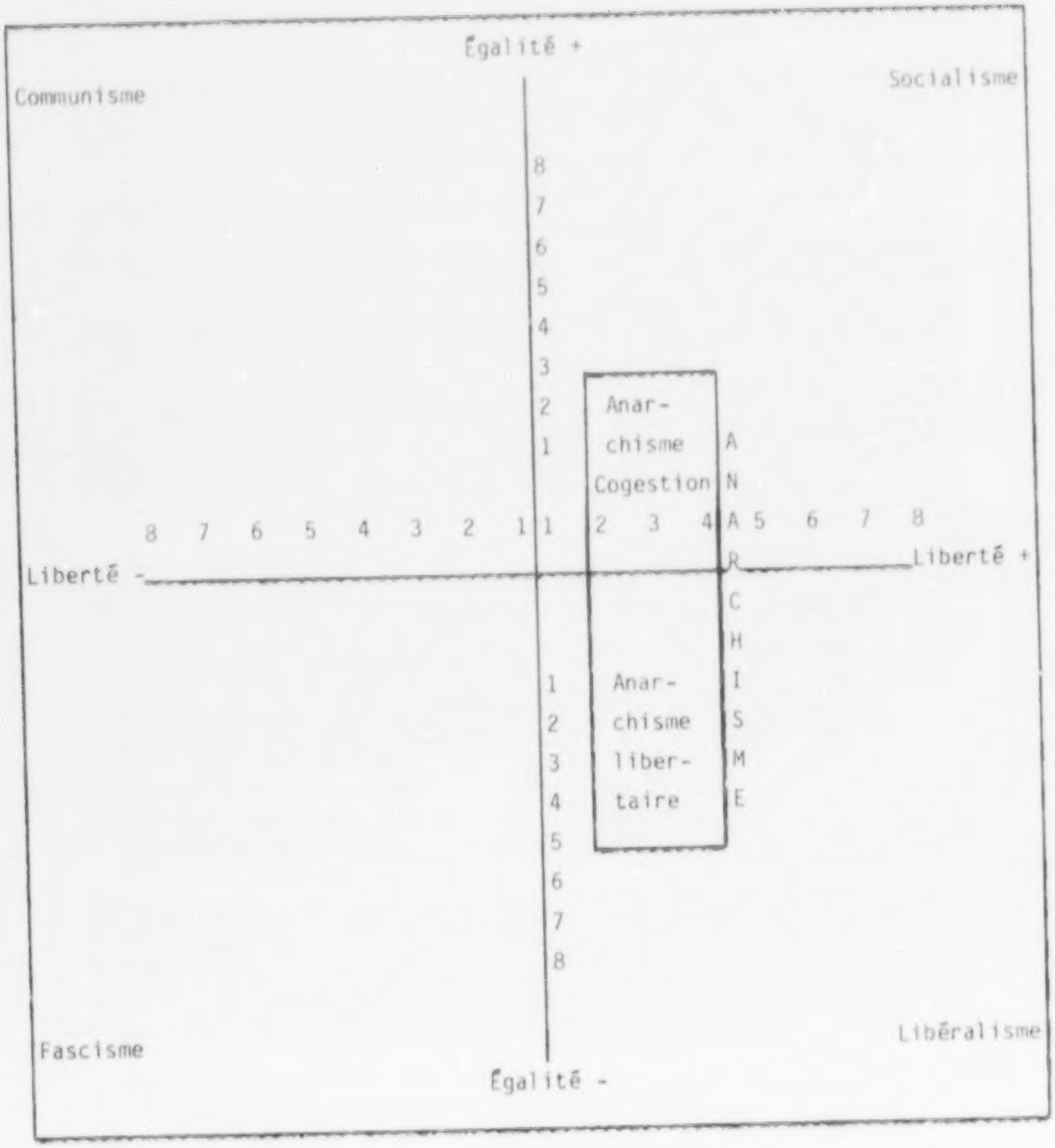

LA DÉMOCRATIE

Le terme de démocratie constitue le mot-bonbon par excellence du vocabulaire politique. Toutes les idéologies, sauf le fascisme, et tous les États contemporains se réclament de la démocratie et, souvent, n'hésident pas à se qualifier eux-mêmes de "démocratiques". Aujourd'hui, dire d'un État ou d'une assemblée qu'il est "anti-démocratique", c'est signifier votre forte opposition.

Fondamentalement, l'idée de démocratie implique que les GOUVERNÉS AIENT UN MOT À DIRE DANS LA DIRECTION DE LA SOCIÉTÉ, QU'ILS AIENT UN POUVOIR SUR LES GOUVERNANTS. La confusion qui règne dans le discours sur la démocratie tient à ce que le même terme peut s'entendre selon deux conceptions bien différentes et peut tantôt décrire un état de fait, tantôt renvoyer à un idéal.

La première conception de la démocratie traduit l'idée du pouvoir des gouvernés sur les gouvernants par la volonté d'accorder la LIBERTÉ ou le DROIT de choisir et de remplacer le gouvernement lorsque celui-ci va à l'encontre du voeu de la majorité. Pour que cette liberté et ce droit soit effectifs, on prônera l'institution d'élections libres et régulières, la reconnaissance légale d'une opposition politique, l'indépendance du pouvoir judiciaire par rapport au pouvoir politique et les différentes libertés d'ssociation, de presse et de religion. On parlera alors de DÉMOCRATIE LIBÉRALE pour désigner cette conception du régime politique souhaitable. Selon cette conception, la démocratie s'oppose au totalitarisme et implique un pouvoir étatique limité par le pouvoir de la majorité qui désigne les élus à périodes régulières.

La seconde conception propose un régime politique dans lequel l'État aura pour but d'établir une ÉGALITÉ plus grande entre les revenus et les conditions d'existence des citoyens. On opposera alors les "libertés formelles" de la démocratie libérale aux "libertés réelles" qu'on désire instaurer. Ainsi, soutiendra-t-on, que rien ne sert d'avoir le droit de voter si on ne peut, par notre vote, changer l'inégalité injuste de notre société? On désigne souvent cette conception de la démocratie par le terme de DÉMOCRATIE POPULAIRE, voulant indiquer par là que les intérêts du peuple sont réellement représentés par l'État. Croyant avoir trouvé le meilleur régime pour le peuple, on sera porté à exclure l'existence de Partis d'opposition, à abolir les élections ou, à tout le moins, à ne présenter qu'un candidat unique à ces élections et à percevoir l'exercice de la justice légale comme un moyen pour atteindre la société juste telle qu'on la conçoit.

Il est bien important de voir que ces deux conceptions de la démocratie sont en complète opposition et qu'il nous faut préciser laquelle nous adoptons avant de se déclarer "démocrate".

"Le gouvernement du peuple, par le peuple, pour le peuple". Voilà la formule classique. Comme formule, elle a l'avantage de résumer en quelques mots bien choisis l'idéal des deux formes de démocratie. Cependant, voulant satisfaire tout le monde, elle risque fort de créer un accord illusoire qui s'évanouira aussitôt qu'on en viendra à décider de la nature exacte du régime politique souhaité. Ainsi, la démocratie libérale mettra l'accent sur le "gouvernement par le peuple", la démocratie populaire sur le "gouvernement pour le peuple" et toutes deux se réclameront du "gouvernement du peuple".

De plus, si on prend cette formule à la lettre, elle devient strictement inapplicable: on n'a jamais vu le "peuple" gouverner, ni un gouvernement obéir complètement au "peuple", encore moins gouverner pour le peuple dans son ensemble. Ces remarques n'impliquent pas que notre formule ert vide de sens mais plutôt qu'elle traduit davantage un IDÉAL qu'un état de fait. Le propre de l'idéal est justement de poser un but, en soit inaccessible, mais indiquant la direction que doivent prendre nos efforts. En un sens, la démocratie sera toujours de l'ordre de l'idéal. Cette remarque devrait nous éviter l'erreur de conclure à l'absence de démocratie à chaque fois que nous ne pourrons réunir toute« les caractéristiques souhaitables.

LA DROITE ET LA GAUCHE

À l'époque précédant la révolution française, deux groupes ou classes sociales se disputaient le pouvoir: la noblesse soutenue par le clergé et le Tiers-État composé des autres corps de la société. En 1789, les États-Généraux se réunirent pour discuter d'un nouveau partage des pouvoirs. À la DROITE DU ROI, siégeait la noblesse, à la GAUCHE le Tiers-État. Un débat s'engagea sur le rôle du roi: devait-il avoir le droit de véto? Devait-il conserver ce pouvoir? La noblesse, à droite, favorisait le maintien de ce droit et le Tiers-État, à gauche, son abolition. Ceux qui proposaient un compromis se regroupèrent au CENTRE.

Par après, on s'habitua à percevoir les attitudes politiques comme pouvant se situer sur un continuum allant du maintien de l'ordre social au changement social. Les premières attitudes sont identifiées à la Droite, les secondes, à la Gauche. Aujourd'hui, on peut identifier la Gauche au réformisme et à l'attitude révolutionnaire (extrême gauche), la Droite au conservatisme et à l'attitude réactionnaire (extrême droite).

"Droite" et "Gauche" sont parmi les termes les plus utilisés dans le discours politique. Ils servent à distinguer les principales familles d'attitudes politiques. Leur utilisation s'accompagne cependant fréquemment d'un jugement de valeur camouflé. Ainsi, on sera parfois tenté de présenter l'opposition de la Gauche et de la Droite comme étant celle de la justice et de l'injustice, des forces du progrès et de celles qui s'opposent à ce même progrès. De tels jugements de valeur camouflés nous empêchent d'aborder les vrais problèmes. Ainsi, si être de Gauche, c'est être pour le "progrès" et que, le progrès c'est ce que nous devons tous souhaiter, il devient évident qu'il nous faut tous être de Gauche. Un tel raisonnement, souvent implicite, nous évite de s'interoger sur la notion de "progrès". L'utilisation idéologique de ces deux notions peut être justifiée dans un contexte de lutte politique; elle ne saurait tenir lieu de réflexion philosophique.

On oublie aussi très souvent que ces deux termes sont des termes relatifs, c'est-à-dire des termes qui n'ont de sens et ne se définissent que l'un par rapport à l'autre. Il y a une Gauche parce qu'il y a une Droite et celle-ci ne se définit que par opposition aux caractéristiques de celle-là dans une société et à un moment donné. La Gauche française n'est pas la Gauche québécoise, leur Droite n'étant pas la même.

Être pour la Droite parce que c'est la Droite ou pour la Gauche parce que c'est la Gauche n'a pas plus de sens qu'être pour l'ordre social parce que c'est l'ordre social ou être pour le changement parce que c'est le changement. Bref, il est plus important de discuter sur ce qui est proposé que de savoir à quelle famille politique on appartient.

Enfin, dernière remarque, les termes de Gauche et de Droite désignent des ATTITUDES beaucoup plus que des CONTENUS. Dans ce dernier cas, on parlera plutôt d'IDÉOLOGIE. Il est nécessaire d'établir une telle distinction puisqu'une même idéologie, le marxisme-léninisme par exemple, pourra tantôt se situer à gauche ou à droite selon qu'il sous-tend un discours politique aux États-Unis ou en Union Soviétique. Le discours idéologique de la Gauche soviétique pourra alors correspondre au discours idéologique de la Droite américaine.

II

LES SYSTÈMES ÉCONOMIQUES

LES SYSTÈMES ÉCONOMIQUES

Dans la première partie de ce module, nous avons traité des idéologies, c'est-à-dire des différentes façons de concevoir idéalement la société. Il va sans dire que les sociétés existantes correspondent rarement aux attentes des idéologues et qu'un écart subsiste toujours entre la réalité et la théorie. Cette banale remarque devrait nous mettre en garde contre l'erreur de comparer une idéologie et un système économique; celui-ci n'ayant jamais la perfection de celle-là, il en sortira toujours désavantagé. Les seules comparaisons légitimes sont entre systèmes ou entre idéologies ou entre sociétés réelles[1].

Par SYSTÈME ÉCONOMIQUE, nous entendrons le MODE D'ORGANISATION D'UNE SOCIÉTÉ QUANT AUX PROBLÈMES DE LA PRODUCTION ÉCONOMIQUE. Nous tenterons de caractériser les trois systèmes économiques les plus importants au vingtième siècle en examinant leurs réponses à la question suivante: comment s'y prendre pour produire la richesse?

Cette description, bien que permettant de comprendre le mécanisme économique de diverses sociétés, ne sera pas une description exacte du fonctionnement économique d'une société précise. Ainsi, une connaissance approfondie du système américain ou russe exigerait l'étude précise de leur organisation économique. Une telle étude relève davantage d'un cours d'économie ou de sciences politiques que d'un cours de philosophie.

Chaque modèle nous fera cependant saisir les grands principes régulateurs des différentes sociétés concrètes et devrait nous permettre de les classer "capitaliste", "socialiste" ou "communiste".

LE CAPITALISME

Le système capitaliste se fonde sur une ÉCONOMIE DE MARCHÉ. Celle-ci exige la LIBRE CONCURRENCE entre les agents économiques et pose le PROFIT comme but de la production et comme critère décisif quant à la production d'un bien.

[1] Si je compare le capitalisme idéal, c'est-à-dire comment il devrait fonctionner, au socialisme réel, c'est-à-dire comment il fonctionne de fait, ce dernier en sortira toujours désavantagé. De même pour la comparaison du socialisme idéal et du capitalisme réel.

1) ÉCONOMIE DE MARCHÉ

Tout producteur et dans quelque régime économique qu'il soit, doit résoudre les questions suivantes s'il désire échanger son bien contre un autre: pourquoi et quoi produire, à quel prix le vendre? Le marché est un mécanisme permettant de répondre à ces trois questions.

Hors les cas où je produis pour satisfaire à mes propres besoins[2], ou pour faire un don, je produirai quelque chose parce que j'ai espérance de pouvoir l'échanger contre un autre bien que je ne possède pas ou que je ne possède pas en quantité suffisante. Les biens produits en vue de l'échange seront ceux que j'estime pouvoir être désirés par les autres agents économiques. Finalement, en tant que producteur, je désirerai vendre ce produit au plus haut prix; je n'accepterai généralement pas un prix moindre que le coût exigé par sa production.

2 Nous parlerons alors d'une production économique autarcique, c'est-à-dire une production dans laquelle aucun échange, économique n'a lieu avec l'extérieur.

Le marché est ce mécanisme permettant au producteur d'échanger son bien, de savoir ce que les acheteurs désirent et de fixer un prix convenant aux deux parties de la transaction. On peut se représenter la transaction de marché par un échange d'information entre un vendeur et un acheteur prenant la forme du dialogue suivant dans lequel (A) représente le vendeur et (B) l'acheteur.

A) "10,$ pour cet objet, c'est une aubaine!"

B) "À ce prix, je ne suis pas intéressé, c'est trop cher. Je peux trouver meilleure offre ailleurs. Je vous achète, par contre, le lot pour 5,$".

A) "Vous n'êtes pas sérieux! Je préfère tout garder. À ce prix, j'aurais travaillé pour rien, je ne couvrirais même pas mes frais! Vous ne trouverez d'ailleurs nulle part un tel prix. Soyez sérieux!"

B) "À 7,$, je vous en achète deux".

A) "Je vous propose un marché. Je vous l'offre à 8,$ si vous n'en prenez qu'un ou je vous vends le lot à 7,$ l'unité".

B) "Je vais y penser, je reviendrai peut-être".

Il y a marché lorsque vendeur et acheteur ou producteur et consommateur échangent des informations quant à la quantité et au prix des biens offerts. Il y aura entente lorsque producteur et acheteur s'entendront sur le prix pour une quantité fixée. Plus techniquement, on peut définir le MARCHÉ comme LE LIEU DES FORCES FIXANT LES PRIX EN L'ABSENCE DE CONTRÔLES EXTÉRIEURS. Le prix s'obtient lorsque la quantité d'un bien offert à tel prix (l'offre) rejoint la quantité de ce même bien désiré par le consommateur toujours à ce même prix (la demande)[3]. Le marché pourra tantôt consister en un échange entre un producteur et un consommateur; tantôt entre un groupe de producteurs et de consommateurs où l'individu ne peut "marchander" son prix, celui-ci étant déterminé d'avance, mais pouvant varier selon le jeu de l'offre et de la demande globale. Enfin, le marché pourra être un marché des valeurs[4], c'est-à-dire un marché où s'échangent des participations (des "parts") aux différentes entreprises.

3 Plus techniquement, le prix s'obtiendra à l'intersection de la courbe de l'offre et de la demande.

4 La Bourse est l'institution où s'échangent ces valeurs.

2) **LA LIBRE CONCURRENCE**

Le producteur voulant vendre le plus cher possible et le consommateur voulant acheter au plus bas prix possible, il se pourrait que ce dernier soit obligé d'acheter au prix du producteur s'il doit absolument se procurer ce bien et qu'il ne peut le trouver ailleurs. Pensons "au bon marché" que ferait un vendeur d'eau rencontrant un voyageur égaré dans le désert et mourant de soif!

Le désir du producteur de vendre au plus haut prix imaginable sera par contre limité par l'existence d'autres producteurs prêts à vendre à un prix plus bas que le sien. L'autre vendeur sur le marché l'obligera à baisser ses prix sinon il risque de voir ses produits demeurer sur les tablettes. Ainsi, les vendeurs sont en concurrence entre eux dans la vente de leurs biens. On devra retenir que le mécanisme du marché exige l'existence d'au moins deux producteurs pour un même bien sans qu'aucun des deux ne puisse imposer un prix à l'autre[5]. Sans cette condition, le jeu de l'offre et de la demande est faussé. Bref, la libre concurrence implique que l'on refuse de fixer les prix autrement que par le mécanisme de l'offre et de la demande. Elle implique aussi que la tâche de produire soit laissée à des individus ou à des groupes d'individus décidant quoi produire et en

5 Lorsqu'il n'y aura qu'un seul producteur pour un bien, on parlera de monopole. Lorsqu'il y aura entente entre les producteurs pour fixer un prix, on parlera de cartel.

quelle quantité. Elle implique ce qu'on appelle l'ENTREPRISE PRIVÉE[6] qu'on distingue de l'entreprise étatique.

Nous avons souligné plus haut que le producteur produit pour échanger, nous savons que la concurrence limite sa possibilité de vendre au-delà d'un certain prix. Demandons-nous maintenant pourquoi il accepte d'échanger et quelle est la limite inférieure en deça de laquelle il n'acceptera plus de produire. Analysons rapidement la notion de profit.

3) LE PROFIT

Revenons à notre échange imaginaire entre l'acheteur et le vendeur et demandons-nous pourquoi ce dernier refuse de vendre tout son stock au prix de 5,$ l'unité.

Pour produire le bien mis en vente, notre producteur a dû faire face à des frais: salaire des employés, achat d'outils ou de machinerie, intérêts sur les sommes empruntées. Son prix de vente ne peut être moindre que les coûts de production car il devrait alors déclarer faillite, c'est-à-dire être dans l'obligation de céder son entreprise aux créanciers puisqu'il ne peut les payer.

Si le prix de vente équivaut au coût de production, notre producteur aura travaillé sans aucune rémunération et il sera dans l'impossibilité soit d'acheter de nouvelles machineries, soit d'agrandir son entreprise. On comprend qu'il sera porté à maximiser son profit qui n'est que ce qui lui reste une fois tous les frais payés. Il utilisera ce profit en partie comme revenu personnel s'il est l'unique propriétaire, en partie pour payer les actionnaires ou les autres propriétaires s'il dirige une compagnie à multiples propriétaires, et en partie pour investir dans d'autres projets.

On peut se douter que le profit remplit plusieurs fonctions: tantôt il sert de critère de la rentabilité d'une entreprise quelconque (une entreprise ne sera pas rentable lorsqu'elle ne couvrira pas ses frais), tantôt il sert à choisir quoi produire (on ne produira que ce qui pourra être source de profit), tantôt il sert à accumuler des réserves permettant la croissance,

[6] On emploie aussi l'expression "libre entreprise". Il vaudrait cependant mieux se méfier de cette dernière expression car elle peut camoufler un jugement de valeur en sous-entendant que les autres types d'entreprise ne sont pas libres.

la modernisation de l'entreprise ou son implantation dans de nouveaux secteurs[7].

[7] Il va sans dire que le profit sert aussi à enrichir le propriétaire d'un moyen de production! Lorsqu'on désirera critiquer l'institution du profit, on prendra soin de spécifier quelle fonction tombe sous notre critique.

ÉCONOMIE DE PLANIFICATION CENTRALISÉE

Pourquoi, quoi, en quelle quantité et à quel prix produire. Telles sont les questions fondamentales de toute économie. Voyons maintenant comment s'y prend une économie de planification centralisée pour résoudre ces mêmes questions.

Dans le système de marché, c'est l'entrepreneur privé qui est le producteur, c'est lui qui prend la plupart des décisions économiques. Dans le système de planification centralisée, l'État se substitue à lui pour remplir cette tâche. Pour ce faire, il est nécessaire que les principaux moyens de productions ou l'ensemble de ceux-ci soient sa propriété[8]. L'État devient ainsi le principal entrepreneur. Du fait de la disparition du mécanisme du marché, il devient nécessaire de décider pour l'ensemble de la société quoi produire, en quelle quantité et à quel prix. Le plan est ce mécanisme permettant une telle opération.

[8] On peut voir que l'économie de planification centralisée entraîne une certaine bureaucratisation de la société.

Dans un premier temps, on choisit les biens qu'on considère correspondre aux besoins des gens ou de l'économie. On décidera ainsi la production prioritaire de telle catégorie de biens. Dans un second temps, on fixe un prix à ces biens afin que l'offre corresponde à la demande[9]. Il est à remarquer que le prix ne correspondra pas nécessairement au coût de production d'un bien mais davantage à la volonté de voir ce bien consommé. Dans un tel système, la décision de produire est plutôt de nature politique qu'économique: on pourra ainsi abaisser le prix de certains produits, hausser le prix de certains autres selon l'"utilité sociale" d'une production donnée telle que perçue par les planificateurs.

[9] Opération qui n'est pas toujours aisée. Ainsi de la production de clous. Combien de petits, de moyens et de gros clous seront nécessaires à la construction? Si on ne précise pas et qu'on établit des quotas de production en termes de quantité pour

Le prix joue un second rôle dans ce type d'économie. Puisqu'il est difficile pour le planificateur de prévoir exactement ce que désirent les consommateurs, il arrivera fréquemment que certains biens ne seront pas achetés et que d'autres viendront à manquer. Pour écouler les stocks d'invendus, on en abaissera les prix et on augmentera ceux des biens très en demande. L'État agit alors un peu comme un marchand qui met en solde certains biens pour les écouler plus facilement.

Le plan d'État ne détermine pas seulement les prix et les quantités mais également les salaires. Le niveau de ceux-ci variera selon l'importance des secteurs de l'économie telle que perçue par les planificateurs. Pour attirer les travailleurs dans les secteurs clés, on haussera les salaires.

À intervalles réguliers, on conçoit de nouveaux plans sur la base de l'évaluation des précédents, tentant de réajuster les objectifs lorsque ceux-ci n'ont pas été atteints ou ont été dépassés. En Union Soviétique, par exemple, les plans portent sur cinq ans.

LE SOCIALISME

Le socialisme sera ce système de production économique dans lequel subsistent à la fois le secteur privé (avec la loi de l'offre et de la demande) et l'entreprise étatique. Dans une société socialiste, la planification ne peut être que partielle et indicative car de nombeux secteurs de l'économie ne peuvent être intégrés au plan, l'entreprise privée demeurant libre de produire ce qu'elle croit rentable. L'État peut cependant servir de moteur au développement économique en investissant dans certains secteurs et en créant ainsi des possibilités pour celle-ci.

Il est très important de retenir que dans la réalité aucun système économique n'est purement de planification centralisée ou de marché[10]. Ainsi, en Union Soviétique ou en Chine, certains secteurs sont laissés à l'entreprise privée, alors qu'aux États-Unis, certains secteurs sont gérés par l'État. ON RECONNAÎTRA UN RÉGIME PARTICULIER PAR LA PART PLUS OU MOINS GRANDE LAISSÉE À L'ÉTAT OU À L'INITIATIVE PRIVÉE, À L'IM-

les usines, celles-ci seront tentées de ne produire que des petits clous! Si les quotas sont en termes de matières premières utilisées, les usines auront tendance à ne produire que de gros clous!

10 Dans une économie de planification centralisée, on tolérera certains secteurs fonctionnant selon la loi du marché. Ainsi, en Union Soviétique, le paysan

PORTANCE QUE JOUE LE PROFIT DANS LA DÉTERMINATION DE LA PRODUCTION.

On pourra appeler CAPITALISTES les sociétés dans lesquelles le marché demeure le régulateur principal; COMMUNISTES celles dans lesquelles l'État est le principal entrepreneur; et SOCIALISTES celles dans lesquelles le secteur privé et public représentent tous deux une force majeure de l'économie.

peut écouler sur le marché le produit de la récolte faite sur un lopin de terre octroyé par l'État.

JUGEMENTS DE VALEUR SUR LES DIFFÉRENTS RÉGIMES ÉCONOMIQUES

Voyons maintenant quelques évaluations de ces différents systèmes. Nous en retiendrons deux types: les évaluations économiques, c'est-à-dire celles portant sur l'efficacité des différents régimes à produire de la richesse[11], et les évaluations morales, c'est-à-dire celles portant sur les valeurs véhiculées par chaque système économique et faites au nom de la dignité humaine. La première série de critiques relève surtout de la compétence de l'économiste, la seconde de la compétence du moraliste, c'est-à-dire du philosophe jugeant selon le point de vue moral. Après chaque jugement de valeur, nous ferons suivre une réplique, espérant ainsi amorcer un débat qui devrait se poursuivre au-delà du cours et s'approfondir.

[11] Les évaluations économiques sont des évaluations techniques en ce sens qu'elles portent sur la meilleure façon d'atteindre un but, sur les moyens les plus adéquats.

LE CAPITALISME OU L'ÉCONOMIE DE MARCHÉ

ÉVALUATION ÉCONOMIQUE

De par sa nature même, le capitalisme est incapable de résoudre certains problèmes cruciaux pour l'ensemble de la société. Voyons-les.

1) Si le revenu des individus est fonction du profit que le capitaliste accapare et du salaire qu'il verse au travailleur, il se produira une grande inégalité dans la répartition de la richesse collective. Cela devient évident lorsqu'on examine les relations entre les nations développées et les nations sous-développées[12]. Ces dernières se voient obligées de confier leur développement à des entreprises étrangères qui maximisent leur profit et le réinvestissent

[12] On désigne par cette expression la majorité des nations de l'Amérique centrale et du sud,

ailleurs. Ainsi se creuse le fossé entre les nations riches et pauvres.

L'inégalité des revenus n'est pas en soi quelque chose de répréhensible si elle contribue à produire une plus grande richesse; l'écart entre les revenus dans la société capitaliste est tout-à-fait acceptable si les pauvres sont plus riches que la moyenne des gens vivant dans une société égalitaire. Quant à l'écart entre les nations riches et pauvres, il est beaucoup plus attribuable au développement inégal de la technologie qu'à l'existence d'un capitalisme étranger étranglant les nations en voie de développement. La grande coupure n'est pas entre les sociétés capitalistes riches parce qu'exploiteuses et les sociétés pauvres parce qu'exploitées mais entre les sociétés industrialisées et les sociétés en voie d'industrialisation. La réelle coupure n'est pas entre le capitalisme et le communisme dans ce domaine mais entre les nations de l'hémisphère nord et sud.

2) De quelque façon que l'on aborde le problème (à moins qu'on soit prisonnier de préjugés), on devra admettre que la recherche du profit et la recherche de ce qui est préférable pour l'ensemble de la société entrent en contradiction. On produira tel bien non parce qu'il correspond à un besoin réel de la personne mais parce qu'il peut se vendre. La société capitaliste devient ainsi une société de consommation dans laquelle la personne travaille pour se procurer des biens plus ou moins utiles sinon dangereux pour la communauté[13].

Il est exact que la recherche du profit s'oppose parfois à la recherche de l'utilité sociale. Cela n'est pas toujours le cas et il est toujours possible d'établir certaines réglementations pour remédier à ces défauts secondaires du système. La société de consommation peut se prêter à certaines critiques mais il ne faudrait pas oublier que ce sont des critiques adressées à une société riche (donc qui a réussi) et qu'il est plus souhaitable d'apprendre à quelqu'un à se passer du superflu que du nécessaire. De toute façon, la non-production de biens inutiles devrait être le résultat de l'éduca-

de l'Afrique et de l'Asie à l'exclusion de l'Afrique du sud, de la Chine continentale et de Formose.

13 Une bonne part des critiques adressées à la publicité se fonde sur la thèse que celle-ci contribue à créer des besoins "artificiels", à inciter à la consommation pour la consommation. Ses défenseurs soutiennent que la notion de besoins artificiels n'a pas tellement de sens et que la publicité, dont on a grandement exagéré le pouvoir, sert première-

tion plutôt que d'une décision autoritaire de l'État.

3) Le capitalisme révèle son incapacité à mettre fin aux crises économiques récurrentes et au chômage permanent d'une bonne partie de sa population.

Les crises économiques, si douloureuses soient-elles, ne sont que des ajustements du système aux nouvelles conditions du marché international. Quant au chômage, un certain taux de chômage temporaire est nécessaire si l'on désire une mobilité de la main-d'oeuvre, un changement d'occupation. Le chômage du temps de crise n'est que le prix que l'on doit payer pour que les changements nécessaires s'opèrent; il n'est qu'un mauvais moment à passer. Le chômage temporaire vaut mieux pour l'ensemble de la société que le sur-emploi dans lequel trois travailleurs produisent ce que deux pourraient faire. Dans de telles situations, le troisième travailleur n'est qu'un chômeur déguisé; il vaudrait mieux qu'on le subventionne afin de le recycler. De toute façon, l'État capitaliste est justifié de subvenir aux besoins des chômeurs et leur niveau de vie demeure plus élevé que celui des travailleurs d'autres systèmes économiques.

ÉVALUATION MORALE

Les critiques adressées au système capitaliste se ramènent à deux types. Le capitalisme est injuste parce qu'inégalitaire; il ne respecte pas la dignité de la personne humaine car il réduit celle-ci à sa dimension de producteur; il la juge uniquement en fonction de sa rentabilité.

Il n'est pas vrai que la justice se ramène à l'égalitarisme. Il est vrai que le capitalisme en tant que régime économique alloue des richesses en fonction de la productivité de la personne et ce faisant, il constitue le système économique le plus efficace. Cela ne signifie pas pour autant que l'on doive ramener la dignité de la personne à ce critère. Tout n'est pas que relation économique dans l'existence.

ment à faire connaître l'existence de certains biens.

LE COMMUNISME OU LA PLANIFICATION CENTRALISÉE

1) Le communisme est incapable de produire une société riche, de sortir de l'ère de la pénurie dans laquelle les citoyens doivent faire la queue pour obtenir des biens de consommation courante. Il est, après l'esclavage, le système économique le moins productif que l'histoire ait connu[14].

En lui-même, le communisme est plus à même de produire de la richesse pour tous. L'écart constaté entre les sociétés capitalistes et communistes n'est que temporaire et s'explique par plusieurs facteurs. Ainsi par exemple, la baisse temporaire du niveau de vie s'explique par la répartition plus égalitaire des biens (ce qui autrefois n'était réservé qu'à quelques-uns est maintenant à la portée de tous). En outre, dans une société de planification centralisée, on peut refuser de produire certains biens nuisibles ou inutiles donnant ainsi l'impression d'une moins grande richesse. Il n'en demeure pas moins que l'important est d'orienter la production en fonction de la recherche maximale de profit. De plus, la richesse des sociétés capitalistes est en grande partie fondée sur l'exploitation des autres sociétés. Sa richesse apparente se paie par l'appauvrissement des autres[15].

2) Au-delà de ce verbiage, on peut admettre que le communisme peut être souhaitable pour aider une société pauvre à démarrer. Il peut transformer des sociétés misérables en sociétés "potables", mais il transforme à coup sûr les sociétés riches en sociétés pauvres car, aussitôt satisfaits les besoins fondamentaux, il se révèle incapable de générer une richesse plus grande, ne disposant pas du profit comme motivation à la production économique. Le travailleur communiste devenant fonctionnaire, son efficacité ne dépasse donc pas celle du fonctionnaire...

D'autres motivations que celle du profit sont possibles comme, par exemple, la volonté de participer à l'édification d'une société plus juste. Le sentiment de solidarité doit se développer et pour ce faire, il

14 Nous ne connaissons pas encore d'exemple de socialisme "riche" au sens où l'est l'Amérique du nord ou l'Europe de l'ouest.

15 On reconnaît ici la thèse léniniste de l'impérialisme qui soutient que les pays capitalistes sont amenés à investir à l'extérieur de leur frontière, à prendre le contrôle de la politique des pays dans lesquels ils investissent afin de s'assurer un afflux régulier de matières premières à bas prix.

est nécessaire de créer un "homme nouveau"[16]. Une fois que celui-ci aura remplacé l'ancien, il est hors de doute que la productivité communiste pourra dépasser la productivité capitaliste.

16 La "Révolution culturelle" chinoise avait comme but déclaré de forger un "homme nouveau".

ÉVALUATION MORALE

Le communisme est fondamentalement dégradant pour la personne humaine puisqu'il la prive de sa liberté de décision dans le domaine économique et, par effet d'entraînement, dans tous les autres domaines. Ne nous racontons pas d'histoires, le communisme se ramène toujours à un totalitarisme. On commence à jouer l'indignation morale devant les inégalités et on termine par la gestion d'un Goulag[17]. L'État devient cette institution toute puissante régimentant la vie de tous. Il est négation de la valeur la plus importante: la liberté.

17 On retrouve toujours ce conflit entre les valeurs de liberté et d'égalité.

Une société juste ne saurait se concevoir dans un partage égalitaire des richesses. Pour ce faire, l'État est l'outil indispensable. Quand le tiers de la planète crève littéralement de faim et qu'un autre tiers est sous-alimenté, le dernier tiers est mal venu de faire quelque critique "morale" que ce soit. Il ne faut pas confondre planification centralisée et absence de démocratie. Celle-ci se produit lorsque le choix des citoyens ne peut s'exprimer. Rien n'empêche les planificateurs de se mettre à l'écoute de la population.

LE SOCIALISME OU LE RÉGIME D'ÉCONOMIE MIXTE

ÉVALUATION ÉCONOMIQUE

Le socialisme est le système le plus apte à produire de la richesse et redistribuer cette même richesse. En conservant les lois du marché pour des secteurs importants de l'économie, il conserve le dynamisme propre au système capitaliste et en permettant l'intervention de l'État dans d'autres secteurs, il permet la production de biens et services même si ceux-ci se révèlent non-rentables en termes purement économiques.

Le socialisme, en faisant cohabiter les deux systèmes, cumule les défauts de ceux-ci. En

voulant sauver la chèvre et le choux, il se ramasse "le cul entre deux chaises"; il fausse les règles du marché par son intervention et se révèle incapable d'établir une planification efficace puisqu'il n'a pas le contrôle total de l'économie.

ÉVALUATION MORALE

Le socialisme cherche à concilier les valeurs de liberté par son acceptation des lois du marché, et d'égalité par le rôle de distribution qu'il accorde à l'État. Il est le régime le plus juste et le plus équilibré que nous pouvons nous permettre.

Le socialisme développe peu à peu chez l'individu une dépendance par rapport à l'État et un état d'irresponsabilité. On en vient à tout attendre de l'État. En enlevant la responsabilité de ses actes à l'individu, il contribue à la dégradation de sa dignité.

DE LA LECTURE DU TEXTE, ON PEUT DIRE QUE...

	VRAI	FAUX
1) Le mécanisme du marché nous permet uniquement de connaître le prix d'un bien quelconque.	( )	( )
2) Le marché est essentiel au capitalisme.	( )	( )
3) L'offre et la demande servent au fonctionnement du marché.	( )	( )
4) La libre concurrence est essentielle au capitalisme.	( )	( )
5) Le profit sert à payer les travailleurs.	( )	( )
6) Le profit est le but du producteur capitaliste.	( )	( )
7) L'entreprise privée, c'est l'entreprise gérée par un ou des individus sans le contrôle absolu de l'État.	( )	( )
8) En économie de planification centralisée, le plan sert uniquement à prédire la quantité de biens à produire.	( )	( )
9) La planification centralisée est le propre des économies communistes.	( )	( )
10) On peut caractériser l'économie socialiste comme une économie mixte.	( )	( )

III LES ÉLÉMENTS DE PHILOSOPHIE POLITIQUE

ÉLÉMENTS DE PHILOSOPHIE POLITIQUE

En début de cours, nous avons distingué les différents niveaux de cohérence dans une prise de position quelconque. Nous avons situé l'interrogation philosophique au niveau de cohérence le plus élevé. Par là, nous ne soutenons pas que le philosophe ne se trompe jamais ou moins souvent que les autres mais que son interrogation porte sur ce qui semble réglé pour les idéologies, qu'il se situe à un niveau plus fondamental que les autres discours. Ainsi, avant de soutenir que l'État doit avoir plus ou moins de pouvoir sur la conduite individuelle dans tel domaine précis, il conviendrait de s'interroger sur le rôle de l'État vis-à-vis de la société. Les différentes réponses apportées à cette question et à d'autres du même genre produiront des PHILOSOPHIES POLITIQUES.

Nous n'entrerons pas dans le détail de ces différentes philosophies. Nous nous contenterons d'énumérer les principales questions philosophiques que présupposent résolues les différentes idéologies. On s'apercevra que certaines questions exigent des réponses qui sont des jugements de fait, d'autres des jugements de valeur ou des principes.

Espérons que ces questions pourront servir d'amorce à une réflexion philosophique personnelle.

A) ORIGINE DE LA SOCIÉTÉ, DU GOUVERNEMENT ET DE L'ÉTAT

1) Quelle est l'origine de la Société, de l'État et du Gouvernement? Pourquoi se développent-ils?

B) LA RESPONSABILITÉ, LA LOI

1) Pourquoi devrait-on obéir au Gouvernement?
2) Peut-on justifer la désobéissance à la loi?
3) La révolution est-elle justifiable?

C) LA LIBERTÉ

1) La personne est-elle libre vis-à-vis du Gouvernement?
2) Devrait-elle l'être? Si oui, dans quelle mesure?

D) L'ÉGALITÉ

1) Les personnes sont-elles "naturellement" égales?
2) Doit-on les traiter également?
3) Qu'entend-on par "égalité"?

E) LE POUVOIR

1) Un individu ou un groupe d'individus devrait-il avoir le pouvoir de diriger les autres?
2) Si oui, dans quelle mesure?

F) LA JUSTICE

1) Qu'est-ce que la justice?
2) Qui décide des critères de celle-ci?
3) Qui devrait décider?

G) LES BUTS DE LA SOCIÉTÉ

1) Pourquoi la Société, l'État et le Gouvernement existent-ils?
2) Quels buts devraient-ils avoir?

H) LES FORMES DE GOUVERNEMENT

1) Quel est le meilleur type de gouvernement? Pourquoi?
2) Sur quelle(s) valeur(s) nous appuyons-nous pour soutenir que tel type de gouvernement est meilleur qu'un autre?

CONCLUSION

EN GUISE D'AU REVOIR

On pourrait résumer la finalité du cours que vous venez de terminer par un mot: L'AUTONOMIE. Par autonomie, on entendra la capacité de penser et d'agir par soi-même. L'autonomie exige que nous refusions le règne de l'opinion et des idéologies nous livrant des réponses toutes faites, pré-digérées. Elle exige que nous passions au crible de la critique ce que nous soutenons être juste, ce qu'il convient de faire.

Si, pour reprendre la formule de Kant, "Philosopher, ce n'est pas apprendre des pensées mais apprendre à penser", nous osons espérer que vous avez pu faire vos premiers pas dans la réflexion philosophique portant sur l'éthique et la politique.

Nous nous laisserons sur un extrait d'un texte de Kant dans lequel le philosophe compare l'atteinte de l'autonomie dans l'usage de la raison à l'atteinte de la maturité légale, à cet état de non-dépendance vis-à-vis des adultes. Ce qu'il nomme "les lumières" constitue justement cet "âge de raison".

"Qu'est-ce que les lumières"? LA SORTIE DE L'HOMME DE SA MINORITÉ DONT IL EST LUI-MÊME RESPONSABLE. Minorité, c'est-à-dire incapacité de se servir de son entendement sans la direction d'autrui, minorité dont il est lui-même responsable, puisque la cause en réside non dans un défaut de l'entendement, mais dans un manque de décision et de courage de s'en servir sans la direction d'autrui. Aie le courage de te servir de ton propre entendement. Voilà la devise des lumières.

La paresse et la lâcheté sont les causes qui expliquent qu'un si grand nombre d'hommes après que la Nature les a affranchis depuis longtemps d'une direction étrangère, restent cependant volontiers, toute leur vie durant, mineurs, et qu'il soit si facile à d'autres de se poser en tuteurs des premiers. Il est si aisé d'être mineur! Si j'ai un livre qui me tient lieu d'entendement, un directeur, qui me tient lieu de conscience, un médecin, qui décide pour moi de

mon régime, etc., je n'ai vraiment pas besoin de me donner à moi-même. Je n'ai pas besoin de penser, pourvu que je puisse payer; d'autres se chargeront bien de ce travail ennuyeux.

Que la grande majorité des hommes tiennent aussi pour très dangereux ce pas en avant vers leur majorité, outre que c'est une chose pénible, c'est ce à quoi s'emploient fort bien les tuteurs qui, très aimablement, ont pris sur eux d'exercer une haute direction sur l'humanité. Après avoir rendu bien sot leur bétail, et avoir soigneusement pris garde que ces paisibles créatures n'aient pas la permission d'oser faire le moindre pas hors du parc où ils les ont enfermés, ils leur montrent le danger qui les menace, si elles essaient de s'aventurer seules au dehors. Or ce danger n'est pas si grand; car elles apprendraient bien enfin, après quelques chutes, à marcher; mais un accident de cette sorte rend néanmoins timide, et la frayeur qui en résulte détourne ordinairement d'en refaire l'essai.

Il est donc difficile pour chaque individu séparément de sortir de la minorité, qui est presque devenue pour lui une seconde nature... Institutions et formules, ces instruments mécaniques d'un usage de la raison, ou plutôt d'un mauvais usage des dons naturels, voilà les grelots que l'on a attachés aux pieds d'une minorité qui persiste. Aussi sont-ils peu nombreux ceux qui sont arrivés, par le propre travail de leur esprit, à s'arracher à la minorité et à pouvoir marcher d'un pas assuré...

Aussi un public ne peut-il parvenir que lentement aux lumières. Une révolution peut bien entraîner une chute du despotisme pesonnel et de l'oppression intéressée ou ambitieuse, mais jamais une vraie réforme de la méthode de penser; tout au contraire, de nouveaux préjugés surgiront qui serviront, aussi bien que les anciens, de lisière à la grande masse privée de pensée.
Or, pour ces lumières, il n'est rien requis d'autre que la liberté, à vrai dire la liberté la plus inoffensive de tout ce qui peut porter ce nom, à savoir celle de faire un usage de sa Raison... Mais j'entends présentement crier de tous côtés: "Ne raisonnez pas"! L'officier dit: Ne raisonnez pas, exécutez! Le financier: "Ne raisonnez pas, payez! Le prêtre: "Ne raisonnez pas, croyez!...

Une fois que la Nature a libéré un germe sur lequel elle veille avec toute sa tendresse, c'est-à-dire cette inclination et cette disposition à la libre pensée, cette tendance alors agit graduellement sur les sentiments du peuple et pour finir elle agit même en ce sens sur les fondements du gouvernement, lequel trouve profitable pour lui-même de traiter l'homme selon la dignité qu'il mérite".

LEXIQUE

LEXIQUE

LE LEXIQUE NOUS DONNE LE SENS ACCORDÉ AUX MOTS-CLÉS UTILISÉS DANS CE COURS. LES TERMES EN MAJUSCULES RENVOIENT À D'AUTRES DÉFINITIONS DU LEXIQUE. LA LECTURE DU LEXIQUE CONSTITUE LA MANIÈRE LA PLUS ÉCONOMIQUE DE PRENDRE CONNAISSANCE DU CONTENU DU COURS.

ALGORITHME

Prescription précise et globale pour mener à bien une séquence définie d'opérations élémentaires afin de résoudre un problème. La présentation graphique d'un algorithme se présente de la façon suivante: les losanges correspondent à une décision à prendre sous forme de oui ou non, les flèches indiquent la prochaine étape à franchir dans la solution du problème. À droite de la feuille, s'ajoutent des définitions et à gauche, des commentaires. Il est très important de suivre les étapes si l'on désire que l'algorithme soit de quelque utilité. Dans ce cours, les algorithmes ne sont pas aussi rigoureux qu'en informatique.

AMORAL

Qui ne comporte pas d'appréciation morale. A distinguer d'"immoral", concept signifiant qu'une action ne respecte pas un principe moral que nous soutenons être valide.

Dans ce cours, nous nous sommes efforcés d'éviter les JUGEMENTS DE VALEUR moraux, portant notre attention sur les caractéristiques du jugement moral, sans soutenir qu'il faille adopter le POINT DE VUE moral.

ANARCHISME

Mouvement et IDÉOLOGIE politique prônant l'abolition de l'État et le remplacement de toute autorité gouvernementale par l'association volontaire des individus et des groupes de la société. En d'autres termes, l'anarchisme prône l'autogestion comme règle de fonctionnement pour l'ensemble de la société. Éviter l'utilisation péjorative du même terme et signifiant le désordre et le chaos.

ANTI-CONFORMISME

ATTITUDE d'opposition à l'égard des opinions, habitudes, normes, VALEURS d'un groupe social ou d'une société dans laquelle on se trouve. Cette attitude peut être le fait d'individus ou de groupes. Dans ce dernier cas, le groupe anti-conformiste développe des normes auxquelles les membres du groupe doivent se conformer. Dans les cas d'anti-conformisme individuel, on trouve d'une part les simples opposants refusant leur milieu, et d'autre part

ANTI-CONFORMISME (Suite) — les créateurs et initiateurs d'idées ou d'inventions nouvelles allant à l'encontre des valeurs communément admises dans leur milieu ou à leur époque.

ARISTOTE (384-322 av. J.C.) — Né à Stagire, en Macédoine, mort à Chalcis. À 17 ans, il se rend à Athènes, où il suit pendant dix ans les leçons de PLATON. Plus tard, Philippe, roi de Macédoine, lui confie l'éducation de son fils Alexandre (342-335), qui l'aidera plus tard dans ses recherches. En 334, il retourne à Athènes et ouvre le Lycée où il tint école pendant une douzaine d'années. Il aimait enseigner en se promenant: d'où le nom de Peripateticien.

Savant encyclopédique, biologiste et physicien, il reste avec PLATON le grand philosophe de l'Antiquité. Aristote expose sa morale surtout dans l'"éthique à Nicomaque".

ASPIRATION — Tension vers un but posé comme IDÉAL.

ATTITUDE — Disposition à l'égard de quelqu'un, de quelque chose supposant un ensemble de perceptions et de tendances qui pousse à un comportement déterminé.

AUTONOMIE — Caractéristique d'une personne qui se dirige et pense par elle-même. Dans le domaine de la pensée et de l'éthique, s'oppose au règne de l'opinion, à la MORALITÉ CONVENTIONNELLE.

AUTORITÉ — Voir POUVOIR

BESOIN — Exigence née de la nature ou de la vie sociale. Les besoins forment une hiérarchie et sont à la source du désir et de la VALEUR.

CAPITALISME — Au sens MARXISTE du terme, désigne une étape de développement historique et implique jugement de valeur. MOT-CACA pour les marxistes. Pour ceux-ci, le capitalisme est ce système socio-économique dans lequel une CLASSE, les capitalistes ou la bourgeoisie possède les moyens de production pendant que la classe des travailleurs ou le prolétariat ne possède que sa force de travail. Comme jugement de valeur, le capitalisme apparaît aux marxistes comme ce système permettant aux capitalistes d'exploiter les travailleurs.

CAPITALISME (Suite)

Les économistes non-marxistes définissent le capitalisme en termes d'usage et de contrôle des ressources sans faire référence à l'idée d'exploitation. Celle-ci se produirait lorsque des organisations monopolistiques permettraient des prix excessifs et des salaires artificiellement bas.

De façon générale, on peut dire d'une société qu'elle est capitaliste lorsque la plupart des instruments de production et des biens de consommation sont aux mains de l'entreprise privée, que les prix sont établis sur le MARCHÉ et que le PROFIT demeure le moteur principal de l'activité économique.

Comme IDÉOLOGIE, le capitalisme soutient une conception de la justice sociale dans laquelle l'inégalité de revenus et des richesses se justifie, en gros, par la contribution inégale des personnes à la production de la richesse collective. Il s'oppose à l'ÉGALITARISME perçu comme nivellement par le bas et il emploie de préférence le principe de différence dans ses jugements de justice. Bien qu'en pratique, dans toutes les sociétés économiquement développées, l'État intervient dans l'activité économique, les socialistes ont tendance à approuver cette intervention croissante, les capitalistes à la déplorer.

CAS DE CONSCIENCE

Conflit intérieur entre deux DEVOIRS dictés par la CONSCIENCE morale et qui sont en même temps contradictoires, s'excluant réciproquement. La situation exigeant qu'on agisse d'urgence, il faut choisir.

CENTRE

Fraction de l'opinion publique située entre la GAUCHE et la DROITE. Souvent synonyme de modéré.

CLASSE

Groupe d'individus caractérisé, dans une société donnée, par son niveau de vie, ses droits ou ses privilèges, et surtout son rôle dans la production économique.

COMMUNISME

IDÉOLOGIE politique. Le principe de la propriété commune de tous les biens constitue l'idée fondamentale de toutes les formes de communisme.

(1) Lorsqu'on parle de "communisme primitif" on se réfère à ces sociétés d'avant l'écriture dans lesquelles les ressources économiques premières (la terre, les outils...) appartien-

COMMUNISME (Suite)

nent à la communauté plutôt qu'aux individus. Des groupements comme certaines communautés religieuses ou la "République" de Platon peuvent être considérées comme des exemples d'organisation communiste.
(2) Au sens moderne du terme, conception d'une société sans CLASSE fondée sur la propriété commune des moyens de production. Pour Marx et ses disciples, une telle société devrait voir le jour après une période transitoire de dictature du prolétariat en régime SOCIALISTE. Dans une société communiste pleinement développée, l'État devrait disparaître, ainsi que les distinctions entre le travail manuel et le travail intellectuel, entre la vie rurale et la vie urbaine, les potentialités de la personne humaine seraient pleinement développées et les relations sociales se régleraient selon le principe "à chacun selon ses besoins" plutôt qu'"à chacun selon son travail".
(3) Mouvements, partis et gouvernements prônant de telles idées.

CONCLUSION

Dans un SYLLOGISME, troisième et dernière proposition, implicitement contenue dans les deux premières. Plus généralement, point d'arrivée d'un raisonnement.

CONFLIT

Rencontre de sentiments, de VALEURS qui s'opposent.

CONFORMISME

Fait de se conformer aux normes sociales, aux usages, aux moeurs.

CONSCIENCE

Capacité de porter des jugements de valeur morale sur ses actes. Ne pas confondre avec "l'ange gardien", le "sur-moi" ou toute forme d'AUTORITÉ extérieure à soi.

CONSERVATISME

Ensemble d'idées et d'attitudes politiques exprimant une préférence pour l'ancien et le reconnu plutôt que pour le nouveau et l'inexpérimenté. Comme tel, ses tenants soulignent l'importance de la loi et de l'ordre, de la continuité, de la prudence dans l'innovation, de la tradition, de l'imperfectibilité de la nature humaine et conséquemment de la permanence de certains de ses défauts (v.g. cupidité, agressivité...). Traditionnellement, le conservatisme accepte une certaine inégalité entre les personne, témoigne une méfiance vis-à-vis une approche purement théorique de la politique et soutient la propriété privée.

CONSERVATISME (suite)

Pour un conservateur, l'intervention de l'État dans les institutions économiques doit être minimal. Souvent un MOT-CACA pour les jeunes.

CONVENTION

Accord ou entente entre des personnes ou des groupes. Un DROIT sera dit conventionnel lorsque sa JUSTIFICATION reposera sur une entente, lorsque le droit existera parce qu'il y a eu entente.

CROYANCE

Certitude subjective non fondée en raison (pas forcément irrationnelle) et d'origine personnelle ou sociale (certitude d'un groupe, d'un peuple ou d'une époque).

DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME

Voir DROITS DE L'HOMME.

DÉLIBÉRATION

Opération consistant, avant une action ou une prise de décision, à s'arrêter et à penser, à peser le pour et le contre, à chercher des JUSTIFICATIONS, des raisons, pour appuyer une action faite ou à faire.

DÉMOCRATIE

Terme d'origine grecque signifiant littéralement le pouvoir du "dème", groupement de citoyens et impliquant le droit pour tous les citoyens de décider des affaires de l'État. La dimension des États-Nations modernes a eu comme conséquence que la démocratie ne s'exerce plus directement (sauf dans le cas du référendum) mais par l'intermédiaire de l'élection de représentants. On pourra parler de démocratie libérale lorsque seront réunies les conditions suivantes:

A) TENUE D'ÉLECTIONS LIBRES:
Élections périodiques et fréquentes, dans lesquelles chaque citoyen adulte a le droit de vote, chaque candidat et chaque partie est libre de faire campagne contre le gouvernement en place et chaque votant est protégé contre l'intimidation par le secret du scrutin.

B) CHOIX RÉEL:
Le choix des électeurs ne sera pas limité à un parti unique et la majorité élue aura le pouvoir de gouverner.

C) POUVOIR DES ÉLUS:
Les élus - Parlement, Congrès, Assemblée nationale - auront le pouvoir de voter des taxes, d'administrer le budget et le droit d'interroger, de discuter, de critiquer, de s'opposer publiquement au gouvernement sans être l'objet de menace, interférence ou arrestation. La démocratie libérale étant fondée

DÉMOCRATIE

sur la croyance en la valeur suprême de la personne, la mesure dans laquelle les droits fondamentaux sont accordés (dans la pratique, pas seulement en théorie) constitue un autre critère de sa réalisation. Ces droits sont les suivants: l'assurance contre l'arrestation et l'emprisonnement arbitraire; la liberté de parole, de presse et d'assemblée (le droit de tenir des réunions publiques); la liberté de pétition et d'association (le droit de fonder des partis, des syndicats et autres types de société); la liberté de mouvement; la liberté de religion et d'enseignement. De ces caractéristiques, découle la nécessité de l'existence d'un système juridique indépendant du pouvoir politique. On peut regrouper les critiques de la démocratie en deux catégories. Dans la première, on soutient qu'elle est la forme de gouvernement la moins efficace et dans laquelle l'État est toujours menacé par des groupes voulant le renverser, que l'opinion publique, qui est maître, ne peut comprendre les problèmes complexes, que les décisions difficiles sont toujours remises à plus tard et finalement, que tout se ramène au plus petit dénominateur commun acceptable pour la majorité des citoyens. La seconde catégorie de critiques, qui est en faveur des PRINCIPES de la démocratie, soutient qu'ils ne peuvent être adéquatement réalisés qu'à la condition d'appliquer l'idée d'égalité des droits à la sphère de l'économie, sans quoi la démocratie demeure incomplète ou pis encore, n'est qu'une façade cachant la lutte des classes.

La difficulté n'est pas tant de savoir s'il faut se déclarer en faveur de la démocratie car, comme pour la vertu, tous ou presque tous se disent pour la démocratie, mais plutôt de savoir ce qu'on veut mettre sous ce même vocable. Employé comme adjectif, le terme "démocratie" constitue un "MOT-BONBON". Se déclarer "démocrate" au XX siècle sans autres spécifications, c'est un peu comme se déclarer pour la chrétienneté au Moyen-Âge!

DÉSOBÉISSANCE CIVILE

Désobéir civilement, c'est annoncer publiquement le non-respect d'une loi précise, d'une politique ou d'un ordre de la structure légale parce que la personne ou le groupe croit qu'ils sont injustes ou/et anticonstitutionnels. La simple désobéissance ne suffit pas; celle-ci doit être publique puisque son but est de porter à l'attention de la société ou

DÉSOBÉISSANCE CIVILE (suite) — du gouvernement le caractère injuste d'une loi particulière afin de toucher la CONSCIENCE des personnes et de les "inviter" à changer. Ce qui caractérise celle-ci, c'est qu'elle se fait au nom des PRINCIPES MORAUX. La désobéissance aux lois ségrégationnistes de certains états américains par Martin Luther King, à certaines lois britanniques aux Indes par Gandhi, sont des exemples classiques de désobéissance civile. Henry David Thoreau illustre bien la notion de désobéissance civile en affirmant que: "lorsque les lois sont injustes, la place du juste est en prison". Il importe de voir que la désobéissance civile est plus que le simple refus d'obtempérer à une loi afin d'éviter de confondre Al Capone et Socrate.

DEVOIR — Ce à quoi on est obligé moralement ou légalement. Dans ce dernier cas on parlera plutôt d'obligation.

DICTATURE — Primitivement, un poste créé en période de crise par la république romaine antique et qui conférait à une seule personne une AUTORITÉ complète sur l'État et l'armée pour une période limitée, habituellement six mois. Par extension, le gouvernement de toute personne jouissant d'une autorité totale sur l'État, sans limites constitutionnelles. De nos jours, la dictature peut être ou bien une tyrannie personnelle, habituellement soutenue par l'armée (v.g. certains pays arabes et d'Amérique latine) ou bien un régime totalitaire dans lequel le dictateur est le leader d'un mouvement totalitaire (v.g. Staline, Hitler).

DILEMME — Obligation de choisir entre deux partis possibles et présentant tous deux des inconvénients graves. Le dilemme est le résultat d'un conflit des valeurs.

DOCTRINAIRE — Qui est étroitement attaché à une doctrine dont il applique les PRINCIPES à toute chose.

DOGMATISME — ATTITUDE de l'esprit consistant à penser et à s'exprimer en fonction de dogmes, c'est-à-dire de vérités tenues pour définitives et ne supportant pas la discussion.

DROIT

1) UN DROIT; (des droits), peut désigner plusieurs réalités:
- Ce qui est reconnu par une loi et que l'on peut exiger (v.g.) le "droit de grève").
- Ce qui est autorisé parce que non interdit (v.g. les cheveux longs ou courts).
- Ce qui est considéré comme moralement juste même si les lois ne le prescrivent pas ou l'interdisent (v.g. les DROITS DE L'HOMME).

LE DROIT: L'ensemble des lois qui régissent une société. Le droit établi dans une société (le droit positif) et dont l'efficacité est garantie par l'AUTORITÉ de la loi.

DROITE

Faction de l'opinion publique conservatrice. S'oppose à gauche.

LES DROITS DE L'HOMME

Les droits de l'homme constituent la version contemporaine de la doctrine de la loi naturelle et des droits naturels. Les Droits de l'homme sont ceux qui lui appartiennent en vertu de son humanité, non en vertu d'une convention quelconque. de tels droits sont souvent invoqués pour s'opposer aux lois existantes. En 1948, l'assemblée générale des Nations-Unies adoptait une DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME qui formulait un certain nombre de droits, droits-liberté aussi bien que droits économiques et sociaux. Cette déclaration ne lie pas légalement les parties, elle fut cependant suivie d'un nombre de pactes et de conventions internationales qui ont pu influencer les législations nationales. Le Canada aussi bien que le Québec possèdent leur CHARTE DES DROITS ET LIBERTÉ DE LA PERSONNE.

ÉDUCATION

Terme à significations multiples: (1) transmission d'un héritage culturel d'une génération à l'autre; (2) initiation de quelqu'un à un mode de pensée ou de faire considéré comme important; (3) ensemble de stratégies propres à amener la croissance personnelle. Ce cours d'ÉTHIQUE ET POLITIQUE se situerait davantage en (2) sans toutefois exclure les deux autres conceptions de l'éducation.

ÉGALITARISTE

Adjectif décrivant une croyance en la très grande valeur de l'ÉGALITÉ des êtres humains comme moyen pour réaliser la JUSTICE et respecter la dignité humaine. S'oppose à la méritocratie, à l'élitisme. Dans un débat sur la justice d'une action ou d'une institution, l'égalitarisme mettra l'accent sur le PRINCIPE

ÉGALITARISTE (suite)

D'ÉGALITÉ, l'élitisme sur le principe de différence.

ÉGALITÉ

(1) ÉGALITÉ DE FAIT OU DE CONDITIONS: Fait que deux ou plusieurs personnes ont même vigueur, même agilité, même santé ou même intelligence.
(2) ÉGALITÉ MORALE: PRINCIPE selon lequel la personne humaine a partout même dignité ou même valeur.
(3) ÉGALITÉ JURIDIQUE: Principe selon lequel tous les individus sont égaux devant la loi et jouissent des mêmes droits.
(4) ÉGALITÉ POLITIQUE: Principe d'après lequel tous les citoyens sont également admissibles à toute place et emploi public selon leur capacité.
(5) ÉGALITÉ ÉCONOMIQUE OU SOCIALE: Principe qui veut que les richesses soient réparties également. Il est très important de distinguer ces différents sens de la notion d'égalité dans toute discussion portant sur ce terme. Ainsi, en (1) nous avons affaire à des jugements de fait, en (2), (3), (4), (5), à des jugements de valeur.

ÉGALITÉ PRINCIPE D'

Ce principe s'énonce habituellement de la façon suivante: on doit traiter toutes les personnes de façon identique à moins que nous ayons des raisons suffisantes de traiter les individus ou les groupes de façon différente. Demeure la difficulté de déterminer les critères permettant de justifier quand un traitement différent s'impose. La difficulté est double; premièrement, comment résoudre les conflits possibles entre la valeur ÉGALITÉ et les autres valeurs morales telle, entre autres, la LIBERTÉ maximale pour l'individu? Enfin, quel sens doit-on donner à la valeur égalité: des droits politiques semblables n'impliquent pas nécessairement une répartition égale des richesses et l'égalité des chances met rarement fin à l'inégalité de fait. Le principe d'égalité et le principe de différence constituent les deux principes fondamentaux de la notion de JUSTICE.

EMPATHIE

Capacite pour une personne de se mettre à la place de l'autre, d'imaginer ce qu'elle ressent.

ENGELS, Friedrich (1820-1895)

Né à Barmen, mort à Londres. Fils d'un industriel du textile auquel il devait succéder. Un séjour à Manchester où la conscience qu'il prend de la condition ouvrière et la rencontre de Karl Marx lui donnent son orientation définitive: il sera avec Marx un des grands promoteurs du mouvement communiste. On lui doit les termes et les notions de "matérialisme historique" et de "matérialisme dialectique".

ÉQUITÉ

Être juste, c'est traiter les gens de la même façon, mais c'est aussi savoir quand le PRINCIPE D'ÉGALITÉ ne doit pas s'appliquer c'est-à-dire quand une règle ou une loi ne doit pas s'appliquer. On dira d'un juge qu'il juge "en équité" lorsque, pour des raisons moralement valables, il fera en sorte qu'une loi ne s'applique pas ou ne s'applique pas dans toute sa rigueur à une personne.

ESTHÉTIQUE

Qui concerne le beau, qui a pour but de le réaliser, l'Art.

ÉTAT

Société organisée, ayant un gouvernement autonome, et ayant le POUVOIR et l'AUTORITÉ de diriger la société dans son ensemble. Le Gouvernement est ce groupe ayant le POUVOIR et l'AUTORITÉ de gérer l'État. Les Gouvernements changent et l'État demeure. L'État peut s'entendre aussi comme l'ensemble des services généraux d'une nation.

ÉTAT-PROVIDENCE

Système politique dans lequel l'État assume la responsabilité de la protection et du bien-être de ses citoyens à l'aide de soins médicaux universels, par l'assurance-chômage et l'assurance-maladie par les pensions de vieillesse, les allocations familiales etc... Les adversaires de l'État-providence soutiennent que les bénéficiaires d'un tel système deviennent moins responsables et moins productifs, que le choix individuel est si diminué et le contrôle de l'État si grand que nous assistons à une version moderne de l'esclavage ou, à tout le moins, à la naissance d'un état d'esprit d'irresponsabilité individuelle.

ÉTHIQUE

Le terme "éthique" possède de multiples acceptions. Souvent équivalent "savant" de MORALE. On peut qualifier d'"éthique" trois types de questions:

(1) Les questions portant sur ce qu'on doit faire, sur ce qui est "bien" (éthique normative ou morale au sens strict).

ÉTHIQUE (suite)

(2) Les questions portant sur les réponses apportées par les différentes sociétés et époques aux questions de type (1). On parlera alors d'éthique descriptive ou comparative. Relève surtout de la sociologie des moeurs et de l'anthropologie.

(3) Questions portant sur le sens des mots utilisés dans le discours moral, sur les règles du RAISONNEMENT MORAL. Synonyme de "Philosophie morale", de "méta-éthique", d'"éthique théorique".

Dans ce cours, nous nous sommes efforcés de nous en tenir au troisième sens du terme et d'exposer la mécanique ou la PROCÉDURE du raisonnement moral sans vous inciter à soutenir des croyances morales particulières. En d'autres termes, nous ne vous engagerons pas à être pour ou contre l'avortement, l'euthanasie ou l'exclusivité sexuelle, mais à suivre une procédure morale dans le traitement des questions de ce genre.

FASCISME

IDÉOLOGIE se reconnaissant par les caractéristiques suivantes:

A) Nationalisme: pour le fascisme la Nation représente la valeur absolue, elle est ce que l'État, les partis et les citoyens doivent servir avant tout.

B) Refus du LIBÉRALISME, du COMMUNISME, de la DÉMOCRATIE avec ses différents partis politiques qu'on tente de remplacer par un ÉTAT autoritaire à parti unique et ayant le monopole du POUVOIR avec à sa tête, un leader unique dépositaire d'un pouvoir dictatorial (le "Duce", le "Fuhrer", le "Caudillo").

C) Culte de la violence et de la force militaire avec ses parades; ses ralliements et son exaltation de la guerre.

D) PROPAGANDE DE MASSE ET TERRORISME; une fois au pouvoir le fascisme se sert de l'État pour éliminer ses adversairs politiques.

MOUVEMENT politique constitué en 1919 par Mussolini et qui le mènera au pouvoir plus tard (1922-1945). De façon plus générale, les mouvements autoritaires semblables dans d'autres pays comme le Nazisme en Allemagne, la Phalange dans l'Espagne de Franco.

GAUCHE la

Fraction de l'opinion publique qui professe des idées progressistes. On perçoit souvent la politique comme un continuum divisé selon l'attitude par rapport au changement social et à l'ordre dans la société. On identifie la gauche aux partis du changement et la DROITE

GAUCHE la (suite)

aux forces du statu quo. La dichotomie gauche/droite est celle de l'ÉGALITARISME vs les inégalités, de la RÉFORME (ou RÉVOLUTION) vs la TRADITION, du PROGRESSISME vs le CONSERVATISME, de l'intervention ou de la non-intervention de l'État dans le domaine de l'activité économique. Souvent employé comme MOT-CACA ou MOT-BONBON selon notre IDÉOLOGIE politique.

HIÉRARCHIE

Organisation d'un ensemble en une série où chaque terme est supérieur au terme suivant ou nous apparaît tel.

HOBBES, Thomas (1588-1679)

Philosophe anglais. Après plusieurs professorats, des voyages et de longs séjours à Paris, il se spécialise dans la philosophie politique. Dans le "Leviathan", il expose comment, laissé à lui-même, "l'homme est un loup pour l'homme" et soutient qu'il faut instaurer un pouvoir absolu permettant de mettre fin à cet "état de nature".

IDÉAL

Ce que l'on conçoit comme perfection. L'idéalisme sera cette tendance à orienter notre action en fonction d'un idéal.

IDÉOLOGIE

Terme à significations multiples désignant un ensemble d'idées, d'idéaux, de croyances, des conceptions du monde, des religions, des philosophies politiques, des codes moraux. On peut définir l'idéologie comme une représentation de la réalité sociale propre à un groupe social donné et servant à rendre celle-ci plus compréhensible. Sert très souvent à camoufler des intérêts de ce même groupe.

IMPÉRIALISME

Au sens strict, extension du pouvoir de l'État par l'acquisition de nouveaux territoires, l'imposition de lois à leurs habitants et par l'exploitation économique de leurs ressources. Selon les marxistes, l'impérialisme correspond au stade dernier de l'évolution du CAPITALISME, dans lequel la compétition des impérialismes mène à la guerre, à la RÉVOLUTION qui nous débarassera, et du capitalisme et de l'impérialisme. Le terme néo-impérialisme ou impérialisme économique décrit une situation dans laquelle un pays indépendant subit des interventions et des contrôles contre sa volonté sans qu'il y ait nécessairement occupation du territoire. Cependant, ce qui pour l'un sera perçu comme "impérialisme"

IMPÉRIALISME — apparaîtra à l'autre comme "aide fraternelle". Se méfier de l'usage polémique de ce terme.

INSTITUTION — Réfère à un ensemble d'activités suivant un modèle et socialement sanctionnées, c'est-à-dire encouragées. On distingue en général quatre grands types d'institution. Les institutions POLITIQUES réglementant la compétition pour le POUVOIR, les institutions économiques organisant la production et la distribution des biens et services, les institutions culturelles s'occupant de la TRADITION, de l'expression religieuse et artistique d'une société, finalement, les institutions parentales s'occupant de la famille, du mariage et de l'éducation des enfants.

INTÉRÊT — Ce qui est utile à un individu ou à un groupe.

INTUITION — Saisie immédiate d'un objet de pensée actuellement présent à l'esprit. S'oppose à raisonnement.

JUGEMENT DE VALEUR — Une appréciation qui se veut plus qu'une simple préférence.

JUSTICE — En simplifiant un peu, il est possible de distinguer trois types de justice. La justice légale, la justice commutative et la justice distributive. Ces trois types véhiculent tous le même principe général qu'il faut rendre à la personne ce qui lui est dû. La justice légale représente les obligations de la personne envers la société et/ou le bien commun, la justice commutative ce qui est dû dans les relations interpersonnelles ou entre les nations, la justice distributive ou justice sociale tente de distribuer de façon acceptable par tous les avantages et les fardeaux de la coopération sociale. Le principe général de ce dernier type de justice s'énonce ainsi: "on doit traiter les cas semblables de façon semblable et les cas différents de façon différente". Dans ce cours, nous n'avons traité que de ce dernier type de justice.

JUSTIFICATION — RAISONS apportées pour appuyer une action faite ou à faire. Une justification sera MORALE lorsque les raisons apportées seront de nature morale.

KANT, Emmanuel (1724-1804)
Philosophe allemand. Théoricien du criticisme, ce type de philosophie qui tente de déterminer la valeur et les limites de la connaissance humaine. "La critique de la Raison Pure" demeure son oeuvre maîtresse. Dans la "critique de la Raison Pratique" et ailleurs, Kant développa sa conception de l'éthique qui exige que "la maxime de notre conduite puisse s'ériger en loi universelle".

LÉGAL
Qui a valeur de loi, résulte de la loi, est conforme à la loi.

LÉGITIME
Ce qui possède les caractéristiques de la LÉGITIMITÉ.

LÉGITIMITÉ
Qui est justifié par des principes moralement acceptables.

LENINE (1870-1924)
Nom de guerre de Vladimir Oulianov. Révolutionnaire russe, qui à travers d'immenses difficultés et appliquant les principes de Marx, parvint à la victoire des bolcheviks (Révolution d'octobre 1917), qui substitua un régime socialiste à l'empire des tsars. Après trois attaques de paralysie, il mourut le 21 janvier 1924. Staline lui succéda après s'être débarrassé de Trotski.

LIBÉRALISME
(1) ATTITUDE générale de TOLÉRANCE et de respect de l'indépendance d'autrui.
(2) Doctrine selon laquelle le meilleur moyen de sauvegarder la liberté et les droits de l'initiative privée est de restreindre le plus possible l'intervention de l'État.
(3) Libéralisme économique, doctrine économique préconisant les mécanismes du marché et des prix plutôt que l'intervention de l'État pour déterminer quoi produire et en quelle quantité. Le libéralisme économique n'est pas forcément partisan du "laissez-faire" puisqu'il accepte la nécessité de l'intervention de l'État dans les domaines où les lois de l'offre et de la demande ne peuvent à elles seules produire certains biens, les biens publics comme la défense nationale, la protection de l'environnement.

LOGIQUE
Étude des normes de la pensée.

LOCKE, John (1632-1704)
Philosophe anglais à l'origine de l'empirisme, mouvement philosophique qui soutient que toute connaissance provient de la perception, de l'expérience. Théoricien du Droit naturel.

MACHIAVEL, Nicolas (1469-1527)

De 1498 à 1512, secrétaire du gouvernement florentin. Celui-ci, renversé par le retour des Médicis, Machiavel, après un certain temps de prison, devient théoricien politique. Dans son ouvrage LE PRINCE, il expose les PRINCIPES qui doivent inspirer le gouvernant. Le principal est que la fin, c'est-à-dire l'INTÉRÊT de l'ÉTAT, qui se confond avec celui du gouvernant, justifie les moyens. On emploie l'expression "machiavélique" pour désigner une personne prête à utiliser tous les moyens pour réussir dans le domaine politique. MOT-CACA.

MARCHÉ économie de

Terme décrivant une économie dans laquelle la plus grande partie des activités de production, de distribution et d'échange sont aux mains d'individus ou de compagnies privées plutôt que gérées par le gouvernement. L'économie de marché est caractéristique du CAPITALISME.

MARX, Karl (1818-1883)

Philosophe et économiste allemand. Né à Trèves dans une famille israélite convertie au protestantisme. Il mourut à Londres. Théoricien de la lutte des classes et de l'avènement du socialisme.

MARXISME

Doctrine fondée sur la pensée de Karl Marx (1818-83) et de Friedrich Engels (1820-95). Dans cette doctrine, l'évolution historique de l'humanité est vue comme le résultat des modes de production qui, "en dernière analyse" déterminent la nature de chaque époque historique, les formes spécifiques de propriété qui y prévalent et sa structure de CLASSES. Les avantages économiques, politiques et sociaux obtenus par un groupe dépendront de sa situation dans la structure de classe. Toute histoire est l'histoire de la lutte des classes. L'antagonisme de classes est le moteur menant à la RÉVOLUTION sociale, au changement dans les formes de production et dans les relations de propriété. Ainsi pour Marx, le capitalisme a entraîné le développement des forces productives au niveau mondial, en même temps toutefois qu'il produit les conditions menant à sa destruction, par l'appauvrisse et systématique des masses et par la création du Prolétariat. En renversant le capitalisme, le marxisme libérera l'humanité dans son ensemble et mettra fin à toute distinction de classe et à toute forme d'exploitation du travail. Le capitalisme prendra fin avec la transformation des moyens de production en propriété commune.

MARXISME-LÉNINISME

Terme forgé pendant le débat IDÉOLOGIQUE suivant la mort de Lénine et utilisé contre les adversaires de Staline dans la lutte pour la succession. Il redéfinit le marxisme selon la théorie et la pratique léniniste telle qu'interprétée par Staline. Avec le culte de Lénine, il a contribué à LÉGITIMER les politiques de Staline et à établir son autorité. À l'époque post-stalinienne, il sert à légitimer les différents gouvernement soviétiques. De plus, il procure un fondement idéologique permettant la condamnation de nouvelles hérésies et l'établissement de nouvelles orthodoxies dans les pays qui se réclament du marxisme. De la même façon que le léninisme a modifié certaines idées du marxisme, le marxisme-léninisme évolue par une adaptation continuelle aux TRADITIONS et conditions locales pendant qu'on continue à proclamer sa validité universelle.

MILL, John Stuart (1806-1873)

Philosophe et économiste anglais. En éthique, surtout connu par l'"utilitarisme" présentant le principe moral qui veut que l'on agisse de façon à procurer le plus grand plaisir pour le plus grand nombre de personnes. L'utilitarisme est une morale qui considère avant tout les conséquences d'une action plutôt que le fait qu'un principe moral soit suivi ou non.

MOEURS

Habitudes communes à un groupe humain.

MORALE

Pour notre propos, synonyme d'ÉTHIQUE.

MORALE CONVENTIONNELLE

Discours ou conduite se justifiant à partir des normes socialement acceptées, des moeurs de son époque et des attentes des autres vis-à-vis de soi. C'est en ce sens qu'on parle de l'"escouade de la moralité". Dans une optique développementale, précède le niveau où la personne se dirige par principes autonomes et rationnels et devient synonyme de CONFORMISME.

MOT-BONBON

Terme désignant le fait que certains mots possèdent un contenu descriptif positif, c'est-à-dire contiennent un jugement de valeur positif implicite et se présentent en même temps comme purement descriptifs. Un des pièges majeurs du RAISONNEMENT MORAL et politique.

MOT-CACA

Terme signifiant le fait que certains mots possèdent un contenu descriptif négatif, c'est-à-dire contiennent un jugement de valeur négatif implicite et se présentent au même temps comme purement descriptifs. Un des pièges majeurs du RAISONNEMENT MORAL et politique.

NUREMBERG Procès de

Le procès à la fin de la dernière guerre mondiale de 24 anciens chefs nazis et les douzes procès subséquents des principaux criminels de guerre de l'armée, des ministères, du monde juridique, médical et des affaires pour crimes commis avant et durant la guerre. Les accusations étaient les suivantes: planification et déclaration d'une guerre agressive, génocide, mauvais traitement des prisonniers de guerre et des déportés, crimes contre l'humanité, utilisation des travaux forcés, non-respect des lois de la guerre. La JUSTIFICATION LÉGALE et morale pour de tels procès intentés par les vainqueurs aux vaincus a suscité un débat chez les juristes. S'il n'est aucune loi (loi naturelle ou droits de l'homme) au-dessus des lois existantes, de tels procès étaient injustifiés. Des 177 accusés, 25 furent condamnés à mort, 20 à l'emprisonnement à vie et 35 furent acquittés.

OPINION

Pseudo-JUGEMENT sur un "objet" (une question, un problème, une idée, une personne ou soi-même) et auquel la personne adhère. Les opinions expriment des ATTITUDES qui font partie de la personnalité du donneur d'opinion et qui sont formées avant même la connaissance du problème ou du fait à juger; qu'on pense à ces gens qui téléphonent aux tribunes téléphoniques, demandent la question discutée et se déclarent immédiatement pour ou contre! Les attitudes proviennent de notre histoire personnelle, des intérêts, des influences sociales.

PACIFISME

L'opinion et/ou la conduite de ceux qui pensent que la guerre et l'emploi de la force armée organisée est injustifiable. Le mot "pacifisme" a été utilisé en premier au début du vingtième siècle pour décrire des mouvements prônant l'arbitrage des conflits entre États et la réduction des armements. Les efforts visant à influencer les politiques nationales en faveur du désarmement unilatéral se sont poursuivis malgré l'objection qu'un

PACIFISME (suite)

État adoptant une telle politique risquerait d'encourager une agression contre elle. Depuis la première guerre mondiale, ce terme est également utilisé pour décrire le refus de certains individus qui refusent de faire la guerre ou leur service militaire, quelles que soient les conséquences que cela peut entraî-ner.

PLATON (429-347 av. J.C.)

L'un des plus grands philosophes grecs, disciple de SOCRATE qu'il fait intervenir dans ses dialogues. Appelé, de par sa naissance à jouer dans la cité un rôle que la conjoncture politique lui interdisait, il s'installait dans la théorie et visait à déterminer les fondements et les normes du gouvernement juste. D'où la "République" où il expose l'utopie d'une société communiste.

PLURALISME

Doctrine théorique ou situation PRATIQUE admettant pluralité et diversité organisée. Le pluralisme politique s'oppose au système de parti unique.

POINT DE VUE MORAL

Perspective adoptée dans le traitement des questions PRATIQUES. On peut reconnaître le point de vue moral par le fait que la solution se veut acceptable pour toutes les parties concernées. S'oppose au point de vue PRUDENTIEL.

POUVOIR

Concept fondamental de la philosophie politique qu'on définit en le distinguant de la notion d'AUTORITÉ. Le POUVOIR est cette capacité pour son détenteur de piler autrui à sa volonté. L'AUTORITÉ est un attribut d'une organisation sociale (famille, école, gouvernement...) dans laquelle on accorde du pouvoir à quelqu'un parce qu'on lui reconnaît une compétence particulière. En l'absence d'une loi internationale reconnue, les relations entre États sont généralement des relations de pouvoir. Par contre, les relations entre individus ou entre groupes d'une même société sont habituellement des relations d'autorité parce qu'ils sont assujettis à la règle de la loi ou de la tradition. En DÉMOCRATIE LIBÉRALE, on dira d'un gouvernement qu'il est légitime lorsqu'il suivra les principes de la démocratie (élections, pouvoir des électeurs...) dans l'exercice du pouvoir.

PRAGMATISME	ATTITUDE d'esprit qui accorde la première place à l'action, à la pratique. L'esprit pragmatique s'oppose à l'esprit DOCTRINAIRE.
PRATIQUE	Qui concerne l'action, s'oppose à théorique. Le discours moral est un discours pratique.
PRÉJUGÉ	Jugement à priori (posé avant l'observation des faits), OPINION toute faite que la personne ne remet pas en question, issue soit des STÉRÉOTYPES, soit d'une expérience personnelle (généralisation hâtive) et qu'on applique à tout ce qui ressemble à l'"objet" de l'expérience passée et à tous les membres de son groupe. Comme une certaine utilisation de la "drogue", le préjugé déforme la perception, la compréhension, les sentiments, le JUGEMENT et l'action. Il est l'obstacle premier à la DÉLIBÉRATION.
PRÉMISSES	Dans un syllogisme, les deux premières propositions. De façon plus générale, ce sur quoi repose un raisonnement.
PRINCIPE	Dans le discours PRATIQUE, règle générale d'action. Un principe pratique sera de nature morale lorsqu'il respectera le critère de réversibilité.
PROCÉDURE	Ensemble des actes qu'il faut poser pour mener à bien une tâche quelconque. L'ALGORITHME constitue une procédure ainsi que la méthode proposée dans le module sur l'argumentation morale.
PROFIT	Ce qui reste à une entreprise une fois payés tous les frais (salaires, immobilisations, impôts, taxes). Les adversaires du profit soutiennent, ou bien que celui-ci équivaut à un vol sur le salaire, ou bien qu'il ne saurait être le critère dernier dans la décision de produire ou non un bien. Les défenseurs du profit soutiennent qu'il demeure le meilleur critère pour savoir si une entreprise est administrée de la façon la plus efficace. Certains soutiennent que le profit pourra être le critère ultime ou non selon la nature de ce qui est produit. Très souvent employé comme MOT-CACA ou MOT-BONBON selon notre IDÉOLOGIE POLITIQUE.
PROGRESSISME	ATTITUDE et/ou IDÉOLOGIE favorable au changement social. Très souvent un MOT-BONBON.

PRUDENTIEL

Caractérise un point de vue dans le traitement des questions pratiques. Le point de vue prudentiel se reconnaît au fait que nous jugeons de ce qu'il faut faire ou ne pas faire à partir des conséquences qu'une décision peut avoir pour nous ou pour le groupe auquel nous appartenons. S'oppose au POINT DE VUE MORAL.

RAISONNEMENT MORAL

Le raisonnement est ce processus par lequel on parvient à une conclusion à partir de prémisses et le raisonnement moral est celui dans lequel on parvient à une conclusion morale. Le raisonnement moral est un raisonnement PRATIQUE.

RAISONS

Réponses à un pourquoi.

RÉACTIONNAIRE

Adjectif ou substantif appliqué à ceux qui, non seulement résistent au changement mais tentent de retourner à un ordre antérieur de la société leur apparaissant posséder des qualités encore souhaitables aujourd'hui: discipline, respect de l'autorité, structure hiérarchique, sens de la loi. L'adjectif de réactionnaire est aujourd'hui considéré comme le contraire de PROGRESSISTE. Peu de personnes cependant, se décriraient d'eux-mêmes comme réactionnaire. Terme surtout utilisé par la GAUCHE bien que les fascistes s'en servaient pour désigner la résistance aux changements des institutions TRADITIONNELLES. La plupart du temps, employé comme MOT-CACA.

RÉFORME

Changement progressif et non-violent d'un régime POLITIQUE ou d'une INSTITUTION.

RESPONSABLE

Qualité de la personne qui, raisonnable (étant capable de se servir de la raison) et libre, est tenue de répondre de ses actes en les reconnaissant comme siens.
- Pour tous ses actes, devant sa CONSCIENCE (responsabilité MORALE).
- Pour tous les actes extérieurs sur lesquels le POUVOIR a légiféré (responsabilité légale qui rend passible des tribunaux).

RÉVOLUTION

Changement brusque et généralement violent d'un régime POLITIQUE ou d'une INSTITUTION.

SARTRE, Jean-Paul (1905-1979)

Philosophe français, fondateur de l'"existentialisme". Dans son oeuvre maîtresse, L'ÊTRE ET LE NÉANT, il nous présente la personne comme liberté. Il tente de fonder une morale

SARTRE, Jean-Paul (1905-1979) (suite)

de la liberté dans laquelle le "bien" et le "mal" relèvent du choix profond de chacun. Il a exercé une influence profonde chez les penseurs français et québécois jusqu'à récemment.

SENEQUE (4 av. J.C. -64 après J.C.)

Il fut précepteur de Néron, par ordre de qui, impliqué dans une conjuration, il se suicida en s'ouvrant les veines. Son nom est surtout lié au STOICISME qu'il ne pratique qu'imparfaitement ("faites ce que je vous dis, non ce que je fais"). Ses "lettres à Lucilius" sont une méditation sur l'art de vivre.

SEXISME

Terme créé à partir de l'analogie du racisme et désignant des ATTITUDES, des institutions et un système de CROYANCES profondément ancrés et souvent de nature inconsciente se caractérisant par l'établissement de JUGEMENTS DE VALEUR à partir de la distinction des sexes et/ou des rôles sexuels. Consciemment ou non, le sexisme voit la femme (ou l'homme) comme un inférieur et agit selon cette façon de voir. Dans sa forme extrême, le sexisme, connu sous le terme de "chauvinisme mâle", devient cette croyance en la suprématie masculine dans la plupart des domaines importants de l'activité sociale (à l'exception peut-être de l'éducation des enfants) et il s'accompagne d'une tendance à traiter les femmes uniquement comme objet de plaisir sexuel.

SOCIAL-DÉMOCRATIE

Partie du mouvement SOCIALISTE qui accepte les structures DÉMOCRATIQUES de l'État et prône des changements sociaux au moyen de RÉFORMES plutôt que par la RÉVOLUTION. Au point de vue économique, la social-démocratie propose un régime mixte dans lequel l'État interviendrait dans certains secteurs tout en laissant exister la structure CAPITALISTE dans d'autres secteurs. La France de Mitterand, la Suède, le Québec du Parti Québécois, le Nouveau Parti Démocratique sont des exemples de régimes ou de partis sociaux-démocrates.

SOCRATE (470-399 av. J.C.)

Philosophe grec considéré par plusieurs comme le fondateur de la philosophie. Son père était sculpteur et sa mère sage-femme. Quant à lui, il s'attribuait une fonction analogue à celle de sa mère: accoucher, non des corps mais des esprits. Au lieu d'affirmer avoir trouvé des vérités, il soutenait ne rien savoir sauf de lui, il "savait qu'il ne savait rien". Il se contentait donc de laisser parler son interlocuteur et de l'interroger de

SOCRATE (470-399 av. J.C.) (suite)

telle façon que ce dernier soit amené à s'apercevoir de son ignorance. Ainsi, laissant un interlocuteur soutenir que telle et telle action est injuste, Socrate lui fait voir qu'il ignore ce qu'est la justice. Une telle méthode d'interrogation qui a pour but d'amener la personne à prendre conscience des présupposés de son discours ne fait pas que des heureux. Tous ceux qui ont INTÉRÊT à soutenir une affirmation quelconque se méfiaient d'une telle entreprise. On accusa Socrate d'atteinte aux dieux de la Cité et de corruption de la jeunesse. Après un procès, il fut condamné à mort et s'exécuta en prenant de la ciguë. Ce cours de philosophie se propose, beaucoup plus modestement, de vous amener à trouver en vous-même les critères d'un jugement sain dans le traitement des problèmes ÉTHIQUES et POLITIQUES.

STADE

Étape d'une évolution.

STÉRÉOTYPE

Représentation mentale simplifiée de certaines catégories de personnes ou d'institutions partagée par un grand nombre de personnes. Il y a des stéréotypes au sujet des juifs, des noirs, des femmes, des curés... Les stéréotypes s'accompagnent généralement du préjugé, c'est-à-dire d'une prédisposition favorable ou défavorable envers tout membre de la catégorie en question.

STOICISME Le

Mouvement philosophique s'étendant du 3ième siècle av. J.C. au premier siècle après J.C. et regroupant des philosophes comme Sénèque, Epictète et Marc-Aurèle, également empereur romain. Les stoïciens avaient pour principe de "vivre conformément à la nature", entendant par "nature" la raison. Ils ont été les premiers à soutenir que la personne était citoyenne du monde avant d'être membre d'une cité particulière.
Au sens courant du terme, le stoïcisme désigne cette capacité de résister à ce qui nous est imposé sans en être affecté.

STYLE DE VIE

Les caractéristiques observables d'une personne (façon de parler, de s'habiller, choix des amis...) indiquant son système de VALEURS et son ATTITUDE vis-à-vis de lui-même et de son environnement.

SYLLOGISME

Type de déduction formelle tel que, deux propositions appelées PRÉMISSES étant posées, on en tire une troisième appelée CONCLUSION qui y est logiquement impliquée.

TERRORISME

Activité constituant à se servir de la terreur pour briser l'esprit de résistance d'un mouvement politique donné en lui inspirant la peur de la mort, de la mutilation, de la torture ou de toute action similaire contre la famille ou les dépendants des résistants. Le terrorisme peut être étatique et contre le changement social autant que RÉVOLUTIONNAIRE et exercé par des groupes autres que l'État. MOT-CACA servant souvent à la propagande officielle dans sa lutte contre des insurgés.

TOLÉRANCE

ATTITUDE qui consiste à admettre chez autrui une manière de penser ou d'agir différente de celle qu'on adapte soi-même.

TOTALITARISME

Système politique caractérisé par l'existence d'un parti unique et par l'IDÉOLOGIE qui veut que toute activité politique, économique et sociale soit sous le contrôle de l'État. Le contrôle de l'information et de la dissidence est nécessaire à la survie de ce système.

TRADITION

Transmission par la voie sociale (orale, écrite ou par les actes) des coutumes, institutions, croyances, souvenirs, etc., communs à un groupe.

VALEUR

Caractère de ce qui est désirable, estimable. Ce qui nous apparaît important dans la vie. Plus précisément encore, conception explicite ou implicite de ce qui est désirable, distinctive d'un individu ou caractéristique d'un groupe et servant de critère dans le choix des moyens et des buts de l'agir humain. Toute personne porte en elle une "échelle de valeurs", le plus souvent inconsciente, qui commande intuitivement son action dans la mesure où celle-ci se prolonge au-delà du besoin.

VÉRIFICATION

Opération consistant à établir la vérité d'une proposition. Une proposition pourra être dite vérifiée soit parce qu'elle correspond à une observation, soit parce qu'on aura porté attention au sens des mots qui l'exprime, soit par inférence de propositions directement vérifiables. La vérification n'est possible qu'avec les jugements de fait (ce qui est).

VÉRIFICATION (suite)

non avec les jugements de valeur. On parlera alors de JUSTIFICATION.